3 1761 07882265 7

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

CONFÉRENCES FAMILIÈRES

SUR

L'ÉGLISE ET LES SACREMENTS

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/confrencesfam00guay

Conférences familières

sur

L'Église et les Sacrements

par

MONSEIGNEUR CH. GUAY

Protonotaire apostolique

ad Instar Participantium

121809
26/2/12

1907

LIBRARY UNIVERSITY OF TORONTO

PERMIS D'IMPRIMER :

† L.-N., Archevêque de Québec.

Archevêché de Québec, 25 novembre 1907.

INTRODUCTION

Le but que je me propose en publiant ce volume est une œuvre de charité : venir en aide à mon hôpital, fondé en 1901, dans ma paroisse natale, à Saint-Joseph de Lévis.

Ces conférences ont été prêchées, pour la plupart, dans mes différentes missions et retraites, au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique, et durant mon séjour de quelques mois, à Pass Christian, Mississippi.

Je ne prétends pas avoir épuisé la matière sur chaque sujet, au contraire il reste encore beaucoup à dire, mais je me suis restreint au cadre que je m'étais tracé.

J'ai consulté plusieurs auteurs, et plus particulièrement les suivants, auxquels j'ai emprunté plusieurs citations : saint Thomas d'Aquin, saint Liguori, Gury, Cardinal Gibbons, James Donohoe, F. J. Shadler, Francis Spirago, James Baxter, John Talbot Smith.

Tous ces écrivains font autorité dans l'enseignement religieux et catholique.

Mon hôpital a été fondé pour recevoir les vieillards pauvres et sans asile des deux sexes, ainsi que les orphelins.

Il a été canoniquement institué, le 17 décembre 1901 par Sa Grandeur Monseigneur L.-N. Bégin, Archevêque de Québec, et civilement incorporé, le 25 avril 1903, sous le nom d'*"Hôpital-Guay de Saint-Joseph de Lévis"*.

Les religieuses qui en ont la charge sont les Révérendes Sœurs de Notre-Dame du Bon-Conseil de Chicoutimi, fondées par Sa Grandeur Monseigneur T.-M. Labrecque, Evêque de Chicoutimi.

Je présente ce volume dans l'espérance qu'il sera bien accueilli du public en général, et du clergé en particulier, avec la conviction qu'il produira beaucoup de bien dans nos campagnes encore si religieuses et si pleines de foi, et le tout pour la plus grande gloire de Dieu.

Pass Christian, Miss.,

En la fête de l'Annonciation, 25 mars 1907.

Chs Guay, Prot. Apost.

N. B. Le nom du bureau de poste où est situé *l'Hôpital-Guay* est celui-ci : Ville-Guay, Lévis, P. Q. Canada.

CONFÉRENCES FAMILIÈRES

SUR

L'ÉGLISE ET LES SACREMENTS

LA VRAIE ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST

I

Ecce vobiscum sum, omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi.
Voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.

(MATTH., XXVIII, 20).

Il fallait une nouvelle révélation : Dieu dans sa bonté infinie pour l'homme a répondu à ce besoin de notre humanité, et le Verbe Divin s'est manifesté dans la réalité de notre nature, en prenant un corps et une âme semblables au nôtre. Cependant la mission de Jésus-Christ devait s'étendre à tout l'univers et dans tous les siècles, et Notre-Seigneur n'apparaît que dans une seule contrée et à une seule époque. Il fallait donc que les hommes achevassent l'œuvre commencée par Dieu, et en son nom et par son aide, c'est-à-dire qu'il fallait une Eglise pour continuer l'œuvre rédemptrice et l'étendre à toutes les parties de notre globe ; de l'Orient à l'Occident, du Nord au Sud, toutes les parties de l'univers et

tous les peuples de la terre devaient connaître cette œuvre rédemptrice, pour laquelle un Dieu s'était fait homme par amour pour l'homme. Inutile de vous prouver ici la naissance et la mort de Jésus-Christ. Je m'adresse à des chrétiens qui croient que le Fils unique de Dieu, la seconde personne de la sainte Trinité, Dieu comme son Père, éternel comme lui, s'est fait homme, tout en restant Dieu, pour nous sauver de la damnation éternelle, pour nous arracher à l'enfer auquel tous les hommes étaient condamnés par le péché originel, depuis la désobéissance de notre premier père Adam.

Notre divin Sauveur est donc venu sur la terre pour nous sauver et nous ouvrir les portes éternelles du ciel ; pour cela il a été traité comme un grand malfaiteur, comme un grand criminel. Il a eu la tête couronnée d'épines, les mains et les pieds percés, le côté ouvert, il a été cloué sur une croix entre deux voleurs, versant jusqu'à la dernière goutte de son sang pour accomplir le grand mystère de la rédemption, expirant d'une mort des plus cruelles pour le salut du genre humain.

Notre-Seigneur ne devait passer que quelques années sur la terre, et, ayant accompli sa mission, il devait retourner vers son père céleste ; mais avant de laisser cette terre il choisit douze hommes à qui il adresse ces grandes paroles : " Tout pouvoir," leur dit-il, " m'a été " donné dans le ciel et sur la terre. Allez donc, ensei- " gnez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père " et du Fils, et du Saint-Esprit." (MATTH. XXVIII, 18, 19). " Comme mon Père m'a envoyé, voici que je vous envoie, et je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles."

Voilà donc une mission divine confiée aux Apôtres, et cette mission doit s'étendre jusqu'à la fin des temps.

Examinons, Mes Frères, si cette Eglise fondée par Jésus-Christ a toujours existé depuis son origine, si elle existe encore, et où elle se trouve aujourd'hui.

Cette Eglise fondée par notre divin Sauveur se trouve-t-elle dans l'Eglise catholique ou dans le protestantisme ?

Comme vous le savez, les catholiques et les protestants appellent *Eglise*, non pas une maison ou un édifice en bois ou en pierre dans lequel les fidèles se réunissent tous les dimanches pour rendre à Dieu leurs devoirs et leurs hommages, mais ils nomment Eglise une société de fidèles, c'est-à-dire d'hommes baptisés, n'ayant que la même croyance et ne participant qu'aux mêmes sacrements.

Cette société ou cette Eglise fondée par Jésus-Christ se trouve dans l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, et c'est à cette seule et unique Eglise que Notre-Seigneur a dit : " Voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles."— Or c'est à cette Eglise que vous avez le bonheur d'appartenir.

Je vais vous prouver par les Saintes Ecritures et par l'histoire que la vraie Eglise de Jésus-Christ se trouve dans l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, et pas ailleurs.

Que veulent dire d'abord ces trois mots *Catholique, Apostolique et Romaine ?*

Catholique veut dire *universelle*, parce que la vraie religion de Jésus-Christ est répandue dans toutes les

parties de l'univers, puisque aujourd'hui, elle compte dans son sein plus de deux cent vingt-cinq millions d'hommes qui ont tous la même foi, qui admettent tous le même *credo*, et qui participent tous aux mêmes sacrements. Pas une seule société sur la terre ne compte ce nombre de deux cent vingt-cinq millions d'hommes unis dans une même foi, soumis au même chef invisible qui est Jésus-Christ, au même chef visible qui est le Pape.

Apostolique signifie que cette Eglise nous vient directement des Apôtres choisis par Notre-Seigneur lui-même.

Romaine, que le chef visible de cette Eglise demeure à Rome.

L'Eglise de Jésus-Christ fondée par lui-même et par ses Apôtres, continuée par leurs légitimes successeurs, se trouve-t-elle dans l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine ?

Je réponds affirmativement.

Notre-Seigneur s'adressant à saint Pierre lui dit : " Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, " et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre " elle." (MATTH. XVI, 18.)

Notre-Seigneur ne dit pas, je bâtirai mes églises, non, mais il dit, je bâtirai mon Eglise : donc Notre-Seigneur ne voulait qu'une seule Eglise et non plusieurs ; puis notre divin Sauveur ajoute : " voici que je " suis avec vous, tous les jours jusqu'à la consomma- " tion des siècles."

Jésus-Christ assure ici à ses Apôtres qu'il sera avec eux, tous les jours, jusqu'à la fin des temps.

Mais comment Notre-Seigneur peut-il être avec ses Apôtres jusqu'à la fin des temps, lui qui leur dit que sa mission est finie, qu'il doit retourner vers son père céleste ? Il est évident que par ces paroles, il leur promet une assistance spéciale, une protection toute particulière.

Notre-Seigneur dit à saint Pierre : " Tu es Pierre, et " sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de " l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. "

Que signifient ces paroles : " les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle ? " Ces paroles veulent dire que l'erreur ne détruira point, ne renversera jamais son Eglise.

Si l'Eglise pouvait enseigner l'erreur, même une seule fois, cette promesse de Notre-Seigneur ne serait plus vraie. En lui disant qu'il sera toujours avec elle, il assure donc par là même qu'elle ne pourra jamais tomber dans l'erreur.

L'Eglise catholique a donc la promesse formelle de son divin fondateur, " à qui toute puissance a été donnée dans le ciel et sur la terre, " d'être divinement assistée jusqu'à la fin des siècles. Elle ne peut donc être détruite, et elle ne peut enseigner autre chose que ce que Jésus-Christ lui inspire.

II

Nos frères séparés dans la foi—qui s'appellent eux-mêmes *protestants*—prétendent que cette promesse ne doit regarder que les Apôtres et non leurs successeurs.

Nous leur répondrons qu'ils doivent prouver que les Apôtres sont encore *vivants*, parce que Jésus-Christ leur dit : " je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la

fin du monde." S'ils ne peuvent prouver que les Apôtres sont encore sur cette terre au nombre des vivants, il faut bien admettre, qu'après leur mort, cette promesse devait passer à leurs successeurs légitimes.

Voyons maintenant ce que nous lisons dans l'Evangile de saint Jean (XIV, 16-17-26) où cette assistance divine est plus clairement promise encore:

" Je prierai mon Père et il vous donnera un autre " consolateur, afin qu'il demeure éternellement avec " vous."

" L'esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir, " parce qu'il ne le voit pas et qu'il ne le connaît pas: " mais vous, vous le connaîtrez, parce qu'il demeurera " avec vous, et qu'il sera en vous."

Ici Jésus-Christ promet à ses Apôtres un autre consolateur, et cet autre consolateur doit demeurer éternellement avec eux.

Quel est donc cet autre consolateur?

C'est l'Esprit-Saint que les Apôtres recevront le jour de la Pentecôte. " Mais l'Esprit-Saint, que mon Père " enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et " vous fera ressouvenir de tout ce que je vous ai dit."

Il est évident par ces paroles que l'Esprit-Saint est promis aux Apôtres et à leurs successeurs légitimes, puisque les Apôtres comme leur divin Maître ne devaient passer, sur la terre, qu'un certain temps, pour retourner ensuite dans la patrie céleste. L'Eglise catholique est donc divinement assistée par l'Esprit-Saint, elle n'enseignera donc jamais l'erreur, puisque d'après la promesse de son divin fondateur, elle aura l'assistance

divine pour la guider et la conduire dans cette vallée de larmes.

Voilà pourquoi Notre-Seigneur commande à tous d'écouter l'Eglise, comme lui-même, par ces paroles : " Celui qui vous écoute, m'écoute. Celui qni vous méprise, me méprise ; et celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé. (Luc, x. 16.)

Saint Paul nous dit (I Tim. Chap. III. 15.): " Que l'Eglise du Dieu vivant est la colonne et la base de la vérité."

L'Eglise, étant la colonne et la base de la vérité, ne peut donc ni faillir ni enseigner l'erreur.

Pourquoi le Fils de Dieu se serait-il fait homme ? Pourquoi serait-il venu sur la terre enseigner la vérité aux hommes ? Pourquoi aurait-il chargé ses Apôtres et leurs véritables successeurs d'enseigner ces mêmes vérités, en leur promettant d'être avec eux jusqu'à la fin des temps, si cette Eglise pouvait enseigner l'erreur et tromper ainsi plus de deux cent vingt-cinq millions de catholiques.

D'après ces paroles que nous venons de citer des Saintes Ecritures, il est évident que l'Eglise de Jésus-Christ, la seule vraie Eglise fondée par notre divin Sauveur et les Apôtres, continuée par leurs successeurs légitimes, se trouve dans l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine.

Un jour, Notre-Seigneur, se trouvant au milieu des Juifs, leur dit ces paroles : " J'ai encore d'autres brebis " qui ne sont pas dans ce bercail, il faut que je les y " amène, et alors il n'y aura plus qu'un seul troupeau " sous un même pasteur." Par ces paroles notre divin

Sauveur ne voulait qu'une Eglise, sous un seul chef, et ce chef fut saint Pierre et aujourd'hui Pie X glorieusement régnant.

Nous prouvons par l'histoire que le pape actuel est le véritable successeur de saint Pierre, car nous remontons au chef des Apôtres par une succession non interrompue ; ainsi, depuis saint Pierre jusqu'à Sa Sainteté Pie X, on compte 262 papes dont 80 sont canonisés, 3 déclarés bienheureux et 1 vénérable.

Saint Pierre gouverna l'Eglise de Dieu pendant 35 ans, et sur ce nombre d'années, il en passa 25 à Rome.

Tous ces papes, depuis saint Pierre, se sont succédés, sans interruption, jusqu'à nos jours.

La véritable Eglise de Jésus-Christ doit toujours durer tant que le monde existera, puisque son divin Fondateur a promis d'être avec elle jusqu'à la fin des siècles. Or, je vous le demande, quelle est—à part l'Eglise catholique—la société religieuse qui a toujours existé depuis les Apôtres, et qui dure encore de nos jours, malgré la rage de l'enfer et les suppôts de satan ?...

III

Le fait seul de l'existence de l'Eglise catholique depuis plus de 1900 ans est une preuve évidente de sa divinité, car elle a été persécutée dans tous les siècles de son existence.

Notre-Seigneur, pour fonder son Eglise, ne choisira point les grands de la terre par leur naissance, leurs richesses ou leur renommée ; il s'associera ni prince, ni roi, ni monarque, mais douze hommes obscurs, pauvres,

ignorants même. Il se chargera de les instruire et de les éclairer des lumières de l'Esprit-Saint.

Cette Eglise, fondée par Jésus-Christ et les Apôtres, commencera le jour de la Pentecôte, pour traverser les siècles et se continuer jusqu'à la fin des temps.

A peine cette Eglise de Jésus-Christ apparaît-elle sur la terre que des persécutions sanglantes, de toutes parts, s'élèvent contre elle. Pendant plus de trois siècles, les premiers chrétiens étaient obligés, pour échapper à la mort, de se cacher dans ces immenses souterrains de Rome qu'on appelle catacombes, ou dans la profondeur des forêts ou des déserts. C'était un crime d'être chrétien, et quiconque se déclarait comme tel, était envoyé à la mort.

Les premiers chrétiens étaient tellement détestés qu'on les accusait publiquement de tous les malheurs qui arrivaient dans l'empire romain. Ainsi à Rome, si les pluies manquaient aux biens de la terre, si le Tibre débordait et causait quelques dégâts, si les barbares sortaient de leurs retraites et ravageaient, immédiatement les chrétiens étaient accusés de tous ces maux. Non seulement, on ne se contentait pas de les accuser, mais encore on les condamnait par centaines et par milliers à la mort, à une mort des plus cruelles ; à des souffrances que la rage et le désespoir seuls pouvaient inventer.

Le peuple romain était alors à la tête de l'univers, il avait porté ses armes triomphantes dans presque toutes les parties du monde alors connu. Ses empereurs étaient, pour ainsi parler, comme des dieux, on sacrifiait tout, on immolait tout à leurs moindres désirs. Rome

était plongée dans une idolâtrie des plus dégradantes ; la vertu était méprisée et le vice honoré. Il n'y avait pas de vices, quelque honteux qu'ils fussent, sans leurs dieux et leurs temples. On comptait à Rome du temps de saint Pierre plus de quatre millions d'habitants, ayant plus de quatre cents temples consacrés par le vice et la débauche à de fausses divinités. C'est dans ces circonstances que saint Pierre et saint Paul vinrent à Rome prêcher la religion d'un Dieu crucifié.

Cette nouvelle doctrine était loin de plaire à ce peuple corrompu et plongé dans la fange de tous les vices les plus dégradants. Aussi furent-ils jetés en prison et mis à mort.

Nos frères séparés dans la foi, sinon tous, au moins quelques-uns, prétendent que saint Pierre n'a jamais été à Rome, parce que cela n'est pas dit dans les Saintes Ecritures.

Les Saintes Ecritures ne nous parlent point non plus de la mort de saint Paul ; il faudrait donc en conclure, d'après eux, que saint Paul vit encore !

Il n'y a point de fait dans l'histoire plus clairement prouvé que celui-ci : saint Pierre a passé 25 ans à Rome et y est mort martyr. Un grand nombre de monuments, que l'on voit encore de nos jours à Rome, attestent la vérité de ce fait historique,—ainsi que le prouvent plusieurs écrits des saints Pères, dans les premiers siècles de l'Eglise.

Mais ce qui a fait le plus de tort à l'Eglise de Jésus-Christ, ce ne sont point les persécutions, ni la mort de ses milliers d'enfants, ce sont les schismes et les hérésies. Notre-Seigneur avait dit à ses Apôtres : " par-

courez l'univers et enseignez aux nations ce que je vous ai enseigné."

Il y a eu de tout temps dans l'Eglise catholique, du temps des Apôtres comme de nos jours, des esprits orgueilleux qui ne peuvent supporter cette modestie d'être enseignés par les Apôtres et leurs véritables successeurs. La Sainte Ecriture, en nous parlant de ces esprits superbes, nous dit : *ascendunt usque ad cœlos*, ils montent jusqu'aux cieux, *et descendunt usque ad abyssos*, et ils descendent jusque dans les abîmes, c'est-à-dire que ces esprits remplis de vanité et d'orgueil veulent tout savoir, veulent tout connaître par leur propre raison. Ils croient avoir plus d'esprit, plus d'intelligence que ceux qui sont divinement chargés de les instruire et de les diriger dans les voies du salut, et finissent malheureusement par le naufrage entier de la raison. Il y a eu de ces esprits orgueilleux de tout temps ; ceci d'ailleurs a été annoncé aux Apôtres par ces paroles de Notre-Seigneur :

" Le serviteur n'est pas plus grand que son maître, ainsi ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront." (SAINT JEAN XV, 20).

L'Eglise catholique a été persécutée dans son divin fondateur, puisqu'il a été mis à mort, elle l'a été dans la personne de ses Apôtres, puisque tous ont subi le martyre ; elle a aussi souffert la persécution dans ses chefs, dans tous les siècles de son existence ; les uns ont subi le martyre, les autres sont morts ou en prison ou en exil ; ainsi il n'y a point une seule société sur la terre qui compte plus de dix-neuf cents ans d'existence et qui ait été aussi persécutée que l'Eglise catholique.

Le fait seul de son existence, malgré tant de persécutions, non seulement de la part de ses ennemis, mais encore de la part de ses enfants, comme sont tous les mauvais catholiques, est une preuve plus que suffisante de sa divinité.

Si cette Eglise catholique n'était pas divinement constituée, la main téméraire de l'homme n'eût pas manqué d'introduire dans son sein la division et l'erreur, et cette société n'aurait pas échappé à sa ruine et à sa destruction.

Que deviennent tour à tour les sociétés humaines? Elles existent quelques années, quelques siècles peut-être, et finissent toutes, les unes après les autres, par disparaître dans la nuit des temps.

On comprend mieux que jamais ces paroles de Notre-Seigneur à ses Apôtres et à leurs successeurs : " Voici " que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la con- " sommation des siècles."

On reconnaît la vraie Eglise de Jésus-Christ à deux marques principales que je ne ferai que vous indiquer en terminant.

La première, que cette Eglise existe depuis plus de dix-neuf cents ans. Pourquoi? Parce que il y a plus de dix-neuf cents ans que Notre-Seigneur est monté au ciel.

La seconde marque par laquelle on reconnaît l'Eglise de Dieu sur la terre est celle-ci : il faut que cette Eglise ait toujours existé depuis sa fondation jusqu'à nos jours, et cette existence doit être sans interruption.

L'Eglise catholique, apostolique et romaine a toujours existé depuis Notre-Seigneur et les Apôtres, sans aucune

interruption, jusqu'à nos jours; puisque nous pouvons remonter par une succession non interrompue des Papes, depuis Pie X jusqu'à saint Pierre.

L'histoire nous donne les noms de tous les pontifes qui se sont succédés sur la chaire de saint Pierre, avec les dates de leur installation et de leur mort.

Ainsi, Mes Frères, restez attachés à votre foi, en pratiquant religieusement ce que vous enseigne l'Eglise de Jésus-Christ.

Rappellez-vous toujours ces paroles de Notre-Seigneur à ses Apôtres: " Allez et enseignez toutes les nations." " Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise."

Qui écoute l'Eglise de Dieu dans ses enseignements, obéit donc à Jésus-Christ lui-même. Qui méprise les enseignements de l'Eglise, désobéit à Notre-Seigneur lui-même. Si vous voulez être bénis de Dieu, vivre heureux sur cette terre, suivez avec obéissance et humilité les divins enseignements de l'Eglise catholique qui feront votre bonheur pendant votre vie, et votre félicité éternelle dans la patrie bienheureuse.

LE PROTESTANTISME N'EST PAS UNE RELIGION

I

Ecce vobiscum, sum, omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi,
Voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.
(MATTH. XXVIII, 20).

Je vous ai démontré dans ma première instruction que la vraie Eglise de Jésus-Christ, fondée par lui-même, prêchée par ses Apôtres, et continuée par leurs successeurs légitimes, se trouve dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et pas ailleurs.

Je vous ai prouvé cette grande vérité par les paroles de nos Livres Saints et par l'histoire, en vous disant que le fait seul de l'existence de l'Eglise catholique, malgré tant de persécutions, prouve sa divinité.

Je vous ai dit aussi que l'Eglise catholique ne s'est jamais trompée, c'est-à-dire qu'elle n'a jamais enseigné l'erreur et qu'elle ne peut l'enseigner, d'après les promesses faites par notre divin Sauveur aux Apôtres et à leurs successeurs légitimes.

Maintenant il se présente tout naturellement à notre esprit la question suivante :

Que doit-on penser de toutes les églises ou sociétés séparées de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, puisqu'il n'y a que celle-ci qui soit la seule véritable.

On doit regarder les autres églises comme étant dans l'erreur, comme autant de fausses religions qui ne servent qu'à égarer les hommes, et qui ne peuvent les con-

duire à Dieu, la fin dernière et souveraine de l'être intelligent.

Je dois vous faire remarquer que je n'ai point l'intention d'attaquer nos frères séparés dans la foi, qu'on appelle protestants.

Bien que je sois convaincu qu'ils sont dans l'erreur, je ne veux pas dire qu'ils sont tous dans une erreur volontaire.

Les protestants sont nos frères en Jésus-Christ, et nous devons les aimer comme nous enseigne l'Apôtre; " Que nous devons aimer tous les hommes, même nos " ennemis."

Je veux simplement vous parler de la religion protestante que l'on appelle protestantisme, en tant que ce n'est pas dans cette religion que se trouve la vraie Eglise de Jésus-Christ.

Que veulent dire les mots protestants et protestantisme ?

Les protestants sont des hommes que Dieu aime comme tous les autres hommes ; et le protestantisme est une révolte contre la vérité, une révolte semblable à celle des anges rebelles dans le ciel. C'est l'orgueil, qui a perdu les anges rebelles, et c'est aussi l'orgueil qui a donné naissance au protestantisme. Il faut aimer les protestants et détester le protestantisme, comme on doit aimer le pécheur et détester le péché.

II

Le protestantisme est une doctrine trompeuse.

Le protestantisme est-il vraiment une religion ?.... Je vous le demande.

Je réponds non.

Qu'est-ce qu'une religion ?

C'est un lien de doctrine, de culte qui réunit dans une même croyance religieuse un certain nombre d'hommes professant tous les mêmes idées pour servir Dieu et arriver au ciel. Tels sont, par exemple, parmi les fausses religions, le judaïsme ; le mahométisme, le boudhisme.

Le protestantisme a pour principe fondamental que chaque homme est libre de croire tout ce qu'il veut en matière de religion, et de servir Dieu à sa guise. Il détruit donc l'idée même de religion, c'est-à-dire de lien, d'union, d'unité.

Voulez-vous la preuve que dans le protestantisme il y a ni union, ni unité ? Voyez ou plutôt comptez parmi nos frères séparés, le grand nombre de religions différentes.

Il y a chez eux les Luthériens, les Calvinistes, les Baptistes, les Anabaptistes, les Universalistes, les Ritualistes, les Méthodistes, les Quakers, les Mormons, etc.

Savez-vous combien l'on compte aujourd'hui de sectes différentes dans le protestantisme, ayant chacune leur croyance particulière ?

Elles sont au nombre de 352, et ces années dernières, une femme à New-York s'est mise en frais d'en fabriquer une nouvelle. Ce nouveau docteur prêchait *l'amour libre,* ce que les Américains appellent le *free love.*

D'après cette nouvelle doctrine, un mari pouvait changer de femme tous les jours, et la femme, elle, changer de mari !

Toutes ces différentes sectes diffèrent entre elles ;

elles ne s'accordent que sur un seul point : protester contre l'Eglise catholique et la combattre par l'injure et la calomnie.

Vous me direz peut-être : il est vrai que ces différentes croyances protestantes diffèrent quelque peu dans leur *credo*, mais leur différence est très petite et ne consiste guère que dans l'organisation des diverses congrégations ; mais quant à la foi, elle est la même chez tous les protestants.

Voilà ce qu'on nous dit.—

Oui, le protestantisme est le même partout par sa haine contre le catholicisme. Voilà le seul point sur lequel les protestants sont unis.—

Vous dites qu'il y a peu de différence dans les différentes croyances protestantes. Mais vous admettrez avec moi qu'il y a une énorme différence entre une secte qui admet le baptême et une autre qui le rejette, entre une croyance qui admet l'enfer et une autre qui nie son existence.

Vous admettrez encore avec moi qu'il y a une grande différence entre une croyance qui n'admet qu'une seule femme et celle qui en admet la pluralité, comme les Mormons. Cependant toutes ces sectes lisent la Bible, toutes ces croyances invoquent les Saintes Ecritures pour admettre ou rejeter le baptême, pour reconnaître ou nier l'enfer, pour permettre la pluralité des femmes (la polygamie).

Il en est de même dans toutes les sectes protestantes : l'une rejette ce que l'autre admet.

Les protestants sont logiques avec eux-mêmes ; en effet le protestantisme admet en principe que chacun

doit lire la Bible et a droit de l'interpréter comme il l'entend.

L'un trouve qu'il est mieux de ne pas croire à l'enfer, et il torture le sens des Saintes Ecritures pour trouver qu'il n'y a pas d'enfer.

Il en est ainsi pour toutes les autres vérités révélées. Chacun est libre d'admettre ce qui lui plaît, et de rejeter ce qui ne lui plaît pas.

On peut dire que dans le protestantisme, il y a autant de croyances différentes qu'il y a d'individus.

Il faut avouer que cela est bien commode pour vivre sans trop se gêner.

Le protestantisme, malgré ses réclamations, n'est point et ne peut pas être une religion, encore moins est-il la vraie religion.

D'ailleurs à quelle époque le protestantisme a-t-il commencé ?

Quels sont les pères ou les fondateurs du protestantisme ?

Il y avait déjà 1500 ans que l'Eglise de Jésus existait sur la terre quand le premier protestant apparut sous le soleil.

Ce fut en 1520 que Luther abandonna l'Eglise catholique — après avoir été excommunié — et qu'il commença à prêcher sa nouvelle doctrine.

Luther était religieux chez les Augustins déchaussés : il fit volontairement et librement à l'âge de 23 ans, ses trois vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté. Il demeura dans cet ordre religieux 12 ans, jusqu'à l'âge de 35 ans.

Ne voulant pas obéir à ses supérieurs, il fut chassé de

son couvent et excommunié par le Pape alors régnant. Il se maria quelque temps après, et le reste de sa vie ne fut qu'une série de scandales.

A la même époque, un autre excommunié du nom de Calvin embrassa ses erreurs, et commença à propager une nouvelle secte avec Luther.

A cette date était assis sur le trône d'Angleterre Henri VIII, qui écrivit un livre contre les fausses doctrines de Luther. Ce volume est encore conservé aujourd'hui, particulièrement dans les archives du Vatican, à Rome. Le Pape alors lui décerna le titre de défenseur de la foi en récompense du travail qu'il venait de faire pour défendre la foi catholique, et ce titre de défenseur de la foi a toujours été porté depuis par les souverains d'Angleterre. Quelque temps après, ce même roi voulut répudier sa femme légitime, pour en épouser une autre ; il s'adressa alors au Pape ; mais celui-ci lui répondit " que l'homme ne pouvait pas désunir ce que Dieu avait uni par la réception du sacrement de mariage." Henri VIII passa outre et répudia sa femme légitime pour en épouser une autre, et vivre publiquement dans le concubinage ; puis il en épousa une troisième, une quatrième, jusqu'à une sixième. Par haine et par vengeance contre l'Eglise catholique—après avoir été excommunié—il propagea, dans son royaume, par le glaive et par la mort, les fausses doctrines de Luther.

Je ne crois pas que ces trois pères du protestantisme, Luther, Calvin et Henri VIII, aient jamais reçu une mission divine de Jésus-Christ de fonder une nouvelle religion pour se livrer plus facilement à leurs débau-

ches et à leurs orgies. On ne voit rien dans les Saintes Ecritures à ce sujet!...

Vous me direz peut-être : si le protestantisme est une erreur, pourquoi voit-on tant de protestants dans cette croyance ?

Je vous répondrai qu'il y a beaucoup de protestants qui sont dans la bonne foi, étant nés et ayant été élevés dans cette croyance. Ils croient qu'ils peuvent se sauver dans le protestantisme.

Je vous dirai aussi qu'il est bien plus facile de vivre dans le protestantisme que dans le catholicisme, parce que le protestantisme est une croyance qui met ses membres fort à l'aise.

Ainsi dans le catholicisme la confession est obligatoire ; dans le protestantisme, point de confession. Dans le catholicisme, on est obligé de faire pénitence par la mortification, l'abstinence et le jeûne ; rien de tout cela dans le protestantisme. Dans le catholicisme les bonnes œuvres sont commandées ; dans le protestantisme, point de bonnes œuvres nécessaires. Vous ne me direz pas, je suppose, comme je l'ai déjà entendu de mes oreilles—de la bouche même de certains catholiques—qu'il n'y a pas une grande différence entre la religion catholique et la religion protestante.

Il y a une si grande différence que la religion catholique est la seule *vraie*, fondée par Jésus-Christ et ses Apôtres ; et que la religion protestante établie par Luther, Calvin et Henri VIII, n'est pas une religion, mais une négation de la vraie religion du Christ.

Voilà la différence ; l'une est une religion et l'autre ne l'est point, mais seulement une protestation.

Vous dites qu'il y a peu de différence entre le catholicisme et le protestantisme.—Y pensez-vous sérieusement ?

Mieux vaudrait dire que la fausse monnaie est à peu près de même valeur que la bonne.—Là où l'Eglise affirme, les protestants nient ; là où l'Eglise commande, les protestants se révoltent. Chez les catholiques, il n'y a qu'une seule doctrine, qu'un seul enseignement ; chez les protestants chacun croit comme il veut, et vit comme il croit ; c'est l'anarchie religieuse !

Les catholiques croient à l'enseignement infaillible de l'Eglise ; mais les protestants rejettent cette autorité, ne reconnaissant que la Bible que chacun lit comme il peut et comme il veut.

Celui qui ne sait pas lire doit s'en passer, il n'y a pas de salut pour lui, parce que d'après eux on doit—paraît-il—lire la Bible pour être sauvé.

Le catholique vénère le Pape comme le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, le chef des fidèles, le docteur infaillible de la loi.

Le protestant ne voit en lui que l'antéchrist, le vicaire de satan et l'ennemi principal de l'Evangile.

Le catholique adore Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Le protestant n'y voit qu'un morceau de pain.

Le catholique aime et invoque la Sainte-Vierge et les saints ; le protestant a pour eux un éloignement invincible qui va souvent jusqu'au mépris, jusqu'à la haine.

Il en est ainsi de tous les dogmes de l'Eglise catholique que nos frères séparés dans la foi rejettent.

Or, il n'y a pas plusieurs églises, mais une seule qui soit véritable.

Les Saintes Ecritures nous disent : " qu'il n'y a qu'une foi, qu'un Seigneur et qu'un baptême." (Eph. IV. 5.) " Il n'y a qu'un troupeau et qu'un pasteur, " nous dit saint Jean. (x. 16.)

Ceux qui professent le protestantisme sont certainement dans l'erreur ; leur devoir est de chercher la véritable Eglise, et d'entrer dans son sein, d'après ces paroles de saint Paul ; " Eprouvez tout, et attachez-vous à ce qui est bon." (1 Thess., v. 21.) C'est-à-dire à ce qui est de votre compétence, de votre discernement : non point à ce qui repose sur une autorité qui rende l'examen impertinent. Or, après Dieu, après son Christ, après son Eglise, il n'y a point à examiner, mais à se soumettre.

Ils pourraient alors, d'après ce faux raisonnement, être tout aussi bien païens, turcs, juifs, et même n'avoir aucune croyance religieuse.

III

Luther, comme vous le savez, est le premier protestant apparu sur la terre.

Qu'est-ce qui porta ce religieux apostat à combattre la doctrine catholique, et à en inventer une autre ?

Ce fut l'orgueil et la jalousie.

Le Pape Léon X, alors assis sur la chaire de saint Pierre, à Rome donna une indulgence ; Luther se choqua de ce que la commission de prêcher cette indulgence fût donnée à l'ordre de Saint-Dominique et il commença à décrier les indulgences autant qu'il pût. Après cela, il fit un écrit de 95 articles, qu'il attacha

aux portes de l'Eglise de Wittemberg : cet écrit renfermait une doctrine contraire à celle de l'Eglise catholique.

Quelques docteurs catholiques réfutèrent avec un peu d'aigreur cette nouvelle doctrine de Luther.

Il leur répondit avec une hauteur et une insolence indignes d'un chrétien.

Dès le commencement de ses disputes en 1517, Luther prétendait ne soutenir rien qui ne fût conforme à l'Ecriture Sainte ou aux saints Pères, et approuvé du Saint Siège.

Il écrivait lui-même à l'évêque Jérôme de Brandebourg qu'il ne voulait rien décider, et qu'il soumettait tonte sa doctrine au jugement de l'Eglise.

En 1518, Luther écrivait au pape Léon X, qu'il écouterait sa décision comme un oracle sorti de la bouche de Jésus-Christ.

Il offrit aussi à ses supérieurs de garder le silence, pourvu qu'on obligeât ses adversaires à faire la même chose.

Que devons-nous conclure de ceci ? C'est qu'alors Luther ne trouvait aucune erreur dans la doctrine de l'Eglise catholique, parce que autrement il n'eût pu se soumettre à garder le silence.

Sa doctrine fut condamnée par le Cardinal Cajetan, théologien célèbre, envoyé par Léon X, en Allemagne, pour ramener Luther dans la bonne voie. Il exigea que Luther révoquât ses erreurs, mais celui-ci refusa de le faire.

Pour donner quelque couleur à sa désobéissance, Luther en appelle aux plus célèbres universités d'Allemagne et à celle de Paris, promettant de se soumettre

humblement à leurs décisions. Sa nouvelle doctrine est condamnée par les universités de Leipzig, de Cologne, de Louvain et de Paris. Il en appelle peu après au Pape. Celui-ci fait publier une bulle par laquelle il condamne 41 articles de la doctrine de Luther. Luther en appelle du Pape mal informé au Pape mieux informé, et enfin il porte sa cause devant un concile général.

Il déclare ensuite qu'il ne peut soumettre sa doctrine à l'examen d'un concile.

Nous voyons donc que Luther était extrêmement inconstant, puisqu'il en appelle à tant de juges différents sans vouloir s'en tenir à aucun, et qu'il se défie beaucoup de sa propre cause, puisqu'il ne veut pas qu'on se prononce sur sa doctrine. Luther était aussi très entêté, attendu qu'il préférait son propre jugement à celui de tout le monde chrétien.

Si Luther eut été de bonne foi, il aurait dit : Je laisse à l'Eglise le soin de juger si ma doctrine est conforme ou non aux Saintes Ecritures.

Luther, loin de reconnaître l'antorité de l'Eglise, écrivit contre la bulle du Pape, qu'il appela la bulle de l'antéchrist ; il poussa la rage jusqu'à brûler publiquement la bulle pontificale avec le livre des Décrétales. Dans sa fureur, il alla jusqu'à dire qu'il fallait brûler le Pape lui-même, prendre les armes contre le Pape, les cardinaux, les évêques, et se laver les mains dans leur sang. Cependant il avait dit quelque temps auparavant qu'il tenait au Pape de l'absoudre ou de le condamner, qu'il se jetait à ses pieds avec la plus grande soumission, que rien sur la terre n'était au-dessus du Pape et de l'Eglise romaine en ce qui regarde le pouvoir spirituel.

Changeant de langage, Luther dit que quiconque ne s'oppose pas au règne du Pape, ne peut être sauvé.

Nous voyons donc dans Luther un esprit de vengeance, d'insubordination et d'orgueil, n'ayant point la moindre marque de l'Esprit de Dieu.

Luther, pour fournir des prêtres à sa fausse religion, sachant parfaitement bien qu'aucun évêque ne consentirait à conférer les ordres sacrés à quelques-uns de ces sectateurs, enseigna que tous les chrétiens, hommes, femmes, jeunes et vieux, même les petits enfants, étaient véritablement *prêtres !*

Luther réussit à corrompre quelques amis et à leur faire adopter sa nouvelle religion ; mais bientôt ils s'en séparèrent, croyant avoir autant de droit que leur maître d'expliquer l'Ecriture chacun selon son sens particulier.

Carlostatd, Zwingle, Calvin, Munzer et Schwamefield furent du nombre de ceux qui se séparèrent de Luther pour faire chacun une religion à part ; et l'histoire nous dit que du vivant même de Luther, on comptait déjà 34 nouvelles religions.

Avant Luther, il ne s'est trouvé aucune société chrétienne qui ait prêché ce que Luther a enseigné. C'est donc contre l'Eglise universelle, contre l'Eglise catholique que Luther a élevé le drapeau de la révolte.

Luther disait lui-même : " Je ne suis pas assez hardi pour assurer que c'est au nom de Dieu que j'ai commencé toute cette affaire ; je ne voudrais pas sur cela soutenir le jugement de Dieu."

En effet, Dieu a défendu aux chrétiens de faire

schisme entre eux : " Mes frères, je vous prie de faire en sorte qu'il n'y ait aucun schisme parmi vous." Voilà ce que nous dit saint Paul au chapitre premier de sa première Epître aux Corinthiens. Notre-Seigneur nous dit dans saint Matthieu, Chapitre XVIII, 17 : " Quiconque n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain."

Ainsi vous voyez la différence qu'il y a entre l'Eglise catholique et le protestantisme. Vous voyez aussi quels ont été les commencements du protestantisme et quels ont été ses fondateurs.

Je m'arrête ici aujourd'hui en vous recommandant d'être plus que jamais attachés à votre foi, à votre religion et de respecter ses divins enseignements.

Instruisez-vous de votre religion afin que vous puissiez la défendre toutes les fois qu'elle sera attaquée. Plus vous serez instruits de ses vérités fondamentales, plus votre foi sera vive, plus vous l'aimerez cette religion prêchée par notre divin Sauveur et par ses successeurs légitimes.

Pourquoi voit-on de nos jours tant de chrétiens indifférents ?

C'est parce qu'ils sont ignorants des vérités religieuses. Mais ce qui est encore plus pénible, c'est de voir de mauvais catholiques se donner toute la peine possible pour pervertir leurs compatriotes. Ah ! si ces mauvais catholiques — pour étudier la vraie religion — s'imposaient la moitié de l'agitation qu'ils se donnent pour retenir certains passages des Saintes Ecritures qu'ils ne comprennent point, ces hommes seraient de fervents catholiques !

Pourquoi voit-on des nôtres, de nos compatriotes abandonner la religion catholique ?

La réponse est facile à donner. On commence par ne plus aller à la messe les jours de dimanche, puis on ne va plus à confesse, on ne fait plus de prière le soir et le matin. On vit dans de mauvaises habitudes, on va se marier devant le ministre hérétique ; peu à peu on perd la foi—juste châtiment de sa mauvaise conduite—on devient protestant !

Et c'est si facile de devenir protestant.

Il ne s'agit que de se dire protestant, et de ne plus rien faire en matière de religion : alors on est protestant de premier aloi !

Si vous voulez éviter de tels malheurs pour vous et pour vos enfants, soyez réguliers à observer les commandements de Dieu et de son Eglise, en assistant régulièrement tous les dimanches à la messe et aux instructions, etc.

Restez attachés à votre foi, lisez de bons livres pour vous instruire des vérités de la religion catholique.

Laissez faire les vents et les tempêtes, l'ancre infaillible de l'Eglise vous retiendra constamment à la vue du port, et son enseignement divin vous ouvrira les portes de l'éternité bienheureuse.

LA BIBLE ET LA TRADITION

I

Ecce vobiscum sum, omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi.
Voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.
(St Matth., xviii. 20).

Dans ma deuxième instruction, je vous ai démontré que le protestantisme ne pouvait pas être la vraie religion de Jésus-Christ, puisqu'il n'est pas une religion, mais une révolte contre la vérité, et que ce n'est point à ses fondateurs Luther, Calvin et Henri VIII que Notre-Seigneur a dit : " Allez et enseignez toutes les nations. Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles."

Aujourd'hui, je vais vous prouver que la Sainte Bible n'est pas et ne peut pas être la seule règle de notre foi.

La Bible contient véritablement la parole de Dieu. Nous le savons aussi bien que nos frères séparés dans la foi ; nous le savons même mieux qu'eux.

La Bible ou les Saintes Ecritures se composent de l'Ancien et du Nouveau-Testament.

Ce sont des hommes inspirés par Dieu lui-même qui ont écrit ces livres saints.

L'Ancien-Testament comprend ce qui s'est passé de

plus remarquable avant la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et le Nouveau-Testament, ce qui s'est passé depuis Notre-Seigneur, touchant sa vie et ses prédications. Mais il ne faut pas croire que tout ce que Notre-Seigneur a fait et dit—ainsi que les Apôtres—se trouve dans le Nouveau-Testament.

Le total des Livres Saints est de 72 : 45 de l'Ancien-Testament et 27 du Nouveau ; ils ont tous été écrits dans l'espace de 1600 ans.

Presque tous les livres de l'Ancien-Testament ont été écrit en hébreu, et ceux du Nouveau en grec, excepté l'évangile Saint Matthieu qui a été écrit en hébreu.

Nous avons à nous occuper surtout du Nouveau-Testament ; bien que tout ce qui est contenu dans les Saintes Ecritures soit d'enseignement divin, cependant la Bible dans le sens que l'entendent les protestants, ne peut pas être pour nous catholiques l'unique règle de notre foi.

Et pourquoi ? Parce que l'Eglise de Jésus-Christ existait et était déjà répandue sur la terre avant que le Nouveau-Testament fût écrit par les Evangélistes et par les Apôtres.

Les premiers chrétiens disaient le *Pater* avant qu'il fût écrit dans Saint Matthieu, parce que notre divin Sauveur l'avait appris à ses disciples et que ceux-ci l'avaient transmis aux premiers chrétiens.

On baptisait au nom du *Père*, et du *Fils*, et du *Saint-Esprit*, avant que la formule fût écrite par Saint Matthieu, parce que Notre-Seigneur l'avait verbalement enseignée à ses Apôtres.

Notre-Seigneur ne dit point à ses Apôtres : Allez et colportez les Bibles ; mais bien : " Allez et enseignez " toutes les nations." " Qui vous écoute, m'écoute, qui " vous méprise, me méprise."

Ceci m'amène à vous parler tout de suite de la Tradition que les protestants rejettent et que nous catholiques, nous sommes obligés d'admettre.

II

Qu'est-ce que la Tradition ?

On appelle Tradition l'ensemble des vérités révélées transmises par un autre canal que celui des Livres Saints.

On appelle cette Tradition *divine* parce que ces vérités ont été révélées par Notre-Seigneur à ses Apôtres.

On appelle encore cette Tradition apostolique, parce que ces vérités révélées aux Apôtres par notre divin Sauveur ont été transmises par eux de vive voix à leurs disciples immédiats et à l'Eglise. Cette Tradition a pu être écrite dans la suite par les Saints Pères, mais elle ne l'a pas été au moins tout entière par les écrivains sacrés.

Nous croyons à cette Tradition comme à la Bible, parce que les Apôtres n'ont rien enseigné que ce qu'ils avaient appris de Notre-Seigneur ou par inspiration du Saint-Esprit. Ces vérités ont été transmises par les Apôtres et leurs successeurs jusqu'à nous.

Passons aux preuves qui établissent que la Tradition apostolique est la seconde source des vérités révélées.

Nous ne voyons nulle part dans le Nouveau Testament que Notre-Seigneur ait ordonné d'écrire les divins enseignements qu'il avait donnés aux hommes.

L'Evangile avait été prêché, cru et pratiqué longtemps avant que la moindre partie du Nouveau Testament fût écrite. Les Apôtres n'ont jamais vu une couverture de Bible, si ce n'est peut-être Saint Jean.

Saint Jean l'Evangéliste, au chapitre XXI, v. 25, nous dit ce qui suit :

" Et il y a encore beaucoup de choses que Jésus a " faites ; si on les rapportait en détail, je ne crois pas " que le monde même pût contenir les livres que l'on " en écrirait. "

Voilà un texte qui est bien clair et qui prouve parfaitement contre les protestants que tout n'est pas écrit.

Voici encore d'autres paroles de Saint Paul aux Thess. chap. II, v. 14. " C'est pourquoi, mes frères, demeurez " fermes et conservez les traditions que vous avez " apprises, soit par paroles, soit par lettres."

Il n'y a certainement pas de vérités plus clairement exprimées dans les Saintes Ecritures que ce dogme de notre foi catholique.

Si vous rejetez la Tradition apostolique, il faut que vous rejetiez aussi la Bible. Il ne vous est pas plus possible d'admettre l'une que l'autre.

La Bible est la révélation écrite et la Tradition est la révélation non écrite.

La Bible et la Tradition nous viennent l'une et l'autre des Apôtres, ayant été transmises à leurs successeurs immédiats.

On ne voit nulle part que Notre-Seigneur ait ordonné d'écrire ses enseignements, mais on voit au contraire qu'il a insisté de conserver la Tradition.

Je vous le demande : est-ce que les Apôtres n'é-

taient pas aussi croyables quand ils parlaient que quand ils écrivaient ? Est-ce que les hommes à qui ils confiaient leurs paroles, leurs enseignements, étaient différents de ceux à qui ils confiaient leurs écrits ?

C'est l'Eglise catholique seule qui a reçu ce dépôt sacré de la Tradition ; ce n'est point l'église protestante, puisqu'elle n'apparaît que 1500 ans plus tard.

Nos frères séparés dans la foi prétendent que la Tradition est contraire à l'Evangile : 1° parce que Jésus-Christ a dit : " Lisez les Ecritures," et quelles sont ces écritures sinon la Bible ? 2° parce que tout ce que Notre-Seigneur a fait, et tout ce que les Apôtres ont enseigné se trouve dans cette même Bible. Ainsi nous n'avons pas besoin de tradition.—

Voilà le raisonnement de nos frères séparés dans la foi.

Je vais d'abord répondre à la première objection.

Notre-Seigneur nous dit, il est vrai, de lire les Saintes Ecritures. Quelles sont ces Ecritures et à qui dit-il ces paroles ?

Ces Ecritures étaient l'Ancien Testament, et la preuve c'est que le Nouveau Testament n'était pas écrit alors, et qu'il ne l'a été que longtemps après Notre-Seigneur.

A qui adressait-il ces paroles ?

Aux Juifs.

Pourquoi leur disait-il ces choses ?

Parce que les Juifs niaient sa divinité. Notre-Seigneur leur dit de lire les Saintes Ecritures, c'est-à-dire les prophéties annonçant sa venue et prouvant sa divinité.

Vous dites que tout ce que Notre-Seigneur a fait est écrit.—

Non, puisque nous lisons dans le Nouveau Testament : " Quoique j'eusse plusieurs choses à vous écrire, " je n'ai pas voulu le faire sur du papier et avec de " l'encre, espérant aller vous voir et vous entretenir de " vive voix " (Saint Paul aux Thess).

Les protestants sont obligés d'admettre une tradition malgré eux, bien qu'ils prétendent rejeter toute tradition.

Pourquoi toujours cette haine contre ce qui est catholique ?

N'est-ce pas pour imiter les pères du protestantisme dans leur haine contre l'Eglise catholique ?

Pourquoi à certaines époques de l'année se réunissent-ils dans les bois on ailleurs pour prêcher ?

N'est-ce pas pour imiter et conserver une coutume qu'avaient les premiers chrétiens.

Pourquoi construisent-ils des temples ? Pourquoi se réunissent-ils dans ces mêmes édifices ? Pourquoi la musique, le chant dans leurs réunions ? C'est par *tradition* qu'ils observent ces coutumes.

Ainsi les protestants sont forcés d'admettre la tradition malgré eux.

Nos frères séparés dans la foi croient que les quatre Evangiles et les quatorze Epîtres de Saint Paul sont des livres divins, c'est-à-dire qu'ils ont été inspirés par l'Esprit-Saint ; cependant cela ne se trouve pas au moins pour tous ces livres dans les Saintes Ecritures.

Les protestants croient, au moins quelques sectes, qu'il faut baptiser les *enfants;* cela ne se voit nulle part dans les Livres Saints.

Les protestants croient encore qu'il fant sanctifier le Dimanche au lieu du sabbat, c'est-à-dire du samedi ;

du dernier jour de la semaine qui était observé sous la loi de Moïse. On ne voit rien à ce sujet dans la Bible.

Saint Epiphane, Evêque de Salamine, dans l'île de Chypre, l'un des Pères de l'Eglise au IV siècle, ne nous dit-il pas : " On ne trouve pas tout dans l'Ecriture Sainte, parce que les Apôtres nous ont enseigné plusieurs articles, les uns par l'Ecriture, d'autres par la tradition ? "

Nous voyons donc par ces paroles de saint Epiphane que l'on admettait la Tradition dès les premiers siècles de l'Eglise.

Nous voyons donc que les protestants admettent une foule de choses dont l'authenticité ne repose que sur la Tradition.

Ainsi la Bible n'est pas la seule et unique règle de notre foi, puisque nous devons admettre la Tradition comme la parole de Dieu non écrite, confiée aux Apôtres et transmise par eux et par leurs successeurs jusqu'à nous.

Les protestants prétendent que la Bible doit être mise entre les mains de tous, de l'enfant comme du vieillard, du pauvre comme du riche, de l'ignorant comme de celui qui est instruit. Que tout le monde doit avoir la Bible et la lire, et que chacun est libre de l'interpréter comme il l'entend.—

Ce principe est absolument faux, comme je vais vous le prouver.

III

Le Bible ou l'Ecriture Sainte, comme je vous l'ai déjà dit, se compose de deux testaments, de l'Ancien et du Nouveau. C'est la volonté de Dieu manifestée aux hommes.

Peut-on croire un seul instant que Dieu ait voulu laisser aux hommes la liberté d'interprèter ses volontés chacun à sa guise ?

Vous savez tous avec quel religieux respect on suit dans ce monde les dernières volontés d'un testateur.

Avec quel soin on interprète chaque article de son testament ; et s'il s'élève quelques doutes sur l'interprétation de certaines phrases et de certains mots, que fait-on ?

Est-ce qu'on laisse les héritiers interpréter, d'après leur jugement particulier, ces mots, ces phrases et ces articles comme chacun l'entend ?

Evidemment non. La loi civile n'a-t-elle pas établi des tribunaux pour étudier et régler ces différends ? Pensez-vous que Dieu qui est la sagesse même ait voulu que les hommes agissent autrement pour ce qui regarde ses volontés ? Certainement non.

La Bible est un code divin, dans lequel les volontés de Dieu sont exprimées. Ce code divin enseigne aux hommes à vivre saintement pour arriver à leur fin dernière qui est le ciel.

Il y a aussi dans le monde un code civil qui enseigne aux hommes leurs rapports les uns envers les autres. Je vous le demande : ce code civil est-il laissé à la libre interprétation de chacun ? non. Il en doit être de même pour le code divin que l'on appelle la Bible.

De même que le code civil présente de grandes difficultés dans plusieurs endroits pour son interprétation ; de même aussi les Saintes Ecritures présentent de grandes difficultés dans l'interprétation de plusieurs de leurs passages.

Il faut donc un tribunal pour interpréter la loi civile, de même aussi, il faut un tribunal pour interpréter la Bible, et ce tribunal se trouve dans l'Eglise catholique seule. Il ne se trouve point dans le protestantisme, puisque chacun, d'après lui, a droit d'interpréter la Bible comme il l'entend.

Il me semble que l'on doit être aussi raisonnable pour les choses divines qu'on l'est pour les choses humaines.

S'il faut un tribunal pour l'interprétation des lois humaines, il en faut un aussi pour l'interprétation des lois divines.

Le simple bon sens nous dit que chacun ne doit pas interpréter les Saintes Ecritures, d'après son propre jugement.

Les protestants prétendent que celui-là a la vérité qui lit la Bible avec droiture et piété.

Bien! tous les protestants sincères lisent la Bible avec droiture et piété, au moins j'aime à le croire.

Je suppose pour un instant une réuuion de ministres protestants appartenant à différentes sectes protestantes.

Voilà un ministre épiscopalien.

C'est un homme droit et pieux, il lit sa Bible avec droiture et piété.

Il dira qu'il faut des évêques, car point d'évêques, point de prêtres.

S'il n'y a ni évêques, ni prêtres, il n'y aura point de sacrements, et s'il n'y a point de sacrements, il n'y aura point d'église.

Voici en second lieu un ministre presbytérien, c'est

aussi un homme droit et pieux, il lit sa Bible avec droiture et piété. Il vous dira qu'il faut des prêtres, mais pas d'évêques, ce n'est pas nécessaire.

Le ministre épiscopalien répondra qu'il a la Bible pour lui. A son tour le presbytérien prétendra avoir aussi la Bible de son côté.

En troisième lieu, un ministre baptiste prendra la parole. C'est encore un homme droit et pieux, lisant sa Bible avec droiture et piété.

Avez-vous jamais été baptisé ! dira-t-il.

Oui, répondra l'épiscopalien, lorsque j'étais tout jeune enfant.

Je l'ai été aussi, dira le presbytérien, lorsque j'étais au berceau.

Mais répliquera le baptiste, vous l'avez été par infusion ou aspersion ; bien ! je vous dis que vous n'avez jamais reçu le baptême, et vous le recevrez seulement lorsque vous descendrez dans la rivière comme le Christ ; et le baptiste pour prouver qu'il a dit la vérité apporte sa Bible, et il ajoute : si vous ne vous faites pas baptiser de nouveau, je vous dis que vous irez tous en enfer, vous et vos sectateurs !

En quatrième lieu, un unitaire—encore un homme droit et honnête—vous dira : vous êtes tous de malheureux idolâtres.

Vous adorez un Homme-Dieu. Le Christ n'a jamais été Dieu, vous êtes dans l'erreur, et il cite les textes de sa Bible pour prouver qu'il a raison contre les autres ministres protestants.

Puis, un ministre méthodiste dira à ses confrères prédicants : Avez-vous jamais senti l'esprit agissant en vous ?

—C'est une absurdité, répondront les autres.

—Moi, je vous dis, répliquera le méthodiste : si vous n'avez pas senti cette religion en vous, vous irez tous dans l'enfer pour l'éternité.

Ce ministre méthodiste est aussi un homme sincère, et il s'appuie aussi sur sa Bible pour prouver qu'il dit la vérité.

L'universaliste vous dira à son tour, vous êtes tous de drôles de gens. Vous savez bien qu'il n'y a point d'enfer, ce sont des contes pour épouvanter les vieilles femmes et les enfants.

Cet universaliste lit sa Bible avec bonne foi et dévotion, c'est un homme honnête et sincère.

Le quaker vous dira : vous vous querellez pour rien. Vous savez bien que le baptême n'est point nécessaire.—Il est le plus sincère des hommes, et il apporte encore sa Bible pour prouver son assertion.

Un autre viendra vous dire : baptisez seulement les hommes ; il n'est pas nécessaire de baptiser les femmes.

Un huitième, un trembleur, avec la meilleure foi du monde possible vous dira : vous devez opérer votre salut avec crainte et tremblement, et si vous voulez aller au ciel, il vous faut *trembler !*

Je suppose que ces huit ministres protestants sont des hommes sincères, lisant leur Bible avec droiture et piété.

Comment se fait-il que pas un de ces huit ministres protestants ne s'accorde sur des vérités aussi importantes,—telles que la nécessité du baptême, l'existence de l'enfer, la divinité de Jésus-Christ, etc. ?

L'un dit que le baptême est nécessaire, l'autre dit qu'il ne l'est point.

L'un prétend que Jésus-Christ est Dieu, l'autre soutient qu'il ne l'est point.

L'un affirme qu'il y a un enfer, l'autre nie son existence.

Maintenant, qui croire sur des vérités aussi importantes ? Tous cependant lisent la Bible, tous s'appuient sur elle pour prouver qu'ils ont raison et que le voisin a tort.

Aujourd'hui on compte dans le protestantisme, comme je vous l'ai déjà dit dans une autre instruction, 352 sectes protestantes, toutes différentes entre elles.

Pourquoi toutes ces nouvelles religions ?

Pourquoi toutes ces sectes différentes, les unes admettant telles vérités, les autres rejetant ces mêmes vérités ?

C'est parce que dans le protestantisme chacun peut interpréter les Saintes Ecritures comme il les entend, comme il le peut et le plus souvent comme il le veut.

Il n'en est pas ainsi dans l'Eglise catholique ; la foi chez les catholiques est la même partout, parce que dans l'Eglise catholique, il y a un tribunal pour l'interprétation des Saintes Ecritures.

IV

Quelle garantie nos frères séparés dans la foi ont-ils de l'authenticité de leur Bible ?—Ils n'en ont aucune.

Vous voyez une Bible protestante ; qui vous dit que cette Bible renferme bien exactement la parole de Dieu ?

Personne ; vous n'avez donc aucune garantie quelconque de sa véracité et de son authenticité.

Qui vous dit que cette Bible a été bien traduite sur l'original ?

Qui vous assure que le traducteur n'a pas passé volontairement ou involontairement un mot, une phrase un passage qui en changerait complètement le sens ?

Le protestant n'a donc aucune garantie de l'authenticité de sa Bible.

Voyez donc devant les tribunaux civils les précautions que l'on prend pour admettre un document quelconque. Il faut que ce document soit certifié et signé par une personne compétente ; et, pour la parole divine, pour la parole de Dieu, pour la Bible, vous l'admettez sans aucune garantie ?—Vous voyez que ce n'est pas raisonnable.

Qui vous dit que dans une Bible protestante, on n'a pas retranché des chapitres, des livres tout entiers ? et c'est pourtant le cas.

Ainsi dans la Bible protestante on a retranché plusieurs livres qui se trouvent dans la Bible catholique.

Par exemple, tout ce qui regarde le sacrement de l'extrême-onction a été retranché dans la Bible protestante.

Où les protestants ont-ils pris la Bible ?— Dans l'Eglise catholique.

Il y avait déjà près de 1500 ans que l'Eglise catholique avait entre ses mains ce dépôt sacré des Saintes Ecritures, lorsque les protestants sont apparus sous le soleil.

Ils ont donc pris les Saintes Ecritures dans l'Eglise catholique ; ils en ont fait des traductions à leur guise. Luther fait dire à la Bible que *la foi seule* sauve, tandis qu'il avoue lui-même qu'il a ajouté de son chef le

mot *seul* qui ne se trouve point dans l'original des livres sacrés.

Les protestants n'ont donc pas entre les mains la parole de Dieu écrite, parce que leur Bible est remplie d'erreurs, comme j'aurai l'occasion de vous le prouver dans une instruction subséquente.

Les protestants nous reprochent à nous catholiques de ne point lire la Bible, et à nous prêtres de ne point la laisser lire.

Ce reproche est absolument sans fondement et entièrement faux. Pourvu qu'une Bible soit catholique et revêtue d'une approbation voulue par l'Eglise catholique, non seulement il nous est permis de la lire, mais encore il nous est conseillé de l'étudier, de la méditer.

Pour prouver combien nos frères séparés dans la foi ont tort de nous faire ce reproche, observons qu'il y a quelques années, feu Mgr Baillargeon, archevêque de Québec, publiait, pour ses diocésains, une traduction du Nouveau Testament.

Il y a à peine quelques années, Sa Sainteté Léon XIII publiait une magnifique encyclique, pour démontrer à l'univers chrétien la nécessité d'étudier et de méditer les Saintes Ecritures.

Nos frères séparés dans la foi ont donc tort de dire que nous, catholiques, nous ne lisons point la Bible, et que nous, prêtres catholiques, nous en défendons la lecture.

Pourvu qu'une Bible soit catholique, il nous est permis de la lire, mais il ne nous est pas permis de l'interpréter d'après notre sens individuel.

L'Eglise nous défend de lire une Bible falsifiée, une Bible dont l'authenticité n'est pas reconnue par l'autorité compétente, parce qu'une bible falsifiée ne renferme point la parole écrite de Dieu.

Telles sont les Bibles protestantes.

Les protestants disent qu'il faut lire la Bible pour être sauvé. C'est un principe faux.

Les premiers chrétiens n'avaient pas la Bible, les Apôtres n'avaient pas la Bible, tous les enfants qui meurent avant d'avoir appris à lire et tous ceux qui ne savent pas lire seraient donc condamnés, d'après eux, à ne jamais voir Dieu ?

Je viens de dire que nous, catholiques, nous avons la permission de lire et d'étudier la Bible, pourvu qu'elle soit revêtue d'une approbation compétente, c'est-à-dire que nous soyons certains que cette Bible n'est point falsifiée, mais qu'elle renferme bien la parole écrite de Dieu. Et il ne nous est pas permis d'interpréter les Saintes Ecritures d'après notre jugement particulier, parce que dans l'Eglise catholique, nous avons un tribunal pour régler ce qui regarde le culte de Dieu, et décider les questions religieuses.

Ce tribunal ne se trouve point chez les protestants, et voilà pourquoi on voit chez eux plus de deux cents interprétations différentes sur ce seul texte de nos Livres Saints : " *Ceci est mon corps.*"

De même que la société civile a toujours eu ses tribunaux pour décider les différends qui s'élèvent parmi les hommes, de même aussi l'Eglise catholique a toujours eu les siens pour juger toutes les questions religieuses, et cela de tout temps.

Ainsi dans l'Ancien Testament, on voit que c'était Moïse qui était chargé d'interpréter la parole de Dieu, et ensuite les prêtres. Cela est prouvé par une foule de textes des Saintes Ecritures qu'il y a toujours eu chez le peuple juif un tribunal religieux pour l'interprétation des différents points de la religion et de l'Ancien Testament.

Dans l'Eglise catholique aussi, il y a toujours eu un tribunal, depuis saint Pierre jusqu'à nos jours ; ceci est évident par les paroles de Notre-Seigneur : " Que " celui qui n'écoute pas l'Eglise, soit regardé comme un " païen et un publicain. Qui vous écoute, m'écoute, " qui vous méprise, me méprise."

Voici un autre fait qu'on lit dans les Actes des Apôtres:

Les pharisiens prétendaient que ceux qui se convertissaient à l'Eglise catholique, devaient se faire circoncrire et observer la loi de Moïse. Paul et Barnabé prétendaient le contraire. Que vont-ils faire, vont-ils avoir recours à la Bible ? Non. Vont-ils avoir recours à la raison individuelle ? Pas plus.

Il fut résolu que Paul, Barnabé et quelques autres iraient à Jérusalem vers les Apôtres et les prêtres pour leur proposer cette question.

Voilà ce que nous disent les Actes des Apôtres et le bon sens.

Deux voisins sont en opposition sur une chose qui regarde certains droits ; ils iront devant un tribunal, devant un juge, enfin.

Les protestants nous disent qu'il faut suivre la *Bible, toute la Bible, et rien que la Bible.*—Eh bien ! voilà ce

que dit la Bible : il faut s'adresser à l'Eglise pour décider les contestations qui regardent la religion.

On eut donc recours aux Apôtres et ils décidèrent de ne plus observer le cérémonial de Moïse, ajoutant que la circoncision n'était plus nécessaire. Il y avait donc du temps des Apôtres dans l'Eglise un tribunal pour juger les questions religieuses. Ce tribunal a toujours existé depuis ce temps et existe encore de nos jours dans l'Eglise catholique : c'est le Souverain Pontife, Docteur infaillible de l'Eglise universelle, infaillible dans toutes les questions qui regardent la *foi* et les *mœurs*.

Notre-Seigneur nous dit dans saint Jean : " Plusieurs faux prophètes se sont élevés dans le monde."

Comment par la raison individuelle reconnaîtrez-vous les vrais prophètes des faux prophètes ?

En voici un exemple :

Dans saint Mathieu nous lisons ces paroles : " Ceci est mon corps."

Je m'adresse à un catholique et je lui demande : que veulent dire ces paroles ?

Il me répond qu'après la consécration le pain est changé au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Je m'adresse ensuite à un protestant et je lui pose la même question ; celui-ci me répondra que ces paroles veulent dire la *figure* et l'*image* du corps de Notre-Seigneur !

Quel est celui des deux qui me dit la vérité ?

Qui va me dire lequel des deux est le faux prophète ? Est-ce la Bible ? Est-ce votre raison ?... Qui sait ?...

Donc, si—moins clairvoyant que Luther—je m'obstine à ne pas admettre la *présence réelle*, il faudra avoir recours à un tribunal compétent pour décider qui des deux a raison, car la foi est *une* !

Nos frères séparés nous reprochent de ne juger que par le Pape.

Je distingue ; mais en supposant qu'ils diraient la vérité, nous aurions autant de droit de ne juger que par le Pape—que nous considérons comme le représentant de Jésus-Christ sur la terre—que de ne juger que par Luther qui n'est qu'un apostat, puisqu'il a abandonné la religion catholique dans laquelle il était né, dans laquelle il avait été baptisé, élevé et instruit, et qu'il avait professé jusqu'à l'âge de 35 ans ! !

Mes frères, soyez fermes dans votre foi, que vos convictions religieuses soient inébranlables ! Etudiez la religion catholique, et, plus vous serez instruits de ses vérités, plus vous serez forts pour les défendre toutes les fois qu'elles seront attaquées.

N'ayez point honte de paraître catholiques, vous rappelant ces paroles de Notre-Seigneur : " Je rougirai devant mon Père céleste, de celui qui aura rougi de moi devant les hommes."

Restez fortement attachés à la religion de vos pères, sachant qu'elle est la *seule vraie* religion qui vous conduira à la vie éternelle.

LA BIBLE NE PEUT ÊTRE LA SEULE RÈGLE DE NOTRE FOI

I

Ite et docete omnes gentes.
Allez et enseignez toutes les nations.
(St Matth. xxviii, 19).

Dans ma dernière instruction, je vous ai démontré que la Bible seule — ou les Saintes Ecritures — n'était pas et ne pouvait pas être, pour nous catholiques, la seule et unique règle de notre foi, comme le prétendent nos frères séparés, parce que la vraie Eglise de Dieu a existé longtemps, sur la terre, avant que le Nouveau Testament fût écrit.

On a donné le nom de Nouveau Testament à cette partie de l'Ecriture Sainte qui comprend les quatre Evangiles, les actes des Apôtres, les Epîtres et L'Apocalypse.

Le Nouveau Testament renferme une grande partie de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec une partie des instructions que les Apôtres nous ont laissées par écrit.

C'est dans ce livre divin que l'on trouve la Nouvelle Alliance de Dieu avec les hommes, cette loi de grâce et d'amour que le Fils de Dieu est venu apporter au monde.

" Toute écriture a été inspirée de Dieu, nous dit l'Apôtre" (ii Tim. iii. 16). Par conséquent tout ce qui a été écrit sous l'inspiration de Dieu, est parole de Dieu. Lire l'Ecriture Sainte, c'est donc lire *la parole de Dieu,*

(1 THESS. II, 13.) *les paroles de la vie éternelle* (S. JEAN, VI. 69). *qui peuvent sauver les âmes* (Ep. de S. JAC. I, 21).

Mais cette parole de Dieu doit être lue avec humilité, et avec un grand désir de connaître et de faire sa volonté divine. Lire cette parole de Dieu avec orgueil, par pure curiosité, et vouloir l'interpréter d'après ses propres connaissances, par la raison individuelle et ses propres lumières, ce serait s'exposer à un grand danger, ce serait se rendre coupable d'une criminelle et dangereuse témérité. Ce serait s'exposer à détourner le vrai sens *pour sa propre ruine*, nous dit saint Pierre.

Saint Pierre, le chef des Apôtres, dans sa deuxième Epître, Chap. I, v. 20, nous dit : " Qu'aucune Prophétie de l'Ecriture ne doit s'expliquer par une interprétation particulière," c'est-à-dire que personne ne doit s'arroger le droit de l'interpréter dans son sens privé et selon son jugement particulier.

Nul homme *ne peut* se flatter *d'entendre ce qu'il lit* dans les Saintes Ecritures, " *si quelqu'un ne le lui explique.*" (Act. Ap. VIII, 31). C'est que des vérités importantes, de grands mystères sont cachés dans les Livres Saints où l'on ne peut pénétrer sans guide, et qu'il s'y trouve beaucoup de choses difficiles à entendre et qui demandent nécessairement le secours d'un interprète (II, S. PIERRE).

C'est à son Eglise et à son Eglise seule que Jésus-Christ a promis *d'envoyer* son *Saint-Esprit pour lui enseigner toute vérité.* (I TIM. II. 4).

C'est encore à son Eglise et à son Eglise seule, que notre divin Sauveur a promis *de demeurer avec elle*

jusqu'à la consommation des siècles (S. MATTHIEU, XXVIII, 20).

C'est encore son Eglise, et son Eglise seule, qu'il a établie pour être "*la colonne et le soutien de la vérité*", (I TIM., III, 15).

C'est l'Eglise de Jésus-Christ seule qui a été établie sur la terre dépositaire et gardienne des vérités révélées et non point les sectes protestantes. C'est aussi cette même Eglise de Jésus-Christ qui est l'interprète autorisée des Saintes Ecritures ; d'où il suit que Dieu lui a donné l'intelligence pour les entendre, (S. LUC, XXIV, 45), avec une autorité divine et infaillible pour les proposer, pour les expliquer et pour en déclarer le sens véritable.

C'est à ses apôtres et à leurs véritables successeurs que notre divin Sauveur a commandé *d'aller enseigner à toutes les nations ce qu'ils avaient vu et entendu, et de prêcher par tout le monde l'Evangile à toute créature.*

Ce n'est point aux ministres protestants que notre divin Sauveur a dit de prêcher l'Evangile à toutes les nations ; d'ailleurs ils n'existaient point encore, puisque le premier ministre protestant n'apparaît sous le soleil qu'en 1520. Ce n'est point aux ministres protestants, mais bien à ses apôtres et à leurs véritables successeurs que Notre-Seigneur a dit : " Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous méprise, me méprise ; et celui qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé."

C'est encore à son Eglise, et non point aux sectes protestantes que Notre-Seigneur a dit : " Que celui qui

n'écoute point mon église, soit regardé comme un païen et un publicain."

Je vous disais, il y a quelques instants, que la Bible ne peut pas être la seule règle de notre foi, parce que la vraie Eglise de Jésus-Christ était répandue dans le monde, l'Evangile était prêché et pratiqué avant que le Nouveau Testament fût écrit.

En effet saint Matthieu a écrit son Evangile pour l'utilité de quelques personnes, sept ans environ après l'Ascension de Notre-Seigneur au ciel.

Saint Marc, dix ans, et saint Luc, vingt-cinq ans environ après l'Ascension glorieuse de notre divin Sauveur vers son Père céleste.

Saint Jean a écrit son Evangile soixante-trois ans environ, et son Apocalypse soixante-cinq après l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans son séjour éternel.

Pas un apôtre n'a lu la Bible, pas un apôtre n'a vu la couverture d'une Bible, si ce n'est peut-être saint Jean.

Tous les apôtres sont morts martyrs, et ils sont tous morts avant que le Nouveau Testament fût écrit, si on excepte l'Evangéliste saint Jean.

Vous admettez avec moi, n'est-ce pas ? que les apôtres étaient vraiment des hommes apostoliques, remplis de la crainte et de l'amour de Dieu, puisque tous ont versé leur sang pour l'amour de leur divin Maître.

Bien que l'apôtre saint Jean ne soit pas mort d'une mort violente, il a subi cependant le martyre comme les autres apôtres, ayant été plongé dans une chaudière remplie d'huile bouillante ; mais, par un miracle de Dieu, il en est sorti intact. Bien qu'il soit mort dans

une grande vieillesse, l'Eglise le considère comme un de ses martyrs.

Si la lecture de la Bible eut été nécessaire pour arriver au ciel, comme le prétendent nos frères séparés dans la foi, croyez-vous que Notre-Seigneur eût laissé son Eglise pendant 65 ans sans ce livre ?

Notre divin Sauveur n'a pas dit à ses Apôtres : écrivez mes enseignements, mais il leur a dit : Prêchez, enseignez ce que je vous ai enseigné moi-même.

Non seulement les Apôtres n'ont point lu le Nouveau Testament, mais l'Eglise de Jésus-Christ a été pendant près de 400 ans sans ce livre sacré.

Les premiers Chrétiens ont été pendant près de 400 ans sans avoir le Nouveau Testament. Du temps des Apôtres comme dans la suite des siècles, il y a eu de faux prophètes, il y a eu de faux évangiles. Ainsi il y a eu d'écrits dans les premiers siècles de l'Eglise de Dieu, l'évangile de Simon, ceux de Nicodème, de Marie, de Barnabas, de l'Enfance de Jésus.

Ces différents évangiles étaient répandus parmi le peuple, et le peuple ignorait quel était le véritable Evangile. Il ne savait comment distinguer l'Evangile vrai, l'Evangile inspiré, de l'évangile faux, de l'évangile empoisonné par l'erreur.

Les savants eux-mêmes n'étaient pas d'accord entre eux sur l'authenticité de ces différents évangiles.

Ils ne savaient s'ils devaient préférer l'Evangile de saint Matthieu à celui de Simon ; l'Evangile de saint Marc à celui de Nicodème ; l'Evangile de saint Luc à celui de Marie; l'Evangile de saint Jean à celui de l'Enfance de Jésus.

L'Eglise était alors persécutée de tous côtés ; les chrétiens étaient envoyés par milliers au martyre, et ce ne fut qu'en 397, sur la fin du quatrième siècle, lorsque la paix fut rendue à l'Eglise, que le Pape, que le successeur de saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, appela à Carthage tous les évêques de l'univers chrétien. C'est là que, réunis en Concile, assistés de l'Esprit-Saint, ils décidèrent quels étaient les vrais Evangiles des faux, les livres divinement inspirés de ceux écrits par de faux prophètes.

Ce ne fut donc qu'en 397 que l'Eglise catholique dressa, pour la première fois de son existence, le catalogue ou la liste des livres divinement inspirés.

Les chrétiens des premiers siècles étaient de véritables chrétiens ; ils aimaient, vous n'en doutez point, le bon Dieu, puisque près de 20 millions versèrent leur sang par amour pour Jésus-Christ. Cependant ces premiers chrétiens, si pieux, si fervents, ont été instruits des vérités de la foi catholique, sans jamais avoir lu la Bible, pour l'excellente raison que la Bible ne leur était pas connue.

Nos frères séparés ont donc tort de prétendre que pour se sauver il faut lire la *bible* et *rien que la bible*, puisque les premiers chrétiens ont été plus de 400 ans sans avoir la Bible.

Non seulement les chrétiens des quatre premiers siècles de l'Eglise n'ont pas eu la Bible, mais on peut dire que les chrétiens en général ont été, à quelques exceptions près, privés de ce livre divin pendant quatorze cents ans.

II

Vous savez que l'imprimerie a été inventée vers le milieu du quinzième siècle, et avant sa découverte les livres coûtaient très cher et étaient très rares.

Il fallait copier à la main, sur du parchemin, les livres qu'on voulait se procurer. Au dire des historiens du temps, une copie de la Bible aurait pris 20 ans de travail.

Quels sont ceux qui avaient les moyens de payer ces longs travaux ? Y avait-il une personne sur dix mille qui avait les moyens de payer un copiste ? Je suis certain qu'il n'y en avait pas une sur vingt mille en état de faire face à ces dépenses.

Nouvelle preuve que la lecture de la Bible n'est point nécessaire pour aller au ciel, comme le prétendent nos frères séparés dans la foi. Où trouvez-vous dans les Saintes Ecritures que Notre-Seigneur ait jamais ordonné à ses apôtres et à leurs légitimes successeurs d'écrire la Bible et de la colporter de villages en villages, de maisons en maisons ? Mais il leur a dit, au contraire : *Enseignez les nations et gardez mes commandements.*

Si la Bible eut été nécessaire pour être sauvé, pensez-vous un seul instant que notre divin Sauveur eût laissé son Eglise pendant plus de quatorze cents ans sans mettre à la portée de tous les fidèles ce livre divin ? Evidemment non ; il aurait trouvé un moyen quelconque de le donner aux hommes dès le commencement de son Eglise.

Nos frères séparés prétendent que chaque personne doit lire la Bible pour être sauvée, et l'interpréter au meilleur de son jugement.

Ce principe est absolument faux et conduit à toutes les erreurs possibles. Voilà pourquoi il y a tant de différentes croyances chez eux. Les uns admettent ce que les autres rejettent ; celui-ci affirme ce que celui-là nie, et tous s'appuient sur la Bible pour tâcher de confirmer leurs erreurs !

Dans le protestantisme, il n'y a point d'unité ; au contraire, il y a diversité d'opinions sur la même vérité, et on peut dire sans crainte de se tromper qu'il y a chez les protestants autant de croyances différentes qu'il y a de personnes, parce que, d'après eux, chacun est libre d'interpréter les Saintes Ecritures comme il les comprend.

Il n'en est pas ainsi chez nous, catholiques, puisque nous avons tous la même croyance.

Allez dans toutes les parties de l'univers, chez l'enfant des bois, comme chez l'habitant des grandes villes : partout où vous trouverez des catholiques, partout vous trouverez la même foi, le même symbole, la croyance aux mêmes vérités révélées, la participation aux mêmes sacrements institués par Notre-Seigneur dans son Eglise, et la même soumission au Pape, chef visible de cette Eglise sur la terre.

Comment peut-on reconnaître la vraie Eglise de Jésus-Christ, née le jour de la Pentecôte ? A deux marques principales, comme je vous l'ai déjà dit dans une autre instruction.

La première, que cette Eglise existe depuis plus de 1900 ans, parce qu'il y a plus de 1900 ans que Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu sur la terre pour fonder son Eglise.

La deuxième marque, que cette Eglise doit toujours avoir existé, sans interruption, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Or, l'Eglise de Jésus-Christ a toujours existé depuis sa fondation jusqu'à nous, et cela sans interruption, puisque saint Augustin comptait de son temps 39 Papes qui avaient gouverné l'Eglise de Jésus-Christ depuis saint Pierre. Il les nomme les uns après les autres.

L'histoire nous a conservé les noms de tous les Papes qui se sont succédé les uns aux autres, sans interruption, depuis saint Pierre jusqu'à Pie X glorieusement régnant aujourd'hui.

On peut facilement les nommer les uns après les autres, et l'histoire nous a conservé la date de leur nomination aussi bien que celle de leur mort, ce qui prouve que l'Eglise de Jésus-Christ a toujours existé depuis sa fondation jusqu'à nos jours, c'est-à-dire depuis 1907 ans.

Où étaient le luthérianisme, le calvinisme, le protestantisme, il y a 1900 ans ?

Ces erreurs étaient dans le néant, puisque le premier protestant n'apparaît qu'en 1520 de notre ère.

Il y avait donc 1520 ans que l'Eglise de Jésus-Christ existait sur la terre, lorsque le premier protestant, un religieux défroqué et apostat, Luther, apparut sous la calotte des cieux.

Quelle était la *véritable* Eglise de Jésus-Christ avant Luther, Calvin et Henri VIII ?

C'était l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Il n'y en avait point d'autres.

Si l'Eglise catholique était la véritable Eglise de

Jésus-Christ avant Luther, Calvin, et Henri VIII, elle l'est encore aujourd'hui et les protestants ont eu tort de s'en séparer.

Nos frères séparés disent qu'il s'était glissé plusieurs erreurs dans l'Eglise catholique, et voilà pourquoi Luther, Calvin et Henri VIII s'en sont séparés.

Ou ces erreurs imputées à l'Eglise catholique étaient préjudiciables au salut, ou elles ne l'étaient point. Si ces erreurs avaient été préjudiciables au salut, l'Eglise serait tombée en ruine en enseignant l'hérésie ; ce qui aurait été contre la promesse formelle de son divin Fondateur, qui lui a dit : *Que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle, et qu'il sera toujours avec elle jusqu'à la consommation des siècles.*

Ou ces erreurs n'étaient point préjudiciables au salut ; alors il n'était pas permis à nos frères séparés d'abandonner la vraie Eglise de Jésus-Christ.

III

Pour se sauver, pour arriver sûrement au ciel, il faut avoir une foi divine, *surnaturelle*, à savoir une foi fondée sur l'autorité de Dieu et de la révélation. Il faut de plus une foi *universelle*, qui embrasse toutes les vérités révélées sans exception, lesquelles sont contenues dans l'Ecriture et la Tradition. Il faut enfin une foi *souverainement certaine* qui n'admette point la moindre incertitude, la moindre hésitation.

Or, le protestant—à proprement parler—n'a point cette foi divine, surnaturelle, universelle et souverainement *certaine*.

Et, pour ne signaler que ce dernier point, la crédibi-

lité de la foi—qui nous est exclusivement donnée par le magistère authentique et infaillible de l'Eglise,—le protestant ne l'a point ! Non, il n'a pas la certitude touchant le canon, c'est-à-dire la liste des livres saints ; il n'a aucune certitude encore touchant les versions de sa bible ; il n'a aucune garantie certaine de l'interprétation des Saintes Ecritures, et en voici la preuve :

En 1598, les protestants de Strasbourg retranchèrent du canon des Ecritures Saintes, l'Epître de saint Paul aux Hébreux, l'Epître de saint Jacques et l'Apocalypse de saint Jean, et 74 ans plus tard, ils les remirent de nouveau dans leur bible.

Vous voyez donc qu'ils n'ont aucune certitude touchant l'authenticité de leur bible.

D'après les ministres protestants eux-mêmes, leur bible est remplie de fautes et d'erreurs.

En voici la preuve. Ces années dernières, dans une grande convention des ministres protestants à Saint-Louis de Missouri, un d'eux déclara que dans leur bible il y avait plus de trente mille erreurs. Une erreur, c'est déjà trop ; mais que pensez-vous d'un livre qui renferme trente mille erreurs ? Comme moi, vous voyez que c'est trop fort.

Ces années dernières encore, les évêques et les ministres protestants d'Angleterre présentèrent une requête au gouvernement anglais, lui demandant une assez forte somme d'argent pour faire réimprimer de nouveau leur bible, déclarant que la version qu'ils avaient du roi Jacques était remplie d'erreurs.

Si leur bible, comme ils le prétendent eux-mêmes, est remplie d'erreurs, il s'ensuit donc qu'ils n'ont point

la parole écrite de Dieu, car la parole de Dieu est exempte de toute erreur.

La vraie Eglise de Jésus-Christ a encore quatre marques distinctes par lesquelles on la reconnaît des fausses religions.

Elle est Une, parce que tous les catholiques sont unis dans les mêmes sentiments de foi. Ils ont tous le même symbole ; il ne peut y avoir de division parmi eux touchant les vérités révélées, parce que chaque fois que l'Eglise déclare que telle et telle partie des Saintes Ecritures doit être comprise de telle manière, tous les catholiques acceptent cette interprétation et doivent s'en tenir aux explications qui leur sont données par le magistère infaillible de l'Eglise.

La seconde marque de l'Eglise de Jésus-Christ est sa *Sainteté*.

Elle est sainte, parce que c'est de son sein que sont sortis tant de saints, tant de saintes et un si grand nombre de martyrs. Si on peut se sanctifier dans l'Eglise catholique, on peut donc s'y sauver.

Il n'y a qu'un baptême, qu'une foi, qu'un seul Dieu et qu'une seule Eglise.

C'est dans l'Eglise catholique seule que l'on voit tant de miracles et cela pendant tous les siècles de son existence : ces miracles prouvent sa sainteté.

La troisième marque de la vraie Eglise de Jésus-Christ, c'est sa *Catholicité*.

C'est-à-dire qu'elle est répandue dans tout l'univers, et saint Augustin nous dit :

" Ce qui me retient aussi dans l'Eglise, c'est le nom

" de catholique, car, quoique tous les hérétiques fassent " leur possible pour se faire appeler catholiques, ils ne " peuvent y parvenir."

La quatrième marque de l'Eglise de Jésus-Christ est son *Apostolicité.*

C'est-à-dire, il faut que les pasteurs et les évêques remontent sans interruption jusqu'aux Apôtres, de manière que chacun puisse faire voir qui a été son prédécesseur.

On ne trouve point ces marques chez les protestants et surtout cette dernière, car ils ne peuvent remonter qu'à Luther ou à Calvin en 1520.

L'Eglise de Jésus-Christ possède donc ces quatre marques, et elle seule. Elle a l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité.

Cette Eglise de Jésus-Christ qui possède ces quatre marques, est l'Eglise catholique, apostolique et romaine à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir.

Un jour, un ministre protestant disait à un homme distingué : Pour ma part, je n'aime pas ceux qui changent de religion.—Ni moi non plus, répondit le gentilhomme, car si mes ancêtres n'avaient pas changé de religion, je n'aurais pas été obligé de revenir au catholicisme. Il faut bien remarquer qu'un protestant qui se fait catholique ne change pas de religion, il ne fait que rentrer dans celle que ses pères ont eu le malheur de quitter.

On demandait un jour à un catholique établi dans un pays protestant s'il n'éprouverait pas de peine à voir ses cendres mêlées avec celles des protestants qu'il regardait comme hérétiques.

" Non, répondit-il : je demanderai seulement que l'on " creuse plus avant, et elle se trouveront réunies à celles " des catholiques."

Cette Eglise catholique, apostolique et romaine est ce grand arbre vigoureux, aux nombreux rameaux toujours verdoyants, planté sur cette terre par un Dieu crucifié et les Apôtres, arrosé de leur sang et du sang de près de vingt millions de martyrs, ombrageant aujourd'hui plus de deux cent vingt-cinq millions de catholiques répandus sur toutes les parties de notre globe terrestre. Cet arbre toujours grandissant peut seul donner la vie et la force, et toute branche qui s'en détache ne peut que produire la faiblesse et la mort et ne saura jamais porter de bons fruits.

Aimons donc l'Eglise de Dieu, l'Eglise de Jésus-Christ, respectons donc ses divins enseignements et restons toujours attachés à notre foi, à cette foi qui a produit tant de glorieux martyrs, à cette foi qui a donné au Ciel tant de bienheureux, tant de saints et de saintes, à cette foi qui fera votre bonheur ici-bas et votre éternelle récompense dans la céleste patrie.

LES PÈRES DU PROTESTANTISME

I

Ite et docete omnes gentes.
Allez et enseignez toutes les nations.
(St Matth., xxviii, 19.)

Telle fut la mission divine confiée aux Apôtres et à leurs légitimes successeurs.

" Toute puissance," dit Notre-Seigneur à ses Apôtres, " m'a été donnée dans le ciel et sur la terre ; comme mon père m'a envoyé, voici que je vous envoie, et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, jusqu'à la fin des temps ;" puis Notre-Seigneur ajoute : " Qui vous écoute, m'écoute, qui vous méprise, me méprise, et qui me méprise, méprise celui qui m'a envoyé." Or, qui a envoyé Jésus-Christ sur la terre ? Dieu son père, et Jésus-Christ à son tour envoie ses Apôtres et leurs légitimes successeurs par tout le monde. Ceux qui écoutent les vrais successeurs de Jésus-Christ, écoutent donc Jésus-Christ lui-même, obéissent donc à Dieu lui-même.

Pour enseigner la religion de notre divin Sauveur, il faut avoir reçu une *mission* spéciale, il faut avoir été choisi par Dieu, et saint Paul nous dit : " Qu'il faut être appelé de Dieu comme Aaron l'a été." Personne ne peut usurper ce pouvoir. En effet, le Christ, prêtre nommé par son père éternel et qui a reçu de lui tout pouvoir, *data est mihi omnis protestas*, (Matth. xxviii, 18), choisit lui-même ceux qu'il veut élever à

cette sublime dignité, et il dit à ses douze Apôtres : " Allez, prêchez, baptisez, faites ce que j'ai fait et souvenez-vous de moi, c'est-à-dire agissez en mon nom, je suis avec vous tous les jours."

Telle fut la mission confiée aux Apôtres. Cette mission est divine parce qu'elle vient de Dieu.

Les Apôtres, à leur tour, agissant au nom du divin Sauveur, et d'après l'autorité qui leur avait été donnée par lui, établirent des évêques et des prêtres.

Voilà le sacerdoce formé et établi d'une manière régulière dans l'Eglise de Dieu, et c'est ainsi qu'il a toujours été pratiqué dans l'Eglise catholique depuis les Apôtres jusqu'à nos jours.

Maintenant, si j'examine les titres des ministres protestants, je me demande qui les envoie prêcher et de qui ils ont reçu leur mission ?

Est-ce de notre divin Sauveur ? Est-ce de saint Pierre ? Est-ce de l'un de ses successeurs ? Non. Qui donc les envoie ? Luther et Calvin ?

Quel est donc ce Luther ?

Luther, comme je vous l'ai déjà dit dans mes instructions précédentes, fut un religieux apostat. Il fut baptisé et élevé dans la religion catholique. Il entra chez les religieux de l'ordre des Augustins, et, à 23 ans, il fit librement, volontairement, en parfaite connaissance de cause, sachant parfaitement bien ce qu'il faisait, ses trois vœux perpétuels d'obéissance, de pauvreté et de chasteté ; c'est-à-dire qu'il promettait solennellement à Dieu d'obéir, d'être pauvre et de garder la chasteté tous les jours de sa vie, jusqu'à l'heure de sa mort. Il se consacrait donc volontairement

à Dieu, au service du Seigneur et de la religion catholique à l'âge de 23 ans. Il était parfaitement libre de prononcer ses vœux ou de ne pas les prononcer, de se consacrer à Dieu ou de ne pas se consacrer ; mais, une fois ses vœux faits, il n'était plus libre de déserter son monastère.—Voici ce que nous disent les Saintes Ecritures : " Souviens-toi d'accomplir le vœu que tu as fait." (3 Esd. iv., v. 43). " Chacun peut faire le vœu qui lui plaît, mais il doit avoir soin de tenir le vœu qu'il a fait." (Sup. Psal. 75).

" Le vœu est volontaire, mais son accomplissement est nécessaire ; autrement l'homme est parjure dans sa promesse." (Sup. Eccles. c. 5). " Vous pouvez faire un vœu ou ne pas le faire, mais vous n'êtes pas libre de ne pas l'accomplir."—Luther demeura dans cet ordre religieux jusqu'à l'âge de 35 ans, par conséquent douze ans.

Pendant ce temps, il passa sa vie en austérités, en jeûnes, en veilles, en oraisons, avec pauvreté, chasteté et obéissance."

" Cependant je brûle," disait-il à ses amis, " je brûle " de mille feux dans une chair indomptée, je me sens " poussé au libertinage avec une rage qui va jusqu'à la folie [1]." Ce fut pour satisfaire cette rage, qu'il débaucha une religieuse avec huit autres qui toutes avaient fait des vœux solennels, et se maria sacrilègement avec celle qui s'appelait Catherine Bora.

Maintenant, que fut Calvin ?

Calvin naquit à Noyon en 1509, d'un père tonnelier.

---

[1] Propos de table, Luther.

Il fut baptisé et élevé dans l'Eglise catholique, car à cette époque il n'y en avait pas d'autre.

Comme on remarquait en lui certaines dispositions pour l'étude, il fut élevé aux frais de l'Eglise, et étudia selon les désirs de son père aux Universités d'Orléans et de Bourges. Il lia connaissance avec un jeune homme fort débauché, du nom de Théodore de Bèze. Pour procurer à Calvin le moyen de terminer ses études, il fut pourvu d'un bénéfice de chapelain, et ensuite des revenus d'une cure, bien qu'il ne fût pas prêtre, mais simple tonsuré. Un prêtre fut chargé de desservir sa paroisse.

Telle était la coutume du temps.

Mais bientôt convaincu de crimes horribles contre les mœurs, il fut marqué d'un fer rouge sur l'épaule et perdit ainsi ses revenus ecclésiastiques [1].

Tels furent les commencements de Luther et de Calvin.

II

Voyons maintenant ce qu'en ont dit les ministres protestants eux-mêmes qui les ont suivis dans leur révolte contre l'Eglise catholique. Je ne citerai que les auteurs protestants qui avaient, il me semble, tout intérêt à ménager leurs chefs.

Voici comment s'exprime Conrad en parlant de Calvin : " Dieu a manifesté en ce siècle sa justice sur Calvin qu'il a visité avec la verge de sa fureur, et qu'il a horriblement puni, avant l'heure de sa malheureuse mort ; car Dieu a tellement frappé de sa main puis-

---

[1] Conrad Schlusselberg, dans sa Théologie calviniste.

sante cet hérétique, qu'il a exhalé sa méchante âme en désespérant de son salut, en invoquant les démons, en jurant, en blasphémant misérablement."

" Les vers entassés vers les parties honteuses de son corps avaient formé un ulcère si infect, qu'aucun être vivant et présent n'en pouvait supporter la puanteur [1]."

Voici le témoignage de Théodore de Bèze, un autre prédicateur protestant qui avait bien connu Calvin, puisqu'il avait été d'abord son compagnon d'étude et ensuite son disciple : " Pendant les quinze ans que Calvin a consacrés à enseigner aux autres les voies de la justice, il n'a pu se former ni à la tempérance, ni à des habitudes honnêtes, ni à la véracité, mais il est demeuré enfoncé dans la boue [2]."

Calvin connaissait bien Luther, puisqu'il avait été son disciple, et il écrivait contre lui les lignes suivantes : " Véritablement, Luther est fort vicieux : plût à Dieu qu'il eût soin de réprimer davantage l'incontinence qui bouillonne en lui de tous côtés ! Plût à Dieu qu'il eût songé davantage à reconnaître ses vices ! "

Luther lui-même a écrit ces autres paroles dans une bible que l'on conserve encore : " Mon Dieu, par votre bonté, pourvoyez-nous d'habits, de chapeaux, de capotes et de manteaux ; de veaux bien gras, de cabris, de moutons et de génisses, de beaucoup de femmes et de peu d'enfants ! "

C'est de l'histoire que je vous cite, et de l'histoire écrite de la main même de Luther et de Calvin. Je pourrais vous citer encore plusieurs autres paroles au

---

[1] O.-J. Conrad.
[2] Vie de Calvin.

sujet de ces deux apostats, toutes écrites par des prédicants protestants et dans le même sens, si je ne craignais pas d'être trop long.

Quels sont les premiers qui ont suivi Luther et Calvin dans leur apostasie ?

Zwingle, né en Suisse, et curé, fut chassé de sa paroisse à cause de ses débauches et du commerce criminel qu'on l'accusait d'entretenir avec plusieurs femmes.

Il se maria avec une riche veuve et dit un jour publiquement : " Qu'il brûlait tellement du feu impur, qu'il avait commis beaucoup d'actions malhonnêtes, et que les effets de son incontinence lui avaient attiré bien des reproches déshonnêtes."

" Si l'on vous dit, " écrivait-il, " que je pèche par orgueil, par gourmandise et impureté, croyez-le sans peine ; car je suis sujet à ces vices et à d'autres encore, cependant il n'est pas vrai que j'enseigne le mal pour de l'argent."

Carlostadt était chanoine et archidiacre ; une vie régulière lui déplaisait, il aimait mieux le cabaret que les livres et devint l'ami de Luther.

Œcolampade se fit religieux de Ste-Brigitte ; mais comme il trouva les doctrines de Luther fort commodes, il apostasia pour se faire ministre de la nouvelle religion luthérienne et se maria.

Bucer était religieux Dominicain ; il jeta le froc et eut successivement trois femmes. Il se fit apôtre protestant à Strasbourg.

Ochin, supérieur des capucins, en Italie, après plusieurs années d'une piété hypocrite, abandonna son monastère, séduisit une jeune fille et se maria à Genève,

prêchant par les paroles et par les exemples qu'on pouvait avoir plusieurs femmes à la fois.

Henri VIII, roi d'Angleterre, après avoir défendu l'Eglise catholique contre Luther par un livre écrit de sa main, conservé encore aujourd'hui dans les archives du Vatican, à Rome, après avoir fait des lois très sévères contre ceux qui attaquaient l'Eglise catholique, eut la fantaisie de changer de femme. Le Pape n'ayant pu lui donner son consentement, Henri VIII — pour s'en venger — se déclara chef de l'église d'Angleterre, se séparant par là de l'Eglise catholique.

Ce même Henri VIII confisqua tous les biens des couvents, des monastères et des églises pour s'enrichir, enrichir les prêtres et les évêques qui consentiraient à détruire le culte catholique et à marcher avec lui, dans son apostasie et dans sa révolte, contre l'Eglise romaine.

Il fit mourir par le glaive, sur l'échafaud, dans de noires prisons, tous ceux qui lui résistaient, et changea de femmes un grand nombre de fois.

Il se maria avec Anne de Boleyn, du vivant de sa première femme; puis, épris de passion pour Jeanne Seymour, il fit trancher la tête de la première pour épouser Jeanne. Il se maria ensuite à Anne de Clèves qu'il répudia au bout de six mois, pour prendre Catherine Howard qu'il fit décapiter en 1542, afin d'épouser une sixième femme, Catherine Parr.

Voilà un abrégé de l'histoire des pères du protestantisme, voilà la vie et les œuvres des premiers apôtres protestants. Notre-Seigneur a dit : " *Ex fructibus eorum cognoscetis eos.* Vous les connaîtrez à leurs fruits."

Quels fruits épouvantables, fruits d'iniquités, fruits de mort, fruits de l'enfer !

Ils sont loin, bien loin, comme vous le voyez, de ressembler aux Apôtres choisis par Notre-Seigneur, qui ont produit de si abondants fruits de vie, fruits du ciel.

Comment se fait-il que le protestantisme n'ait pour fondateurs que des hommes qui étaient catholiques romains, qui ne sont devenus prédicateurs protestants, qu'après avoir été rejetés de l'Eglise romaine à cause de leur libertinage, qu'après avoir été marqués du fer rouge à cause de leurs crimes ?

Nos frères séparés dans la foi nous diront :

Il faut faire ce qu'ils nous enseignent sans examiner leur conduite ; car, disent-ils, Pierre a renié son Sauveur Jésus ; cependant nous lisons ses épitres et nous trouvons à nous édifier.

David a commis un double crime, le meurtre et l'adultère, et cependant nous chantons ses psaumes dans nos temples et nous les regardons comme la parole de Dieu.

Cela est vrai et parfaitement vrai, mais je vois une grande différence, une énorme différence même, entre saint Pierre, le roi David et les pères du protestantisme. Saint Pierre et le roi David ont fait pénitence toute leur vie ; toute leur vie, ils ont pleuré leurs péchés jour et nuit, tandis que je ne vois rien de tel dans les fondateurs du protestantisme. Je vois, au contraire, qu'ils se sont abandonnés aux crimes les plus hideux, aux ordures les plus infâmes, jusqu'à la fin de leur vie, et qu'ils sont morts en blasphémant contre Dieu, dans la rage et le désespoir.

Je ne crois pas que ces apôtres du protestantisme aient jamais reçu une mission de Jésus-Christ de prêcher un Evangile nouveau, d'établir une religion nouvelle.

Ce n'est certainement pas à eux, ni à leurs successeurs que Notre-Seigneur a dit : " Allez, prêchez et baptisez les nations ; en un mot, convertissez le monde, et je serai avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles."

III

Lorsque Luther, Calvin et autres commencèrent à prêcher leur nouvelle doctrine, ils avaient dû — je suppose — reconnaître que la religion de Jésus-Christ n'existait pas ou n'existait plus.

Si elle n'existait plus, quand donc était-elle disparue ; y avait-il 100, 200 ou 300 ans ?

Je me rappelle avoir lu dans certains livres protestants que la religion du Christ était disparue vers le quatrième siècle, douze cents ans donc avant la naissance des fondateurs du protestantisme, avant la naissance de Luther, de Calvin et compagnie.

Comment se fait-il alors que le Christ ait abandonné son Eglise pendant tant de siècles ?

Notre-Seigneur n'aurait donc pas dit la vérité, en nous assurant qu'il serait avec elle tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles ?

Nos frères séparés dans la foi diront : Mais ce n'est pas la faute du Christ, cela est dû à la perversité des hommes ! —

Cela est bien, mais Dieu est tout-puissant, et il nous dit que s'il le veut, il peut des pierres susciter des

enfants à Abraham, c'est-à-dire former des serviteurs fidèles.

Pourquoi donc aurait-il laissé anéantir son épouse, sa chère Eglise qu'il avait achetée et acquise au prix de son sang ?

Quoi ! pendant 1200 ans, il n'aurait pas trouvé une seule âme fidèle qui annonçât ses volontés saintes !

Vous comprenez, comme moi, tout le ridicule de cette prétention de nos frères séparés dans la foi : prétendre que l'Eglise de Jésus-Christ n'existait plus depuis 1200 ans ! Cependant, pendant tous les siècles, dans l'Eglise romaine, on trouve des âmes pures et saintes comme les Ambroise, les Augustin, les Chrysostômes, les Jérôme, les Louis IX, saint Louis roi de France, les Thomas, les Bernard et tant d'autres qui ont illustré l'Eglise catholique par leur vertus et leur science.

Ils étaient des saints, ne respirant que la gloire de Dieu, vivant dans la pénitence et voulant certainement opérer leur salut.

Comment se fait-il que Dieu ne se soit pas manifesté à ces âmes pures et saintes, qu'il ne leur ait pas fait connaître que l'Eglise romaine n'était pas la véritable Eglise, mais qu'il se soit servi au XVI^n.e^ siècle, pour établir la *vraie religion du Christ*, des hommes précisément les plus corrompus et les plus pervers de leur époque, des hommes à la fois rejetés de l'Eglise romaine et de leur pays, à cause de leurs débauches et de la corruption de leurs mœurs ?

Voilà un mystère incompréhensible aussi bien pour le protestant que pour le catholique.

Si nos frères séparés dans la foi me disent que l'Eglise

de Jésus-Christ n'a jamais existé, la difficulté devient encore plus grande.

Comment supposer que ni les apôtres ni le Sauveur lui-même n'ont pu faire, avec toute leur sainteté et leurs nombreux miracles, ce que Luther et Calvin et autres devaient accomplir 1500 ans plus tard ?

Luther, Calvin et leurs compagnons se sont vus éconduits ignominieusement de l'Eglise romaine, et ont voulu se venger contre elle en la déchirant, en la colomniant par le mensonge et l'injure.

Pour établir une religion qui conduise au salut, il faut avoir une mission divine, il faut être inspiré de Dieu.

Les fondateurs du protestantisme ont-ils reçu cette mission de Dieu ?

Ont-ils été inspirés par lui ? Je vous le demande.

Ils n'ont fait aucun miracle pour prouver la divinité de leur mission. Ils n'ont jamais prouvé qu'ils avaient l'esprit de Dieu en eux : la vie de libertinage qu'ils ont menée prouve autre chose !

Lorsqu'on demandait à Luther de prouver que sa mission était divine, il répondait que la preuve était évidente dans ses *succès*,—comme si le vol, le libertinage, le brigandage honteux étaient le cachet d'une mission divine.

Mahomet alors serait un apôtre, car son sabre a triomphé.

Les succès de Luther et de Calvin sont dus à la grande facilité qu'il y a de devenir protestant, et à la corruption des mœurs du temps. Pour devenir protestant, que faut-il faire ? Il ne s'agit que de se déclarer

protestant et de ne rien faire, du coup on est protestant.

Ainsi, le plus souvent, vous voyez ce que nous avons de mauvais et de plus ignorant dans l'Eglise catholique se faire protestant. Les protestants admettent tout sans examen.

Tandis que ce qu'il y a de plus instruit et de meilleur chez eux se fait catholique. Voyez la différence. Pour se faire catholique, il faut s'instruire des enseignements de l'Eglise, et les pratiquer, tandis que pour se faire protestant, il ne s'agit que de se procurer une bible.

Luther a écrit de lui-même *qu'il avait des rapports avec le diable* et que Satan lui avait enseigné plusieurs secrets.

Un soir, sa femme ex-religieuse, lui montra le ciel étoilé; il lui répondit en poussant un long soupir : " Hélas ! je ne le verrai jamais ! "—Et pourquoi ? reprit Bora ; est-ce que nous serions dépossédés du royaume des cieux ?—Luther soupira : " Peut-être, dit-il, en punition de ce que nous avons quitté notre état."—Il faudrait donc y retourner ? reprit Catherine.—C'est trop tard, le char est embourbé. Et il rompit l'entretien.

L'apôtre d'une croyance nouvelle dit qu'il n'ira jamais au ciel ! Que vont donc devenir ceux qui embrassent sa croyance ?—

IV

Les ministres protestants ont-ils le droit d'enseigner ? Je réponds : non. Ils n'ont reçu aucune mission, ni de Dieu, ni de son Eglise, et je vous le prouve par ces paroles du docteur Bernier, ministre protestant de Vaud, en plein synode protestant, en 1838, disant : " *Nous sommes tous rien et pas plus que des laïques.*"

Jean-Jacques Rousseau lui-même, né et mort protestant, disait : " Les contradictions des ministres et les concessions qui leur échappent dans des moments de sincérité, me prouvèrent que nous n'étions pas dans la vérité, parce que la vérité ne varie point."

Jean-Jacques avoue que ni lui ni les ministres ne sont dans la vérité ; s'il en est ainsi, de quel droit veulent-ils enseigner au nom de la Vérité ? Ils n'ont reçu aucune mission pour prêcher la parole de Dieu.

Peut-on en sûreté de conscience suivre les enseignements du protestantisme ?

Je réponds négativement, ni dans ses dogmes ni dans sa morale.

A moins d'une ignorance *invincible*, à peine admissible, il est impossible de faire son salut avec Calvin, qui nie la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et avec Luther, qui croit à la présence réelle, mais repousse d'autres dogmes.

Il est impossible de faire son salut avec Ochin, qui enseigne que le Christ n'est qu'un envoyé de Dieu comme Moïse, et qu'il ne s'est jamais donné pour le Messie.

Si c'est Dieu qui a parlé, qui a révélé sa religion aux hommes, de quel droit serait-il permis aux uns de croire et aux autres de ne pas croire ?

Dieu, par les Saintes Ecritures, par la révélation, n'a enseigné qu'une seule doctrine. Il n'a pas dit aux uns : Vous pouvez croire telle et telle chose, et aux autres : Vous pouvez croire telle et telle autre chose.

Comme vous voyez, le catholique ne peut pas suivre l'enseignement des protestants, parce que parmi eux

les uns admettent ce que les autres rejettent. Dans la doctrine protestante, il n'y a que contradiction et dans ses dogmes, et dans sa morale.

Luther en prêchant aux princes leur disait " Prenez, " vous tous empereurs, rois, princes ; prenez, vous tous " qui avez des mains pour prendre ; car, je vous le dis, " Dieu ne bénira pas ceux qui ont des mains pares- " seuses [1]."

A ces paroles, Albert de Brandebourg, moine défroqué, s'empare du duché de Prusse dont il avait la garde, abandonne ses vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté.

Christian II, roi impie et sanguinaire, en Danemark, à la voix de Luther, pour avoir de l'argent, chasse les évêques, confisque les couvents et fait mourir un grand nombre de chrétiens.

Les nobles de Genève, à la voix de Calvin, s'emparent de tous les biens de l'Eglise, chassent les religieuses de leurs couvents, les pillent et défendent au peuple d'aller à la messe.

Gustave Wasa, en Suède, ayant besoin d'argent, de concert avec la noblesse du pays, aussi corrompue que lui, embrasse le nouvel évangile et pille les évêchés, les couvents et les cures. Cependant le peuple tenait à sa foi : il se révolte et on voit alors des populations entières, pour éviter la persécution, se réfugier pendant la froide saison de l'hiver dans la profondeur des forêts.

Plusieurs moururent de froid et de misère. Le roi

---

[1] Kœningaus, T. I p. 375.

feint d'accorder la paix. Le peuple, sans défiance, se présente sans armes. Quatorze mille soldats entourent ces pauvres malheureux, tranchant la tête à tous les chefs, et forçant le reste de la population à plier sous le joug protestant.

Dans toute la Suisse, dans toute l'Allemagne, les princes, les nobles, la bourgeoisie se livrèrent aux plus affreux brigandages. Plusieurs évêques et grand nombre de prêtres furent exilés, emprisonnés et mis à mort. Les églises furent saccagées, les biens des moines et des religieuses furent confisqués et volés.

Le pauvre peuple qui tenait à la foi de ses pères, la seule vraie, et qui était étranger à tous ces vols et brigandages, se voyait enlever toutes ses ressources : il pleurait, il s'indignait et se révoltait, car le bien des prêtres et des moines était son bien, parce qu'il en retirait en partie sa subsistance.

Que fit-on pour le calmer ? On le traîna aux prêches, on l'emprisonna, on le pilla et on l'égorgea comme un vil bétail.

Les prédicateurs de ce nouvel évangile, pour couronner tous ces forfaits, permirent aux seigneurs, aux princes, aux ducs de quitter leurs femmes légitimes et d'en prendre d'autres, et même d'en avoir plusieurs à la fois.

Un nommé Froment, protestant dauphinois, très zélé et très ardent, raconte que " tous les nouveaux convertis couraient au pillage, hommes, femmes, mêmement ceux qu'on estimait les principaux de l'évangile ; et un proverbe a longtemps régné, dit-il, parmi les

paysans et les genstilshommes, que c'était l'évangile Robin et l'évangile Larron [1]."

Le protestant Arnold disait : " Des hypocrites sans nombre se prêtaient à ce qu'on leur demandait, obéissant en cela à la voix de leur ventre." Aussi, ajoute-t-il, " que de gens prennent sans scrupule dans les maisons consacrées à Dieu de l'or, de l'argent, du vin, du froment et jusqu'à des religieuses."

Mosheim, protestant, nous dit : " que les principaux agents de cette révolution furent conduits plutôt par l'impulsion de leurs passions et leurs vues d'intérêt que par zèle pour la religion."

Les principaux chefs protestants de la réforme avaient malheureusement prévu les terribles conséquences qui devaient résulter de la prédication de ce nouvel évangile.

" Mon Dieu, disait Mélanchton, quelle tragédie verra la postérité ! " Et Voltaire à son tour ajoutait : " Le Calvinisme devait nécessairement enfanter des guerres civiles, et ébranler les fondements des Etats." Luther ne craignait pas d'affirmer : " L'autorité des princes est une chose païenne, impie ; les rois sont les plus grands fous et les plus fieffés coquins de la terre."

Quel est celui qui a étudié l'histoire, et qui ne connaît pas l'allocation de Munzer aux protestants d'Allemagne ? " Soulevez les villes et les villages, etc. " Cette allocution suscita la malheureuse guerre de trente ans, qui fut dirigée de 1618 à 1648 par Gustave-Adolphe. Au témoignage de Charles Villiers, cette malheureuse guerre changea l'empire germanique en un vaste

---

[1] Actes et gestes, etc., par Froment.

cimetière, et se termina par le traité de Westphalie qui amena l'indifférence religieuse.

Calvin ne s'attaque d'abord qu'à la religion, mais bientôt après à la royauté. Les protestants assemblés à Foix déclarèrent que la religion catholique devait être anéantie dans le royaume. Ils préludèrent par un attentat contre le trône. La France alors offrit le plus triste spectacle que l'on puisse voir. Le pillage, les profanations, les incendies, les assassinats furent à l'ordre du jour et la première fureur des protestants se déchargea sur le Dauphiné. Ils abolissent le Saint-Sacrifice de la messe, brisent les images, les croix, les vases sacrés, brûlent les églises, massacrent ou enterrent tout vivants les prêtres et les religieuses.

Le protestant Cobbett, en parlant du règne de la reine Elisabeth en Angleterre, ne craint pas de dire : " Il " serait impossible d'énumérer toutes les souffrances que " les catholiques eurent à endurer pendant ce règne de " sang. Avoir entendu la messe, avoir donné l'hospi- " talité à un prêtre, reconnaître la suprématie du Pape, " rejeter celle de la reine, suffisait pour faire périr un " de ces malheureux dans les plus terribles tourments. " Dans la vingtième année du règne de la *bonne* Elisa- " beth, les prêtres catholiques n'étaient plus qu'en très " petit nombre, parce que la loi défendait sous peine de " mort d'en ordonner de nouveaux, et que d'ailleurs il " n'existait plus de hiérarchie ecclésiastique. Comme " il y avait en outre peine de mort contre tout prêtre, " venant de l'étranger en Angleterre ; peine de mort " pour celui qui lui donnait l'hospitalité ; peine de mort " pour le prêtre catholique qui exerçait les fonctions de

« son ministère sur le territoire anglais ; peine de mort « pour tous ceux qui allaient à confesse, il semblait que « rien ne s'opposerait désormais à ce que la reine réussît « dans son projet de détruire entièrement en Angleterre « cette antique et vénérable religion qui, pendant tant « de siècles, avait fait le bonheur et la gloire de la « nation ; cette religion, d'hospitalité et de charité, qui, « tant qu'elle avait subsisté dans le pays, avait empê- « ché qu'on n'y connût ce que c'est qu'un pauvre ; « cette noble et grande religion aux inspirations de « laquelle on était redevable de la construction de tou- « tes ces magnifiques églises, de toutes ces importantes « cathédrales qui décoraient l'Angleterre ; enfin, cette « religion de véritable liberté qui avait consacré tous « les actes glorieux de notre législation. [1] »

Voilà de l'histoire, des faits publics importants et irrécusables.

Comment Dieu a-t-il pu se servir d'hommes sans principes, sans religion, perdus de mœurs, se vautrant dans la fange du vice, pour établir une religion divine ?

Ils sont bien différents des Apôtres établis par notre divin Sauveur pour annoncer son évangile à toute créature, lesquels, au lieu de piller, de voler, d'assassiner, ont abandonné leurs biens, ont souffert la prison, les dents des bêtes féroces, le feu, les huiles bouillantes, le glaive et la mort.

Le protestantisme a pour fondateurs des hommes flétris, des moines excommuniés, des libertins éhontés,

---

[1] Lettre sur l'histoire de la réforme.

des pillards, qui ont, chacun à leur goût et d'après leurs propres caprices, ajouté, retranché, changé les dogmes de la nouvelle croyance et les enseignements de sa morale.

La religion catholique a eu pour fondateurs Jésus-Christ et les Apôtres, et elle s'en glorifie. Elle n'a jamais rien changé à leurs enseignements, et les protestants avouent eux-mêmes qu'on peut se sauver en suivant sa doctrine ; tandis que l'Eglise catholique nous enseigne qu'en suivant les enseignements du protestantisme nous sommes dans l'erreur.

On voit malheureusement des catholiques, après avoir été bien négligents dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux, se faire protestants pour recevoir quelques aumônes. Les prédicants protestants abusent de l'indigence de quelques mauvais catholiques pour les entraîner dans l'erreur, mais ces mauvais catholiques ne feront pas plus d'honneur aux protestants qu'ils n'en faisaient aux catholiques. Un honnête homme ne vendra jamais son âme pour un peu d'argent.

Nos frères séparés dans la foi prétendent qu'on peut se sauver dans toutes les religions.

Mais de grâce, je vous le demande, Notre-Seigneur a-t-il dit à quelqu'un de ses Apôtres : Enseignez qu'il y a sept sacrements ; aux autres qu'il y en a que deux ou trois ? Notre-Seigneur a-t-il jamais dit aux uns : Prêchez que je suis dans l'Eucharistie ; aux autres : Dites que je n'y suis point ; à celui-ci : Publiez qu'il y a un purgatoire, et à celui-là : Certifiez qu'il n'existe pas ?

Puisque les protestants admettent qu'on peut se sau-

ver dans la religion catholique, pourquoi cherchent-ils à faire des prosélytes parmi les nôtres, en disant que leur religion est la meilleure, et qu'elle est la vraie religion du Christ ? Les protestants nous disent dans leurs prêches et nous enseignent dans leurs livres que les catholiques adorent la Sainte-Vierge et les Saints, que l'Eglise vend le pardon des péchés et autres absurdités semblables.

Vous qui êtes catholiques, vous savez, comme moi, que cet enseignement protestant est absolument faux et dépourvu de tout fondement. Je vous le demande, avez-vous jamais entendu un prêtre vous dire qu'il fallait adorer la Sainte-Vierge et les Saints ?

Je vous le demande encore, vous qui allez à confesse : Avez-vous jamais payé un seul centin pour la rémission de vos péchés ?

L'Eglise catholique vous enseigne qu'on doit honorer la Sainte-Vierge et les Saints comme les amis intimes de Dieu. Les catholiques savent aussi bien que les protestants, et même bien mieux qu'eux, que le seul médiateur entre Dieu et les hommes, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ mort sur la croix pour nous racheter de la damnation éternelle. En invoquant la Sainte-Vierge et les Saints, nous les prions d'intercéder pour nous auprès de Jésus-Christ, notre seul et unique médiateur : nous ne les adorons pas.

" Un seul Dieu tu adoreras." Voilà le premier commandement de Dieu adressé à tous les hommes, et tous les catholiques connaissent cet ordre du Seigneur de n'adorer que lui seul.

Les protestants nous reprochent d'avoir dans nos

églises des images et des statues de Jésus-Christ, de la Sainte-Vierge, des Saints et des reliques.

L'Eglise autorise le culte des saintes images, à cause des grands avantages que les fidèles peuvent en retirer.

Le protestant Davy ne nous dit-il pas : " Les images excitent à la piété, et les catholiques ne les adorent pas plus que les protestants n'adorent la Bible lorsqu'ils la baisent avec respect ? "

Le ministre protestant Lavater disait encore : " Rien n'est plus naturel que l'invocation des restes d'hommes pieux. Est-il impossible qu'une vertu particulière s'attache aux ossements des Saints ? Combien de preuves nous en donnent les Saintes Ecritures ? Il est naturel d'avoir une espèce de culte pour les reliques des hommes distingués."

Aujourd'hui les protestants instruits conviennent que les catholiques ne sont pas idolâtres en honorant la Sainte-Vierge, les reliques et les images des saints.

Où donc les protestants ont-ils trouvé tout ce qu'ils racontent contre le Pape, contre les évêques et les prêtres ? Tout ce que l'Eglise catholique enseigne par leur bouche est reconnu bon par la plupart des protestants instruits et de bonne foi. Ecoutez ce que disait Luther à ce sujet : " Nous avouons, dit-il, que le papisme possède le plus grand nombre des bienfaits du christianisme, qu'il les possède même tous, que c'est de lui que nous les tenons. Nous avouons qu'il possède la véritable sainte Ecriture, le véritable baptême, le véritable Saint Sacrement de l'Eucharistie, les vraies clefs pour la rémission des péchés, la vraie prédication de l'Evangile, le vrai catéchisme."—" Je dis que sous le

Pape se trouvent les vrais chrétiens, le vrai troupeau choisi et beaucoup de pieux et grands Saints ; si donc la vraie chrétienté est sous le papisme, il faut bien qu'il soit le véritable corps composé des vrais membres de Jésus-Christ. Et s'il est son vrai corps, il est aussi son esprit, son Evangile, sa foi, son baptême, ses sacrements, sa prière, son écriture et tout ce qui tient au christianisme." (Op., t. IV, Tena).

Le grand argument de Zwingle contre la présence réelle était sa haine contre le papisme. Luther lui répond ainsi : " Misérable argument ! Niez donc l'Ecriture, car nous l'avons reçue de la papauté ; c'est dans le papisme que nous retrouvons le vrai catholicisme, les vrais articles de foi, le vrai christianisme."

Ecoutons encore Luther, s'adressant au duc de Prusse : " Il est dangereux, lui dit-il, de croire ou d'enseigner contre le témoignage de la foi et des dogmes de l'Eglise. Celui qui doute d'un seul article écrit dans son symbole, est un hérétique en révolte contre le Christ et ses Apôtres, et contre son Eglise, roc inébranlable de vérité."

Qoradik, théologien protestant, écrivait : " J'avoue sincèrement que je ne connais aucun article nécessaire à notre salut, que l'Eglise romaine ait déserté, ni aucun article nuisible à l'âme, qu'elle ait prescrit." Un autre ministre protestant, Levater, avoue dans une lettre au comte Stolberg que rien n'est plus respectable que l'Eglise catholique. Je vénère, disait-il, l'Eglise catholique comme un antique et majestueux édifice qui conserve les traditions primitives et des titres précieux.

La ruine de cet édifice serait la ruine de tout le christianisme.

Voilà le langage des fondateurs, des pères du protestantisme. Or, une Eglise qui conserve les traditions primitives, qui enseigne tous les articles nécessaires au salut, qui n'en enseigne aucune nuisible à l'âme ; cette Eglise qui possède la véritable Sainte Ecriture, le véritable baptême, le véritable sacrement de l'Eucharistie, les vraies clefs pour la rémission des péchés, la vraie prédication de l'Evangile, le vrai catéchisme, d'après le témoignage même du premier protestant Luther ; cette Eglise, enfin, qui possède le vrai catholicisme, les vrais articles de foi, le vrai christianisme d'après le témoignage encore de Luther, et que la ruine de cet édifice serait la ruine de tout le christianisme, ne saurait être que la véritable Eglise de Jésus-Christ.

Nous devons donc conclure, d'après le témoignage même des pères du protestantisme, que l'Eglise catholique, apostolique, romaine, est la seule vraie et véritable et que toutes les religions qui en sont séparées sont dans l'erreur.—Un mot, en terminant de la doctrine calviniste qui est horriblement injurieuse à Dieu, et de toutes les erreurs, la plus funeste au genre humain.

Sa théologie enseigne : " que Dieu est le plus grand tyran, ce n'est plus le démon, c'est Dieu lui-même qui est l'auteur du mensonge."

Si Dieu est l'auteur du péché, comme le prétend la théologie de ces protestants, pourquoi distribuent-ils tant de petites brochures pour prouver qu'il faut fuir le péché ? Si Dieu veut nous damner, d'après leurs enseignements, il faut qu'il nous porte au mal et par

conséquent nous ne pouvons éviter le péché. Ils représentent Dieu comme le plus cruel des tyrans, plus cruel que le démon lui-même !

Une telle doctrine ne saurait être vraie, car elle renverse toute notion de justice : il faut donc en conclure que cette croyance n'est pas la vraie, mais qu'elle est la plus fausse de toutes.

D'autres professeurs de théologie protestante enseignent une doctrine non moins pernicieuse. Chenevière enseignait à Genève ce qui suit : " L'homme qui croit est lavé et justifié. Les bonnes œuvres sont absolument inutiles et étrangères au salut. Une fois régénéré, il persévère jusqu'à la fin ; le salut est son partage, il en est assuré. Jésus-Christ est venu abolir la loi morale ; une partie de la liberté chrétienne consiste à transgresser les commandements de Dieu."

Il faut donc conclure de ce nouvel enseignement que Jésus-Christ n'a point dit la vérité, lorsqu'il a dit : " Je ne suis pas venu détruire la loi, mais l'accomplir. Si vous voulez entrer dans la vie éternelle, observez les commandements."

Saint Paul aussi aurait menti, lorsqu'il a dit : " Ni les voleurs, ni les ivrognes, ni les adultères, ni les fornicateurs n'entreront dans le royaume des cieux."

Nous voyons donc d'après ces différentes doctrines les contradictions sans nombre qui existent chez nos frères séparés dans la foi. L'un prétend que Dieu est l'auteur du mal ; l'autre, que l'homme, une fois baptisé, persévère dans cet état de grâce jusqu'à la fin de sa vie, et par conséquent n'a plus besoin de rien faire pour son salut, que Jésus-Christ a tout fait pour lui. Vous

voyez donc que ce n'est point dans ces doctrines différentes que se trouve la vérité. Ah ! mes Frères, il n'y a qu'une seule vraie Eglise de Dieu fondée par Jésus-Christ et ses Apôtres, et continuée par leurs légitimes successeurs. Elle se trouve dans l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Tous ceux qui sont séparés de cette Eglise ressemblent à autant de branches sèches séparées de l'arbre qui leur a donné la vie.

Restez attachés à notre foi, instruisez-vous à fond de ces vérités et de ses enseignements, et plus vous serez instruits, plus vous l'aimerez cette Eglise de Dieu, plus vous comprendrez qu'elle n'a jamais enseigné l'erreur et qu'elle ne peut l'enseigner. La connaissance approfondie de ses dogmes, l'observance parfaite de ses lois, l'accomplissement entier de vos devoirs de bons chrétiens, d'excellents catholiques, d'honnêtes citoyens, feront votre bonheur ici-bas et votre félicité dans l'éternité bienheureuse.

La présence réelle.—Le saint sacrifice de la messe.—La communion sous les deux espèces.—La messe en latin.

I

> Allez donc, enseignez tous les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit : leur enseignant à garder toutes et chacune des choses que je vous ai confiées.
>
> (St Matth. xxviii 19 et 12.)

Je vous ai prouvé dans ma dernière conférence que les ministres protestants n'avaient reçu aucune mission divine d'instruire, c'est-à-dire de prêcher la parole de Dieu ; car pour enseigner les nations, pour les baptiser et leur ordonner de garder chacune des choses que notre divin Sauveur a commandées, il faut une *mission spéciale* des Apôtres ou de leurs légitimes successeurs, mission procédant de la même autorité divine.

Les ministres protestants ne tiennent leur mission que des fondateurs du protestantisme qui sont Luther, Calvin et Henri VIII. Ce n'est pas à ces pères du protestantisme, ni à leurs successeurs, que Notre-Seigneur a dit : " Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit : leur enseignant à garder toutes et chacune des choses que je vous ai confiées." " Et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles."

Notre-Seigneur ordonne donc par ces paroles à ses Apôtres de conserver ses dogmes, d'observer ses préceptes, de recevoir ses sacrements et de maintenir sa hiérarchie.

Il leur donne l'ordre de garder *toutes et chacune des choses* qu'il leur a enseignées sans exceptions, ni diminution; l'œuvre est parfaite, la main de l'homme n'a pas le droit de la dénaturer. C'est la condamnation de quiconque prétend s'attribuer la liberté de faire un choix dans la doctrine, dans les commandements ou les institutions de notre divin Sauveur.

C'est à ses Apôtres seuls et à leurs légitimes successeurs que Notre-Seigneur donne l'ordre de prêcher sa doctrine, de la répandre, d'en établir la croyance et la pratique par toute la terre, leur confie le riche patrimoine qu'il est venu apporter au monde.

Je vous parlerai aujourd'hui, Mes Frères, de certains dogmes de notre foi catholique et de quelques pratiques religieuses, que nos frères séparés dans la foi nient et ridiculisent :

Nos frères séparés dans la foi nient la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie.

Je vais vous prouver qu'ils sont dans l'erreur.

La veille de sa mort, dans le cénacle, entouré de ses Apôtres, après le repas du soir, Notre-Seigneur Jésus-Christ prit du pain dans ses mains saintes et vénérables et, levant les yeux vers le ciel, rendit grâces à Dieu son Père Tout-Puissant, bénit ce pain, le partagea et le donna à ses apôtres en leur disant " Prenez et mangez, ceci est mon corps. " Puis, prenant le calice, il rendit grâce, et il le leur donna, en disant : " Buvez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle Alliance, qui sera répandu pour plusieurs pour la rémission des péchés. " (Saint Matth., xxvi, 26, 27 et 28).

" Toutes les fois que vous ferez ceci, faites-le en mémoire de moi. " (SAINT LUC, XXII, 19).

Voilà l'institution divine du plus grand des sacrements, du sacrement d'amour, du sacrement de l'Eucharistie.

Nous catholiques, nous croyons fermement que ce sacrement contient réellement et en vérité le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin ; c'est-à-dire qu'après les paroles de la consécration qui se disent à la sainte messe, le pain et le vin sont changés réellement au corps, au sang, à l'âme et à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'après ces paroles, il ne reste plus que les apparences du pain et du vin.

Nous catholiques, nous croyons cette vérité plus fermement que si nous voyions de nos yeux ce grand mystère, parce que les yeux du corps peuvent nous tromper, mais la parole d'un Dieu ne peut nous tromper.

Notre foi est-elle raisonnable ? Oui, certainement.

L'opinion de nos frères séparés touchant ce sacrement est-elle admissible ? Non.

Voyons plutôt.

Dans la dernière scène, Jésus-Christ prit du pain, le bénit, le rompit et le donna à ses apôtres, en disant : " Prenez et mangez ; *ceci est mon corps.*" Il prit ensuite une coupe remplie de vin, le bénit et dit à ses mêmes apôtres : " Prenez et buvez ; *ceci est mon sang.*" Notre-Seigneur pouvait-il s'exprimer plus clairement, je vous le demande ?

Les protestants, en niant la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie, prétendent

que ces paroles de Notre-Seigneur veulent dire : ceci est la figure ou l'image de mon corps, ceci est la figure de mon sang.

J'en appelle à votre raison, au simple bon sens. Je prends un livre et je le donne à un ami. Je dis à cet ami : Prenez-le, ceci est mon livre. Viendra-t-il à l'idée de cet ami de me dire : non ; ceci n'est pas votre livre, mais la figure ou l'image de votre livre ? Evidemment non, à moins qu'il n'ait perdu complètement l'usage de la raison.

Je passe dans la rue avec un autre ami et je lui dis : voilà une belle maison. Mais cet ami de me répondre : non ; ce n'est que l'image ou la figure d'une belle maison. Celui qui tiendrait un tel langage serait certainement accusé d'un dérangement complet du cerveau ; cependant c'est à peu près le langage de beaucoup de nos frères séparés dans la foi.

Notre-Seigneur dit clairement : *ceci est mon corps, ceci est mon sang.* Voilà des paroles précises et bien claires. Les protestents disent, eux : ceci est la figure ou l'image de mon corps, ceci est la figure ou l'image de mon sang !

A-t-on jamais vu une pareille audace ? Il n'y a certainement pas de vérité plus clairement exprimée dans les saintes Ecritures que celle-ci, et cependant on compte parmi les protestants plus de *deux cents* interprétations différentes sur ce seul texte de nos Livres Saints.

Pourquoi ces deux cents interprétations différentes sur ce même texte de nos livres inspirés ?

C'est parce que chaque protestant a droit d'inter-

préter la Bible comme il le veut, ou plutôt comme il le peut.

L'Eucharistie est un vrai sacrement, parce qu'elle réunit toutes les qualités nécessaires à un sacrement : le signe sensible, qui consiste dans les apparences du pain et du vin ; l'institution de Jésus-Christ, dans la dernière cène ; la promesse de la grâce, renfermée dans plusieurs textes de l'Ecriture et spécialement dans ces paroles de saint Jean, chap. VI, vers. 52 : " Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement."

Voici en quels termes cette grande promesse est rapportée au sixième chapitre de l'évangile selon saint Jean : " Je suis le pain de vie. Vos pères ont mangé " la manne dans le désert, et ils sont morts. Mais voici " le pain qui est descendu du ciel, afin que celui qui en " mange ne meure point. Je suis le pain vivant qui est " descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il " vivra éternellement, et le pain que je donnerai, c'est " ma chair, que je dois donner pour la vie du monde."

Plusieurs de ceux qui entendirent ce discours du Sauveur en furent scandalisés, absolument comme le sont nos frères séparés dans la foi ; ils sont scandalisés et nous traitent d'idolâtres, parce que nous adorons Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie.

" Les Juifs disputaient donc entre eux, et disaient : " Comment celui-ci peut-il nous donner sa chair à " manger ? "

" Sur quoi, Jésus ajouta : En vérité, en vérité, je " vous le dis : Si vous ne mangez la chair du Fils " de l'homme et ne buvez son sang, vous n'aurez point " la vie en vous. Celui qui mange ma chair et boit

" mon sang a la vie éternelle ; et moi, je le ressuscite-
" rai au dernier jour. Car ma chair est vraiment nour-
" riture, et mon sang est vraiment breuvage. Celui qui
" mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et
" moi en lui. Comme le Père, qui m'a envoyé, est
" vivant, et comme moi je vis par le Père ; de même,
" celui qui me mange vivra aussi par moi." Il dit ces
" choses dans la synagogue, enseignant à Capharnaüm.
" Plusieurs de ces disciples, les ayant entendues, dirent :
" Cette parole est dure, et qui la peut écouter ? Mais
" Jésus, sachant en soi-même que ses disciples mur-
" muraient, leur dit : Cela vous scandalise ? Et si vous
" vous voyez le Fils de l'homme montant où il était
" auparavant ? C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert
" de rien : les paroles que je vous ai dites sont esprit
" et vie. Mais il y en a quelques-uns parmi vous qui
" ne croient point. Car Jésus savait, dès le commence-
" ment, quels étaient les non croyants. De ce moment-
" là, plusieurs de ses disciples s'éloignèrent et n'allè-
" rent plus avec lui."

Par ces paroles de Notre-Seigneur, les Juifs compri-rent donc que le Sauveur parlait de sa chair véritable et non de sa chair en figure ; non d'une manducation par la foi, mais d'une manducation réelle. Notre-Seigneur, loin de les détromper, insiste en employant des expressions claires et énergiques, afin qu'aucun doute ne puisse demeurer sur le vrai sens de ses paroles. Est-il rien de plus clair que ces expressions ? Rien de plus éloigné de toute ambiguité ? Tout ne doit-il pas nous porter à les entendre dans la plus exacte simplicité ? C'est un père qui parle à ses enfants,

un Dieu dont la puissance est infinie et qui ne peut être arrêté par aucun obstacle.

Ceci est mon corps, dit-il, *ceci est le calice de mon sang.* C'est le Verbe éternel qui, par un acte de sa volonté, a tiré l'univers du néant ; c'est la vérité même dans laquelle il ne peut se trouver aucun mélange de fausseté ni de mensonge ; c'est un père mourant qui, sur le point d'être immolé sur la croix pour ses propres enfants, épanche son cœur par les expressions de l'amour le plus tendre.

On nous dira : Mais la raison de l'homme n'est pas capable de comprendre ce mystère.

Parce que l'homme n'est pas capable de comprendre une vérité, s'ensuit-il qu'il doive la rejeter ? N'y a-t-il pas dans la nature mille et mille mystères que l'homme ne comprend pas, et que cependant il est forcé, malgré lui, admettre ? Ainsi comment expliquer la lumière du soleil qui nous éclaire ?

Comment expliquer cette multitude d'astres qui roulent au-dessus de nos têtes avec tant d'harmonie ?

Comment expliquer que cette planète qui nous porte, qu'on appelle terre, se tient dans l'espace, tournant autour du soleil qui nous éclaire, et en même temps, tournant sur elle-même ?

Comment comprendre que le grain de blé confié à la terre servira de nourriture à l'homme ; que cette nourriture se changera en son sang et lui donnera les forces nécessaires pour vaquer à ses occupations ?

Ce sont autant de vérités que l'homme ne comprend pas, et que, cependant, il est obligé d'admettre.

Nos frères séparés dans la foi nous disent que cette

vérité de la présence réelle est trop difficile à croire. Mais quoi ! ils croient bien, n'est-ce pas, qu'il y a en Dieu trois personnes, que ces trois personnes sont égales entre elles, que le Fils a été engendré du Père de toute éternité, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, de toute éternité aussi ?

Voilà une vérité qui est plus difficile à comprendre que la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Cependant, la plupart de nos frères séparés croient à cette vérité-là.

Vous dites *que la présence réelle* est trop difficile à croire.

Mais vous croyez bien qu'un Dieu s'est fait homme que ce Dieu-homme est mort sur la croix pour le salut du genre humain.

Est-il donc plus difficile à un Dieu de demeurer caché sous les espèces sacramentelles, et cela par amour pour l'homme, que de se faire homme et de mourir par amour pour lui sur une croix ?

Ces deux vérités ne sont pas plus difficiles à croire, l'une que l'autre.

Nos frères séparés dans la foi s'appuient souvent sur les Epîtres de saint Paul. Eh bien ! voyons ce que dit l'Apôtre des nations à ce sujet, dans sa première Epître aux Corinthiens, chapitre XI, v. 27, 28 et 29 : " Or, quiconque mangera ce pain et boira la coupe du " Seigneur indignement, sera coupable du corps et du " sang du Seigneur. Que l'homme donc s'éprouve " soi-même, et qu'après cela il mange de ce pain et " boive de cette coupe. Car celui qui en mange et en " boit indignement, mange et boit sa propre condamna-

" tion, ne faisant pas le discernement du corps du " Seigneur."

Saint Paul ne dit point : " Quiconque mange ou boit indignement le pain et le vin consacrés, mange et boit indignement l'*image* ou la *figure* du corps de Jésus-Christ ; mais il dit clairement qu'il se rend coupable du *corps* et du *sang* de Notre-Seigneur.

Pour nous catholiques, nous croyons avec toute l'Eglise universelle, avec plus de deux cent vingt-cinq millions d'hommes, à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Cette vérité nous est assez clairement démontrée dans les Saintes Ecritures pour que notre foi soit inébranlable.

On voit des prédicants protestants faire publiquement une hideuse peinture des païens qui étaient assez stupides pour adorer du bois, de la pierre et des animaux. Puis, avec un air de grande compassion, ils ajoutent : Vous savez tous qu'il est bien démontré dans la Bible que dans la sainte Cène on ne reçoit que du pain. Eh bien ! le croiriez-vous ? Non, c'est incroyable, nous avons encore de ces païens stupides et aveugles, insensés et idolâtres qui adorent du pain : ce sont les catholiques romains.

Voilà le langage que quelques-uns de nos frères séparés tiennent sur notre compte.

Il y avait quinze cents ans que l'Eglise catholique croyait ce qu'elle croit encore aujourd'hui : la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie,—lorsque les protestants sont venus nier cette vérité fondamentale de notre foi.

II

Il y avait quinze cents ans que la messe se disait, comme elle se dit aujourd'hui dans l'Eglise catholique, lorsque le protestantisme a rejeté ce dogme de notre foi.

La messe est l'offrande du corps et du sang de Jésus-Christ faite à Dieu par le prêtre.

Voilà ce que notre foi nous enseigne.

Nos frères séparés prétendent que le sacrifice de la messe est inutile, parce que Notre-Seigneur par sa mort sur la croix a satisfait pour tous nos péchés. Sans doute que Notre-Seigneur par sa mort a racheté l'homme de l'enfer auquel il avait été condamné par la désobéissance de nos premiers parents. Mais on ne peut pas conclure de là que le sacrifice de la messe nous serait appliqué *inutilement*, ni que l'homme n'a plus rien à faire pour sa propre sanctification. Car alors il faudrait rejeter le baptême et tous les autres sacrements, ne jamais dire un seul mot de prière, et pourquoi lire la Bible ? Si Notre-Seigneur a tout fait pour nous, nous n'avons donc plus rien à faire ?

Jésus-Christ lui-même est l'auteur de la messe pour ce qu'il y a d'essentiel, et l'Eglise y a mis les accessoires, qui consistent dans les cérémonies qui accompagnent le sacrifice du corps et du sang de Notre-Seigneur. Le prêtre, en offrant le saint sacrifice de la messe, ne fait que continuer le sacrifice de la croix, parce qu'il en a reçu l'ordre formel de Jésus-Christ la veille de sa mort, lorsque notre divin Sauveur donna, dans la Cène, son corps et son sang à ses Apôtres, en leur disant : " Faites ceci en mémoire de moi."

Le roi David donne à Jésus-Christ, au psaume 109,

le titre de " Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech," parce que notre divin Sauveur devait employer le pain et le vin dans le sacrifice, comme avait fait autrefois Melchisédech.

Le roi prophète l'appelle Prêtre *éternel*, parce que prêtre, il le sera *toujours*, et que le sacrifice qu'il a institué, continuera à exister jusqu'à la fin des temps — grâce au sacerdoce catholique !

Le prophète Malachie ne dit-il pas au chapitre premier que " depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, il sera offert un sacrifice pur et sans tache à la majesté du Très-Haut ? "

Le prophète Jérémie au chapitre XXXIII, v. 18, prédit " qu'on ne verra jamais manquer les prêtres, ni les sacrifices."

Où trouve-t-on l'accomplissement de ces prophéties ? Est-ce chez nos frères séparés ? Non, car chez eux il n'y a point de sacerdoce, point de sacrifice !

Sous la loi de Moïse, il y avait quatre sacrifices, l'holocauste, le sacrifice eucharistique, le sacrifice : impétratoire, le sacrifice propitiatoire.

On offrait des victimes en holocauste, pour reconnaître le suprême domaine de Dieu sur toute créature.

On offrait des sacrifices eucharistiques, pour remercier Dieu de quelques faveurs considérables qu'on avait reçues.

On faisait le sacrifice impétratoire, pour demander à Dieu quelque grâce importante.

Le sacrifice propitiatoire était établi pour expier quelque péché et se rendre Dieu propice.

Saint Augustin, en parlant du sacrifice de la messe,

dans son dix-septième Livre de la Cité de Dieu, dit : " Ce sacrifice a été établi pour tenir lieu de tous les sacrifices de l'Ancien Testament."

Saint Irénée dit encore : " Les Apôtres ont reçu ce sacrifice de Jésus-Christ et l'Eglise l'a reçu des Apôtres, et elle l'offre aujourd'hui dans tout le monde, selon la prophétie de Malachie."

On disait la messe il y a six cents ans, il y a douze cents ans, il y a dix-neuf cents ans, comme on la dit aujourd'hui dans l'Eglise catholique, parce que l'Eglise a reçu la mission d'offrir ce divin sacrifice, de la bouche même de Jésus-Christ. Quand un usage est universellement établi dans l'Eglise et qu'on ne trouve aucun Pape, aucun évêque, aucun concile qui en soit l'auteur, c'est une marque évidente que ce sont les Apôtres qui nous ont enseigné à le pratiquer.

Le sacrifice de la messe est propitiatoire pour les vivants et pour les morts.

Pour les vivants, parce qu'il est offert à Dieu pour leur obtenir le pardon des péchés et la rémission des peines dues au péché.

Pour les morts, en ce qu'il contribue à la rémission des peines temporelles dont ils sont encore redevables à la justice divine.

On prouve ce dogme de notre foi catholique par les paroles de nos Livres Saints : " Ceci est mon sang, qui est répandu pour plusieurs, pour la rémission de leurs péchés." (St Matth., xxiv.)

" Tout grand prêtre est établi de Dieu, afin d'offrir des présents et des victimes pour les péchés des hommes." (St Paul, v, Epître aux Hébreux).

Le sacrifice de la messe est aussi propitiatoire pour les morts. Les Livres Saints nous disent : " C'est une pensée sainte et salutaire de prier pour les morts, afin qu'ils soient déliés de leurs péchés." Et—pour nous servir d'une analogie—ne voit-on pas dans le douzième chapitre du second livre des Machabées, que Judas Machabée, général d'armée, après une brillante victoire remportée sur les ennemis de sa nation, envoya douze milles dragmes d'argent au temple de Jérusalem, pour faire offrir des sacrifices, pour les âmes de ses soldats qui avaient succombé dans le combat ?

Comme nous avons des pontifes et des prêtres, il faut nécessairement qu'ils offrent une victime pour nos péchés, et le sacrifice de la croix et celui de l'autel ne sont qu'un même sacrifice.

Bien que la vertu du sacrifice de la croix ait été infinie en soi, il faut cependant que cette vertu soit appliquée par certains moyens, et ces moyens sont les sacrements, la prière, les bonnes œuvres, et surtout le saint sacrifice de la messe, par lequel la vertu du sacrifice de la croix nous est appliquée d'une manière toute particulière.

Le saint sacrifice de la messe a été offert pour les morts, comme il est aisé de le constater par le témoignage des Saints Peres, dès les premiers temps du christianisme.

Tertullien nous dit : " Qu'une femme qui ne fait pas offrir le saint sacrifice de la messe tous les ans pour son mari, le jour de son décès, doit passer pour avoir fait divorce avec lui."

Saint Augustin nous dit encore dans son 22ième

livre de la Cité de Dieu, chap. 8 : " Qu'un de ses prêtres ayant dit la messe dans une maison qui se trouvait infestée par les esprits malins, on n'y ressentit plus rien de ce moment-là."

Ces citations nous prouvent donc que dès l'origine du christianisme, on offrait le saint sacrifice de la messe, comme on l'a toujours fait depuis, et comme on le fait encore de nos jours dans l'Eglise de Jésus-Christ.

III

Nos frères séparés dans la foi nous disent : pourquoi dans l'Eglise catholique donnez-vous la communion sous une seule espèce, sous l'espèce du pain ?

Pourquoi ne pas communier, comme les Apôtres, sous les deux espèces du pain et du vin ?

Je répondrai que le prêtre qui dit la messe est obligé de communier sous l'espèce du pain et sous l'espèce du vin, pour qu'il y ait sacrifice complet. Mais lorsqu'un prêtre communie, sans célébrer la sainte messe, il ne communie que sous une espèce, sous l'espèce du pain, comme tous les autres fidèles.

Nous croyons que Jésus-Christ est réellement présent sous chacune des deux espèces ; et que celui qui ne communie que sous une espèce, reçoit Notre-Seigneur *tout entier*, absolument comme s'il communiait sous les deux espèces.

Celui qui reçoit une seule espèce, reçoit Jésus-Christ tout entier, parce que le corps de Jésus-Christ, sous l'espèce du pain, y est vivant et immortel. Or, un corps vivant n'est point sans sang ; et le prêtre qui reçoit dans la célébration de la messe les deux espèces, ne reçoit pas davantage qu'un laïque qui communie sous

une seule espèce. De même que celui qui reçoit deux hosties, ne reçoit pas plus que celui qui n'en reçoit qu'une, de même aussi le prêtre qui reçoit les deux espèces ne reçoit pas plus que celui qui n'en reçoit qu'une.

Le prêtre, en célébrant la sainte messe, est obligé de consacrer le pain et le vin, et de communier sous l'espèce du pain et sous l'espèce du vin, parce que le calice fait partie du sacrifice.

Nous lisons dans le sixième chapitre de saint Jean, ver. 50 : " C'est ici le pain qui est descendu du ciel, afin que si quelqu'un en mange, il ne meure point."

Et au cinquante-deuxième verset du même chapitre, nous voyons ce qui suit : " Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement ; et le pain que je donnerai, c'est ma chair, pour la vie du monde."

Le Sauveur promet donc par ces paroles la vie éternelle à ceux qui ne reçoivent qu'une seule espèce, comme à ceux qui reçoivent les deux, et on voit dans l'Evangile que Jésus-Christ se contenta de donner l'espèce du pain aux disciples d'Emmaüs. Nouvelle preuve que la communion sous les deux espèces n'est point nécessaire.

Saint Luc ne nous dit-il pas au chapitre XXIV, 30 et 31 : " Lorsqu'il était à table avec eux," c'est-à-dire Notre-Seigneur Jésus-Christ, " il prit du pain, le bénit, le rompit et le présenta ; aussitôt ils le reconnurent et il disparut ? "

Cela doit s'entendre de l'Eucharistie, disent les saints Pères.

La primitive Eglise s'est souvent contentée de donner une seule espèce aux fidèles, et saint Cyprien

raconte qu'une femme avait apporté le pain sacré chez elle et l'avait serré dans une armoire. Et voulant en suite le prendre pour communier, elle fut épouvantée par une flamme qui sortit de l'armoire : elle n'avait pas la conscience pure.

Saint Basile nous dit : Que les solitaires qui étaient éloignés des villes, avaient coutume d'emporter du pain sacré dans le désert pour un an entier. On ne voit point que ces solitaires emportaient avec eux du vin consacré. Ces exemples nous prouvent que dans la primitive Eglise, on ne communiait souvent que sous une seule espèce.

Notre-Seigneur dit : " Celui qui mange ce pain vivra éternellement." Il ne dit pas celui qui mange ce pain et boit ce sang vivra éternellement ; non, ici, il parle seulement du pain qui est le vrai corps de Jésus-Christ. Il est vrai que les Apôtres ont communié sous les deux espèces, parce que les Apôtres étaient prêtres.—On ne voit pas que les autres fidèles aient communié avec les Apôtres de la main du Seigneur.

Quand les premiers chrétiens emportaient avec eux la sainte hostie pour se communier aux-mêmes avant d'aller au martyre, ils ne communaient que sous une seule espèce.

Nos frères séparés dans la foi nous disent : Est-ce qu'on ne voit pas en termes exprès dans saint Matthieu, chap. XXVI, ver. 27 : " Buvez-en tous ? "

Ces paroles s'adressaient aux Apôtres et non à tous les fidèles. Cela se prouve encore par ces autres paroles de Notre-Seigneur qui suivent immédiatement : " Vous vous scandaliserez tous à mon sujet cette nuit."

Saint Marc, chap. XIV, nous dit : " Et ils en burent tous," c'est-à-dire tous les Apôtres.

On dira peut-être : Si le commandement de boire le calice n'a été donné ici qu'aux seuls Apôtres, pourquoi ne pas conclure de là que le commandement de manger le pain sacré n'a été donné aussi qu'aux Apôtres seuls ?

Le commandement de manger le corps et de boire le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a été donné, dans cet endroit, qu'aux seuls Apôtres et à leurs successeurs légitimes, c'est-à-dire aux évêques et aux prêtres.

Le Sauveur dit à ses Apôtres : *Mangez et buvez*, et c'est à eux seuls qu'il dit ensuite : " Faites ceci en mémoire de moi." C'est aux Apôtres seuls et à leurs successeurs qu'il s'adresse en ce moment.

Par ces paroles, Notre-Seigneur donne donc à ses Apôtres et à leurs légitimes successeurs le pouvoir de consacrer et de distribuer la sainte Eucharistie.

Si les Apôtres et leurs successeurs ont reçu l'ordre de consacrer et de distribuer la sainte Eucharistie, les fidèles sont donc obligés de la recevoir. Notre-Seigneur dit à ses Apôtres : " Faites ceci en mémoire de moi." Quand est-ce que le Sauveur dit purement et simplement ces paroles ? Il les dit après avoir donné le pain et non pas après avoir donné le calice.

Les Apôtres et leurs successeurs ont donc reçu de Jésus-Christ l'ordre de distribuer le pain, et non de présenter le calice.

Les protestants nous diront encore : Mais le Sauveur ne dit-il pas dans l'Evangile de saint Jean, au chap. VI : " Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme,

et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous ? "—

L'objection est de nulle valeur. En effet, ces paroles se prennent purement dans un sens *divisé :* " A moins que vous ne mangiez *ou* que vous ne buviez....."—absolument comme ce texte : " Qui aura tué son père et sa mère, sera puni de mort." (EXODE, XXI, 15).

Les protestants nous diront : Le Pape Gélase n'ordonna-t-il pas à tous les catholiques de communier aussi sous l'espèce du vin ?—Il ne l'ordonna qu'à cause des Manichéens, parce que ceux-ci croyaient que le vin était la créature du démon. C'était une de leurs erreurs.

Le Pape Gélase, pour les empêcher de se mêler avec les catholiques en allant communier, ordonna à ceux-ci de communier sous les deux espèces, comptant bien que les Manichéens, par horreur pour le vin, n'approcheraient pas de la table sainte.

Nous devons certainement conclure qu'avant cet ordre du Pape, l'usage était de ne recevoir que l'espèce du pain.

Si l'usage eut été de recevoir les deux espèces pour la sainte communion, pourquoi alors le Pape Gélase aurait-il ordonné de nouveau aux fidèles de son temps de communier sous les deux espèces ?

Puisque les protestants se prévalent d'un *détail* de l'institution eucharistique pour prôner la communion sous les deux espèces, on peut alors exiger qu'ils pratiquent *tout* ce que Notre-Seigneur fit en instituant l'Eucharistie :

Il faut qu'ils aient à se laver les pieds, qu'ils aient à

rompre le pain, qu'ils passent le calice de main en main, qu'ils fassent la Cène après le souper et qu'ils soient douze à la même table. Voilà ce que dit la Bible, touchant les diverses *circonstances* de la Cène.

On donnait partout la communion sous une seule espèce plusieurs siècles avant Luther, et celui-ci ne dit-il pas ces paroles : " Si vous arrivez dans un endroit où l'on ne donne qu'une seule espèce, contentez-vous d'une seule espèce, et ne vous opposez pas au grand nombre ? " On voit donc par ces paroles de Luther, un des pères du protestantisme, qu'il admettait lui-même la communion sous une seule espèce.

IV

Nos frères séparés nous demandent pourquoi nous avons la messe en latin, et non pas en langues vulgaires ?

L'Eglise catholique a conservé la langue latine pour maintenir intact sa liturgie, qui se serait infailliblement altérée par les langues vivantes ou policées.

D'ailleurs, toutes les prières de l'Eglise sont traduites en langues vulgaires, et chaque fidèle peut se procurer un de ces livres pour comprendre les prières de l'Eglise.

Ainsi, généralement, le catholique peut voyager d'un bout du monde à l'autre et reconnaître toujours son Eglise par la langue latine qu'elle emploie dans ses offices ! C'est encore pour conserver l'unité que l'Eglise catholique a adopté la langue latine dans sa liturgie.

L'Eglise catholique, dans ses prédications, dans ses

instructions, dans ses catéchismes, emploie toujours la langue parlée par le peuple.

L'Eglise, en faisant ses offices divins dans la langue latine, n'a conservé qu'une langue de l'Occident qui était autrefois en usage. Cette langue latine n'est pas complètement inconnue au peuple, parce qu'il y a dans tous les pays un grand nombre de laïques qui savent le latin.

Notre divin Sauveur, après nous avoir donné ses mérites, ses souffrances, sa vie, sa Mère, ses Apôtres, son épouse immaculée, l'Eglise catholique, nous donne encore le sacrement de l'Eucharistie, sacrement d'amour dans lequel se trouvent son corps adorable et son sang précieux, afin de s'incorporer et de s'identifier par la communion avec ceux qu'il aime et de leur assurer le ciel.

Puisque Notre-Seigneur nous aime d'un amour incompréhensible, d'un amour infini, d'un amour de pure bienveillance, aimons-le d'un amour de reconnaissance, d'un amour que rien ne puisse démentir, d'un amour au-dessus de tout ce qui nous environne. Dès aujourd'hui et jusqu'à notre dernier soupir, nous lui donnerons notre cœur avec toutes ses affections ; nous accomplirons sa volonté suprême et nous ferons constamment ce qu'il nous commande.

Efforçons-nous donc de pratiquer tous les jours de notre vie les vertus dont il nous donne de si touchants exemples, et après l'avoir véritablement aimé ici-bas, sur cette terre remplie de larmes, de souffrances et de chagrins, nous continuerons de l'aimer plus parfaitement dans la céleste patrie.

La Grâce : Sa nature, sa nécessité, sa source et ses effets

I

NATURE DE LA GRACE

Nous commencerons aujourd'hui à vous donner une suite d'instructions sur les Sacrements ; mais avant de vous parler de chacun des sacrements institués par notre divin Sauveur, il est nécessaire de bien comprendre ce qu'est la grâce qui nous est donnée par les sacrements.

La grâce est un don purement surnaturel et gratuit qui nous est donné par Dieu.

C'est un don que la bonté infinie de Dieu nous fait, sans que nous l'ayons mérité, en aucune manière.

Pour mieux faire comprendre ma pensée, permettez-moi la comparaison suivante :

Au lieu de vous demander : qu'est-ce que la grâce ? je vous poserai cette question : qu'est-ce que le sang ?

Le sang est un liquide qui circule dans nos veines et dans nos artères, qui maintient en nous la vie du corps.

Je suppose un accident quelconque, par exemple une blessure mortelle, par laquelle vous perdriez tout votre sang.

Qu'arriverait-il ? Vos idées deviendraient confuses ; votre cœur cesserait de battre ; vos poumons refuseraient de vous donner l'air nécessaire à la vie. Que s'ensuivrait-il ? la mort à bref délai.

Maintenant, la grâce de Dieu est à la vie de notre âme ce qu'est le sang à la vie de nos corps. Qu'une âme soit privée de la grâce de Dieu ; à ce moment même elle devient morte aux yeux de Dieu.

A la naissance de chacun de nous, notre âme était morte devant Dieu, parce qu'elle était privée de la grâce divine.

Par le sacrement de baptême que nous avons reçu, après notre entrée dans cette vie, notre âme a reçu la grâce sanctifiante et a recouvré sa vie devant Dieu.

Il y a deux espèces de grâce, la grâce sanctifiante ou la grâce habituelle, et la grâce actuelle.

La grâce sanctifiante ou habituelle est un don de Dieu qui demeure dans nos âmes d'une manière permanente, nous rend juste, saint et agréable aux yeux de Dieu. C'est l'âme en état de grâce.

La grâce actuelle est une lumière qui nous vient du ciel, comme une bonne inspiration, un secours bienfaisant que la bonté de Dieu nous accorde à différentes circonstances dans lesquelles nous sommes placés, pour nous aider à résister aux tentations, à pratiquer la vertu, à éviter le péché, et qui augmente dans nos âmes la justice et la sainteté.

Permettez-moi une autre comparaison qui rendra ma pensée plus claire.

La Botanique nous enseigne que dans les arbres, il y a deux espèces de sève ; l'une s'appelle *ascendante*, venant des racines. Celle-ci demeure toujours dans l'arbre, même durant nos longs hivers, et conserve la vie de l'arbre. L'autre se nomme *descendante*. Celle-ci entre dans l'arbre par les pores de son écorce, de ses

bourgeons et de ses feuilles, et elle ne vient qu'à certaine saison de l'année ; mais lorsqu'elle arrive, elle aide beaucoup au développement et à la beauté de l'arbre, qui bientôt se couvre de fleurs, de fruits et de feuilles verdoyantes.

La grâce habituelle est cette sève ascendante qui demeure dans nos âmes durant nos occupations journalières, durant notre sommeil, et qui fait que Dieu nous regarde toujours d'un œil favorable.

La grâce actuelle est cette bonne inspiration qui vient en temps opportun, lorsque nous en avons besoin et que nous suivons ces inspirations ; elle nous détourne du péché, et nous fait faire des œuvres de charité que Dieu récompensera au ciel.

Lorsque nous avons la grâce habituelle, ou la grâce sanctifiante, nous pouvons dormir, la conscience tranquille, car si la mort subite nous surprend, sans avoir même un instant de préparation, nous sommes prêts à aller paraître devant notre juge suprême.

Les troubles de la conscience, la crainte de l'enfer quand nous sommes tombés dans le péché mortel, le désir de s'en confesser au plus tôt, et mille autres bonnes pensées que nous avons de temps en temps, sont autant de grâces actuelles.

Aussi les martyrs en *face* de la mort, au milieu de leurs ennemis, dans leurs cruelles souffrances, avaient des grâces actuelles.

La grâce actuelle est une lumière qui nous vient du ciel, une force d'en haut que Dieu donne dans des circonstances particulières de la vie.

II

NÉCESSITÉ DE LA GRACE

Sans la grâce, c'est-à-dire, par nous-mêmes, nous ne pouvons rien, nous ne pouvons avoir ni la foi, ni l'espérance, ni la charité, pas même faire un acte de contrition qui serait méritoire pour effacer nos péchés. Sans la grâce, nous ne pouvons ni prier, ni concevoir une seule bonne pensée, ni accomplir une bonne œuvre, ni même prononcer le nom de Jésus d'une manière méritoire pour le ciel. Même, en état de grâce, nous ne pouvons persévérer sans un secours spécial de Dieu. " Sans moi vous ne pouvez rien." (St Jean xv. 5.) " C'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire, selon sa bonne volonté." (St Paul aux Phili. ii. 13.)

Permettez-moi de me servir d'une comparaison pour rendre ma pensée plus claire, et démontrer combien la grâce nous est nécessaire. Lorsque vous avez besoin de lever quelque chose au-dessus de vos forces, vous employez un levier, et par son secours, vous acquérez une force dix fois et vingt fois plus considérable que vous n'auriez pas sans lui. Lorsque vous voulez transporter sur le sommet d'un édifice un poids lourd et pesant, vous faites usage de roues et de poulies. Maintenant, ce levier, ces roues et ces poulies font pour le corps ce que la grâce fait pour l'âme, mais celle-ci le fait dans un degré beaucoup plus éminent.

La grâce nous est nécessaire absolument, car sans elle, nous ne pouvons garder les commandements de

Dieu, ni accomplir un acte méritoire, ni être agréable à Dieu. Sans la grâce, notre salut est impossible.

Qu'il me soit permis de vous citer les deux exemples suivants pour vous faire bien comprendre la nécessité de la grâce.

Vous connaissez l'histoire de cette pauvre Samaritaine qui est convertie au puits de Jacob. Notre Sauveur lui adresse quelques paroles sur les choses du ciel, et instantanément son cœur est changé. Elle devient une sainte. Qui donc a opéré ce changement si subit ? Est-ce que ce sont les paroles de Notre-Seigneur ? Non, mais la grâce divine qui accompagnait ces paroles.

Les quelques mots que notre divin Sauveur lui adresse auraient peut-être pu la détourner de sa vie de scandale, mais sans la grâce, son âme n'aurait pas été changée.

Voyez saint Augustin, lorsqu'il était jeune homme, il était rempli d'orgueil à cause de sa grande habileté dans l'enseignement. Il était adonné à la vanité, à l'ambition, à la sensualité, etc. Sa pieuse mère, sainte Monique pleure et prie. Augustin aime sa mère, il sait que sa conduite lui brise le cœur. Cela lui fait de la peine, le trouble même, mais ne le convertit pas. Un jour une force invisible entre dans l'âme du jeune professeur. Cette force subjugue, commande et entraîne sa volonté. Alors il devient humble, modeste, chaste. Il est converti ; il aura désormais pour l'Eglise de Dieu un granda mour, une profonde vénération pour ses enseignements, et deviendra enfin un des plus brillants défenseurs de la foi et un des grands docteurs de l'Eglise catholique.

Cette force invisible qui a opéré un si grand changement dans l'âme d'Augustin, est la grâce de Dieu ; aussi s'écrie-t-il : " Sans vous, ô mon Dieu, l'homme n'est rien, et ne peut rien pour son salut. "

Tel est le langage de tous les Saints.

Tel est aussi le language de notre Sauveur. " *Sans moi, vous ne pouvez rien.*"

Voici donc la conclusion pratique à laquelle nous devons arriver : c'est que sans la grâce de Dieu, nous ne pouvons rien faire pour notre salut.

Ne comptons pas trop sur la force de notre volonté, car les présomptueux tombent quelquefois bien bas dans le péché, et ne se relèvent que difficilement. Comptons plutôt sur la grâce de Dieu, demandons-lui souvent ses grâces divines ; et comme Dieu désire le salut de chacun de nous, sa divine bonté nous accordera celles qui nous seront nécessaires pour arriver sûrement à notre patrie céleste qui est le ciel.

III

LA SOURCE ET LES EFFETS DE LA GRACE

D'où nous vient la grâce ? Quels sont ses effets sur notre âme ?

Voici deux questions auxquelles je dois répondre.

Aucune âme, pas même celle de la sainte-Vierge Marie, n'a pu être sanctifiée et sauvée sans les mérites de Jésus-Christ. La grâce a sa source dans les mérites de notre divin Sauveur. Une seule larme de notre Sauveur dans la crèche de Bethléem, aurait été plus que suffisante pour nous racheter, et pour sauver des milliers

de mondes. Son exil en Egypte, sa pauvreté à Nazareth, les calomnies contre son caractère, son agonie dans le jardin des Oliviers, sa flagellation, son couronnement d'épines et tous ses autres tourments, offerts à l'adorable trinité, étaient une satisfaction plus que surabondante pour nous racheter de nos péchés. Après avoir payé notre dette à la justice divine, il nous laisse un vaste trésor de miséricordes, et ce trésor est généralement appelé les *mérites* de Jésus-Christ.

S'il m'était permis de comparer les mérites de notre divin Sauveur à un immense océan, je vous dirais que lorsqu'une âme reçoit la grâce sanctifiante, elle est baignée et pénétrée des eaux salutaires de cet océan.

S'il m'était permis de comparer les mérites de Notre-Seigneur à un immense trésor, je vous dirais encore que chaque grâce actuelle, chaque bonne inspiration qui nous porte à la vertu et nous détourne du mal, est une pièce de monnaie tirée de ce trésor, et si nous placions cette pièce de monnaie en bon compte, elle nous servirait à nous rendre plus juste, plus saint et plus agréable aux yeux de Dieu.

Maintenant, quels sont les effets de la grâce sur notre âme ?

Je me bornerai à trois principaux. 1° La grâce nous rend juste aux yeux de Dieu. 2° Elle nous donne la force de résister aux tentations. 3° Elle nous donne l'énergie et le courage nécessaires pour faire la volonté de Dieu en toutes choses.

Comme premier effet, la grâce nous rend justes aux yeux de Dieu.

Pour mieux faire comprendre ma pensée, permettez-

moi de vous demander : N'avez-vous jamais vu une maison qui a été en partie incendiée ? Quel triste spectacle. Le toit est tombé, une partie des murs est à terre ; ceux qui restent debout sont noircis par la fumée. Les poutres à demi brûlées sont çà et là sur le sol. Ceci est l'image qui offre le plus de ressemblance avec une âme qui a perdu la grâce ; une telle âme est en ruine. Rien, presque rien tient debout. La foi a disparu, l'espérance est évanouie, et les autres vertus, même naturelles, semblent n'être plus qu'une masse de débris.

Comment ces ruines seront-elles relevées ? Comment cette pauvre âme retrouvera-t-elle son ancienne beauté qu'elle a perdue par le péché ? Comment redeviendra-t-elle le temple du Saint-Esprit ? Par la grâce sanctifiante.

Un jour, une jeune femme de vingt-cinq ans passait le long d'un chemin conduisant à Cortona. Chaque personne qui la rencontrait se détournait d'elle de dégoût et par mépris. Sa vie, pendant quelques années, n'avait été qu'un scandale pour toute une ville. Aucune famille respectable lui permettait de franchir le seuil de leurs portes. Les anges même détournaient d'elle leurs regards. Hélas ! son âme, sa pauvre âme, était remplie de péchés mortels. Qu'arriva-t-il ? Dieu eut pitié de cette pauvre jeune femme. La grâce divine descendit dans son âme, et la voilà convertie. Toute la ville se recommandera maintenant à ses prières. Les anges la serviront dans sa cellule, et notre Sauveur l'appellera sa fille. Qu'est-ce donc qui a opéré ce changement ? La grâce sanctifiante.

Le second effet de la grâce est de nous donner la force de résister aux tentations et d'éviter le péché.

L'expérience de notre cœur nous montre qu'il y a en nous une inclination constante au péché.

L'orgueil, l'avarice, la sensualité semblent sortir de nos cœurs comme ces mauvaises herbes d'un champ en friche. Par nous-mêmes, sans la grâce, nous ne pouvons pas résister à ce mauvais penchant qui nous entraîne continuellement au mal. Mais si nous sommes fidèles à correspondre à la grâce, nous serons victorieux.

Le troisième effet de la grâce est de nous donner le courage et la force nécessaires pour accomplir la volonté de Dieu.

Je vous rapporterai le trait suivant :

Un jour, saint François de Sales, après avoir entendu la confession d'une noble dame de Dijon, lui dit : " Mon enfant, Dieu a des desseins particuliers sur vous. Il désire que vous soyez la fondatrice des Sœurs de la Visitation. Je le désire, dit-elle, si c'est la volonté de Dieu. Mais, mon enfant, lui dit le saint : Pouvez-vous abandonner votre château avec toutes les beautés qui l'entourent pour embrasser la sainte pauvreté ? Oui, mon père, avec la grâce de Dieu. Mais, continue le saint évêque : Vous avez votre père qui vous appelle sa fille, et qui vous aime comme la prunelle de ses yeux, comment pourrez-vous vous arracher à ses larmes, il réclamera vos soins pour ses vieux jours ? Pourrez-vous le laisser, si Dieu le désire. Oui, mon père, avec la grâce de Dieu, je le puis. Vous avez encore deux enfants, reprend saint François de Sales, que vous aimez comme vous-même, pourrez-vous vous en séparer ? Jetant les yeux sur son crucifix, les yeux pleins

de larmes, oui, mon père, avec la grâce de Dieu, je le puis, répond-elle." Jeanne de Chantal, à la voix de Dieu, abandonne tout, pour se faire religieuse à Annecy.

Tels sont les effets de la grâce divine, mais de notre côté, nous devons y coopérer. Nous devons être fidèles à ses inspirations. En vain, nous parlerait-elle, si nous fermons l'oreille ? En vain, viendrait-elle à nous, si nous fermons les yeux ? En vain, nous serait-elle accordée par la bonté divine, si nous refusons de la recevoir. Ayez soin de ne pas abuser de la grâce qui est un précieux secours pour vous aider dans la voie du salut. Quoique la miséricorde de Dieu soit infinie, le nombre de grâces destinées pour chacun de nous n'est pas infini. Gardons-nous donc de rejeter une grâce, car c'est peut-être la dernière que Dieu nous enverra.

Soyons fidèles à suivre les lumières, les inspirations que Dieu nous envoie, et nous surmonterons les difficultés que nous rencontrons sur le chemin de la vie, nous résisterons aux tentations qui sont si nombreuses sous nos pas ; nous acquerrons beauté sur beauté, mérites sur mérites pour notre âme, et enfin, un jour, nous contemplerons face à face l'Auteur de toute grâce, notre divin Sauveur.

LES SACREMENTS

La Matière, la Forme, le Ministre, le Sujet et les Effets des Sacrements

I

LES SACREMENTS

Nous avons vu dans la dernière instruction ce qu'est la *grâce*, sa nécessité absolue, sa source et ses effets. Nous allons maintenant vous parler des *sacrements*.

Un *sacrement* est un signe sensible institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour la sanctification de nos âmes.

Les souffrances, la Passion et la mort de notre Divin Sauveur forment, si je puis ainsi parler, comme un immense réservoir de mérites qui nous sont distribués par les sacrements. Un réservoir qui fournit l'eau à un village, à une ville, a besoin de conduits, de canaux pour donner l'eau à ses habitants. Ainsi, les sacrements sont comme autant de conduits, de canaux par lesquels la grâce arrive à nos âmes.

Deux grands moyens sont nécessaires pour obtenir la grâce ; la prière et les sacrements.

Je viens de vous dire qu'un sacrement est un signe sensible, c'est-à-dire quelque chose d'extérieur qui tombe sur nos sens. Ainsi, par exemple, dans le baptême, l'infusion de l'eau sur la tête de la personne que l'on baptise, est le signe sensible de ce sacrement. C'est quelque chose que nous voyons, qui tombe sur le sens de la vue.

Maintenant qu'est-ce que cela signifie ?

L'eau qui est versée sur la tête de l'enfant que l'on baptise, signifie que la tête est lavée par cette eau, et

ce qui se fait extérieurement, se fait aussi intérieurement sur l'âme, au même instant.

Un sacrement doit être institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

" Allez et enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit; " dit Notre-Seigneur à ses Apôtres.

Voici l'institution divine du sacrement de baptême.

L'eau versée sur la tête de la personne baptisée ne purifierait pas son âme du péché, si Notre-Seigneur ne l'avait pas ainsi ordonné.

Les anges ne sont pas capables d'instituer un sacrement, pas même la Reine du Ciel, la Sainte-Vierge Marie.

Un sacrement doit produire la grâce dans nos âmes.

Notre-Seigneur nous a mérité ces grâces par ses souffrances. Il en est le maître absolu, et à lui seul appartient de nous imposer les conditions par lesquelles il veut nous conférer ses grâces.

La grâce est un trésor qui appartient à Jésus-Christ, et il nous enseigne qu'il n'y aura de sauvé que celui qui aura été baptisé. " En vérité, en vérité, je vous le dis, si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu." (SAINT JEAN. III. 5). En nous purifiant du péché et nous remplissant du Saint-Esprit, le baptême opère en nous une vraie régénération.

Nous entendrons dire par nos impies modernes :

" Comment un signe extérieur peut-il produire un effet spirituel ? Nous ne pouvons comprendre comment il se fait qu'en versant de l'eau sur la tête d'une personne, son âme se trouve purifiée ?

Sans doute que c'est merveilleux, mais ne voyons-nous pas des merveilles correspondantes dans l'ordre des choses naturelles? Voici un millionnaire qui prend une feuille de papier, qui par elle-même ne vaut rien; il y écrit quelques mots, et y met sa signature. A l'instant, cette simple feuille de papier vaut dix mille piastres, parce que celui qui l'a signée a promis de payer cette somme à demande.

Maintenant, n'est-il pas plus raisonnable que Notre-Seigneur, qui est le *Maître* de toutes grâces puisse conférer à une âme, lorsque celle-ci reçoit un sacrement qu'il a lui-même institué, des grâces particulières, et que ce sacrement soit comme moyen de recevoir ces grâces.

Notre-Seigneur a institué sept sacrements qui sont le Baptême, la Confirmation, la Sainte-Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

Le Concile de Trente nous dit: que celui qui prétendra qu'il y a moins ou plus de sept sacrements institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ, que celui-là soit regardé comme un hérétique.

Saint Irénée, évêque de Lyon, qui vivait au second siècle de l'ère chrétienne, a écrit un livre pour défendre la doctrine enseignée par l'Eglise catholique, savoir: qu'il y a sept sacrements.

Les hérétiques d'alors, comme les Protestants d'aujourd'hui, en admettaient un certain nombre, et rejetaient les autres.

S. S. Pie X par un récent décret du Saint-Office vient de condamner les propositions suivantes comme hérétiques:

XL.—Les sacrements sont nés de ce que les Apôtres et leurs successeurs ont interprété une idée, une

intention du Christ, sous l'inspiration et la poussée des circonstances et des événements.

XLI.—Les sacrements n'ont d'autre but que d'évoquer à l'esprit de l'homme la présence toujours bienfaisante du Créateur.

XLII. — La communauté chrétienne a introduit la nécessité du baptême, en l'adoptant comme un rite nécessaire et en y annexant les obligations de la profession chrétienne.

XLIII.—L'usage de conférer le Baptême aux enfants fut une évolution de la discipline qui fut une des causes pour lesquelles ce sacrement se dédoubla en Baptême et en Pénitence.

On vous demandera peut-être, pourquoi Jésus-Christ a-t-il établi sept sacrements ?

Saint Thomas d'Aquin répond à cette question.

" Dieu, dit-il, qui dispose de toutes choses avec ordre et mesure, a établi une certaine ressemblance entre la vie du corps et la vie de l'âme. Pour que l'homme remplisse tous les desseins de la vie privée et comme membre de la société, sept choses lui sont nécessaires : il doit naître, il doit grandir et devenir fort ; il a besoin de nourriture ; s'il tombe malade, il a besoin de remèdes; il doit prendre soin de lui pour bannir les effets de la maladie ; étant né pour la société, il lui faut des guides ; et enfin, pour conserver la société, il faut une union légitime entre l'homme et la femme."

Les sacrements fournissent à notre âme des secours semblables dans l'ordre spirituel. Par le baptême, nous recevons la vie de la grâce ; la Confirmation nous rend plus fort ; la sainte Eucharistie est notre nourriture ; la Pénitence rend la santé à l'âme qu'elle a perdue par

la maladie du péché. L'Extrême-Onction bannit les effets du péché. Les Ordres sacrés nous fournissent des prêtres pour conduire nos âmes dans le chemin de la vie vers l'éternité bienheureuse ; la naissance des enfants de Dieu, et leur éducation chrétienne, sont les effets du sacrement de Mariage.

Dans la loi ancienne, le nombre *sept* était mystérieux. Les sept trompettes annonçaient l'année du jubilé, pour rappeler au peuple juif sa délivrance de l'exil. Les sept sacrements, dans la loi nouvelle, annoncent aussi notre délivrance du péché, et le temps de la grâce. Les sept sceaux fermaient le Livre de Vie que saint Jean avait vu à la droite de l'Eternel. L'Agneau seul pouvait briser ces sceaux et écrire les noms dans ce livre. Les sept sacrements sont les sept sceaux que notre Sauveur a brisés en notre faveur, par lesquels il nous présente ses trésors de grâce et écrit nos noms dans le Livre de Vie.

II

La matière. La forme et le ministre des sacrements

Avant d'étudier chaque sacrement en particulier, nous devons bien comprendre ce que sont les sacrements en général.

" Chaque sacrement," nous dit le Pape Eugène IV, " consiste en trois parties : certaines choses sensibles comme la *matière*, certains mots comme la *forme*, et un ministre qui confert le sacrement avec l'intention de faire ce que fait l'Eglise. Ces trois choses sont si

essentielles, que si une manque, il n'y a point de sacrement."

La matière, la forme et le ministre sont des mots que nous emploierons souvent ; or, pour cette raison, il est très important d'en avoir une idée bien claire.

Par la matière d'un sacrement, nous comprenons l'élément, ou la chose qui est employée dans son administration. La matière pour certains sacrements est un objet matériel, tels que l'eau, le pain et le vin, l'huile consacrée. La matière du sacrement de Pénitence et du sacrement de mariage est un acte moral. Nous expliquerons ces choses en détail, lorsque nous parlerons de ces différents sacrements.

On me demandera peut-être : Pourquoi ces éléments extérieurs sont-ils employés dans l'administration des sacrements ? Est-ce que le Saint-Esprit ne produirait pas le même effet désiré dans l'âme sans faire usage de ces éléments extérieurs ? Est-ce que l'Esprit-Saint ne purifierait pas aussi bien l'âme de l'enfant, sans verser de l'eau sur sa tête ?

Ces questions sont déjà très anciennes, et saint Grégoire, au quatorzième siècle, y a répondu dans les termes suivants : "Sans doute," dit-il, "le Saint-Esprit pouvait purifier l'âme du nouveau baptisé et y infuser sa grâce sans l'application de l'eau baptismale, mais le Christ veut que l'eau soit un signe, un symbole, une image de l'effet produit." Si Dieu le voulait, il pourrait bien développer de suite l'intelligence de l'enfant jusqu'à sa parfaite maturité. Il ne le fait pas. Il laisse ce soin au père et à la mère de l'enfant qui, par des signes extérieurs souvent répétés, developperont son intelligence. Ainsi Dieu laisse à son Eglise, notre Mère,

l'agréable devoir de développer en nous la vie de la grâce pour l'administration fréquente des sacrements.

Par la forme d'un sacrement, on entend les paroles qui sont employées par le prêtre qui les administre. La matière d'un sacrement est quelque chose de très ordinaire. Ce sont les paroles du prêtre jointes à la matière qui constituent le sacrement.

En effet, qu'est-ce qu'il y a de plus commun que l'eau, mais les paroles du prêtre : "Je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit," ajoutées à la matière, purifient l'âme et lui donnent la grâce sanctifiante. L'huile et la toile sont des choses bien communes, mais le pinceau de l'artiste en fait un objet de grande valeur. L'eau, l'huile, le pain et le vin sont des choses ordinaires, mais avec certaines paroles que Notre-Seigneur a ordonnées, et auxquelles il a attaché une efficacité toute particulière, ces objets deviennent des sacrements et qui sont d'une valeur précise pour nos âmes.

Le ministre des sacrements est la personne qui les administre. En cas de nécessité, toute personne, homme, femme, laïque, clerc, croyant ou incroyant, baptisé ou non baptisé, peut administrer validement le sacrement de Baptême, en employant la matière voulue, en prononçant les paroles prescrites et en ayant l'intention de faire ce que fait l'Eglise.

La raison est que ce sacrement est d'une nécessité absolue pour être sauvé, que personne ne doit mourir sans le recevoir, et que toute personne peut l'administrer en cas de danger de mort.

Le ministre de la Confirmation et des Ordres sacrés est l'évêque.

Le prêtre, approuvé par l'évêque du diocèse, est le ministre des autres sacrements (sauf le mariage).

L'office du prêtre est des p us sublimes. Si les anges étaient susceptibles de jalousie, ils porteraient envie à la dignité du prêtre. Il est le principal instrument, après Dieu, de la diffusion des grâces sacramentelles.

Un petit nombre réalise vraiment la puissance que le prêtre a dans l'administration des sacrements. Il tient réellement la place de Jésus-Christ auprès de chacun de nous. Ainsi, vous emportez un enfant qui est esclave de satan, le prêtre le baptise, et de suite vous pressez un ange sur votre cœur. Vous êtes dans l'état du péché mortel, vous méritez les peines éternelles de l'enfer. Vous allez vous jeter, dans de bonnes dispositions, au pied du prêtre. Il prononce ces paroles : " Je vous absous ; " vos péchés, au même instant, vous sont pardonnés, et vous redevenez l'ami de Dieu.

Le prêtre prononce les paroles de la consécration, et au même instant, le pain et le vin sont changés au corps et au sang, à l'âme et à la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; et de plus, il vous donnera Notre divin Sauveur dans la Sainte Eucharistie. Il bénira votre union nuptiale, pour attirer sur vous les grâces les plus abondantes du ciel.

Le prêtre vous fortifiera, lorsque vous serez sur le point de mourir, avant d'aller paraître devant votre Juge suprême, par le sacrement de l'Extrême-Onction.

Vous voyez donc combien sont sublimes les fonctions du prêtre. Ah ! priez pour lui, pour qu'il soit toujours digne de sa sainte vocation.

III

LE SUJET ET LES EFFETS DES SACREMENTS

On entend par sujet d'un sacrement, une personne qui peut le recevoir avec utilité. Il faut que la personne soit vivante, c'est la première des conditions ; parce que un mort ne peut recevoir aucun sacrement. Tous peuvent recevoir le Baptême, et c'est le premier sacrement qui doit être reçu. Il est la porte, pour ainsi parler, des autres sacrements.

Les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de raison ne peuvent recevoir les sacrements de Pénitence, de l'Extrême-Onction et du Mariage. D'après la pratique actuelle de l'Eglise, on ne peut donner la Sainte Communion qu'aux personnes qui ont atteint l'âge de raison et qui sont suffisamment instruites des vérités de la religion. L'Extrême-Onction ne peut être administrée qu'aux personnes en danger de mort, et ce danger doit venir de la maladie. Ainsi le pauvre malheureux qui doit monter sur l'échafaud, ne peut recevoir l'Extrême-Onction.

Tous les sacrements ont l'effet de produire la grâce. Il y en a trois qui impriment sur nos âmes un caractère ineffaçable ; c'est pourquoi nous ne pouvons les recevoir qu'une seule fois dans la vie.

Tous les sacrements confèrent la grâce, mais pas tous de la même manière.

Le Baptême et la Pénitence sont appelés sacrements des *morts*, parce qu'ils donnent la première grâce qui est de donner la vie à notre âme. Les autres sacrements ont été institués par Jésus-Christ pour augmen-

ter en nous la vie de la grâce, c'est-à-dire pour les recevoir convenablement, il faut être en état de grâce. Notre âme est déjà vivante de la vie de la grâce, et voilà pourquoi, on les appelle sacrements des *vivants*.

Pour bien comprendre la différence entre les sacrements des *morts* et les sacrements des *vivants*, représentez-vous une personne en état de léthargie. Chez cette personne, il n'y a plus de respiration, au moins apparente, il n'y a plus signe de vie, l'animation est suspendue au moins pour un certain temps. Un médecin habile lui administre un remède puissant, et aussitôt son cœur se met à battre, le sang circule dans les veines, ses yeux s'ouvrent, ses membres se meuvent, elle revient enfin à la vie.

Tels sont les effets du Baptême et de la Pénitence pour l'âme morte dans le péché, avec cette différence que l'âme dans le péché mortel est réellement morte aux yeux de Dieu.

Le Baptême et la Pénitence, sacrements des morts, donnent la vie de la grâce.

Maintenant, cette vie doit être animée, augmentée, car autrement il n'y aurait pas croissance, et notre âme languirait et aurait une existence précaire. Voilà pourquoi notre divin Sauveur a institué d'autres sacrements, sacrements des vivants, pour augmenter la grâce dans nos âmes, et conserver nos âmes dans la vie de la grâce, qui est d'une absolue nécessité, si nous voulons atteindre notre fin dernière, le ciel.

En vertu de cette augmentation de la grâce, chaque sacrement que nous recevons avec les dispositions requises, confère une grâce spéciale que nous nommons *grâce sacramentelle*.

Pour avoir une idée nette et précise de la grâce sacramentelle, permettez-moi la comparaison suivante, car si nous comprenions bien ce qu'est la *grâce sacramentelle*, nous nous efforcerions à recevoir plus fréquemment les sacrements :

Vous entrez, je suppose, dans une belle église. Vous êtes frappés de sa beauté. Vous admirez ses lignes régulières, la richesse de ses ornements et l'harmonie de ses brillantes décorations. Pour arriver à la splendeur de cet édifice qui fait votre admiration, il a fallu des ouvriers habiles et de différents genres. Les uns ont élevé les murs, les autres ont travaillé au toit ; ceux-ci ont fait les décorations intérieures, ceux-là les autels, les châssis, etc. C'est la combinaison de ces différents travaux, exécutés par des mains habiles, sous la surveillance d'un architecte expert, qui fait de cette église un des plus beaux temples élevés à la gloire de Dieu.

Maintenant, notre sanctification est un édifice que nous devons construire. Les matériaux que nous devons employer sont nos bonnes œuvres, et la construction de ce temple requiert toute notre énergie, toute notre industrie et même toute l'intelligence éclairée d'un architecte, avec le concours d'habiles ouvriers, si nous voulons élever cet édifice d'une manière solide, sûre et durable. Où trouverons-nous tous ces trésors pour construire solidement l'édifice de notre propre sanctification ? Dans la réception fréquente des sacrements qui nous donnent toute l'énergie et l'industrie requises, aidés par d'habiles ouvriers qui sont nos évêques et nos prêtres.

Chaque sacrement nous confère une grâce spéciale

que nous appelons *grâce sacramentelle*, comme je l'ai déjà dit.

Il y a trois sacrements, le Baptême, la Confirmation et l'Ordre qui impriment sur nos âmes un caractère ineffaçable. Ce caractère ne sera jamais effacé, ni dans le temps, ni dans l'éternité. C'est pourquoi, nous ne pouvons recevoir ces sacrements qu'une seule fois dans la vie.

Du temps de saint Augustin, il y avait des hérétiques qui prétendaient que l'on devait renouveler le baptême. Saint Augustin leur répond ainsi : " Je suppose," dit-il, " qu'un homme se rende coupable de quelque grand crime, comme renoncer à sa foi. Cet homme revient à l'Eglise, sera-t-il baptisé de nouveau ? Non, non," répond saint Augustin, " le sceau de son baptême est ineffaçable." Les Romains imprimaient une marque sur le corps de leurs soldats. Si quelques-uns étaient faits prisonniers ou passaient à l'ennemi, quand ils revenaient ensuite rejoindre leur armée, on ne leur imprimait pas une nouvelle marque, parce que la première était suffisante.

Rappelez-vous que votre âme a reçu, elle aussi une marque qui ne s'effacera jamais. Dans le sacrement de Baptême que vous avez reçu, la croix de Jésus-Christ a été imprimée d'une certaine manière sur votre âme. La Confirmation vous a fait soldat du Christ. Ces marques demeureront éternellement sur vos âmes. Elles seront votre honte et votre chagrin, si vous avez le malheur de tomber en enfer, tandis qu'au contraire, elles seront votre joie et votre bonheur si vous allez au ciel.

La matière, la forme et la nécessité du Baptême. Ses effets. Les promesses du Baptême. Quelques remarques.

I

LA MATIÈRE, LA FORME ET LA NÉCESSITÉ DU BAPTÊME

La matière du sacrement de Baptême est l'eau naturelle. C'est un article de foi, défini par le Concile de Trente. On entend par *eau naturelle*, l'eau de puits, de sources, de rivières, de lacs, de fleuves, etc. Le lait, le sang, l'huile, le vin ou tout autre fluide employé dans l'administration du Baptême, rendraient ce sacrement nul et invalide. La règle générale, pour déterminer ce que l'on entend par l'*eau naturelle*, est laissée au jugement commun des hommes. Il est si facile de se procurer de l'eau, que l'on concevrait difficilement le cas où l'on ne pourrait pas en user.

Lorsque saint Pierre fut jeté dans la prison Mamertine à Rome, par sa patience et son courage, il convertit ses deux geôliers. Il les instruisit, mais alors comment les baptiser ? Il n'y avait point d'eau dans ce rocher souterrain. Saint Pierre se jette à genou et commence à prier. Au même instant, jaillit une source d'eau que l'on voit encore de nos jours dans cette prison. Il prend de cette eau et baptise ces deux soldats qui furent, quelques temps après, envoyés au martyre.

Par respect pour le sacrement de Baptême, on emploie généralement de l'eau qui a reçu une bénédiction particulière et qu'on appelle eau baptismale.

Cependant, pour la validité de ce sacrement, il n'est

pas nécessaire que l'eau soit bénite. Par respect pour ce sacrement, on doit employer de l'eau bénite, si on en a sous la main.

La *forme* du sacrement de baptême consiste dans ces paroles : " Je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit." Ces paroles sont prescrites par Notre-Seigneur lui-même. " Allez, enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit."

Si jamais vous vous trouvez dans l'occasion de baptiser, vous devez être bien certains d'employer ces mêmes paroles. On peut baptiser dans toutes les langues, pourvu qu'on ne change point les paroles sacramentelles. En changeant un mot ou en omettant un seul, le sacrement est nul et invalide.

Les paroles doivent être prononcées, en même temps que l'eau est versée sur la tête de la personne que l'on baptise.

Il arrive une foule d'erreurs qui sont vraiment difficiles à expliquer.

Vous rencontrerez des personnes qui ont donné le baptême à des enfants en danger de mort. Si vous les interrogez sur la manière qu'elles ont baptisé, vous constatez que dans bien des cas le baptême est nul. Les unes plongeront la main dans l'eau, et toucheront ensuite la tête de l'enfant, en laissant tomber quelques gouttes d'eau. Ceci n'est pas suffisant ; l'eau doit couler sur le front de la personne baptisée. Si l'eau est versée sur la tête, les cheveux doivent être écartés de manière à ce que l'eau puisse facilement atteindre la peau. Il arrive quelquefois, dans la précipitation, qu'une personne verse l'eau et qu'une autre prononce

les paroles. Dans ce cas le sacrement est nul. Il faut que ce soit la même personne qui verse l'eau et qui prononce les paroles, en même temps. D'autres verseront l'eau et diront : au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit."

Dans ce cas encore, il n'y a point de sacrement. On doit employer chacun des mots contenus dans la formule. " Je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit." Le mot *Amen* n'est pas nécessaire.

Vous avez vu un prêtre baptiser. Vous savez comment il fait. Vous n'avez qu'à faire la même chose.

Le Baptême est absolument nécessaire au salut, et d'une nécessité absolue.

Un enfant qui meurt sans baptême, n'ira pas au ciel. Ecoutez les paroles de notre Sauveur :

" A moins que l'homme ne soit régénéré par l'eau et le Saint-Esprit, il ne rentrera pas dans le royaume du ciel." Voici des paroles claires et précises ; pour aller au ciel, il faut être régénéré par l'eau et l'Esprit-Saint.

Le Concile de Trente nous dit :

" Si quelqu'un dit que le baptême n'est pas nécessaire pour notre salut, qu'il soit anathème."

Que doit-on penser maintenant de certains parents qui négligent de faire baptiser leurs enfants, pendant des semaines et même des mois. Le désir de l'Eglise est que vous fassiez baptiser vos enfants aussitôt après leur naissance, même hors du danger de mort.

Les parents qui diffèrent d'emporter leurs enfants à l'église pour les faire baptiser n'ont pas la foi.

Vous savez combien est délicate la santé d'un nouveau-né. Le moindre accident même involontaire, peut lui causer la mort, et s'il meurt sans avoir reçu le bap-

tême, votre enfant ne sera pas sauvé. Les parents en seront responsables devant le bon Dieu. Si votre enfant meurt après avoir reçu le saint baptême, il ira au ciel, et vous aurez là-haut un ange qui priera pour vous, et Dieu écoutera ses prières. Peut-être vous devrez aux prières de cet ange votre salut éternel.

L'Eglise admet trois manières d'administrer le baptême. Le baptême par *infusion*, en faisant couler l'eau sur la tête de la personne baptisée. Telle est la manière la plus universellement employée de nos jours. Le baptême par *aspersion*, en aspergeant d'eau la personne à être baptisée, et le baptême par *immersion* en plongeant dans l'eau la personne qui doit recevoir ce sacrement.

L'Eglise reconnaît aussi trois sortes de baptême. Le baptême d'eau, le baptême de désir et le baptême de sang.

Le baptême de désir a lieu quand une personne désire sincèrement être baptisée et ne le peut pas ; ainsi sainte Catherine convertit à la foi des docteurs païens qui étaient venus discuter avec elle, et ils furent mis à mort avant d'avoir reçu le baptême qu'ils désiraient. " Ne craignez pas," dit sainte Catherine, " leur sang répondra de leurs désirs de recevoir le baptême."

Un jeune prince, pendant un voyage, écrivait à saint Ambroise le demandant pour lui administrer le baptême. Le saint se rend à sa prière, mais à son arrivée, il trouve le jeune prince assassiné. " Je puis avoir confiance," dit saint Ambroise, " pour ce prince, Dieu tiendra compte de son ardent désir d'être baptisé."

Le baptême de sang a lieu quand une personne verse son sang pour la foi de Jésus-Christ, avant qu'elle n'ait pu être baptisée. Tels sont les martyrs de la Foi.

Le baptême de désir et de sang ne sont pas des sacrements, mais la foi, l'espérance, la charité et le repentir de ses fautes sont infusées dans l'âme par le Saint-Esprit, et procurent les mêmes effets que le sacrement de baptême. Le baptême de désir et le baptême de sang ont lieu seulement dans le cas où la personne ne peut pas être baptisée. Dieu alors, dans sa bonté infinie pour l'homme, tient compte de son ardent désir et de sa bonne volonté, et le ciel lui est assuré.

II

LES EFFETS DU BAPTÊME

Quels sont les effets du sacrement de baptême ?

Le premier effet est de purifier l'âme du péché originel, et aussi de tous les péchés actuels commis avant le baptême, quelque énormes qu'ils soient. C'est un article de Foi défini par le Concile de Trente. C'est pourquoi un adulte n'a pas besoin de confesser ses péchés avant d'être baptisé, pourvu qu'on soit bien certain qu'il n'a jamais reçu le baptême. Il n'en serait pas de même si on administrait le sacrement de baptême sous condition, c'est-à-dire dans le doute si la personne a été baptisée ou non.

Le sacrement de baptême non seulement pardonne tous les péchés commis avant sa réception, mais encore remet toutes les peines dues aux péchés. Ainsi une personne mourant immédiatement après son baptême, irait tout droit au ciel.

Le Baptême nous fait enfants de Dieu et de son Eglise. C'est pourquoi, on l'appelle *sacrement* de *Régénération*.

Par ce sacrement nous sommes réellement devenus les membres vivants de Jésus-Christ.

Par le Baptême, Dieu nous a adopté comme ses enfants, nous a fait héritiers de son royaume, et cohéritiers de son Divin Fils. Ce sacrement a infusé dans nos âmes la foi, l'espérance et la charité.

Saint Cyprien, parlant des effets du Baptême, nous dit: "Lorsque les eaux vivifiantes du Baptême ont été répandues sur ma tête, je suis devenu un homme nouveau; ce qui me paraissait douteux, est devenu maintenant évident; mes vieilles habitudes, dont je croyais impossible pour moi de me débarrasser, je les ai conquises sans difficulté."

Les Annales de la Propagation de la Foi nous montrent des effets pareils qui se produisent tous les jours chez les adultes qui reçoivent ce sacrement.

Par le Baptême, on devient membre de Jésus-Christ et de son Eglise, nous avons droit à la réception des autres sacrements.

Le Baptême imprime sur nos âmes un caractère indélébile, c'est-à-dire qu'il ne s'effacera jamais, comme je l'ai déjà dit. Comme les vases d'argent ou d'or, dans un palais royal, sont marqués du sceau royal, ainsi dans le baptême la marque royale de notre divin Sauveur est imprimée sur nos âmes pour l'éternité. Nous pouvons nous rendre coupables de grands crimes, nous pouvons même apostasier notre foi, ce sceau royal ne sera jamais effacé. Il montrera toujours que nous appartenons au Christ, que lui-même par les mérites de sa Passion et de sa mort, a imprimé ce sceau divin sur nos âmes, en nous adoptant pour ses frères. Si nous allons au ciel, il sera une marque d'honneur pour

nous ; si nous nous perdons, il sera un signe de notre ingratitude.

Je me rappelle d'avoir lu, quelque part, l'histoire d'un grand martyr, qui fut sauvé de l'apostasie, par la pensée de ce caractère indélébile qu'il avait reçu à son Baptême. En récompense de sa bravoure et de quelques grandes actions, il devait passer à un haut grade dans l'armée, mais quelqu'un rapporte au général qu'il allait conférer ce grand honneur à un chrétien. Il lui fut accordé trois heures pour décider s'il devait recevoir cet honneur ou être mis à mort, il avait à choisir entre la dignité qu'on voulait lui conférer ou la mort.

L'Evêque qui l'avait baptisé le conduisit aux fonts baptismaux où il reçut le baptême. " Choisis maintenant," lui dit l'Evêque, " entre le caractère de chrétien, la décoration de Jésus-Christ, et ces honneurs frivoles d'un prince de la terre." Quelques heures après, ce brave soldat recevait la couronne du martyr.

Ah ! quelles que soient les grandes tentations que vous puissiez avoir, quelles que soient les grandes récompenses que l'on vous offrirait, n'oubliez jamais que vous appartenez à Jésus-Christ, que vous êtes marqué de son sceau divin. Vous devez le préférer à tous les plaisirs, à tous les honneurs et à toutes les richesses du monde, et lui-même sera votre récompense.

III

LES PROMESSES DU BAPTÊME

Je vais maintenant vous parler des promesses solennelles du Baptême, auxquelles généralement on ne porte pas assez d'attention.

Supposez qu'à votre naissance, un homme bien mis, d'une grande fortune, soit venu trouver votre père et votre mère et qu'il leur ait dit : " J'adopterai cet enfant. Je serai son protecteur et je lui assurerai de grandes richesses pour toute sa vie. Je ferai tout cela pour cet enfant à une seule condition qui est celle-ci : Quand votre enfant aura atteint l'âge de raison et qu'il sera capable de réaliser ce que j'ai fait pour lui, je veux qu'il m'aime et qu'il me soit reconnaissant. C'est la seule condition que je pose pour rendre votre enfant heureux." Les parents accepteraient cette condition avec joie et reconnaissance, n'est-ce pas ?

Telle est l'histoire de votre baptême et telle est la mienne. Ce n'est pas seulement un homme bien mis et puissamment riche, mais c'est le Roi du ciel qui, à notre naissance, dit à nos parents. " Je désire racheter cette jeune âme de l'esclavage de Satan, et je lui promets une place dans mon paradis où elle sera toujours heureuse. Je lui accorderai la plus belle fortune que l'on puisse posséder et des jouissances qui n'auront jamais de fin. Je veux devenir le Père, l'Ami, le Protecteur de votre enfant, et pour cela je vous demande certaines promesses qui seront aisées à tenir, et si votre enfant vient à mourir même demain, je tiendrai ma parole."

Tel a été le langage de Notre-Seigneur envers chacun de nous, et tel il est encore aujourd'hui pour chacun de vos enfants à la réception du sacrement de baptême. Notre divin Sauveur veut que lorsque l'intelligence de votre enfant sera développée, vous lui rappeliez les promesses qui ont été prises en son nom lors de

son baptême, et que vous employiez tous les moyens, à votre disposition, pour qu'il les accomplisse.

Au baptême de votre enfant, il y a eu un engagement solennel qui a été fait entre Jésus-Christ d'une part, et le parrain et la marraine que les parents ont choisis, de l'autre part, et ces derniers sont obligés en conscience de voir à ce que les promesses qu'ils ont faites, au nom du nouveau baptisé, soient accomplies. C'est une grave obligation que le parrain et la marraine assument devant Dieu, et ils doivent voir à ce que cet enfant soit élevé dans l'Eglise catholique, et que plus tard, il remplisse bien tous ses devoirs de religion, si les parents sont morts ou trop négligents pour s'acquitter de leurs différentes obligations.

La première question que le ministre de Jésus-Christ pose au parrain et à la marraine est celle-ci : " Que demandez-vous à l'Eglise de Dieu." Ceux-ci répondent, au nom de l'enfant : " La Foi qui conduit à la vie éternelle."

Vous vous rappelez comment Notre-Seigneur, pendant qu'il était sur la terre, guérissait les malades et les infirmes. Il leur fallait la foi, c'était la première condition pour obtenir leur guérison. Après quelques prières le prêtre demande : " Croyez-vous en Dieu le Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre ? Croyez-vous en Jésus-Christ, son Fils unique, Notre-Seigneur qui est né et qui a souffert ? Croyez-vous au Saint-Esprit, à la Sainte Eglise catholique, à la communion des Saints, à la rémission des péchés, à la résurrection de la chair et à la vie éternelle ? " " J'y crois," répondent le parrain et la marraine à chacune de ces trois questions. Cette réponse, ils la font au nom de

l'enfant. Avant ces questions le ministre du Seigneur leur a demandé : Renoncez-vous à Satan ? Renoncez-vous à ses œuvres ? Renoncez-vous à ses pompes ? Oui, j'y renonce, répondent-ils.

Retire-toi Satan, cet enfant ne t'appartient plus. Un jour viendra où tu essayeras de reconquérir ta proie, mais si l'enfant est fidèle aux promesses de son baptême, tes efforts seront vains et inutiles.

L'eau baptismale est versée sur la tête de ce nouveau-né, les paroles sont prononcées, et la grâce divine est infusée dans son âme. Il devient le propre enfant de Dieu, l'héritier du Ciel, et son ange gardien prend place à ses côtés.

A quoi sont obligés le parrain et la marraine, en vertu des promesses faites au nom de l'enfant ?

C'est un article de foi défini par le Concile de Trente, que ceux qui ont été baptisés dans leur enfance, ne doivent pas être interrogés, quand ils sont parvenus à l'âge de raison, si oui ou non, ils ratifient les promesses de leur baptême, faites par leurs parrains et marraines. Les enfants, quand ils sont baptisés, reçoivent par leur baptême *l'habitude* de la foi, et quand ils sont arrivés à l'âge de raison, cette *habitude* de la foi les porte à faire des actes sur les choses qu'ils doivent croire, et qui leur sont proposées par l'enseignement de l'Eglise, comme objet de leur croyance. Par exemple, le mystère de la sainte Trinité. Dans les promesses du Baptême, les unes se rapportent à la foi et les autres à la morale. Je désire seulement vous parler des promesses qui se rapportent à la morale.

" Je renonce à Satan, à ses œuvres et à ses pompes." Vous savez que Satan et les mauvais anges, chassés du

ciel à cause de leur rébellion contre Dieu, cherchent continuellement à nous faire tomber dans le péché. Ils sont comme des lions, rugissant autour de nous, voulant dévorer leurs proies. Ils veulent nous faire perdre le ciel et nous entraîner avec eux dans l'enfer, voilà pourquoi ils travaillent jour et nuit à notre perte éternelle ; mais nous avons, pour leur résister des armes puissantes, la prière et les sacrements. Ces armes nous suffiront pour vaincre nos ennemis.

A notre naissance, nous sommes au pouvoir de Satan, notre âme est marquée de son sceau. Notre Baptême a effacé cette image de Satan sur nos âmes, la marque de Notre-Seigneur l'a remplacée et nous sommes devenus les enfants de Dieu. Au jour de notre baptême, nous avons promis à Dieu de haïr le démon et d'aimer Jésus-Christ. Non seulement nous avons promis de renoncer à Satan, mais de plus, nous nous sommes engagés à renoncer à ses œuvres et à ses pompes. C'est notre parrain et notre marraine, pour chacun de nous, qui ont fait solennellement ces promesses. Les œuvres de Satan sont des péchés et une révolte contre Dieu. Les pompes de Satan sont toutes ces fausses maximes du monde comme les suivantes : " Une religion est aussi bonne que l'autre." " La mort est la fin de tout pour l'homme." " Prenons le plus de plaisir possible pendant que nous sommes sur la terre, car personne n'est venu nous dire ce qu'il y avait après la mort," et mille autres maximes aussi infernales les unes comme les autres. Les spectacles défendus, comme tous ces théâtres où la morale court de si grands dangers, les danses vives, les mauvaises lectures, les

mauvaises images, etc., sont les pompes de Satan auxquelles nous avons renoncé lors de notre baptême. Non seulement nous avons renoncé aux œuvres et aux pompes du démon, mais de plus nous avons solennellement promis d'aimer Jésus-Christ, de prendre sa croix et de marcher à sa suite.

Le jour de notre baptême est un jour béni pour chacun de nous ; nous devrions nous le rappeler, et fêter son anniversaire par une bonne confession et une sainte communion. Les Saints le comprenaient bien mieux que nous. Saint Charles Borromée, ce grand Cardinal, Archevêque de Milan, chaque année, le jour anniversaire de son baptême, se rendait dans l'église où il avait été baptisé, se mettait à genoux aux fonts baptismaux, et là renouvelait les promesses de son baptême. Imitons saint Charles, rappelons-nous, chaque année, l'anniversaire de notre baptême, et renouvelons nos promesses baptismales.

QUELQUES REMARQUES

La naissance d'un enfant dans une famille est un événement important, et votre enfant doit recevoir aussitôt le saint Baptême. Négligez jamais cet important devoir, faites-le baptiser le plus tôt possible, afin que, si la mort arrivait, vous n'ayez pas de reproches à vous faire.

Maintenant quel nom doit-on donner à l'enfant ?

Aujourd'hui le caprice veut que l'on donne toute espèce de noms que l'on trouve dans les romans et ailleurs. Cette déplorable coutume s'est introduite petit à petit parmi nous, au moins dans certains centres, depuis une trentaine d'années. Il faut donner un nom

à la dernière mode. Il arrive très souvent que le nom donné au baptême est remplacé ensuite par un autre nom dans la famille. Cette personne se marie sous ce nom d'emprunt, et il devient ensuite presque impossible de la retracer dans les registres paroissiaux.

Dans le calendrier ecclésiastique que vous avez dans chaque famille, il ne manque pas de beaux noms de saints et de saintes. Prenez donc un de ces noms, et autant que possible le nom du saint ou de la sainte du jour où votre enfant est né. Le nom de ce saint rappellera plus tard à votre enfant le jour de son baptême. L'usage aujourd'hui veut que l'on donne plusieurs noms à l'enfant. Un ou deux noms de saints ou de saintes suffisent, croyez-moi. Le prêtre vous demande quel nom donnez-vous à l'enfant ? En vous posant cette question, son intention est de vous demander sous la protection de quel saint voulez-vous placer votre nouveau-né ? Par conséquent, vous devez toujours donner un nom de saint ou de sainte, et jamais ces noms ridicules que vous trouvez dans toute espèce de livres.

Le choix du parrain et de la marraine est laissé au père ou à la mère de l'enfant, mais ce choix doit être fait d'une manière judicieuse.

L'Eglise ne peut pas admettre toutes sortes de personnes comme parrain et marraine, il faut d'abord que ceux-ci soient catholiques et ensuite remplissent leurs devoirs religieux.

Le parrain et la marraine, dans le cas où les parents de l'enfant mourraient, ou deviendraient incapables de l'instruire, sont obligés de pourvoir à son instruction religieuse. On doit refuser comme parrain et marraine

les personnes de mauvaise vie, de mauvaise réputation, les hérétiques, les infidèles, tous ceux qui sont publiquement excommuniés, les personnes qui n'ont pas leur intelligence, tous ceux qui ignorent les principales vérités de la religion, tous les membres des sociétés secrètes condamnées par l'Eglise, et tous ceux qui sont connus comme n'accomplissant pas leur devoir pascal.

Si l'enfant est baptisé à la maison, en cas de danger de mort, les parents doivent, aussitôt que le danger est passé, l'amener à l'église paroissiale pour suppléer aux cérémonies du baptême. Ce serait un péché grave que d'omettre ces cérémonies. Le père doit toujours être présent au baptême de son enfant.

Dans quelques endroits, des parents, des amis assistent au baptême, pour donner plus d'éclat à la cérémonie. C'est une très belle coutume.

Chaque famille devrait avoir un cahier dans lequel elle enregistrerait la date du baptême de chaque enfant, les noms du parrain et de la marraine, etc.

Ce serait un beau souvenir à conserver dans la famille.

Maintenant, en terminant, je ne prétends pas avoir tout dit sur le sacrement de baptême. Je me suis arrêté aux choses les plus essentielles, et j'ajouterai que les parents doivent rendre le baptême de leurs enfants aussi solennel que possible ; c'est un grand sacrement, et les parents chrétiens en comprennent toute l'importance.

LA CONFIRMATION

I

LA CONFIRMATION, SA NATURE, SA MATIÈRE, SA FORME ET SON IMPORTANCE

" La Confirmation," nous dit le Catéchisme, " est un sacrement par lequel nous recevons le Saint-Esprit, qui nous rend plus forts et nous fait parfaits chrétiens et soldats de Jésus-Christ." Par la création, nous sommes créatures de Dieu, par le baptême, nous sommes devenus les enfants de Dieu et les frères de Jésus-Christ, par la confirmation nous devenons les temples de l'Esprit-Saint. Nous recevons le Saint-Esprit avec tous ses dons. Nos Pères appelaient ce sacrement de différents noms. L'*Imposition des mains, le sacrement du Saint Chrême,* le *signe par lequel le Saint-Esprit est reçu,* le *sceau du Seigneur.* Maintenant il est universellement nommé confirmation, parce que le concile de Trente nous a dit que ce sacrement " fortifie et perfectionne la nouvelle vie que la grâce de Jésus-Christ nous a communiquée dans le baptême."

Voyez ses effets sur les Apôtres. Après le crucifiement de Notre Sauveur, ils se renferment eux-mêmes dans une chambre : le moindre bruit de la rue les alarme, leur retraite est gardée, ils craignent les Juifs, et cependant ils aiment tendrement Notre-Seigneur, ils ont mangé son corps et bu son sang, à la dernière cène. Saint Jean lui-même a reposé sa tête sur son sein ; trois d'entre eux étaient avec Lui à Gethsémani

pendant son agonie. Tous aiment Notre-Seigneur, mais ils sont encore, comme des enfants, timides et craintifs. Au jour de la Pentecôte, le Saint-Esprit descend sur eux sous forme de langues de feu : ils sont confirmés. Quelle transformation subite. Ils parcourent les rues de Jérusalem ; ils prêchent Jésus-Christ crucifié à des milliers de personnes ; ils reprochent aux Juifs d'avoir mis à mort le Messie, depuis longtemps promis à leurs pères ; la prison, les chaînes, la mort même ne les effraient plus ; ils considèrent que c'est le plus grand honneur qu'on puisse leur accorder, que de souffrir pour leur Divin Maître. Qu'est-ce qui a donc amené ce changement ? Le Saint-Esprit qu'ils ont reçu dans la confirmation.

En lisant les Actes des Apôtres, nous voyons qu'ils entreprirent de longs et pénibles voyages pour administrer ce sacrement aux nouveaux baptisés, spécialement à ceux qui étaient exposés à la persécution. C'est dans ce sacrement que les martyrs puisaient leur courage ; c'est dans ce sacrement que les Docteurs de l'Eglise trouvaient leur sagesse. Nous parlons du génie de saint Augustin et de saint Thomas d'Aquin, mais leurs sciences prodigieuses étaient beaucoup plus le résultat des lumières du Saint-Esprit que de leur propre génie.

La matière du sacrement de Confirmation est le *Saint-Chrême* lequel est un composé d'huile d'olive et de baume, consacré solennellement le jeudi saint par l'évêque. " Le mot chrême, " nous dit le Pape Eugène IV, " est un terme employé par les gens pour exprimer toute espèce de parfum, mais dans les auteurs ecclésiastiques, il signifie une composition d'huile et de

baume, bénit par l'évêque. Ces deux choses montrent par leur mélange la diversité des dons du Saint-Esprit qui nous sont communiqués dans la confirmation, et aussi l'excellence de ce sacrement. " L'huile est le symbole de la douceur et de la force." La Confirmation, " dit saint Thomas d'Aquin, " nous donne la plénitude du Saint-Esprit, en nous communiquant la plénitude de la force spirituelle."

" La grâce du Saint-Esprit est représentée par l'huile qui s'étend avec une grande facilité."

Le baume est remarquable par son parfum, et représente l'odeur du bon exemple, et quand nous recevons le sacrement de Confirmation, nous dit saint Paul : " Nous sommes la bonne odeur de Jésus-Christ."

Saint François de Sales nous rapporte que son grand défaut naturel était l'emportement. Après s'être bien préparé à recevoir la Confirmation au collège d'Annecy, il devient un ange de douceur et d'une force puissante contre les hérétiques de son temps. Plusieurs fois on attenta à ses jours, mais la force et la douceur ne le firent jamais faillir. L'odeur de sa sainteté faisait aimer la vertu. Il convertit des milliers d'hérétiques à la Foi, et ses écrits sont encore de nos jours d'une piété populaire. Où reçut-il tous ces dons ? dans le sacrement de Confirmation.

La forme de ce sacrement consiste dans ces paroles que l'Evêque emploie : " Je te signe du signe de la croix ; je te confirme avec le chrême du salut, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit."

La confirmation n'est pas d'une nécessité absolue comme le Baptême pour être sauvé ; l'enfant qui meurt sans ce sacrement est sauvé, pourvu qu'il ait été

baptisé, mais celui qui, par sa faute, négligerait de recevoir ce sacrement, se rendrait coupable de péché mortel, surtout si c'est par mépris.

Dieu désire que nous fassions usage de tous les moyens qu'il a mis à notre disposition pour opérer notre salut. Le pape Benoit XIV commande à tous les évêques d'avertir tous ceux qui n'ont pas été confirmés, que s'ils négligent de recevoir ce sacrement par leur faute, ils se rendent coupables d'un péché grave.

La foi et la piété sont souvent de nos jours attaquées par des hommes sans principe et sans religion ; il faut se munir de tous les moyens mis à notre disposition pour repousser avec force et courage tous ces assauts de l'impiété, et nous trouverons ce courage et cette force si nécessaires, dans la réception du sacrement de Confirmation, reçu avec toutes les dispositions requises.

Il nous rendra parfaits chrétiens et soldats de Jésus-Christ.

Notre Saint Père le Pape vient de condamner dans un récent décret du Saint-Office la proposition suivante, comme hérétique :

XLIV.—Rien ne prouve que le rite du sacrement de Confirmation ait été usité par les Apôtres ; au contraire, la distinction formelle des deux sacrements, savoir le Baptême et la Confirmation, n'appartient pas à l'histoire du christianisme primitif.

II

LA CONFIRMATION

L'Evêque seul est le ministre ordinaire de la confirmation. Il arrive qu'un prêtre peut être délégué pour

administrer ce sacrement, comme dans les pays de mission, mais alors il faut une délégation spéciale du Saint-Père.

C'est un fait d'histoire que les Apôtres seuls, de leur temps, administraient ce sacrement. Nous voyons que saint Philippe, le diacre, avait baptisé plusieurs personnes converties à la foi par ses prédications, mais il n'avait aucun droit, ni aucun pouvoir de les confirmer. Il invitait les Apôtres à venir administrer ce sacrement. Les Apôtres allèrent à Samarie, et donnèrent la confirmation, comme nous l'apprenons dans les Actes des Apôtres. Seuls ils avaient ce droit. C'est ce que font nos Evêques qui, tous les ans, visitent une partie de leurs diocèses et donnent la confirmation. Il n'y a que les officiers supérieurs qui ont le droit d'enrôler les soldats, de même les Evêques sont les généraux de Dieu, et à eux seuls appartient le privilège de transformer les enfants de Dieu en soldats de Jésus-Christ.

Dans un grand atelier, il y a plusieurs artistes. Les uns travaillent la matière première, les autres donnent la forme voulue à l'objet désiré, mais il appartient au maître de finir ce travail de l'art. De même, l'Evêque complète, par la confirmation, le travail commencé par le Baptême.

Autrefois, la confirmation était donnée immédiatement après le Baptême, mais la règle présentement établie dans l'Eglise est d'administrer ce sacrement à l'enfant qui est parvenu à l'âge de raison. Saint Thomas enseigne que ce sacrement ne doit pas être refusé à un enfant de sept ans, s'il y avait danger de mort, pour la raison que cet enfant en mourant après

avoir reçu la confirmation, jouirait d'une plus grande gloire dans le ciel. Ceci est laissé, pour chaque cas, au jugement de l'évêque diocésain. Il est, après le Pape, le seul juge en pareille matière.

Les enfants doivent être instruits des vérités de la religion avant d'être confirmés, comme le soldat qui doit connaître ses devoirs envers son pays, avant d'entrer dans la carrière militaire.

La nécessité d'instruire les enfants des vérités de la religion fait retarder, de quelques années, l'administration de ce sacrement, et vous comprenez combien il est nécessaire et important que les enfants soient bien instruits sur toutes les vérités religieuses.

La première disposition pour recevoir le sacrement de Confirmation, c'est d'être en état de grâce. Il est nécessaire que notre âme soit bien préparée pour recevoir le Saint-Esprit avec toute l'abondance de ses grâces, et cette première préparation exige de n'avoir sur la conscience aucun péché mortel.

Est-il nécessaire d'être à jeun pour recevoir la Confirmation ? Si ce sacrement est reçu le matin, après la sainte messe, il vaut mieux être à jeun, c'est plus convenable, pourvu qu'il n'y ait pas de fortes raisons qui s'y opposent ; mais il n'y a pas une obligation aussi rigoureuse que pour la réception de la Sainte Communion. Si la Confirmation est administrée dans l'après-midi, il n'y a pas d'obligation d'être à jeun.

Les autres dispositions pour recevoir la Confirmation sont d'être proprement vêtus, habillés convenablement, par respect pour ce sacrement.

Chaque personne qui doit être confirmée présente une carte sur laquelle son nom de baptême est écrit ; mais

il peut ajouter un autre nom de saint ou de sainte à son premier nom.

D'après les règles de l'Eglise, il doit y avoir un parrain pour les garçons et une marraine pour les filles, et leurs noms, ainsi que ceux qui sont confirmés, sont soigneusement inscrits dans un registre spécial.

L'Evêque donne un léger soufflet sur la joue de la personne confirmée, pour lui apprendre qu'elle ne doit jamais rougir de sa foi, et qu'elle doit être prête à endurer patiemment toutes les insultes par amour pour Jésus-Christ.

III

LES EFFETS DE LA CONFIRMATION

Maintenant, en terminant, je vous dirai quelques mots sur les sept dons du Saint-Esprit que nous recevons dans le sacrement de Confirmation.

Ces dons sont la *Sagesse*, l'*Entendement*, le *Conseil*, la *Force*, la *Connaissance*, la *Piété* et la *Crainte* de Dieu.

Quelques-uns de ces dons sont communiqués à notre âme pour lui donner la lumière dont elle a besoin dans le chemin de la vie ; les autres sont spécialement accordés pour agir sur notre volonté qui doit être dirigée dons la voie du salut éternel.

Le Saint-Esprit ne nous communique pas, comme il a donné aux apôtres, le don des langues, des miracles et des prophéties, mais il répand sur notre âme les mêmes grâces intérieures, ses sept dons, qu'il donna autrefois aux Apôtres.

Nous commencerons par la *Connaissance* qui nous

est donnée par le Saint-Esprit, laquelle n'est pas une science humaine qui tend à rendre l'homme orgueilleux et qui le conduit, quelquefois, au naufrage entier de la raison, comme nous en voyons malheureusement un si grand nombre de nos jours, surtout dans la vieille Europe. Ah! ces pauvres insensés, s'ils savaient combien faible est leur science, ils sauraient au moins quelque chose.

Ce don que nous recevons dans la Confirmation est d'une valeur bien plus grande, il a pour objet les choses qui regardent notre salut. Il confirme, il perfectionne et embellit notre foi reçue au saint Baptême.

Le *Conseil* est une lumière intérieure qui nous aide à résoudre tous nos doutes et à nous montrer la meilleure part que nous devons choisir. C'est ainsi que saint Thomas d'Aquin, et bien d'autres Saints ont été conduits par ce don du Saint-Esprit. Thomas d'Aquin voulait abandonner le monde pour se consacrer à Dieu dans l'ordre des Pères Dominicains. Des amis lui conseillaient de rester dans le monde, qu'il pouvait tout aussi bien s'y sauver, et qu'en même temps il conserverait l'ancienne gloire de sa famille. Mais Thomas guidé par la lumière intérieure de l'Esprit-Saint choisit une autre voie. Tel est le don de *Conseil*.

Le don de l'*Entendement* nous aide à percevoir les choses divines, et à en parler avec cette aisance que nous remarquons dans la vie des Saints.

C'est une vertu intérieure qui nous est donnée par l'Esprit-Saint pour éclairer notre intelligence. Comme le soleil éclaire les cieux, ainsi cette lumière intérieure éclaire notre âme, et nous fait comprendre les vérités divines. Ainsi saint Augustin, saint Thomas d'Aquin,

sans cette lumière intérieure du Saint-Esprit, auraient été incapables de pénétrer si profondément les mystères divins, et d'en parler avec une si grande intelligence.

La *Sagesse* élève notre esprit vers Dieu et les choses spirituelles. L'Entendement nous montre combien Dieu est grand, combien il est digne de nos adorations. Le don de la Sagesse nous montre aussi combien nous devons l'aimer, et de plus que nous devons Lui donner nos cœurs. Ce goût des choses divines, cet amour de Dieu devient, par le don de la Sagesse, l'âme de nos jugements et nous fait rapporter tout à Dieu.

Il y a encore trois autres dons du Saint-Esprit qui sont la *Crainte*, la *Piété* et la *Force*.

La *Crainte* de Dieu et la *Piété* se ressemblent beaucoup, il est difficile de les séparer l'une de l'autre. Strictement parlant, le vrai chrétien ne connaît que la crainte de Dieu, la crainte de l'offenser. Il ne connaît pas d'autre crainte. Tels étaient les martyrs en présence de leurs juges cruels. Cette crainte est le commencement du courage chrétien, et la fin de la crainte humaine. Les martyrs ne craignaient ni les tourments, ni les tortures, ni la mort. Ils regardaient avec calme leurs bourreaux, ils voyaient, sans effroi, se préparer les instruments de leurs supplices et allaient joyeusement à la mort. Ils n'avaient qu'une seule crainte, celle de ne pas être fidèle à Dieu.

Nous lisons dans la vie de saint Jean Chrysostôme le trait suivant : L'empereur, un jour, voulait se venger et infliger un cruel châtiment à saint Jean Chrysostôme qui n'avait pas craint de le réprimander.

Il assembla ses conseillers et leur demanda quel serait le plus grand châtiment qu'il pouvait lui imposer.

" Je pourrais lui confisquer ses biens," dit l'empereur; " non, répond un de ses aviseurs, pour lui, ce ne serait pas un châtiment, parce qu'il a tout donné aux pauvres. Je pourrais, répond l'empereur, le condamner à mort. Non, répond un second. Le martyre, c'est ce qu'il désire. Alors l'empereur avec colère, prend de nouveau la parole. Dites-moi alors ce que je dois faire pour me venger de cet homme. Après un long silence, un de ses conseillers élève la voix. Prince, dit-il, je ne sais qu'une chose à faire pour vous venger de cet homme. " Faites-lui commettre un péché mortel: il craint Dieu seulement."

La *Piété* est un sentiment filial que nous avons pour Dieu. Nous reconnaissons sa bonté infinie pour nous, nous l'aimons et nous lui obéissons, nous ne voulons pas l'offenser, et nous faisons tout notre possible pour éviter même les plus petits péchés. Telle était la grande piété de saint Thomas d'Aquin, de saint François de Sales, et de tant d'autres saints. Ils auraient aimé mieux mourir plutôt que de commettre un péché grave. Telle devrait être aussi notre piété.

La *Force* est un don que nous recevons et qui nous donne le courage nécessaire pour professer notre foi ouvertement, quand les circonstances le demandent, pour affirmer publiquement nos principes religieux dans différentes occasions de la vie. Les martyrs ne craignaient pas de professer ouvertement leur foi devant leurs juges et leurs bourreaux. Saint Jean Chrysostôme, et beaucoup d'autres saints docteurs de l'Eglise, n'avaient pas peur de dénoncer publiquement les désordres des grands de la terre, au risque même d'encou-

rir toute leur colère et d'être envoyés dans l'exil, ou à la mort.

Ce don du Saint-Esprit, cette force, est plus nécessaire que jamais, de nos jours. Nous avons une grande crainte du jugement des hommes, mais une bien faible crainte des jugements de Dieu. L'homme de courage et qui a la force de professer ouvertement ses principes religieux, lorsque les circonstances l'exigent, qui ne craint pas d'affirmer publiquement sa foi de catholique croyant et pratiquant, se fait de plus en plus rare ; et pourquoi ? parce que l'on craint plus les hommes que Dieu.

LA SAINTE EUCHARISTIE

I

LA SAINTE EUCHARISTIE ET SES FIGURES

Le sacrement de l'Eucharistie est un sacrement qui contient, réellement et en vérité, le corps et le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous les apparences du pain et du vin. Tel est l'enseignement de l'Eglise catholique.

Nous ne devons pas nous étonner, si Dieu a annoncé par des figures, longtemps d'avance, cet adorable sacrement.

Je rapporterai quelques-unes de ces figures pour nous donner une grande idée des desseins de Dieu, en instituant le plus auguste des sacrements.

Les Juifs, après avoir traversé la Mer-Rouge, et se trouvant dans un immense désert, se virent sans nourriture. A la prière de Moïse, de petites graines blanches, ressemblant à la gelée blanche, tombèrent du ciel, et procurèrent aux Israélites une nourriture excellente qu'ils appelèrent " Man-hu ? " Qu'est-ce cela, s'écrièrent-ils ? De là le nom de *manne*. Cette manne tombait tous les jours, excepté le jour du Sabbat.

Voyons maintenant comment cette manne figure la Sainte Eucharistie. La manne tombe du ciel. La Sainte Eucharistie est le Pain vivant qui nous vient du ciel. La manne tombe tous les jours.

La Sainte Eucharistie peut être aussi notre pain de tous les jours.

La manne n'était donnée qu'aux Israélites ; la Sainte Eucharistie ne peut être reçue que par ceux qui ont été régénérés dans les eaux salutaires du Baptême. La manne était agréable à tous les goûts, ayant en elle toute la douceur et la saveur. La Sainte Eucharistie que vous avez reçue fréquemment dans votre vie, réalise toute cette douceur et cette saveur du Pain des Anges qui fut annoncé par le chant du Prophète Royal : " Combien sont beaux tes Tabernacles. O Seigneur des Hosties ! " La manne n'était pas une garantie contre la mort, mais la Sainte Eucharistie renferme une promesse d'immortalité. La manne cesse de tomber quand les Israélites eurent traversé le désert et eurent pris possession de la Terre Promise. La Sainte Eucharistie cessera pour chacun de nous, lorsque nous aurons traversé le désert de la vie et que nous serons entrés dans notre éternité, en présence de Celui que nous aurons reçu, pendant notre vie mortelle, sous les apparences du pain.

Nous lisons au commencement du douzième chapitre de l'Exode, quelle était la manière de préparer et de manger l'Agneau Pascal. C'est une autre figure de la Sainte Eucharistie. Dieu commande à Moïse et à Aaron, dans la terre d'Egypte, de dire aux enfants d'Israël, en un certain jour : chaque homme devra prendre un agneau sans tache et en faire un sacrifice vers le coucher du soleil. Ils devront teindre les portes de leurs demeures avec le sang de cet agneau qu'ils mangeront. " Et je passerai, " dit le Seigneur, " par la terre d'Egypte cette nuit-là même, et je mettrai à mort tous les nouveaux-nés ; le sang qui sera sur vos portes sera un signe que vous êtes dans vos maisons,

et je passerai outre, et vous serez épargnés du massacre, lorsque je frapperai la terre d'Egypte." Quels sont les points de ressemblance entre la figure et la réalité ?

L'Agneau Pascal fut immolé le quatorzième jour de la lune de mars ; la Sainte Eucharistie fut instituée et le Sacrifice du Calvaire fut offert vers cette date. L'Agneau Pascal devait être mangé avec une grande hâte ; la Sainte Eucharistie doit être reçue avec une foi vivante, une foi qui se prouve aisément par les bonnes œuvres, et inspire des actions méritoires.

L'Agneau Pascal devait être mangé avec un pain sans levain et de la laitue amère ; la Sainte-Eucharistie doit être reçue avec pureté de cœur et la douleur de ses péchés passés. Moïse et Aaron reçoivent l'ordre de Dieu d'obliger le peuple d'Israël à sacrifier et à manger l'Agneau au temps Pascal.

La Sainte Eglise commande à ses enfants de recevoir la Sainte communion, au moins dans le temps de Pâques. La manducation de l'Agneau Pascal était pour le peuple d'Israël un signe prochain de la délivrance de son esclavage. Pour nous, la réception de la Communion Pascale, est un signe de notre salut et le moyen de la délivrance de notre esclavage du péché. Quelques Hébreux aimaient à demeurer dans la terre d'Egypte, ils ne marquèrent point leurs portes du sang de l'agneau, comme il leur avait été ordonné, et oublièrent la Terre Promise. L'Ange destructeur frappa ces familles. Il y a des catholiques qui oublient eux aussi leur terre promise qui est le ciel. Ils n'écoutent pas le commandement de la Sainte Eglise qui leur ordonne de communier, au moins une fois, dans le

temps pascal. L'Ange destructeur, la mort, viendra bientôt les visiter, et les frappera au moment qu'ils y penseront le moins, dans leur stupide indifférence. Les Hébreux qui n'avaient pas voulu obéir aux ordres de Moïse et d'Aaron, firent entendre leurs lamentations, après que l'Ange eût exterminé leurs premiers-nés, mais quels ne seront point les cris de désespoir que feront entendre ces mauvais catholiques, quand la mort viendra les frapper pour les plonger dans une éternité de malheur.

Je pourrais encore vous rapporter bien d'autres figures de la Sainte Eucharistie que nous lisons dans l'Ancien-Testament : telles que l'Arbre de Vie, les sacrifices d'Abel et de Melchisédech, les Pains des Propositions, etc. ; mais pour n'être pas trop long, je vous parlerai de la colonne de Nuée, pendant le jour, et de la colonne de Feu, pendant la nuit, qui guidaient et accompagnaient les Hébreux dans leur marche à travers le désert.

Pendant le jour, cette colonne de nuages se tenait au-dessus de leur tête pour les préserver des rayons brûlants du soleil, leur indiquer le chemin qu'ils avaient a suivre, et où ils devaient s'arrêter pour la nuit. C'est une des plus belles figures de la Sainte Communion. La Sainte Communion vient entre nous et la violence de nos passions, pour nous montrer le sentier de la vertu et conduire nos âmes dans les vérités que nous devons croire, et quand la noirceur de la nuit nous arrive, dans nos doutes et dans nos angoisses, elle nous éclaire comme cette colonne de feu qui, autrefois, éclaira les Israélites durant la nuit, et elle procure à nos âmes une lumière céleste.

Un jour, un homme désirait entrer dans un ordre religieux, il voulait se consacrer à Dieu. Son père lui dit : " Mon fils, je vous laisserai tous mes biens et mon titre. Restez avec moi pour conserver la gloire de ma maison." Sa mère qui était une pieuse femme ajouta : " Mon fils, ne brisez pas le cœur de votre père et le mien, en nous laissant." Ce jeune homme n'avait encore que 20 ans, et était très aimé de ses parents. Le doute s'empara de son âme et une nuit noire enveloppa son intelligence. Devait-il suivre son inclination ou obéir à ses parents ? Il reçoit la Sainte Communion dans la chapelle du château ; ses doutes et ses perplexités disparaissent aussitôt. Il entend une voix intérieure qui lui dit : Va, Dieu le veut, et le même jour saint Louis de Gonzague, le patron de la jeunesse, laissait la maison paternelle pour entrer dans la Compagnie de Jésus.

II

LA SAINTE EUCHARISTIE, SA PROMESSE, SON INSTITUTION

Notre Divin Sauveur semble avoir eu en vue, en promettant et en instituant la Sainte Eucharistie, de faire reposer cette divine institution sur une doctrine si évidente qu'elle ne laisse aucun doute à l'esprit.

Nous voyons au sixième chapitre de saint Jean, que quelque temps avant la mort de Notre-Seigneur, il fut entouré d'une grande multitude de personnes, près de la mer de Galilée. Quelques-unes étaient venues par curiosité ; d'autres dans l'espérance d'être guéries ; celles-ci pour être témoins de quelques nouveaux miracles ; celles-là pour entendre les vérités divines qui

tombaient de ses lèvres. Notre-Seigneur connaissant qu'un grand nombre venait de loin et qu'ils avaient faim, fit pour eux le miracle de la multiplication des pains. Avec deux poissons et cinq pains d'orge, il rassasia plus de cinq mille personnes. Quelques jours après, la même foule l'entourait de nouveau, attendant, sans aucun doute, que Notre Sauveur fit quelque miracle semblable à celui de la multiplication des pains. Notre-Sauveur voyant l'occasion favorable pour préparer le peuple à l'institution divine de la Sainte Eucharistie, lui dit : " Vous me cherchez, non parce que vous avez vu des miracles, mais parce que vous avez eu faim de pains et vous avez été rassasiés."

Les Juifs, anxieux seulement d'être témoins d'un autre miracle, s'écrièrent : " Montrez-nous quelque signe du ciel et nous croirons."

Notre Sauveur leur répondit : " Je suis le Pain de Vie." Les Juifs commencèrent à murmurer parce que Notre-Seigneur s'appelait lui-même le *Pain Vivant* qui est descendu du ciel. Notre-Seigneur leur dit de nouveau et avec plus de force : " Je suis le Pain Vivant qui est descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement, et le pain que je vous donnerai, c'est ma chair, que je dois donner pour la vie du monde." Plusieurs de ceux qui entendirent ces paroles en furent scandalisés, absolument comme le sont nos frères séparés dans la foi ; ils sont scandalisés et nous traitent d'idolâtres, parce que nous adorons notre divin Sauveur dans la Sainte Eucharistie. Les Juifs disputaient donc entre eux et disaient : " Comment celui-ci peut-il nous donner sa chair à manger ? " Sur quoi Notre-Seigneur ajouta : " En vérité, en vérité,

je vous le dis : si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, et ne buvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous. Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle ; et moi, je le ressusciterai au dernier jour. Car ma chair est vraiment nourriture et mon sang est vraiment breuvage." Plusieurs de ceux qui entendirent ces paroles, répliquèrent. Cette parole est dure, et qui peut l'écouter ? Mais Notre-Seigneur, connaissant en lui-même que ses disciples murmuraient, leur dit : " Cela vous scandalise ? et si vous voyez le Fils de l'homme montant où il était auparavant ? C'est l'esprit qui vivifie, la chair ne sert à rien, les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie." Saint Jean nous dit que de ce moment plusieurs de ses disciples s'éloignèrent et n'allèrent plus avec lui. Notre-Seigneur, se tournant alors vers ses Apôtres, leur demanda : " Allez-vous aussi vous en aller." Simon Pierre, au nom des douze Apôtres, répondit : " Seigneur, à qui irons-nous ? Vous avez les paroles de la vie éternelle."

Saint Mathieu nous raconte comment Notre-Seigneur Jésus-Christ institua la Sainte Eucharistie. " La veille de sa mort, dans le cénacle, entouré de ses Apôtres, après le repas du soir, Notre-Seigneur Jésus-Christ, prit du pain dans ses mains saintes et vénérables, et, levant les yeux vers le ciel, rendit grâce à Dieu, son Père tout-puissant, bénit ce pain, le partagea et le donna à ses Apôtres, en leur disant : " Prenez et mangez, ceci est mon corps." Puis prenant une coupe remplie de vin, il rendit grâce à son père et dit à ses Apôtres : " Prenez-en tous, car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle Alliance qui sera répandu pour plu-

sieurs pour la rémission des péchés." (St Matthieu, xxvi, 26, 27 et 28).

Enfin il termina par ces paroles : " Toutes les fois que vous ferez ceci, faites-le en mémoire de moi.' (Saint Luc, xxii, 19). Voici l'institution divine du plus grand des sacrements, du sacrement d'amour, du sacrement de la Sainte Eucharistie.

Quiconque ne croit pas en ce sacrement, ne peut pas croire en Jésus-Christ. Notre-Seigneur promet une nourriture surpassant de beaucoup la manne qui tomba jadis dans le désert pour le peuple d'Israël, une nourriture qui est un gage assuré de la vie éternelle, une nourriture de son propre corps et de son propre sang. A la dernière cène, Notre-Seigneur remplit sa promesse en changeant le pain et le vin en son Corps et en son Sang ; et en faisant ses Apôtres et leurs successeurs ses ministres avec le pouvoir de faire ce qu'il venait de faire lui-même.

III

LA SAINTE EUCHARISTIE, SON HISTOIRE

Il y avait plus de mille ans, que tout l'Eglise catholique, d'une voix unanime, croyait à la présence réelle de Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie.

Des autels s'étaient élevés partout où les Apôtres avaient prêché l'Evangile, et le Saint Sacrifice de la messe s'offrait comme aujourd'hui. Les commencements de l'Eglise de Jésus-Christ furent bien humbles ; saint Pierre à Rome, saint Thomas dans les Indes, les autres Apôtres en d'autres contrées célébraient la Sainte Messe dans de pauvres maisons. Pendant trois

cents ans, durant les plus violentes persécutions de l'Eglise, la Sainte Messe se disait à Rome et à d'autres endroits dans des souterrains qu'on appelle catacombes. Très fréquemment, les prêtres, au risque de leur vie, allaient offrir le Saint Sacrifice dans les prisons pour donner la sainte communion aux Chrétiens prisonniers, avant d'aller au martyre.

La persécution ayant cessé, les empereurs devinrent chrétiens, et bientôt on éleva de vastes basiliques qui se remplissaient de fidèles. Les évêques et les prêtres offraient, tous les matins, le Saint Sacrifice de la messe, et les fidèles communiaient de leurs mains, tel qu'il se fait encore de nos jours.

Pendant près de onze cents ans, pas un seul hérétique n'osa nier la présence réelle de Notre-Seigneur dans la Sainte Eucharistie, et cependant il y a eu des hérétiques dans tous les siècles de l'Eglise, parce qu'il y a toujours eu des esprits orgueilleux, et leur orgueil les a toujours conduits au naufrage de la raison.

Un archidiacre d'Angers, encouragé par le Roi de France, Henri I, inventa une nouvelle théorie au sujet du Saint Sacrement de nos autels, complètement en opposition aux enseignements de l'Eglise. Le Saint Père et les Conciles le condamnèrent. Il se rétracta, et retomba de nouveau dans son hérésie, pour quelque temps. Le roi l'ayant abandonné, il publia en 1080 une rétractation complète de ses erreurs. Il mourut le jour de la fête de l'Epiphanie, après avoir écrit les paroles suivantes : " En ce jour, étant la fête de sa manifestation, mon Seigneur Jésus-Christ m'apparaîtra, soit comme je l'espère, pour m'élever dans sa

gloire, à cause de mon repentir, soit comme je crains, pour me punir de mon hérésie que j'ai répandue."

Au seizième siècle, Luther, un religieux apostat, le fondateur du Protestantisme, nous dit qu'il aimerait bien à ne pas croire à la Présence Réelle, mais que le langage des Saintes Ecritures était si explicite, que la tradition de l'Eglise et ses enseignements étaient si clairs, qu'il était forcé d'y croire malgré lui. Calvin dont la vie privée a été des plus dépravées, qui a été le mépris des protestants, bien qu'ils suivent ses enseignements, plus hardi que Luther, prétendit que Notre Divin Sauveur n'était pas présent dans la Sainte Eucharistie, et cela contre toute l'Eglise, contre la tradition et contre les enseignements de tous les Saints Pères. Il est vrai qu'il est nécessaire pour le Protestantisme de nier la Présence Réelle, parce que chez lui, il n'y a plus de succession apostolique, il n'y a plus de sacerdoce ; par conséquent, il n'y a plus personne parmi eux qui ait le pouvoir de changer le pain et le vin au corps et au sang de Notre Sauveur.

Cette hérésie du seizième siècle a privé des milliers de chrétiens du bénéfice de la vraie foi, et est un des plus tristes événements de l'histoire, mais Dieu sait toujours tirer le bien du mal.

L'hérésie de cet archidiacre d'Angers a fourni l'occasion d'établir la Fête-Dieu, dont l'office a été composé par saint Thomas d'Aquin.

Les outrages et les blasphèmes de Calvin, et de ses partisans, contre la Sainte Eucharistie, a donné naissance à la Compagnie de Jésus, dont les membres d'après l'Encyclopédie Britannique, sont les plus instruits du monde. Pendant que Calvin et ses partisans

enseignaient leur fausse doctrine, saint Ignace et ses enfants spirituels évangélisaient les nations sauvages et leur apprenaient à fléchir le genou devant le Saint Sacrement de nos autels. Pendant que les hérétiques, en face de la raison, semaient leurs mauvaises doctrines, les sauvages s'instruisaient des vérités de la foi. Pendant que Notre-Seigneur était banni des temples magnifiques construits par des catholiques, ils prenaient possession d'humbles chapelles. Dieu demande ni le marbre, ni l'or, ce qu'il veut ce sont nos cœurs. La dévotion extraordinaire de sainte Thérèse, de sainte Jeanne Françoise de Chantal, de la Bienheureuse Marguerite Marie et de tant d'autres saints et saintes, à la Sainte Eucharistie, a bien consolé le cœur de Notre-Seigneur des attaques des hérétiques. La communion fréquente, la communion réparatrice, la visite au Saint Sacrement, les heures de garde, les quarante heures, ont bien remplacé les erreurs du protestantisme contre cet adorable sacrement.

Communiez souvent pour protester contre les insultes que Notre Divin Sauveur reçoit dans le sacrement de son amour, pour consoler son Divin Cœur qui nous aime tant, et qui souvent est affligé par l'indifférence d'un grand nombre de ses enfants.

LA SAINTE EUCHARISTIE

I

La sainte eucharistie. Sa matière et sa forme

Je vais vous entretenir maintenant de la matière et de la forme de la Sainte Eucharistie. Vous vous rappelez que dans une instruction précédente, je vous ai rapporté les paroles du pape Eugène IV, qui nous dit que trois choses constituent un sacrement, que ces trois choses, la matière, la forme et le ministre sont si essentielles à chaque sacrement, que si une d'elles vient à manquer, il n'y a pas de sacrement. La matière du sacrement de l'Eucharistie est le pain et le vin. Ceci est évident d'après l'institution même de ce grand sacrement par Notre-Seigneur, comme nous le lisons dans l'Evangile. Telle a été la pratique constante de l'Eglise, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Il faut un pain de froment, c'est-à-dire de blé pur, et un vin de la vigne. Ces deux éléments constituent seuls la matière de ce sacrement. Dans les premiers siècles de l'Eglise, le pain et le vin, pour le saint sacrifice de la Sainte Messe, étaient préparés dans des monastères avec certaines cérémonies. Nous voyons qu'une reine de France et un prince de Bohème préparaient eux-mêmes le pain et le vin pour la Sainte Messe. Il y a une coutume qui a toujours été en usage dans l'Eglise, qui est de verser quelques gouttes d'eau dans le vin, à la messe, afin de nous rappeler, disent les Saints Pères, le sang et l'eau qui sortirent du côté de Notre-Seigneur, lorsqu'un soldat romain lui ouvrit le cœur de sa lance.

Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il pris le pain et le vin comme matière du sacrement de nos autels ?

Le pain et le vin sont la nourriture de nos corps ; la Sainte Eucharistie est la nourriture de nos âmes. " Celui qui mange *ma chair* et boit *mon sang* vivra éternellement," a dit Notre-Seigneur. Le corps et le sang de Jésus-Christ, reçus avec de saintes dispositions, dans la Sainte Eucharistie, est une nourriture qui donne la vie éternelle.

Nous voyons encore que le pain et le vin que nous mangeons et que nous buvons tous les jours se changent en notre chair et en notre sang. C'est une expérience journalière qui ne demande pas de démonstrations.

Saint Thomas d'Aquin nous enseigne, que Dieu qui est l'auteur de la nature sait que l'homme est composé d'un corps et d'une âme, et qu'en instituant les sacrements, il désire que les effets spirituels coulent de chacun d'eux, proportionnellement aux effets naturels représentés par l'élément de ce sacrement.

La forme du sacrement de l'Eucharistie consiste dans les paroles de la consécration : " Ceci est mon corps, ceci est mon sang." Aussitôt que le prêtre a prononcé ces mots, le pain et le vin sont réellement et véritablement changés au corps, au sang, à l'âme et à la divinité de Jésus-Christ. Le pain et le vin cessent d'exister, il ne reste plus que les apparences du pain et du vin. Ce merveilleux changement s'appelle *transubstantiation.* La couleur, la forme et le goût du pain et du vin restent les mêmes, mais il n'y a plus que le corps et le sang de Jésus-Christ sous ces apparences, Notre-Seigneur est tout entier sous l'une et l'autre espèce, c'est-à-dire qu'il est tout entier sous l'apparence du

pain, et tout entier sous l'apparence du vin. La chair et le sang de Notre-Seigneur ne sont point séparés.

Sans doute que c'est merveilleux, que Notre-Seigneur soit tout entier, sous chaque espèce, et qu'il soit tout entier, en même temps, dans tant d'hosties et sur tant d'autels. Mais nous devons nous rappeler que nous vivons constamment en présence de semblables merveilles. La métaphysique nous enseigne que notre âme est tout entière dans chaque membre de notre corps, et dans chaque partie de ses membres. C'est un fait certain et prouvé que plusieurs saints furent vus, dans le même temps, à des endroits différents, et fort éloignés.

Le Fils de Dieu a bien pris la forme d'un enfant, en naissant dans une étable, puis devenu homme, traîné par les rues comme un malfaiteur, et crucifié à une croix comme un scélérat par amour pour l'homme. Tout ceci est certainement merveilleux. Lui est-il donc plus difficile de changer par amour pour l'homme, le pain et le vin en son corps et en son sang, d'être réellement présent, sous chaque espèce, et en même temps, sur tant d'autels, que de changer l'eau en vin, aux noces de Cana, de ressusciter le pauvre Lazare, après avoir été trois jours dans le tombeau, rassasier plus de cinq mille personnes avec deux poissons et cinq pains, de rendre la vue aux aveugles et de faire tous les autres miracles rapportés dans l'Evangile. Il a certainement la même puissance, en employant les paroles qu'il a prescrites lui-même à ses Apôtres et à leurs légitimes successeurs, de changer le pain et le vin en son corps et en son sang, en son âme et en sa divinité.

C'est un miracle, sans doute, qui s'opère tous les jours sur nos autels, et qui se répète sans cesse à des

milliers d'endroits différents, mais ce miracle n'est pas plus difficile à Notre-Seigneur, que tous ceux qu'il a fait pendant qu'il était sur la terre.

II

LA SAINTE EUCHARISTIE. SON MINISTRE

Notre Divin Sauveur institua la Sainte Eucharistie, après avoir prononcé ces paroles: "Ceci est mon corps. Ceci est mon sang," puis il ajouta ces mots : "Faites ceci en mémoire de moi." Par ces paroles Jésus-Christ donne à ses Apôtres et à leurs successeurs, les prêtres et les évêques, le pouvoir de changer le pain et le vin en son corps et en son sang, et d'offrir l'auguste Sacrifice de l'autel jusqu'à la fin des temps.

Les bienfaiteurs intelligents désirent que leurs bienfaits se perpétuent d'âge en âge, pour que nous ayons leur mémoire en une bénédiction continuelle. La Sainte Eucharistie est ce grand bienfait du roi du ciel et de la terre. A la dernière cène, il dit à ses Apôtres : "Je me suis donné moi-même à vous ; mon corps sera bientôt cloué à la croix ; mon sang de la nouvelle alliance sera bientôt versé pour les pécheurs. Communiquez ce grand bienfait aux autres, renouvelez-le d'âge en âge, aux martyrs dans leurs prisons, sous les voûtes des catacombes, dans les chapelles les plus humbles comme dans les plus grandes cathédrales. "*Faites ceci en mémoire de moi.*" Fidèles au commandement de leur Divin Maître, les Apôtres renouvelèrent ce grand mystère en mémoire de Notre Sauveur. Saint Thomas aux Indes célébrait la Sainte Messe sur une pierre nue, sur laquelle, quelques temps après, il était martyrisé.

Saint Pierre, à Rome, offrait les saints mystères dans la maison d'un sénateur qu'il avait converti à la foi. Saint Paul immolait la divine victime de nos autels à Corinthe, et il en était ainsi des autres Apôtres. Il en est encore ainsi des successeurs des Apôtres, des prêtres et des évêques, tous les jours, et en des milliers d'endroits différents, ils offrent à Dieu le Père, la Divine Victime.

Parmi les écrivains des premiers siècles de l'Eglise qui ont écrit sur ce sujet, nous mentionnerons saint Justin, martyr, qui nous dit que les prêtres seuls peuvent offrir le Saint Sacrifice, que dans certaines circonstances, la Sainte Communion peut être donnée aux fidèles par des diacres. Saint Cyprien qui encourage les prêtres à visiter les prisonniers, leur recommande de dire la Sainte Messe et de leur donner la Sainte Communion. Saint Epiphane, saint Jérôme, saint Jean Chrysostôme ont écrit de la même manière. Plus tard, ayant écrit un livre complet sur le sacerdoce, saint Jean Chrysostôme soutient que l'office du prêtre est de la plus haute dignité, que les anges, les archanges dans le ciel n'ont pas ce pouvoir de changer le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ.

Les plus anciens rituels de l'Eglise latine et de l'Eglise grecque nous enseignent que le prêtre, à son ordination, reçoit le pouvoir de consacrer. La même vérité nous est prouvée par tous les conciles. Le concile de Trente nous dit expressément : " Si quelqu'un dit que par ces paroles, *Faites ceci en mémoire de moi*, Jésus-Christ n'a pas institué ses Apôtres prêtres, ou ne leur a pas ordonné à eux et aux autres prêtres d'offrir son corps," qu'il soit anathème.

Les prêtres et les évêques sont les seuls ministres de la consécration. Ni les saints dans le ciel, ni les anges, ni la sainte Vierge ne peuvent donner la moindre efficacité à ces paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang.*

Il n'y a que ceux qui ont reçu l'onction sacerdotale qui aient ce pouvoir. Le prêtre seul est le ministre ordinaire de la Sainte Communion. Le diacre est le ministre extraordinaire, en vertu de son ordination, mais dans des cas particuliers. Dans les premiers âges de l'Eglise, nous voyons des clercs, des ordres inférieurs, porter la Sainte Communion aux prisonniers dans les temps de persécution, et il est prouvé même qu'on permettait à quelques pieux laïques d'emporter le Saint Sacrement chez eux. Nous lisons dans l'histoire qu'un jeune acolyte, de quinze ans, par les ordres du Souverain Pontife, en allant porter la Sainte Communion, souffrit le martyre pour sa foi. Un ange apporta la Sainte Communion à saint Stanislas de Kostka qui se mourait dans une maison occupée par des hérétiques. Ce sont des circonstances extraordinaires, car le ministre ordinaire de la Sainte Communion, c'est le prêtre seul.

Il est certain que ce pouvoir donné aux évêques et aux prêtres de changer le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ, est miraculeux, et que ce pouvoir miraculeux leur a été donné par le Divin Maître de toutes choses, et pour cette raison, les évêques et les prêtres méritent le plus grand respect, la plus profonde considération de la part des fidèles.

III

LA SAINTE COMMUNION EST L'INVENTION DE L'AMOUR DIVIN

Nous lisons dans l'Ancien Testament que le roi Assuérus voulant honorer un de ses sujets d'une manière remarquable, demanda à ses courtisans : "Ce qu'il devait faire à un homme que le Roi voulait honorer ?" Un aviseur croyant qu'il s'agissait de sa propre personne, répondit : "Cet homme que le roi désire ainsi honorer, doit être revêtu des habits de Votre Majesté, la couronne royale sur la tête, monté sur un cheval ; et l'un des premiers princes du roi, entouré des nobles du royaume, devrait conduire son cheval par la bride, dans les rues de la ville, en criant : "c'est ainsi que le roi veut honorer cet homme."

Pour quelqu'un qui désire la gloire, on ne peut certainement pas concevoir un plus grand honneur.

Je suppose que Dieu eût demandé un jour à Abraham, à David ou à quelques-uns des Patriarches de l'ancienne loi, quel honneur il pourrait conférer aux hommes comme un gage perpétuel de son amour. Je n'hésite pas à dire que pas un seul d'entre eux aurait pensé à l'honneur qui est réservé à notre pauvre nature humaine, dans le mystère de l'institution de la Sainte Eucharistie.

Les voyageurs qui ont traversé les Alpes nous racontent que la hauteur et la largeur du pic le plus élevé des Apennins, ne peuvent être appréciées seulement que par ceux qui ont monté les hauteurs vertigineuses des

montagnes voisines. Ainsi dans la Sainte Communion, nous devons passer mystères par-dessus mystères, avant de réaliser la hauteur et la profondeur de l'amour de Notre-Seigneur pour nous.

La crèche de Bethléem, la pauvreté de Nazareth, la flagellation, le couronnement d'épines, le crucifiement, ne sont que des mystères préparatoires au grand mystère de l'institution divine de la Sainte Eucharistie. Etre avec nous, le jour et la nuit, dans nos tabernacles, à quelques pas de nous, bénissant nos familles, nos demeures, recevant nos prières, accordant nos demandes, voilà un mystère de son amour infini pour l'homme, et l'éternité ne sera pas trop longue pour le remercier de cet immense bienfait.

Notre Divin Sauveur, dans le sacrement de son amour, veut s'unir lui-même à nous. Il veut que nous soyons avec lui cœur à cœur, âme à âme ; il mêle son sang au nôtre, son âme à notre âme, sa vie à notre vie ; il devient une nourriture pour nous ; il nous invite amicalement, il nous presse tendrement et nous prend amoureusement par la main pour nous conduire au banquet de son corps et de son sang, en nous promettant le bonheur éternel. Son amour peut-il aller plus loin ?

Si la Sainte Communion est l'invention la plus aimante de l'amour divin, communions souvent et avec une profonde piété.

Notre-Seigneur désire que nous venions fréquemment le visiter dans son tabernacle où il demeure jour et nuit par amour pour nous ; il veut nous parler cœur à cœur ; et il nous demande de nous unir souvent à lui par la

Sainte Communion. "Ma chair," dit-il, "est une véritable nourriture et mon sang un véritable breuvage. Si vous mangez ma chair et buvez mon sang, vous aurez la vie éternelle." "Venez à moi," nous dit-il encore, "vous tous qui travaillez, et je vous soulagerai."

O Dieu de l'Eucharistie, comment pouvons-nous comprendre tous ces bienfaits ; répands sur ton peuple, tes plus abondantes bénédictions, pour qu'il comprenne combien ton amour est immense pour lui, pour qu'il reçoive plus souvent et avec plus de dévotion ton corps et ton sang adorables dans la Sainte Communion, puisque la sainte communion est le gage de la vie éternelle.

IV

LA SAINTE COMMUNION—SES EFFETS

Les effets de la Sainte Communion, selon saint Thomas, sont au nombre de quatre. Elle soutient la vie de l'âme ; elle la fortifie contre ce qui pourrait lui être nuisible ; elle lui donne la force et la croissance, et enfin elle rend l'âme heureuse. La Sainte Communion donne à notre âme ce que la nourriture matérielle procure à notre corps.

La Sainte Communion soutient la vie de l'âme ; c'est son premier effet, en la préservant du péché mortel, qui est sa mort. Elle la préserve du péché véniel qui est une maladie de notre âme. "La Sainte Communion," nous dit saint Bernard, "éloigne de nous tout danger de tomber dans le péché mortel et diminue en nous l'occasion des plus petites fautes." Sans la Sainte

Communion, notre âme serait bientôt victime du péché mortel qui est la mort spirituelle, et du péché véniel qui est une maladie conduisant notre âme vers la mort.

Le second effet de la Sainte Communion est de prémunir notre âme contre ce qui pourrait lui être injurieux. Nous avons deux grands ennemis à combattre continuellement qui sont nos propres passions d'un côté, et les tentations du démon de l'autre. Saint Thomas nous dit, que, quoique ce sacrement n'ait pas été institué spécialement pour diminuer nos passions, il a cependant l'effet d'augmenter en nous la dévotion. Le Docteur angélique nous enseigne encore que quand le démon nous voit unis à Jésus-Christ, il nous trouve plus fort que lui, il ne se risque pas sérieusement à nous attaquer, et même s'il nous attaque, ses assauts ne sont pas de longue durées.

Le troisième effet de la Sainte Communion est d'augmenter en nous la vie spirituelle. Comme notre corps, par le travail journalier, perd de ses forces et a besoin d'être fortifié par une nourriture constante, ainsi notre âme, par les distractions et les affaires est sujette à perdre sa ferveur et sa charité ; elle a besoin aussi de la Sainte Communion qui réparera ses pertes et augmentera ses forces.

Les autres sacrements sont comme autant de canaux par lesquels la grâce de Dieu est conduite à nos âmes, mais la Sainte Communion que nous recevons est la vraie source de toutes les grâces. Lorsqu'un roi donne une aumône, lui-même, il est toujours plus généreux que s'il la fait par une autre personne. Quelle abondance de grâces ne devons-nous pas espérer, quand

l'Auteur de toutes grâces se donne personnellement, lui-même ?

Le quatrième effet de la Sainte Communion est de rendre notre âme heureuse. Tous ceux qui reçoivent ce sacrement dans de bonnes et saintes dispositions, éprouvent ce bonheur. Quelquefois, il est sensible, quelquefois il ne l'est pas ; mais dans l'un et l'autre cas, la Sainte Communion reçue avec les dispositions requises, donne la paix, la lumière, et le contentement, à notre âme ; la porte au bien, à la pratique de la vertu et à de fortes résolutions pour mieux faire.

Votre propre expérience vous a prouvé, plus d'une fois, la vérité de ce que je vous dis. Vous vous rappelez combien vous étiez heureux après une communion bien faite ? Votre âme était heureuse, plus heureuse qu'elle l'aurait été, enivrée de tous les plaisirs du monde. Plus vous recevrez souvent la Sainte Communion, plus vous goûterez les fruits délicieux qu'elle procure à l'âme.

Pour recevoir saintement la Sainte Communion, il faut trois choses. Je ne parlerai pas de la disposition éloignée qu'on doit apporter pour recevoir dignement ce grand sacrement.

Vous savez que cette disposition éloignée consiste à être en état de grâce, car si quelqu'un avait le malheur d'être en état de péché mortel, il se rendrait coupable d'un horrible et énorme sacrilège. Je vous entretiendrai des dispositions prochaines, qui doivent précéder immédiatement la Sainte Communion.

Ces trois choses consistent dans des actes de foi, d'humilité et de désir.

En premier lieu, nous devons faire un acte de Foi en la Présence Réelle, croire plus fermement que Notre Dieu Sauveur est réellement présent dans la Sainte-Eucharistie, que si nous le voyions de nos propres yeux ; parce que les yeux du corps peuvent nous tromper, mais la parole de Jésus-Christ ne peut pas nous tromper.

En second lieu, nous devons faire un acte d'humilité ; nous considérant comme pur néant aux yeux de Dieu, indigne de recevoir un si auguste sacrement, espérant en la miséricorde infinie, lui demandant pardon de tous nos péchés passés, et formant de sérieuses résolutions pour l'avenir. Nous devons lui dire du plus profond de notre âme : " Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez sous mon toit, mais dites seulement une parole et mon âme sera guérie."

En troisième lieu, il nous faut un grand désir de recevoir Notre-Seigneur, lui qui a tout fait pour nous, lui qui nous a créés, qui nous conserve la vie, nous donne la santé et l'intelligence, qui est mort sur la croix pour nos propres péchés, et qui a voulu, comme gage le plus précieux pour l'homme, se donner à lui dans la Sainte Communion.

Ce troisième acte doit être fait immédiatement avant de recevoir la Sainte Communion, afin d'exciter en nous l'amour que nous devons avoir pour notre Dieu Sauveur, pour ses perfections infinies, en considérant combien il nous a aimés, combien de fois il nous a pardonnés. Ce désir uni à la Sainte Communion vous rendra agréable à Jésus-Christ ; il se donnera lui-même à vous, et vous-même à lui.

Chaque fois que vous vous approchez de la sainte table, n'oubliez pas ces trois actes de foi, d'humilité et de désir. Ils augmenteront en vous vos bonnes dispositions, et votre communion sera de beaucoup plus fructueuse.

V

LA COMMUNION FRÉQUENTE

Avant de terminer cet important sujet, je vous dirai quelques mots de la *Communion* fréquente.

Il est certain que si un plus grand nombre de personnes recevaient fréquemment la Sainte Communion, il s'opérerait un grand changement dans leur vie.

Il est également certain que l'Eglise désire qu'un plus grand nombre de chrétiens s'approchent souvent de la sainte table, mais il est difficile d'établir une règle générale pour tous les fidèles. C'est au confesseur à juger chaque cas en particulier, et le pénitent doit accepter la direction de son confesseur.

Dans les commencements de l'Eglise, aux temps apostoliques, la Sainte Communion était donnée tous les jours aux fidèles, c'est-à-dire que les premiers chrétiens recevaient tous les jours le Pain Eucharistique. Ceci est évident d'après ce que nous lisons dans les Actes des Apôtres, où saint Luc nous dit que les premiers chétiens participaient tous les jours à la Sainte Eucharistie, avec joie et bonheur, dans la simplicité de leurs cœurs, louant et remerciant Dieu. Saint Denis l'Aréopagite nous apprend que tous ceux qui assistaient à la Consécration recevaient la Sainte Communion. Cette pieuse coutume fut suivie pendant plu-

sieurs siècles, comme on le constate par les écrits des Saints Pères. Saint Ambroise dit : " Recevez, tous les jours, la Nourriture Sacrée qui vous rendra plus forts. Vivez de manière à la mériter et à la recevoir chaque jour. " Saint Augustin nous enseigne encore : " Ce Pain Eucharistique est notre pain quotidien, recevez-le tous les jours." Dans le cours des âges, la communion quotidienne a cessé d'être une règle générale, par suite du manque de piété de la part des fidèles. Nous voyons le Pape Fabien ordonner à tous les fidèles de communier au moins trois fois par année. Plus tard le Pape Innocent III, lança un décret, ordonnant à tous les fidèles de communier au moins une fois l'an. Le Concile de Trente a renouvelé ce décret, puis a ajouté : " Le Saint Synode désirerait, qu'à chaque messe, le fidèle qui est présent communiât, non seulement spirituellement, mais réellement et sacramentellement, pour obtenir les fruits du plus saint des Sacrifices.

Le catéchisme du Concile de Trente recommande la Communion quotidienne, et nous dit : " Il est du devoir du curé d'exhorter fréquemment les fidèles, comme ils connaissent qu'il est nécessaire de nourrir, tous les jours, leurs corps par la nourriture, ainsi ils doivent avec soin, nourrir tous les jours, leurs âmes de ce sacrement.

Maintenant, d'après les enseignements de Sa Sainteté Pie X, la communion quotidienne est recommandée à tous ceux qui, " n'ayant aucun péché mortel sur la conscience " s'approchent de la table sainte pour plaire à Dieu et y trouver le remède à leurs infirmités. Le Confesseur est toujours juge en pareille matière.

La Sainte Communion est un des plus grands moyens d'avancer en perfection, et d'arriver à une grande sainteté. Rappelez-vous toujours le grand amour de Notre-Seigneur pour nous, combien il aime que nous soyons unis à Lui, et combien il est désireux de se donner à nous dans la Sainte Communion.

Ces considérations nous engageront à ne jamais passer devant une église, sans entrer saluer Notre Divin Sauveur par quelques bonnes prières ; elles vous porteront à vous approcher plus souvent de la table sainte et vos fréquentes communions vous aideront à supporter plus facilement toutes les peines et toutes les contrariétés qui sont si multiples et si variées sur le chemin de la vie.

LA SAINTE EUCHARISTIE

I

LA SAINTE EUCHARISTIE COMME SACRIFICE

" En tous lieux, il sera offert, en mon nom, une oblation pure ; du lever du soleil à son coucher, mon nom sera grand parmi les gentils." Ainsi parlait le prophète au nom du Sauveur, plus de 300 ans avant son avènement. Dans tous les temps et chez tous les peuples, il a été offert des sacrifices. Abel et Caïn, Noé et Melchisédech, Abraham et ses descendants, ont honoré l'Etre Suprême par des sacrifices. Les nations idolâtres, les Egyptiens, les Perses, les Romains adoraient des divinités par des sacrifices. Partout où l'homme se trouvait, il y avait des temples et des autels. Il a été dit avec vérité, qu'on pouvait trouver des peuples sans loi et sans ville, mais qu'on n'en rencontrait pas sans temple et sans autel.

Le sacrifice, proprement parlant, est l'immolation d'une victime quelconque pour reconnaître la domination de Dieu sur toutes les créatures. C'est un acte indispensable et nécessaire à la religion. Imaginer une religion sans sacrifice, c'est vouloir un Dieu sans créature qui l'honore et reconnaisse sa dépendance vis-à-vis de lui.

Avec le péché, les sacrifices deviennent sanglants. L'homme se sentant coupable, connaissant qu'il a mérité la mort, fait des expiations en immolant des victimes, et en offrant leur sang à la divinité pour apaiser sa colère. Dans des contrées païennes, cette coutume d'offrir des sacrifices à la divinité irritée, a amené les

hommes à commettre des crimes affreux. Ainsi, à la fin du quinzième siècle, les Européens qui arrivèrent au Mexique, trouvèrent des prêtres païens qui immolaient, chaque année, plusieurs milliers de victimes humaines.

Parmi les Juifs, sous l'ancienne loi, il y avait quatre espèces de sacrifices.

Le sacrifice de *l'holocauste*, dans lequel la victime était brûlée. La fin principale de ce sacrifice était d'honorer Dieu daus sa sainteté infinie, de reconnaître sa suprême domination, et la plénitude de ses perfections.

Le sacrifice *pacifique*, offrait à Dieu des remerciements pour ses bienfaits reçus.

Le sacrifice *propitiatoire* était pour satisfaire à la justice de Dieu à cause des péchés.

Le sacrifice *impétratoire* avait lieu pour obtenir du Tout-Puissant ses bénédictions spirituelles, et corporelles, la vie temporelle et éternelle. Quelle que fût l'efficacité de ces sacrifices, il est certain qu'ils figuraient le sacrifice du Calvaire. Cinq cents ans avant le sacrifice de la croix, Dieu dit à son peuple, par la bouche de Malachias, que ces sacrifices ne le satisfaisaient pas. " Je suis fatigué de vous," dit-il, " et je ne veux plus recevoir de présents de vos mains. Du lever du soleil à son coucher, mon nom sera grand parmi les gentils. En tout lieu une victime pure sera offerte et sacrifiée à la gloire de mon nom, parce que mon nom est grand parmi les nations."

Cette victime sans tache, si agréable à Dieu, sera Jésus-Christ, offerte une fois sur le Calvaire d'une manière sanglante, et offerte ensuite, dans toutes les parties du monde, sur nos autels, d'une manière non sanglante.

Le Sacrifice de la Messe, c'est Jésus-Christ qui s'immole lui-même, chaque jour, et à chaque heure du jour, sur l'autel, pour nous obtenir le pardon de nos péchés et nous accorder ses grâces.

C'est la continuation du sacrifice auguste de la croix. Dans chaque Sacrifice, il y a un prêtre et une victime pour offrir celle-ci à Dieu. Sur le Calvaire, Jésus-Christ fut en même temps le Prêtre et la Victime. Le sublime Sacrifice fut offert à l'adorable Trinité. La sainte Messe est le même Sacrifice renouvelé d'une manière non sanglante, Jésus-Christ s'immole lui-même sur l'autel par ces paroles de la consécration prononcées par le prêtre : " Ceci est mon corps. Ceci est mon sang." Un prêtre mortel est le ministre d'un prêtre immortel, agissant en son nom et par son ordre. " Tu es prêtre pour toujours selon l'ordre de Melchisédech." Le prêtre dans la consécration ne dit pas : ceci est le corps de Jésus-Christ ; ceci est le sang de Jésus-Christ, mais il dit : *Ceci est mon corps. Ceci est mon sang.*

Le prêtre, par son action sacerdotale, ne fait qu'un avec le Christ. Il est revêtu de la robe mystique et symbolique, et tient la place de Jésus-Christ. Comme il est expressément dit dans le canon de la Messe, le prêtre offre l'adorable sacrifice en Jésus-Christ, avec lui et par lui, à Dieu, le Père Tout-Puissant. Par la Sainte Communion, le prêtre complète le Saint Sacrifice. C'est le sacrifice du Calvaire renouvelé. Notre Sauveur ne meurt pas comme sur la croix en versant son sang, mais le Sacrifice de l'autel a toute l'efficacité, sous tous les rapports, du Sacrifice du Calvaire, chaque fois que le prêtre célèbre la Sainte Messe.

II

LES FINS DU SACRIFICE DE LA MESSE

La Sainte Messe est offerte à Dieu pour quatre fins principales : 1° Pour adorer Dieu et le glorifier. 2° Pour le remercier de toutes ses grâces. 3° Pour obtenir le pardon de nos péchés. 4° Pour demander ses grâces et ses bénédictions. Telles sont les fins du Sacrifice de la croix. Dans la Sainte Messe Jésus-Christ s'immole lui-même devant la majesté infinie de Dieu, et les fidèles unissant leurs louanges à ses louanges, rendent à l'auguste Trinité un acte d'adoration agréable.

La Sainte Messe a été aussi instituée pour remercier Dieu de tous ses bienfaits. Noé, en sortant de l'arche dresse un autel et remercie solennellement Dieu, en son nom et au nom de sa famille, de les avoir sauvés de la mort dans les eaux du déluge. Les parents de Samuel, après qu'il fut devenu prophète et juge en Israël, offrent des sacrifices au Très-Haut, pour le remercier de la naissance de ce fils. Le roi David ne s'écrie-t-il pas : " Comment pourrai-je vous remercier, ô Seigneur, de toutes les faveurs que vous m'avez accordées ? "

Le prophète Roi s'était rendu coupable d'un double crime, il reconnaît son péché, il fait pénitence, et en demande pardon à Dieu, et Dieu envoie son prophète pour lui dire qu'il lui pardonnait, et dans un moment de reconnaissance, il s'écrie : " Comment, ô Seigneur, pourrai-je vous remercier pour tant de bienfaits ? " Dieu nous comble aussi tous les jours de ses bienfaits, en nous conservant la vie, la santé et en nous pardonnant nos péchés. Comment remercier le Tout-Puissant pour tant de faveurs. Qu'est-ce que nous lui offrirons

d'agréable ? La Sainte Messe est le sacrifice qui l'honorera le plus et qui lui sera le plus agréable, et son Fils bien-aimé lui présentera nos actions de grâces.

La Sainte Messe a été instituée aussi pour obtenir le pardon de toutes nos fautes. De l'autel, comme de la croix, Notre Sauveur nous dit : " Mon Père, pardonnez à ces pauvres pécheurs, ils ne comprennent pas le triste état dans lequel ils sont ; éclairez leur intelligence, changez leur cœur." Durant le Saint Sacrifice, vos péchés commenceront à être pardonnés, parce que vous commencerez à en avoir le repentir, avec le désir de les confesser.

Chaque fois que vous assistez à la Sainte Messe, n'oubliez donc pas de demander à Dieu pardon de toutes vos fautes.

Le Sacrifice de l'autel a été institué encore pour obtenir de Dieu ses grâces et ses bénédictions qui nous sont si nécessaires. Les grâces dont nous avons besoin sont nombreuses. Sans le secours de Celui qui nous a créés, nos cœurs cesseraient de battre, notre sang s'arrêterait dans nos veines. La divine Providence nous conserve la vie à chaque moment, elle nous donne notre pain de chaque jour, elle rend vos familles heureuses.

Tous ces dons viennent de Dieu. Pour gagner le ciel, pour travailler à notre salut, nous avons besoin non seulement d'une grâce, ou de grâces de circonstances, mais il nous faut une série de grâces, une chaîne de grâces, si je puis ainsi parler, dont les anneaux sont aussi nombreux que les battements de notre cœur.

Pauvres pécheurs que nous sommes, combien de grâces dans la vie n'avons-nous pas peut-être rejetées ?

Combien de péchés dont nous nous sommes rendus volontairement coupables ? Peut-être que maintenant, nous sommes indignes de mériter d'autres grâces.

Jésus-Christ en s'immolant sur l'autel, intercède pour nous, auprès de Dieu son père, et nous obtiendra les grâces dont nous avons tant besoin.

C'est la quatrième fin du Saint Sacrifice de la messe, de nous obtenir de la miséricorde infinie de Dieu ses grâces et ses bénédictions.

III

L'ASSISTANCE QUOTIDIENNE À LA SAINTE MESSE

La religion n'a rien de plus digne pour adorer la majesté infinie de Dieu que le Saint Sacrifice de la messe. Elle n'a rien de plus agréable, rien de plus saint, rien de plus efficace, rien de plus nécessaire pour le monde entier que le Sacrifice de nos autels. C'est Notre Divin Sauveur qui s'offre lui-même à Dieu son Père. Il est donc impossible, à l'imagination humaine, de concevoir quelque chose de plus grand et de plus sublime. La Sainte Messe est un tribut offert, par l'Eglise militante, à la puissance, à la bonté, et aux perfections infinies de Dieu, par son *Fils bien-aimé ; en qui il a mis toutes ses complaisances.* Cette offrande toute pure et toute sainte est faite par le ciel et par la terre, par toute la création en union avec Jésus-Christ. Il n'y a donc pas d'offrande plus grande et plus sainte que l'on puisse faire à l'adorable Trinité. Nous devrions assister à la Sainte Messe tous les jours, nous devrions participer à ce grand mystère tous les matins.

La Sainte Messe est un holocauste parfait de l'amour

brûlant de Notre Divin Sauveur pour nous, dans laquelle il se transforme en une victime et se consume en amour pour son Père Eternel. Il nous invite, il nous sollicite, il nous presse de nous unir à lui dans cet holocauste d'amour, avec toute l'affection dont nos cœurs sont capables. Il désire que nous offrions, en union avec lui, notre corps, notre âme, notre vie. Ah ! c'est un grand bonheur pour celui qui peut assister, tous les matins, à ce grand mystère de notre foi.

La Sainte Messe est une application efficace des mérites de Notre-Seigneur, qui, en ouvrant les trésors divins, inonde nos âmes de richesses éternelles. C'est pendant la Sainte Messe que nous devons présenter à Dieu, par Jésus-Christ, présent sur l'autel, toutes nos demandes, et notre Divin Sauveur sera notre médiateur, notre intercesseur auprès de son Père Eternel. C'est à la Sainte Messe, que nous pourrons obtenir la santé, la paix et le bonheur et les grâces les plus précieuses et les plus abondantes.

Faisons donc notre possible pour assister à la Sainte Messe, tous les matins, surtout les personnes qui sont près de l'église, et dont les occupations le permettent.

Sans doute, il n'y a aucune loi qui nous oblige d'entendre, tous les jours, la Sainte Messe, mais pour quelqu'un qui comprend la valeur de ce grand Sacrifice, il fera toujours son possible pour y assister avec foi, humilité et dévotion.

Saint Louis, Roi de France, était certainement l'homme le plus occupé de son Royaume, et cependant, tous les matins, il assistait à la Sainte Messe, et quelquefois à plusieurs messes, le même jour.

Thomas Maurus, ce grand chancelier du roi d'Angle-

terre, qui versa son sang pour la foi, disait : " Je donne à Dieu la première heure du jour, et le reste appartient à mon roi et à ceux qui me consultent."

On donne quelquefois des excuses qui n'en sont point, pour s'exempter d'assister, tous les matins, à la Sainte Messe. Il s'agit de se lever quelques minutes plus tôt, de bien régler son temps, et on trouvera certainement une demi-heure, par jour, à consacrer au bon Dieu, par l'audition de la Sainte Messe.

Nous lisons dans l'histoire, qu'en l'année 871, le roi Ethelred d'Angleterre était en marche, à la tête d'une petite armée, contre l'invasion des Danois, mais que ses soldats, quoique peu nombreux, étaient pleins de feu et de courage pour conserver leurs foyers et leurs autels. Le matin de la bataille, le roi se rend à la Sainte Messe pour l'entendre et recevoir la Sainte Communion. Durant le Saint Sacrifice, un officier arrive, en toute hâte, lui dire que l'ennemi était en vue, et de se mettre de suite à la tête de son armée. Le roi continue à entendre la Sainte Messe avec le même recueillement et la même dévotion. Quelques instants après, un second officier accourt de nouveau l'informer que l'ennemi était à prendre les positions les plus avantageuses pour le combat. Ethelred lui répond : " Je sortirai de l'église, lorsque j'aurai reçu le Conquérant des conquérants et que j'aurai obtenu ses bénédictions." Le roi communia, et le Saint Sacrifice terminé, il se mit à la tête de sa petite armée, et en quelques heures, il remporta la victoire la plus brillante sur ses ennemis. Dans la guerre des peuples comme dans les combats de la vie, le succès dépend plus des faveurs de Dieu que du courage de l'homme.

Un célèbre amiral espagnol, Alphonse d'Albuquerque, était un jour en mer, et sa flotte fut assaillie par une furieuse tempête qui menaçait d'engloutir tous ses vaisseaux. Il y avait sur le vaisseau de l'amiral un petit enfant. Il le prend dans ses bras et le levant vers le ciel, il s'écrie : "Pour l'amour de cet enfant innocent, ô Seigneur Dieu, ayez pitié de nous." La tempête s'apaisa aussitôt.

Si Dieu a compassion de nous, pauvres pécheurs, pour l'amour d'un enfant innocent, nous devons avoir encore une plus grande confiance dans la célébration de la Sainte Messe, puisque le Fils unique de Dieu s'y immole pour nous, en s'offrant à son Père Eternel.

IV

LA COMMUNION SPIRITUELLE ET LA COMMUNION PASCALE

En terminant je vous dirai quelques mots de la Communion spirituelle et de la Communion pascale.

La Communion spirituelle consiste dans un ardent désir de recevoir la Sainte Eucharistie, lorsque nous ne pouvons pas communier. Cette Communion spirituelle est grandement recommandée et produit beaucoup de bien à nos âmes. Nous pouvons faire cette Communion spirituelle chaque fois que nous assistons à la célébration de la Sainte Messe.

On lit dans l'histoire qu'un roi, un jour, condamna à mort un de ses sujets qui s'était rendu coupable d'un grand crime. Le criminel, en attendant prononcer sa sentence, demanda au roi le temps de se réconcilier avec Dieu ; ce qui lui fut accordé sur-le-champ. Il appela un prêtre, et sa confession terminée, il se préparait à recevoir la Sainte Communion ; mais ses gardes s'y

opposèrent. Cet homme, dirent-ils au prêtre, est condamné par le roi à mourir de faim, par conséquent il ne doit rien manger.

Ce pauvre malheureux, en entendant ces paroles, se jette à genoux en s'écriant : "Seigneur Jésus, vous qui êtes ici présent sous les apparences du pain, je désire ardemment vous recevoir, mais comme ce bonheur ne m'est pas accordé d'une manière visible, vous qui êtes tout-puissant, venez dans mon cœur. Cet homme avait un désir ardent de recevoir la Sainte Communion. Ce désir est appelé la Communion spirituelle.

Il y a un commandement de l'Eglise qui nous dit : "Ton créateur tu recevras au moins à Pâques humblement." Par ce commandement nous sommes obligés, sous peine de péché grave, de communier au moins une fois par année dans le temps pascal.

Quiconque néglige volontairement d'accomplir ce précepte se rend coupable d'un péché mortel.

Saint Grégoire le Grand offrait un jour la Sainte Messe pour quelqu'un qui était mort depuis déjà assez longtemps. A l'*Introït*, il semble entendre une voix qui lui disait : "Je ne me réjouirai jamais dans l'éterternité." Croyant à une illusion, saint Grégoire continue les prières de la Sainte Messe, lorsque Dieu lui fit connaître que cet infortuné pour qui il priait était damné, pour avoir omis sa Communion pascale, parce qu'il n'avait pas voulu pardonner certaines injures reçues.

La Communion pascale est un devoir que tout bon chrétien doit accomplir et qu'il ne doit jamais omettre volontairement.

LA MESSE

I

LA MESSE LE DIMANCHE ET LES JOURS DE FÊTES. SON OBLIGATION

" Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbat." (EXOD. 20, 8).

Ce commandement de Dieu à son peuple est aussi ancien pour ainsi dire, que le monde, car Dieu lui-même, après avoir employé six jours à l'œuvre de la création, se reposa le septième ; il réserva et consacra ce jour tout entier à son culte.

Il n'y a pas de doute, qu'Adam et tous les saints patriarches qui le suivirent observèrent fidèlement ce jour du Seigneur. Plus tard, Dieu voulant promulguer sa loi au peuple qu'il s'était choisi, appela Moïse sur le sommet du mont Sinaï, et là au milieu des éclairs et du tonnerre, avec une grande majesté, il lui donne ses dix commandements gravés sur deux tables de pierre. Sur la première table se trouvaient les trois premiers commandements du décalogue qui regardent les devoirs de l'homme envers son créateur et qui se lisaient ainsi : " Un seul Dieu tu adoreras." " Dieu en vain tu ne jureras," et le troisième commandement était ainsi conçu : " Rappelez-vous, souvenez-vous toujours, n'oubliez jamais que vous devez sanctifier le Sabbat."

" Vous travaillerez, dit le Seigneur, six jours, et vous ferez tout votre ouvrage pendant ce temps ; mais le septième sera le saint jour du Sabbat, pendant lequel vous ne travaillerez pas."

Moïse nous dit que " Dieu avait sanctifié le septième jour, parce qu'il s'était reposé, en ce jour, de l'œuvre

de la création." (GEN. II. 3). Comme l'homme est fait à l'image de son créateur, il doit aussi suivre son exemple, et se reposer le septième jour, c'est-à-dire s'abstenir de tout travail quelconque.

Dieu après s'être choisi un peuple, voulut lui donner une loi et voici ce que nous lisons dans un des livres de l'Ancien Testament, dans le Lévitique (CH. 26) au sujet de ce jour consacré par le Seigneur. " Gardez mes sabbats et révérez mon sanctuaire, je suis le Seigneur. Si vous marchez dans mes préceptes, gardez mes commandements et les observez, je vous donnerai les pluies, en leur temps. Et la terre donnera ses moissons, et les arbres seront couverts de fruits. J'établirai la paix en vos contrées, vous dormirez, et nul ne vous épouvantera. Je ferai mourrir les animaux nuisibles, et le glaive ne passera point vos frontières."

Voilà les belles promesses que Dieu fit entendre à son peuple, s'il lui était fidèle à observer le jour qu'il s'était réservé. Mais Dieu ajoute : " Si vous n'écoutez pas, si vous n'observez pas le jour que je me suis consacré, je vous visiterai par la pauvreté. En vain vous semerez, et vous ne récolterez point. Le ciel sera pour vous de fer et la terre d'airain. Votre travail sera vain, votre terre ne donnera point de moisson et les arbres ne produiront point de fruits." Puis Dieu ajoute encore : " Si vous profanez mon saint jour, je vous visiterai par la misère, la sécheresse brûlera vos récoltes et la grêle les ravagera. La maladie, la peste et la famine fonderont sur vous et vos troupeaux. Le feu se mettra à vos habitations et dévorera tout ce que vous avez amassé."

Telles sont les terribles menaces portées par Dieu contre ceux qui violent son saint jour.

L'histoire est là pour nous prouver que ces menaces se sont réalisées. Je vois ce peuple juif sept fois vaincu, sept fois conduit dans une longue et dure captivité, et pourquoi, parce qu'il avait violé le jour du Seigneur.

Demandez au prophète Jérémie, pourquoi il pleure sur les ruines encore fumantes et ensanglantées de Jérusalem, la plus belle ville du monde, la maîtresse de l'univers. Il vous répondra l'amertume dans l'âme, les yeux remplis de larmes, la voix entrecoupée de sanglots, que cette ville si belle, si riche, si puissante a été détruite par un juste châtiment de la colère de Dieu, parce que ses habitants avaient profané le jour que le Seigneur s'était réservé, et que tous ceux qui n'avaient pas été passés au fil de l'épée, hommes, femmes, enfants et vieillards étaient conduits dans une longue et cruelle captivité à Babylone pour expier leurs péchés.

Voilà comment fut traité le peuple juif pour avoir désobéi à la loi du Seigneur.

La profanation du jour du Sabbat était considérée chez ce peuple comme un grand crime.

Chez le peuple juif, les grands crimes seuls étaient punis de mort, et le profanateur de ce jour était mis à mort. " Que celui qui profane ce jour, " dit le Seigneur, " soit puni de mort."

Un jour, un jeune homme est trouvé ramassant un peu de bois sec, le jour du sabbat, il est jeté en prison, et Moïse consulte le Seigneur. Qu'est-ce que Dieu répond à Moïse? Conduisez-le, ordonne-t-il, hors du camp d'Israël, et qu'il soit lapidé, qu'il soit mis à mort à coup de pierre. La mort fut la punition de ce pauvre malheureux, parce qu'il avait violé le jour du seigneur.

Les interprètes des Saintes Ecritures nous disent,

que le même châtiment fut infligé à sa femme et à ses enfants, parce que son péché était retombé aussi sur eux.

Il est certain que le profanateur du jour du Seigneur attire non seulement sur lui les châtiments de Dieu, mais encore sur ceux qui l'entourent, et pour cette raison chacun doit faire son possible pour que le jour du Seigneur soit bien observé, afin de détourner de nos têtes la colère de Dieu.

Vous voyez tous les malheurs qu'attire sur lui, celui qui ne sanctifie pas le jour du Seigneur.

II

Sous la loi de Moïse, c'était le dernier jour de la semaine qui était consacré à Dieu, mais les Apôtres, d'après l'ordre de leur divin Maître, remplacèrent le samedi par le dimanche. Depuis Notre-Seigneur, c'est le dimanche, le premier jour de la semaine, qui doit être sanctifié, en mémoire de sa résurrection glorieuse, en mémoire de la descente du Saint Esprit sur les apôtres, le jour de la Pentecôte.

C'est un dimanche, nous enseigne saint Augustin, que le Verbe Divin s'est incarné dans le sein de la Vierge Marie, que le Divin Enfant a versé les prémices de son sang dans la cérémonie de la circoncision; c'est enfin en ce jour que les Gentils ont été appelés à la foi dans la personne des Mages; que Jésus-Christ fut baptisé dans les eaux du Jourdain par saint Jean-Baptiste, et que le Divin Maître a fait le premier de ses miracles, en changeant l'eau en vin, aux noces de Cana, en Galilée.

En souvenir de tous ces faits mémorables, les Apôtres ont remplacé le samedi par le dimanche qui a tou-

jours été observé dans l'Eglise, dès les premiers jours de son existence jusqu'à aujourd'hui.

Il est facile de comprendre pour quelle raison Dieu avait ordonné aux Juifs de sanctifier le dernier jour de la semaine. Ce jour était une grande fête pour eux ; il leur rappelait leur délivrance des liens de l'esclavage, du pays de l'Egypte.

Saint Justin, en l'an 139 de Notre-Seigneur, est le premier qui fait usage du mot " dimanche." C'est en ce jour, que Dieu commença l'ouvrage de la création et qu'il créa la lumière.

Donc, depuis les Apôtres, l'Eglise a toujours célébré avec un religieux respect, le dimanche comme le jour consacré à Dieu, et durant les premiers siècles de son existence, pendant les persécutions, elle célébrait les dimanches dans les forêts ou dans les catacombes, dans ces immenses souterrains creusés dans le roc, sous la ville de Rome ; mais dès qu'elle pût jouir de la paix, aidée de la générosité de ses enfants, elle éleva à la gloire de Dieu ces magnifiques basiliques qui attestent encore de nos jours, aux voyageurs étonnés, sa foi, son génie et sa grandeur.

III

Que faut-il faire pour bien sanctifier le dimanche ?

Deux choses sont nécessaires. La première, de s'abstenir de toute œuvre servile ; la deuxième, de vaquer à des œuvres de religion. Nous allons expliquer l'une et l'autre de ces choses : On entend par œuvres serviles, celles qui sont pratiquées par des gens de service, ou de métier, ou en travaillant sur la terre pour gagner sa vie ou en vue d'un salaire. Ainsi, travailler le bois, à la construction d'un édifice, dans les ateliers, dans des

boutiques, dans des magasins, dans des débits de liqueurs, labourer, semer, récolter, etc., en un mot, tout travail, qui requiert plutôt les forces du corps, que celles de l'intelligence, est appelé œuvre servile. Les ventes, les marchés et les transactions d'un caractère public sont aussi défendus en ce jour.

Ainsi toutes les œuvres serviles sont absolument défendues les jours de dimanche et les jours de fêtes d'obligation, et l'on ne peut s'y livrer sans commettre un péché grave. Celui qui travaillerait, un jour de dimanche ou un jour de fête d'obligation, pendant deux heures, soit deux heures consécutives, soit que ce travail fût interrompu, c'est-à-dire, en travaillant tantôt un quart d'heure, tantôt un autre quart d'heure, de manière à former deux heures de travail, commettrait certainement un péché mortel ; parce que deux heures de travail sont considérées par les théologiens comme un temps considérable.

Ecoutez bien ce que Dieu nous dit dans les Saintes Ecritures : " Vous travaillerez pendant six jours, et vous ferez tout ce que vous aurez à faire ; le septième est le jour de repos, vous ne ferez en ce jour aucun ouvrage, ni vous, ni votre fils, ni votre serviteur, ni votre servante, ni vos bêtes de services, et quiconque se livrera à des œuvres serviles, en ce jour, sera puni de mort."

C'est cette loi de Dieu que nous devons observer. C'est le même Seigneur qui la donna autrefois aux Juifs, et qui nous l'impose aujourd'hui par la voix de son Eglise. Nous sommes donc obligés les jours de dimanche et de fêtes d'obligation de nous abstenir de toute œuvre servile, et vaquer à des œuvres de piété.

Etes-vous dans l'obligation de travailler en ces jours

de dimanche et de fêtes d'obligation ? Cela peut arriver quelquefois. Alors, consultez votre curé, ne soyez pas juge dans votre propre cause. Si votre curé croit que la raison que vous évoquez vous autorise à travailler, alors vous serez certain de ne pas offenser le bon Dieu.

Parmi les œuvres de religion que nous sommes tenus de faire le dimanche et les jours de fêtes d'obligation, la première de toutes, c'est d'assister à la Sainte Messe. Manquer la Sainte Messe, par sa faute, est un péché mortel parce qu'il montre une grande ingratitude envers Dieu.

Bien que l'audition de la Sainte Messe soit seule d'obligation, le dimanche et jours de fête, je n'hésite pas à dire que celui qui, sans raison suffisante, se contenterait habituellement de n'entendre qu'une Messe basse, ne sanctifierait pas comme Dieu le veut, le jour qu'il s'est consacré. La Messe basse se célèbre pour ceux qui ne peuvent assister à la grand'Messe, comme les gardiens de la maison, les personnes faibles qui ne pourraient que difficilement assister à la grand'Messe, etc... C'est à la grand'Messe que l'on doit assister, afin d'entendre le prône et les instructions qui y sont donnés.

Bien qu'il n'y ait pas d'obligation grave d'assister aux vêpres, on doit cependant, autant que possible, y être présent. La sanctification du dimanche s'étend à toute la journée. Ce n'est pas sanctifier le jour du Seigneur que d'assister à une basse Messe, et passer le reste de la journée, couché ou à se promener.

Que doit-on dire de ceux qui partent le samedi pour aller passer la journée du dimanche à la pêche, sur les lacs et sur les rivières, ou encore à la chasse. Ils savent parfaitement bien qu'ils manqueront la Sainte Messe.

Je leur dirai qu'ils ne sanctifient pas le dimanche, Voyez donc tous les accidents de tous genres qui arrivent si souvent dans ces excursions de pêche et de chasse. Il est certain que le bon Dieu irrité punit les coupables, et cependant on semble sourd aux avertissements qui sont donnés si fréquemment.

IV

Je vous ai dit, il y a quelques instants, de quelle manière terrible fut puni le peuple juif, parce qu'il avait violé le jour du Seigneur. Ces jours malheureux pleurés par le prophète Jérémie ne sont-ils pas arrivés au milieu de nous.

De quelle manière le dimanche et les jours de fêtes d'obligation s'observent-ils dans plusieurs endroits du pays ? On en voit qui travaillent tout le dimanche comme un jour sur semaine, et qui ne vont jamais à la Messe ou très rarement. Ne voit-on pas le gouvernement d'Ottawa faire exécuter, le dimanche, ses travaux de réparation sur l'Intercolonial. Mais cela se fait seulement dans la Province de Québec. Allez dans les Provinces Maritimes, dans ces provinces en grande majorité anglaises et protestantes, non seulement vous ne verrez pas de travaux se faire le dimanche sur l'Intercolonial, mais les trains de passagers sont même arrêtés.

Que dire encore de toutes ces excursions de plaisir qui se font le dimanche, en bateau ou par convoi de chemin de fer. Ces voyages de plaisir pour un grand nombre sont une occasion prochaine de péché, et dans bien des cas, font manquer la Messe, le dimanche. La violation du saint jour du dimanche attire la malédiction de Dieu sur nous. Vous êtes étonnés de ne pas

réussir dans vos entreprises, de subir telles et telles pertes, d'éprouver tels et tels accidents, de n'avoir aucun succès dans votre travail, de voir la désunion dans vos familles, la chicane dans votre maison, etc.

Ah! ne soyez pas surpris. Dieu ne bénira jamais, comme il n'a jamais béni le profanateur de son jour. Il est jaloux de ce jour qu'il s'est réservé, qu'il s'est consacré. Rappelez-vous ces paroles de la Sainte Ecriture : "Si vous profanez mon jour," dit le Seigneur, "je vous visiterai par la misère; la sécheresse brûlera vos récoltes et la grêle les ravagera. La maladie, la peste et la famine fondront sur vous. Le feu se mettra à vos habitations et dévorera tout ce que vous avez amassé."

Après de telles menaces, vous qui profanez le jour du dimanche, en travaillant, en vous promenant, en faisant des excursions de plaisir, en manquant volontairement la Sainte Messe, ne soyez plus étonné, si vous êtes visité par la misère, par la maladie, par les accidents et la pauvreté. C'est Dieu lui-même qui vous le dit, il vous punira même dans cette vie, et cette punition pourra, peut-être, vous ouvrir les yeux, si votre cœur n'est pas trop endurci dans le mal, et vous empêchera de tomber dans une éternité de malheur. Dieu ne punit pas toujours ici-bas le profanateur de son jour, parce qu'il a l'éternité devant lui, mais tôt ou tard, ce pauvre malheureux recevra sa punition. Dieu ne peut pas nous tromper.

Je suis étonné de constater, dans certains endroits, combien facilement un certain nombre de personnes manquent la Sainte Messe le dimanche et les jours de fête d'obligation, et cela sous le plus léger prétexte.

Pour la moindre raison, quelquefois pour la plus frivole excuse, elles s'abstiennent d'assister à la Sainte Messe. D'autres par indifférence, par paresse, par vanité, n'étant pas habillé à la dernière mode ; tantôt il fera trop froid, tantôt il fera trop chaud, perdent la Sainte Messe sans aucun scrupule. On se rend coupable de péchés mortels, on vit des années entières sans le moindre remords de conscience. Ah ! que le triste état de ces personnes est à plaindre, et ensuite elles sont surprises d'être toujours dans la misère, de ne pas réussir dans leurs entreprises, etc., etc. D'où viennent tous ces malheurs, toutes ces catastrophes qui jettent des populations entières dans la consternation et dans la ruine la plus complète ; comme ces vastes incendies, ces tremblements de terre, ces perturbations atmosphériques qui bouleversent des contrées entières, et qui, en même temps, causent la mort à des milliers d'hommes. Je ne crains pas de l'affirmer, du péché et surtout de la profanation du saint jour du dimanche. Dieu visite ces populations, comme il frappe les individus.

V

Vous devez donc, le dimanche et les jours de fêtes d'obligation, pour les bien sanctifier, aller à la Messe, aux vêpres, et vous abstenir de tout travail servile.

Rappelez-vous que le bien acquis le dimanche est comme un bien volé ; il ne profitera jamais à son auteur.

Ecoutez le trait suivant :

Il est raconté dans la vie de saint Jean l'Aumônier que de son temps vivaient à Alexandrie deux cordonniers, dont l'un chargé d'une nombreuse famille, faisait ses affaires à merveille, tandis que l'autre aussi habile

et moins chargé d'enfants que son voisin, était toujours dans la misère, bien qu'il travaillât tous les dimanches, sans aller à la Sainte Messe, ou en y allant que très rarement, sous prétexte qu'il n'avait pas assez de ses six jours de la semaine pour gagner le pain nécessaire à sa famille. Celui-ci alla un jour trouver son voisin pour lui demander le secret de sa prospérité. Volontiers, répondit-il, j'ai en outre de mon travail un trésor secret que je vous découvrirai dimanche prochain.

Le dimanche arrivé, il conduit son voisin à l'église, et après avoir tous les deux entendu la Sainte Messe, il lui dit : Mon ami, c'est là qu'est mon trésor. Assistez tous les dimanches à la Sainte Messe, et demandez au bon Dieu de bénir vos travaux de la semaine, et suspendez votre travail en ce jour, et je vous promets que vos affaires deviendront prospères.

Le pauvre cordonnier suivit le conseil, et depuis lors tout lui réussit.

Vous ne réussissez point, vous êtes toujours dans la pauvreté, dans la misère, parce que vous imitez ce pauvre cordonnier dans la profanation du saint jour du dimanche. Voulez-vous le bonheur, la prospérité dans votre famille, imitez ce cordonnier dans sa conversion, sanctifiez le dimanche par un saint repos, par l'assistance à la Sainte Messe, par de bonnes lectures, par la prière, en visitant les malades, en faisant l'aumône, etc.

Parents chrétiens, Dieu vous a donné des enfants, il vous a donné autorité sur eux, mais, en même temps, vous avez des devoirs à remplir envers eux, car remarquez-le bien, vous répondrez âme pour âme, devant Dieu, de chacun de vos enfants. Si votre enfant se damne par votre faute, vous vous damnez avec lui.

Parmi les nombreux devoirs que vous avez à remplir envers vos enfants, vous en avez un qui prime tous les autres, qui est le plus important de tous, c'est celui de la sanctification du dimanche par vos enfants. Dès que votre enfant à l'âge de raison, vous devez l'envoyer régulièrement à la Sainte Messe tous les dimanches, c'est-à-dire l'avoir avec vous dans votre banc, pour lui apprendre à se bien tenir dans l'église et être certain qu'il entend bien la Sainte Messe. C'est une erreur, et une grande erreur de croire que votre enfant est obligé d'entendre la Sainte Messe que lorsqu'il a fait sa première communion. Votre enfant est obligé, sous peine de faute grave, comme vous-même, d'assister aux offices du dimanche et jours de fêtes d'obligation, dès qu'il a atteint l'âge de raison, vers sept ans.

C'est quand votre enfant est jeune, père et mère, que vous devez l'accoutumer à bien servir le bon Dieu. Les enfants sont, règle générale, comme ils ont été élevés, S'ils ont été élevés dans la crainte de Dieu, dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux, l'âge des passions pourra peut-être les égarer pour quelque temps, mais tôt ou tard, ils reconnaîtront leurs erreurs, ils comprendront qu'ils sont dans le mauvais chemin et reviendront, le repentir dans le cœur, se jeter dans les bras de leur mère la sainte Eglise. Un repentir sincère, une bonne confession, les remettra à nouveau dans la bonne voie et dans la pratique de la religion. Mais si l'enfant a été élevé sans foi, sans religion, pour lui comme pour les autres, l'âge des passions arrivera, et il s'égarera pour toujours, sans espoir de le voir revenir à Dieu.

Permettez-moi la comparaison suivante : Quand vous plantez un jeune arbre, si le vent ou la tempête le fait

pencher ou le jette à terre, vous vous empressez de le relever, en lui mettant des supports pour le rendre plus fort, afin qu'il puisse plus facilement résister à l'orage. Vous n'attendez pas qu'il ait atteint sa grosseur pour l'entourer de ces soins.

Faites la même chose pour chacun de vos enfants; c'est pendant qu'ils sont jeunes que vous devez les reprendre, les corriger, et leur faire contracter de bonnes habitudes. Si le vent des passions les fait déchoir, redoublez de vigilance et de bons conseils. N'attendez pas qu'ils aient atteint 16 ou 20 ans; à cet âge, il sera trop tard, ils se moqueront de vos conseils, ils se riront de vos avertissements.

Parents chrétiens, vous devez surtout donner à vos enfants le bon exemple, non seulement par vos paroles mais encore par votre conduite, en assistant vous-même à la Sainte Messe tous les dimanches. Permettez-moi de vous dire franchement que la profanation du saint jour du dimanche conduit à tous les malheurs et à tous les crimes.

Transportez-vous avec moi, par la pensée, dans ces vastes maisons soutenues et entretenues aux frais de l'Etat, dans lesquelles sont détenus des centaines de pauvres criminels. Interrogez-les, les uns après les autres, et tous vous diront qu'ils ont commencé par profaner le jour du Seigneur, qu'ils ont petit à petit perdu l'habitude d'aller à l'église, et n'ayant plus de religion, ils ont perdu toute crainte de Dieu et sont tombés dans tous les crimes, et qu'ils expient aujourd'hui dans les fers ce malheur d'avoir perdu l'amour de Dieu. Souvent, très souvent, les parents sont la cause de tels malheurs, pour avoir élevé leurs enfants dans

l'indifférence, sans foi et sans religion. Permettez-moi de vous raconter le fait suivant dont j'ai été moi-même le triste et douloureux témoin :

Il y a quelques années, je prêchais une retraite et, pendant les exercices de cette retraite, on vint me mander de me rendre dans une prison, auprès d'un jeune prisonnier de 22 ans, qui devait bientôt monter sur l'échafaud pour expier son crime. Je trouvai ce jeune malheureux dans un noir et humide cachot, plongé dans le plus grand désespoir. Il ne voulait entendre parler de Dieu, ni de confession, son désespoir, pour ainsi dire, était voisin de la rage, à la pensée, qu'à la fleur de l'âge, il allait être pendu, qu'il allait faire le déshonneur de sa famille et la honte de la société.

Savez-vous ce qu'il me répondait, avec des accents de colère dans la voix ? "Non, je ne veux pas me convertir, je veux aller en enfer, pour y maudir mon malheureux père pendant toute l'éternité. Je sais que je m'en vais tout droit en enfer et que j'y serai pour toujours." Après plusieurs conversations, je réussis à lui mettre un peu de courage dans l'âme. Je lui demandai de me raconter en peu de mots son histoire, et de me dire d'où venait toute cette colère contre son père. Qu'a-t-il pu donc tant vous faire ?

Ah ! me dit-il, je suis ici en pays étranger ; sur cette terre libre d'Amérique que j'habite seulement depuis quelques semaines. J'ai eu le malheur, dans un moment d'ivresse, de tuer un de mes compagnons. J'ai été obligé de laisser mon pays pour échapper aux mains de la justice, et si je suis ici condamné à la mort, c'est la faute de mon malheureux père. J'avais une excellente mère, bien des fois, oui bien des fois, elle m'a dit : Va

donc à la messe le dimanche, tu sais bien que tu commets un pêché mortel chaque fois que tu manques la messe ; va donc à confesse, de temps en temps, comme tu faisais autrefois. Je répondais à ma mère : Mais mon père passe pour un honnête homme, et, cependant, il ne va jamais à la messe, il ne va pas non plus à confesse. J'ai refusé de suivre les sages conseils que ma mère pour suivre les mauvais exemples de mon père. J'ai abandonné d'aller à l'église, j'ai discontinué mes confessions, j'ai mis de côté mes prières du soir et du matin, en un mot j'ai cessé toute pratique religieuse depuis quelques années. Je suis tombé de péché en péché, et me voici condamné à la potence. Ah ! si mon père ne m'avait point donné de si mauvais exemple, j'aurais suivi les conseils de ma mère, et je ne serais pas aujourd'hui dans ce cachot. Enfin, après quelques visites je réussis à lui faire faire une bonne confession et à le bien préparer pour aller paraître devant son Juge suprême. Il se résigna à son sort, et accepta la mort en expiation de ses péchés, en faisant généreusement le sacrifice de sa vie. Avant de mourir, il me chargea d'écrire à sa famille pour lui apprendre sa triste et douloureuse fin. C'est ce que je fis avec tout le ménagement possible. Quelle ne fut pas la douleur de cette pauvre mère en apprenant la mort si tragique de son fils unique. Elle tomba bien malade, et quelques jours après, elle était conduite au cimetière. La mort de son fils l'avait tuée.

Voilà où conduit en général la profanation du jour du dimanche. On abandonne d'aller à la Sainte Messe, on perd le chemin qui conduit à l'église et toute crainte de Dieu, on tombe de péchés en péchés, on roule de

crimes en crimes, et on finit malheureusement par l'échafaud.

Ah ! pères et mères, voulez-vous éviter de tels malheurs, montrez-vous fidèles observateurs du saint jour du dimanche, conduisez vous-mêmes vos enfants à l'église, à la Sainte Messe, aux instructions, aux vêpres ; apprenez-leur, pendant qu'ils sont jeunes encore, le chemin qui conduit à la maison de Dieu, envoyez-les à confesse de temps en temps, et surtout chaque fois que votre curé les demandera ; en un mot, ne négligez rien pour en faire de bons chrétiens.

Ce que je viens de dire de vos devoirs envers vos enfants, s'applique également envers vos serviteurs et servantes.

Tant qu'il sont dans votre maison, à votre service, vous êtes tenus à ce qu'ils accomplissent leurs devoirs religieux et vous devez leur en accorder tout le temps nécessaire. Un serviteur ou une servante qui ne pourrait pas accomplir ses devoirs religieux, parce que leurs maîtres ne leur en donneraient pas le temps voulu, doivent quitter ces maisons, abandonner ces maîtres, parce que la loi de Dieu passe avant celle des hommes.

Point de promenades, le dimanche, qui vous fassent manquer la messe, point de voyages de plaisir qui vous éloignent de l'église, point d'excursions qui vous empêchent de sanctifier le jour du Seigneur. Le dimanche est un jour consacré tout entier à Dieu.

VI

Pourquoi devons-nous, le dimanche, assister à la Sainte Messe, ainsi que les jours de fête d'obligation ? D'abord, parce que l'Eglise nous en fait un précepte,

sous peine de faute grave, et ensuite pour remercier Dieu des grâces accordées et lui en demander de nouvelles.

Tout ce que nous avons vient de Dieu, nous enseigne saint Paul. Vous avez la santé, vous avez l'intelligence pour gagner votre vie et celle de vos familles. Qui vous a accordé cette santé, qui vous a donné cette intelligence ? c'est Dieu, n'est-ce pas ? Si le bon Dieu le voulait, il pourrait vous clouer, pendant des années et des années, sur un lit de douleur, comme il y en a tant ; il pourrait bien vous priver de votre raison, comme tous ces pauvres malheureux qui sont dans ces vastes maisons de santé. Le bon Dieu vous accorde tous ces bienfaits pour votre propre bonheur et il veut que vous lui en soyez reconnaissants, que vous lui présentiez vos remerciements.

C'est le dimanche, pendant la Sainte Messe, pendant le Saint Sacrifice, pendant que Jésus-Christ s'immole sur l'autel, que vous présenterez à Dieu vos actions de grâces, que vous lui demanderez ses bénédictions pour la semaine qui commence, pour vous et votre famille, pour vos travaux et leurs succès. Ah ! les grâces dont nous avons besoin sont aussi nombreuses que les battements de notre cœur ; par conséquent nous devons employer toute la journée du dimanche pour le bon Dieu.

Où devons-nous entendre la Messe ? Dans l'église et non pas à la porte de l'église. Au dernier coup de la cloche, on doit entrer dans l'église, avoir sa place dans un banc, un livre de Messe pour suivre les différents points du sacrifice, ou son chapelet, si on ne sait pas lire. On doit être recueilli et attentif, entendre la Sainte Messe avec dévotion et bien prier.

On rapporte qu'un jour un saint évêque voyait, avec chagrin, que plusieurs de ses diocésains entendaient une partie de la Sainte Messe à la porte de sa cathédrale, en causant ensemble et en fumant. Il résolut de mettre fin à ce scandale. Un dimanche, il se rend au milieu d'eux, et il leur dit : " Ne soyez pas surpris de voir votre évêque au milieu de vous. Le pasteur doit être où est son troupeau. Si vous entrez dans l'église, j'y rentrerai avec vous." Ces paroles eurent tout l'effet désiré. Ces négligeants entrèrent dans l'église immédiatement, et c'est ce qu'ils firent ensuite tous les dimanches, en entendant le dernier coup de la cloche.

C'est aussi ce que doit faire tout bon chrétien, et ne sortir de l'église, que lorsque la messe est complètement terminée.

Combien il est disgracieux de voir, dans certaines paroisses, cette précipitation qu'on apporte à sortir de l'église, avant que la Sainte Messe soit entièrement terminée. On dirait que tout est en feu, tant on se précipite à sortir. Cette conduite si peu respectueuse pour la maison de Dieu, dénote une bien mauvaise éducation de la part de ces individus, et montre leur peu de respect et de foi.

Parents chrétiens, votre devoir est de surveiller vos enfants, vos jeunes gens, pour vous assurer par vous-mêmes qu'ils entendent bien la sainte Messe, et toute la Sainte Messe, et la meilleure place pour eux, dans l'église, est d'être dans votre banc, avec vous ; de cette manière vous serez assurés qu'ils ne restent pas à la porte de l'Eglise, une partie de la Messe, qu'ils ne se mettent pas dans le bas de l'église pour parler et rire.

En suivant ces conseils, parents chrétiens, vous

accoutumerez vos enfants à bien entendre la Sainte Messe, et vous attirerez sur vous et sur vos familles les bénédictions de Dieu, et plus tard, vos enfants feront votre consolation dans vos vieux jours et votre couronne dans l'éternité.

La prière publique, la Sainte Messe, est le canal le plus ordinaire et le plus fécond de toutes les grâces que Dieu répand sur les peuples, comme sur les personnes. La destinée des fidèles, des états et des empires dépend de la prière qui est entre nos mains. Le grand-prêtre Aaron, voyant une partie du peuple frappée, par le bras du Seigneur, expirer sous ses coups, va se jeter entre les morts et les vivants. Il lève des mains suppliantes au ciel ; il verse des larmes sur le malheur de ceux qu'il voit tomber ; il crie, il supplie, et sa prière est exaucée ; la plaie cesse et le glaive de la colère de Dieu se retire.

Le prêtre à l'autel ne prie jamais inutilement pour son peuple, aussi le peuple doit-il se joindre à lui pour prier, pour détourner les fléaux de Dieu, et lui demander ses grâces et ses bénédictions. Votre vigilance et votre sollicitude à bien sanctifier le jour du Seigneur vous assureront votre bonheur temporel, et votre éternité bienheureuse.

LA PÉNITENCE

I

LA PÉNITENCE

La Pénitence peut être considérée sous un double rapport, comme vertu et comme sacrement. La Pénitence comme *vertu* est ainsi définie : une vertu morale nous portant à détester nos péchés, en autant qu'ils ont offensé Dieu, avec la résolution de les éviter à l'avenir et de satisfaire à la justice divine.

Le roi David nous fournit un bel exemple de la Pénitence. Lorsque le prophète Nathan lui reproche son double péché, il en fait de suite l'aveu sincère : " J'ai péché, ô Seigneur, j'ai commis le péché en ta présence ", s'écrie-t-il. Non content de confesser ses fautes, son cœur est mû par le repentir. Lisez le psaume *Miserere* pour vous convaincre de sa douleur. Sa confession et sa douleur ne suffisent pas, Dieu le punira par la mort de son fils bien-aimé, par la révolte de ses propres sujets, et les insultes de ses ennemis. David acceptera avec résignation toutes ces peines comme venant de la main de Dieu en punition de ses fautes. Il s'imposera d'autres mortifications, il se couvrira de cendres et fera pénitence. Plusieurs fois, la nuit, il se lèvera pour implorer la miséricorde de Dieu.

La pénitence est la loi que Dieu a imposée à l'homme déchu de son état de bonheur. Il est condamné à gagner son pain de chaque jour à la sueur de son front. L'idée de pénitence renferme le jeûne et l'abstinence que l'on trouve chez tous les peuples et dans toutes les religions. Les Assyriens, les Egyptiens, les Indiens,

les Grecs, les Chinois jeûnent et pratiquent l'abstinence. La grande loi morale parmi les plus sages du paganisme était de *souffrir* et de *s'abstenir*. Dieu révèle la loi de la Pénitence à l'homme après son péché, et souvent il la renouvellera par la voix de ses prophètes."

" *Convertissez-vous au Seigneur votre Dieu par le jeûne et les larmes. Faites pénitence pour vos péchés. Changez vos cœurs.*" La loi de la pénitence commence au berceau du genre humain. Les patriarches, les prophètes pratiquaient cette vertu. Elie, Moïse ont jeûné pendant quarante jours, comme on devrait faire pendant notre carême. Le roi David, après son péché, fait pénitence tous les jours. Les sept Psaumes de la Pénitence sont un monument de ses pleurs. Saint Jean-Baptiste prêche dans le désert le Baptême de la Pénitence. Notre Sauveur commande à ses Apôtres *de prêcher la Pénitence pour obtenir le Royaume du Ciel.* Dans une certaine occasion, il leur dit qu'il y a une espèce de démon qui ne peut être chassé que par la prière et le jeûne. Tous les solitaires qui ont peuplé les déserts de l'Egypte et de la Thébaïde, toutes les communautés religieuses répandues sur la surface de notre globe, ont été et sont encore des victimes volontaires du jeûne et de l'abstinence. " *A moins que vous ne fassiez pénitence, vous périrez tous de la même manière.*" Ne nous trompons point, la Pénitence est nécessaire pour tous. Nous sommes ou en état de péché mortel ou en état de grâce. Si nous sommes dans le péché mortel, la pénitence est notre seule planche de salut après le naufrage. *Si nous ne faisons pas pénitence, nous tomberons dans les mains du Dieu vivant.* Si nous avons recouvré l'état de grâce, après être tombé

dans le péché, l'absolution que nous avons reçue nous en a remis seulement la peine éternelle, c'est-à-dire, nous a fermé les portes de l'enfer. La peine temporelle, proportionnée au nombre et à la gravité de nos péchés, doit être toujours expiée soit dans ce monde, soit dans l'autre, en purgatoire. Il vaut infiniment mieux expier nos péchés par des œuvres de pénitence, en ce monde, que de les expier en purgatoire.

Si vous n'avez jamais perdu l'état de grâce depuis votre baptême, la Pénitence vous est encore nécessaire. Nous sommes en danger constant de tomber dans le péché; nous sommes entourés de mille et mille dangers. Nous avons à combattre le monde, le démon et les penchants de notre cœur. La pénitence est le bouclier contre notre mollesse. Saint Jérôme châtiait son corps en s'écriant : " *Je crains l'enfer.*" Saint Paul macérait sa chair pour la réduire en servitude. Ces grands saints n'avaient pas de péchés plus grands que les nôtres à expier ; leurs passions n'étaient pas plus violentes que celles que nous avons à combattre et à dompter. La Pénitence nous est donc nécessaire si nous voulons aller au ciel.

II

En considérant l'exemple du roi David, nous voyons que la vertu de Pénitence consiste en trois choses : l'aveu de ses péchés, le chagrin de les avoir commis, et la résolution de satisfaire à la justice divine. La satisfaction pour nos fautes est faite à la justice divine, en acceptant les tribulations que Dieu nous envoie, et en nous imposant des œuvres de pénitence, en vue de réparer nos outrages envers la majesté de Dieu.

Ces trois choses sont la contrition, la confession et la satisfaction, avec lesquelles, sanctifiées par les mérites de Jésus-Christ, enrichies de son précieux sang rendues plus efficaces par les mérites de notre Divin Rédempteur, nous aurons la vertu de Pénitence élevée à la dignité de sacrement.

Le Sacrement de Pénitence, institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, remet tous les péchés commis après le baptême. Comme ce sacrement se compose de trois choses distinctes, nous allons vous parler successivement de la confession, de la contrition, et de la satisfaction.

Au commencement du christianisme, nous voyons les fidèles aller se jeter en foule aux pieds des Apôtres pour confesser leurs péchés. *Beaucoup de ceux qui croyaient venaient confesser leurs péchés.* La confession telle qu'elle se pratique de nos jours, a toujours existé dans l'Eglise, même du temps des Apôtres, et on peut dire, avec vérité, que la confession auriculaire remonte au berceau du christianisme.

Nous prouverons la divinité de la confession de cinq sources principales : 1° Par la croyance des peuples. 2° Par les Saintes Ecritures. 3° Par les Conciles généraux de l'Eglise. 4° Par la tradition. 5° Par la raison elle-même.

Dès le commencement du monde, Dieu demande la confession comme une condition du pardon. Sous la loi de la nature, la confession était faite à Dieu seul. Tertullien remarque que cela est évident du fait que Dieu appelle Adam, après son péché : " *Adam, où es-tu ?* Dieu oblige Adam de sortir du lieu où il s'est caché. pour venir confesser son péché, alors Dieu lui impose

une pénitence. De la même manière, Dieu demande à Caïn de lui dire où est son frère qu'il avait tué. Il refuse de confesser son crime, alors il est maudit de Dieu. Sous la loi écrite, la confession de ses péchés n'était pas seulement faite à Dieu, mais encore aux prêtres ; et les prêtres offraient des sacrifices proportionnés à la gravité des péchés des différentes personnes qui venaient à eux. Comment peut-on connaître la gravité des péchés commis, sans les cenfesser ? Dans le Livre des Nombres, il est écrit que lorsqu'un homme ou une femme aura transgressé les commandements du Seigneur, il devra confesser ses fautes. Dans les Proverbes, il est dit que celui qui cache ses péchés, ne peut pas être dirigé, mais que celui qui confesse ses péchés et les déteste, trouvera miséricorde. Chaque année, chez le peuple juif, il y avait un jour d'expiation solennelle. Le grand prêtre, les mains levées sur les victimes, confessait ses propres péchés et ceux de son peuple. Lorsque saint Jean commence à prêcher la pénitence dans le désert, une grande multitude de personnes allèrent le trouver, et il les baptisa, après qu'elles eurent confessé leurs péchés. *Elles furent baptisées par lui, après la confession de leurs péchés.*

La confession a été pratiquée par les nations païennes les plus célèbres. A Athènes, devant des calamités publiques, le peuple emportait des victimes humaines pour être immolées, et confessait ses péchés. Chez les Perses, on trouve un grand nombre de formules, pour la confession, dans leurs livres. Lorsque les premiers Européens abordèrent le continent, ils trouvèrent la confession auriculaire en usage chez les sauvages Mexicains. Aujourd'hui, chez les peuples les plus bar-

bares dans le Thibet, en Chine, en Siam, on trouve partout la confession. Il y a une tradition constante et universelle répandue chez tous les peuples de la terre, que le seul moyen d'obtenir le pardon de ses péchés, c'est de les confesser et d'en faire pénitence.

Tout ceci nous prouve que la confession de ses péchés, commandée par Dieu, malgré les ténèbres de l'idolâtrie, s'est conservée parmi tous les peuples, depuis Adam et les Patriarches, jusqu'à ce que Notre Divin Sauveur eut élevé la vertu de pénitence à la dignité de Sacrement.

III

Lorsque Notre-Seigneur a fondé son Eglise, il a adressé ces paroles à ses Apôtres : "*Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre... comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie... Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. En vérité, je vous le dis, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié aussi dans le ciel.*"

Par ces paroles Notre Sauveur confère à ses Apôtres et à leurs successeurs, les évêques et les prêtres, le pouvoir de *lier* et de *délier*, de remettre ou de retenir les péchés. Notre-Seigneur les établit juges et médecins des consciences, et leur promet de ratifier leurs jugements dans le ciel. Maintenant, un juge ne peut rendre un jugement, prononcer une sentence équitable, sans avoir acquis une parfaite connaissance de la cause en litige. Le prêtre doit aussi avoir recours aux mêmes

moyens ; il doit bien connaître, lui-même, la cause sur laquelle il est appelé à se prononcer, avant de lier ou de délier. Le seul moyen, c'est la confession. Comment le prêtre pourrait-il délier, s'il ne voit pas les chaînes de celui qui est enchaîné ? Tel serait le malade qui refuserait de montrer ses blessures au médecin. Qu'est-ce que le médecin pourrait faire pour lui ?

Le prêtre, en vertu du pouvoir qui lui a été donné par Jésus-Christ, ne peut pas indifféremment lier et délier, il doit connaître l'état de conscience du pécheur pour exercer ce pouvoir. Comment pourrait-il avoir cette connaissance sinon par la confession ? Si les fidèles avaient un autre moyen que la confession pour obtenir le pardon de leurs fautes, ils n'iraient certainement pas à confesse. Ils préfèreraient tous, prendre un moyen plus simple, comme celui de se confesser à Dieu seul. Le prêtre remet ou retient les péchés en donnant ou en refusant l'absolution ; personne ne voudrait aller au tribunal de la pénitence, si la confession n'était pas nécessaire. Il serait blasphématoire de dire que la divine sagesse de Jésus-Christ aurait donné un pouvoir illusoire à ses Apôtres, lorsqu'il leur a adressé ces paroles : "*Tous les péchés seront pardonnés à ceux à qui vous les pardonnerez. Tous les péchés seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.*"

Les Conciles de Latran, de Constance, de Florence et de Trente ont établi la divinité et la nécessité de la confession. "Si quelqu'un, dit le Concile de Trente, nie que la confession sacramentelle soit d'institution divine, ou qu'elle ne soit pas nécessaire, de droit divin, pour le salut, qu'il soit anathème." Quiconque prétend que la confession n'a pas été divinement instituée vu

qu'elle n'est pas nécessaire au salut, est hérétique. La confession sacramentelle était pratiquée du temps des Apôtres. Nous lisons dans les Actes des Apôtres qu'un grand nombre de fidèles venaient se jeter aux pieds de saint Paul, à Ephèse, pour confesser leurs péchés. Saint Paul dit lui-même : "Dieu nous a établi *les ministres de la réconciliation.*" Saint Jacques nous enseigne : "*Si quelqu'un, parmi vous, est malade, appelez les prêtres de l'Eglise. Si nous confessons nos péchés, Dieu qui est bon et miséricordieux nous les pardonnera.*"

Saint Clément, dans sa seconde lettre aux Corinthiens, nous dit : "*Convertis-ons-nous de tout notre cœur, pendant que nous en avons le tenps, car après que nous aurons laissé ce monde, nous ne pourrons plus confesser nos péchés, ni en faire pénitence.*"

Saint Irénée, disciple de saint Polycarpe qui eut pour maître saint Jean, nous apprend qu'un certain hérétique, nommé Marcus, avait perverti plusieurs femmes, et les ayant converties, firent leur confession privée et ensuite leur confession publique. Tertulien, dans son livre sur la Pénitence, nous enseigne que la confession instituée par Notre Sauveur est une partie essentielle du Sacrement de Pénitence. Il blâme ceux qui diffère leur confession de jour en jour, et ceux qui cachent leurs péchés par honte. "Vous croyez," dit-il, "qu'en cachant vos fautes à un homme, qu'elles échappent à la connaissance de Dieu ? Vous croyez qu'il est mieux d'être damné pour une faute que vous aurez cachée, que d'être absous d'un crime que vous aurez confessé ?

Origène ne craint pas de dire : "Le pécheur obtiendra le pardon de ses péchés par la pénitence en faisant

connaître ses péchés au prêtre, homme de Dieu. Il est nécessaire de confesser, même ses mauvaises pensées." Ce docteur de l'Eglise nous enseigne encore que la confession publique est quelquefois très louable, mais qu'elle doit toujours être précédée de la confession privée. Saint Cyprien nous assure que les chrétiens n'approchaient jamais de la sainte table, sans une permission spéciale du prêtre, après leurs confessions. Saint Hilaire nous dit: "Le Fils de Dieu a établi un tribunal sévère de ses Apôtres, pour que ceux qui resteront dans les liens de leurs péchés, soient liés devant le ciel, et pour ceux qui seront déliés de leurs péchés, par la confession, soient déliés et absous dans le ciel." Saint Athanase enseigne la même doctrine.

Saint Basile le Grand nous dit : "Chacun doit suivre la même voie que l'on emploie pour faire connaître les maladies du corps. On ne montre sa maladie qu'à ceux qui sont capables de nous guérir. De la même manière, la confession de ses péchés doit être connue de ceux qui peuvent appliquer le remède. Il est nécessaire que la confession de ses péchés soit faite à ceux qui sont chargés par Dieu de ce ministère." Saint Grégoire : "Que le prêtre soit pour nous un père, qu'il connaisse bien le fond de notre cœur, faisons-lui connaître nos blessures comme on le fait au médecin."

Saint Jérôme, saint Jean Chrysostôme, saint Grégoire le Grand ont tous tenu le même langage. Tous ont reconnu et enseigné que la confession de nos péchés était nécessaire, et que le Sacrement de Pénitence a été établi par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Lorsque Luther et Calvin sont apparus dans le monde, ils trouvèrent la confession en usage dans tous les pays

catholiques, telle qu'elle se pratique aujourd'hui. Calvin lui-même a reconnu que l'usage de confesser ses péchés au prêtre était très ancienne. Lorsque Luther essaya de se faire des partisans parmi les Grecs, le Patriarche de Constantinople lui répondit : " Comme la confession, la Pénitence est un sacrement de la nouvelle loi. Ceux qui se confessent doivent déclarer, en détail, tous les péchés qu'il ont commis. Les prêtres remettent les péchés en vertu du pouvoir qu'ils ont reçu de Celui qui a dit : " Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez. " L'église grecque ne fait pas partie de l'Eglise catholique. Elle est tombée dans le schisme depuis plusieurs siècles déjà, cependant elle a conservé le Sacrement de Pénitence.

Les différentes sectes hérétiques avant Luther, telles que les Nestoriens, les Eutychiens et les Captes, et d'autres sectes orientales, ont toujours reconnu la nécessité et la divinité de la confession.

La doctrine de Luther a été condamnée par toute l'Eglise, et en particulier par plusieurs Conciles.

On dit que la confession est une invention de l'homme. Si la confession était d'institution humaine, on devrait être capable d'en trouver l'inventeur, de trouver l'époque et la date précise, les moyens employés pour imposer ce précepte si humiliant, si difficile et si contraire aux passions du genre humain. On connaît les principaux inventeurs des arts et des sciences, mais personne n'a jamais connu et ne connaîtra l'inventeur humain de la confession, bien que cet événement intéresse le monde entier. Quiconque a essayé d'introduire quelques changements au sujet des Sacrements a toujours rencontré la plus forte opposition.

César essaya d'introduire trois lettres dans l'alphabet romain, et le pouvoir royal ne peut donner la vie à ces trois lettres. Comment un homme aurait-il convaincu le monde entier d'une doctrine aussi difficile et aussi humiliante que la confession ? Ce changement aurait dû être amené tout à coup ou par degré ; ni l'une, ni l'autre de ces suppositions ne peuvent être admises par un homme raisonnable. On peut facilement imaginer toutes les récriminations qui se seraient élevées contre cette nouvelle doctrine, cependant on ne voit rien de tel dans l'histoire.

Maintenant, pourquoi les prêtres auraient-ils inventé la confession. Serait-ce pour passer des heures et des heures entières au tribunal de la pénitence, à entendre les misères de celui-ci et les fautes de celui-là ? Serait-ce pour assister les mourants, au péril même de leur vie, au risque de contracter des maladies contagieuses ? Serait-ce encore pour recevoir les derniers aveux d'un pauvre criminel qui doit bientôt monter sur l'échafaud ? Non, ce ne sont pas les prêtres qui ont institué la confession, mais Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même lorsqu'il dit à ses Apôtres : " *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.*"

Cherchez partout, dans le monde entier, et vous ne trouverez aucun monument historique qui vous fera connaître l'inventeur de la confession. Il faut donc conclure que la confession nous vient de Jésus-Christ, et qu'elle se pratiquait du temps des Apôtres, et qu'elle s'est toujours pratiquée dans tous les siècles de l'Eglise comme elle se pratique encore de nos jours.

LA CONFESSION

I

LA CONFESSION

L'Apôtre saint Paul, s'adressant autrefois aux Romains : " L'heure est arrivée, leur dit-il, il faut que vous sortiez de votre assoupissement." Cependant les Romains étaient dans une grande activité, déjà ils avaient promené leurs armes triomphantes dans presque toutes les parties du monde alors connues, ils s'étaient rendus, pour ainsi parler, les maîtres de l'univers, et à côté de leurs brillantes victoires et de leurs gigantesques conquêtes ils élevaient de splendides monuments qui attestent encore de nos jours leur génie, leur gloire et leur grandeur. D'où vient donc que l'Apôtre les exhorte à sortir de leur assoupissement ? Ah ! c'est qu'au milieu de leurs éclatantes victoires, de leur brillants triomphes, ils oubliaient une seule chose nécessaire, la grande affaire de leur salut.

Vous aussi, vous êtes tous dans une grande activité, vous travaillez tous beaucoup, je le sais, mais au milieu de ce tourbillon d'affaires, au milieu de ces soins incessants, n'y a-t-il personne parmi vous qui vive dans l'oubli de son salut éternel, n'y a-t-il personne parmi vous qui préfère les biens périssables de ce monde aux biens éternels du ciel, le temps qui passe comme une ombre, à l'éternité qui ne finira jamais ?

L'Fglise catholique, toujours préoccupée du salut éternel de ses enfants, comme une bonne mère, a établi un temps spécial dans l'année, pour que nous

fassions pénitence, dans le jeûne et l'abstinence, que nous appelons le Carême, afin que nous nous occupions plus spécialement des intérêts de nos âmes. Elle veut que pendant ce saint temps, consacré à la pénitence, ses enfants s'approchent du tribunal de la confession, pour se bien préparer à la Sainte Communion, et elle nous dit : " *Tous tes péchés confesseras à tout le moins une fois l'an.*"

Il est donc absolument nécessaire de confesser au moins une fois l'an, tous ses péchés mortels, en avoir la contrition, avec la résolution sincère de les éviter dans l'avenir, pour obtenir le pardon de ses fautes. Il n'y a d'exception pour personne.

Après un commandement si précis de l'Eglise, comment se fait-il que l'on voit des catholiques passer des années et des années sans se confesser ? Le respect humain, les passions, l'orgueil, les injustices qu'on diffère de réparer, les mauvaises habitudes, les liaisons criminelles et autres choses semblables, sont invariablement les principaux obstacles qui retiennent ces personnes éloignées de la confession. Leur conscience devient troublée, leur âme se sent coupable, leurs péchés leur deviennent un poids lourd à porter, et pour étouffer leurs remords, ils essaient à se persuader que la confession n'est pas nécessaire, et ils vous diront avec des airs de prétendue sagesse : " Mais je ne fais rien de mal. Je suis aussi bon que ceux que je vois aller à confesse," etc., et autres sottises pareilles. Vous ne devez pas prétendre être plus sages que tous les Souverains Pontifes ; plus sages que tous les Conciles généraux ; plus sages que tous les Evêques du monde ; plus sages que tous les prêtres et religieux de la terre

qui tous vont à confesse comme le plus humble mortel. Les plus grands rois, les plus grands soldats, les plus grands capitaines, les hommes les plus éminents par leur sainteté et leur talent, tels que Tertullien, saint Athanase, saint Léon-le-Grand, saint Augustin, saint Jean Chrysostôme, saint Grégoire-le-Grand, saint Thomas d'Aquin, saint Anselme, Fénelon, Bossuet et tant d'autres se confessaient régulièrement et plusieurs fois par année. Saint Charles Borromée, saint François de Sales et beaucoup d'autres saints se confessaient tous les jours. Vous croyez-vous plus sages que tous ces grands hommes, que tous ces grands saints ? Evidemment non.

Le fait est que vous avez peur du prêtre, vous craignez de lui ouvrir votre conscience. Vous vous dites : mon curé a une bonne opinion de moi, si je lui dis tels ou tels péchés, que va-t-il penser ? Ah ! détrompez-vous, le prêtre connaît la faiblesse humaine, et loin d'encourir son mépris, au contraire, il vous consolera, vous aidera à vous relever et vous considérera comme un homme de cœur et de foi. Ah ! il faut du courage, je le sais, pour confesser ses péchés ; il faut de l'énergie pour dire à son confesseur des choses que vous ne voudriez avouer au meilleur de vos amis. Mais rappelez-vous que vous allez à confesse non pas à un ange, ni à un de ces esprits bienheureux de la cour céleste qui n'ont jamais connu le péché, ni l'ombre même du péché. Vous faites votre confession à un homme faible et mortel comme vous, qui est exposé comme vous à tomber dans les mêmes fautes, mais qui, dans son ordination sacerdotale, a reçu le pouvoir de remettre ou de

retenir les péchés, et ce pouvoir il le tient de Jésus-Christ lui-même.

II

N'avez-vous jamais pensé à une chose qui cependant mérite toute votre attention. N'avez-vous jamais réfléchi que toutes les bonnes œuvres que vous faites dans l'état de péché mortel sont nulles pour le ciel, que jamais ces bonnes œuvres ne vous serviront pour l'éternité bienheureuse.

Je me rappelle, qu'un jour, après une instruction que je venais de donner sur ce sujet, de retour à la sacristie, je vois venir un homme déjà avancé en âge, d'un extérieur respectable qui, en m'abordant, me dit : " Ce que vous venez de dire, il y a un instant, est-il bien vrai ? " Veuillez vous expliquer, lui dis-je. " Vous venez de dire que toutes les bonnes œuvres faites dans l'état de péché mortel ne serviront jamais pour le ciel." Je lui répondis, non seulement c'est vrai, mais c'est une vérité de foi que toutes les bonnes œuvres faites dans l'état de péché mortel ne serviront jamais pour le ciel. " Ah ! me dit-il en pleurant, je suis bien malheureux. J'ai hérité, il y a quelques années, d'une fortune considérable. J'ai employé une bonne partie de cette fortune en œuvres de charité. J'ai fait construire un hôpital à mes frais où l'on donne les soins les plus assidus à un grand nombre de malades. J'ai bâti un couvent, où plusieurs centaines d'enfants reçoivent une excellente éducation donnée par des religieuses bien dévouées; j'ai donné beaucoup aussi pour cette église. Toutes ces bonnes œuvres sont donc perdues pour le ciel, car voilà plus de vingt ans que je vis dans le péché, voilà

plus de vingt ans que je ne me suis pas confessé, et que je dis comme bien d'autres, la confession n'est pas nécessaire." Il me disait ces paroles en sanglotant. Mais, lui dis-je, il ne faut pas vous décourager, je suis certain que ces bonnes œuvres, bien qu'elles ne vous serviront pas pour le ciel, vous ont aidé à obtenir la grâce de votre conversion. Il se jette à genoux, et fait sa confession. Celle-ci terminée, il me serre la main, en me disant : " Ah ! mon père, que je suis heureux, combien je me sens soulagé. Depuis longtemps, je voulais me confesser, mais la honte m'en a toujours empêché. Il me semble que j'ai un lourd fardeau d'enlevé de mes épaules, et je vous en suis bien reconnaissant."

Réfléchissez bien sur cette importante vérité, que toutes les bonnes œuvres faites dans l'état de péché mortel sont nulles pour le ciel. Mais cela ne veut pas dire que lorsque vous êtes dans ce triste état, vous ne devez pas faire de bonnes œuvres ; au contraire, vous devez en faire pour obtenir de Dieu votre conversion, demandez au bon Dieu de ne pas vous appeler à lui dans cet état, de vous accorder la grâce d'une bonne confession, vous rappelant ces paroles de l'Evangile : qu'un verre d'eau froide donnée au nom de Notre-Seigneur ne restera pas sans récompense.

Maintenant, ne dites pas : la confession m'est inutile, je retombe toujours dans les mêmes fautes.

Que penseriez-vous d'un malade qui dirait : Je ne veux pas avoir recours au médecin, parce que dans quelque temps, je puis souffrir encore de la même maladie. Vous diriez, avec raison, que ce malade est insensé. Vous allez à confesse, après quelque jours, vous retombez dans les mêmes fautes ; retournez alors à confesse,

et allez au tribunal de la Pénitence chaque fois que vous rechuterez. La victoire est promise non pas à celui qui aura combattu quelques jours, quelques années, mais à celui qui aura livré bataille à ses passions, tous les jours de sa vie. La vie est un combat continuel, il faut combattre tous les jours, si nous voulons être victorieux.

Pourquoi de nos jours trouvons-nous tant de jeunes gens, et même des pères de famille, qui négligent leurs confessions, et passent des années entières sans s'approcher du tribunal de la Pénitence ? C'est, comme je viens de le dire, qu'ils sont dans de mauvaises habitudes, et n'ont pas le courage de se vaincre, et ensuite pour tranquilliser les remords de leur conscience, ils prôneront qu'ils ne croient pas à la Confession.

Ecoutez le fait suivant :

Un jour, je prenais le bateau à New-York pour me rendre en Europe. A bord du steamer se trouvait un jeune homme de 25 ans environ, qui se vantait de ne pas croire en Dieu. Il se disait athée, et cependant il aimait à venir causer de religion avec moi. Trois jours après notre départ, nous étions en plein océan, et nous fûmes assaillis par une furieuse tempête, et la mer devint si furieuse, qu'elle semblait vouloir nous engloutir à tout instant. Quelques catholiques, en présence d'une mort presque certaine, me demandèrent de les confesser. Je me renfermai donc dans ma cabine, et je commençai les confessions ; mais quelle ne fut pas ma surprise de voir entrer dans ma chambre mon jeune homme qui se disait athée, se jeter à mes genoux et commencer sa confession. Alors je lui dis, mon ami, n'êtes-vous pas ce même jeune homme qui se vantait

ces jours derniers, de ne pas croire même en Dieu. " Ah ! mon père, me répondit-il, quand la mort est loin, il est facile de parler comme je l'ai fait malheureusement, mais quand elle est en face de soi, les idées changent, veuillez entendre ma confession. " C'est ce que je fis, et il se releva content et heureux, et depuis il a toujours pratiqué ses devoirs religieux. Ne dites donc pas : la confession m'est inutile, je suis tenté au-dessus de mes forces. Dieu ne permettra pas que vous soyez tenté au-dessus de vos forces, et avec sa grâce divine, vous vaincrez vos tentations, quelques violentes qu'elles soient, il ne vous refusera jamais sa grâce, si vous la lui demandez. Plus vos habitudes mauvaises sont invétérées, plus vous aurez besoin de la confession. Plus un malade est faible, plus il requiert les soins du médecin. Dieu, dans sa sagesse, a établi le sacrement de Pénitence pour guérir nos blessures et nous donner la force de vaincre nos passions les plus violentes. Si vous êtes dans le péché mortel, le sacrement de Pénitence vous est aussi nécessaire que le sacrement de Baptême l'est pour un infidèle. Si vous n'avez pas recours au sacrement de Pénitence, vous tomberez de péchés en péchés, d'abîmes en abîmes. Que de mauvaises pensées, que de mauvais désirs dans une journée ? Combien ne seront-ils pas nombreux dans une année ? Combien de péchés mortels n'aurez-vous pas sur votre âme à l'heure de la mort ? Si vous vous approchez du tribunal de la Pénitence avec un désir sincère de vous corriger, soyez certains que vous maîtriserez vos passions et que vous corrigerez vos mauvaises habitudes ; mais au contraire si vous vous éloignez de la confesion, vos mauvaises habitudes augmenteront de jour en jour

et deviendront pour vous comme une seconde nature. Vos plaies deviendront des ulcères, la grâce de Dieu se retirera et vous tomberez dans l'impénitence finale ; c'est le plus grand malheur qui puisse vous arriver. Si, à l'heure de la mort, vous avez la pensée de vous convertir, le démon vous jettera facilement dans le désespoir, et alors vous serez perdus pour l'éternité.

Il y a d'autres pécheurs qui sont esclaves du respect humain, ou de leurs passions, et qui, aux yeux du monde, passent pour des hommes respectables, et qui cependant ne vont pas à confesse, par une déplorable indifférence. L'oubli de Dieu, le mépris de sa loi, font que ces personnes vivent habituellement dans le péché mortel. La négligence de sa confession annuelle, de sa communion pascale sont des péchés mortels. La bonne réputation aux yeux du monde ne sauvera pas votre âme. On entend dire souvent, c'est un bon homme. Mais quelle est la valeur des actions de votre vie passée dans le péché mortel ?

A la mort, vous enverrez peut-être chercher le prêtre, mais Dieu permettra qu'il arrive trop tard auprès de vous ; vous mourrez comme vous aurez vécu, dans le péché mortel, et votre âme sera perdue pour l'éternité.

D'autres personnes ne vont pas à confesse, par répugnance de confesser leurs péchés. Plus longtemps vous resterez dans le péché, plus cette répugnance sera grande. Sans doute c'est humiliant de dire ses péchés ; mais rappelez-vous que le prêtre tient au tribunal de la pénitence la place de Jésus-Christ, et qu'il doit avoir pour vous la même tendresse que Notre Sauveur a eue pour les pécheurs ; alors cette honte disparaîtra.

Vous savez que le confesseur ne peut jamais dévoiler le secret de la confession, pas même pour sauver sa vie. Il sera martyr du sceau de la confession, comme saint Jean Népomucène et plusieurs autres saints.

Permettez-moi de vous rapporter le trait suivant qui est arrivé en France, il y a seulement quelques années. Le tribunal d'Aix, en France, a été saisi de l'une de ces causes les plus intéressantes, désignée dans la loi française sous le nom de *Revision d'une sentence de mort.* Un prêtre catholique, M. l'abbé Dumoulin, subissait un procès et était convaincu de meurtre à la grande consternation de la population catholique dont il était vénéré. La victime du meurtre était une dame Blanchard, femme pieuse et riche ; et la preuve, bien qu'entièrement circonstancielle, fut trouvée suffisante pour entraîner la condamnation du prêtre accusé.

Madame Blanchard était présidente d'une association charitable catholique, et à ce titre elle vint un jour au presbytère chercher une certaine somme d'argent qui avait été déposée entre les mains du curé. Cette somme était de $2,400 que l'abbé Dumoulin lui remit à sa demande.

On avait accès au presbytère par un vieux monastère dont le personnel avait été supprimé depuis plusieurs années, mais dont la bâtisse était encore assez bien conservée. Madame Blanchard fut reçue au presbytère par le sacristain qui se nommait Kloser, et qui s'en retourna à son ouvrage après avoir fait entrer Madame Blanchard par la barrière.

Lorsque le prêtre lui eût remis l'argent, il offrit à cette dame d'aller la reconduire jusqu'à la barrière du cloître, mais comme il était un peu indisposé, elle

refusa, disant qu'elle connaissait parfaitement le chemin, et comme c'était vers midi, elle n'appréhendait aucun danger.

Madame Blanchard ne retourna pas chez elle, et sa famille commença dès le même soir à s'alarmer et à faire des recherches. Quatre jours plus tard, son cadavre fut découvert dans l'une des cellules vides du vieux monastère. Il portait des marques de mort violente, faites avec un couteau, et son argent avait disparu. On fit des perquisitions dans le presbytère et l'on trouva l'un des couteaux de table couvert de sang humain, et aussi un mouchoir appartenant à la défunte et dans lequel elle avait mis son argent.

Les soupçons tombèrent tout d'abord sur l'abbé Dumoulin qui était, de son propre aveu, la dernière personne qui eut vu Madame Blanchard vivante. Il subit son procès, fut trouvé coupable et condamné à la déportation pour la vie, la sentence de mort n'étant pas infligée en partie à cause de son caractère indélébile, et en partie à cause de la nature de la preuve. Cette affaire causa un vif émoi dans le temps, mais fut graduellement oubliée et l'on ne se souvenait plus de l'abbé Dumoulin que comme un triste exemple de la dépravation humaine.

Il y a quelques mois cependant une révélation étonnante se fit : Kloser, le sacristain, fut pris de remords et confessa publiquement que c'était lui qui avait tué Madame Blanchard pour la voler. Il fit le récit détaillé de toutes les circonstances de son crime avec une minutieuse précision. Il savait que cette dame avait une forte somme d'argent en sa possession, et, se procurant un couteau à la cuisine du presbytère, il la suivit dans

le corridor, la poignarda et jeta son cadavre dans une cellule où il fut retrouvé plus tard. Le couteau taché de sang et le mouchoir furent cachés par lui dans le presbytère, et il se tint à l'écart pendant quelque temps.

Le trait le plus remarquable, c'est que le lendemain du jour où le corps fut découvert, le coupable fut frappé de remords, il alla déclarer en confession son crime à l'abbé Dumoulin lui-même.

Quand celui-ci fut plus tard accusé du meurtre, il ne fit aucune tentative pour se disculper même en jetant le moindre soupçon sur le véritable coupable qui fut ainsi protégé par le dévouement du prêtre. Non seulement celui-ci garda le secret du confessionnal, mais de peur de manquer à ses obligations, il se garda même de laisser entendre que le sacristain avait les moyens de commettre le crime, ce qui aurait certainement pu être fait, si le crime ne lui avait pas été révélé au tribunal sacré.

Vu la confession entière de Kloser, la cour supérieure d'Aix décréta qu'elle voulait faire un nouveau procès à l'abbé Dumoulin, qui fut unanimement acquitté du crime dont il avait été si injustement trouvé coupable.

Il retourna à son église, après environ trois années d'exil, et ce fut l'occasion d'une démonstration des plus émouvantes. Il est maintenant encore à l'exercice de son saint ministère, après avoir donné au monde un nouvel exemple de ce que veut dire le secret de la confession pour le prêtre catholique.

L'exemple de ce courageux martyr du secret de la confession doit vous engager à faire votre confession

sans crainte, et avec la plus grande confiance, quelle que soit l'abîme dans lequel vous êtes tombé.

III

La confession pour qu'elle soit agréable à Dieu et vous soit profitable doit avoir trois qualités. Elle doit être *humble*, *sincère* et *entière*.

Notre confession est *humble*, nous enseigne le catéchisme, " quand nous accusons nos péchés avec un profond sentiment de chagrin d'avoir offensé Dieu." Quelque position élevée que l'on occupe dans le monde, celui qui confesse ses fautes est un pauvre pécheur qui demande à Dieu miséricorde.

Notre confession est *sincère*, lorsque l'on dit ses péchés en toute vérité, sans exagération ni excuse, tels qu'on les connaît. Il est évident que celui qui ne confesserait pas sincèrement ses péchés, se moquerait de Dieu. On peut tromper son confesseur, mais on ne peut pas tromper Dieu.

La confession doit être *entière*, c'est-à-dire, qu'elle doit comprendre tous nos péchés mortels, depuis notre dernière confession. Il est bien aussi de confesser nos péchés véniels, bien que nous n'y soyons pas obligés.

Le Concile de Trente nous enseigne : " Si quelqu'un dit que le Sacrement de Pénitence n'est pas nécessaire, de droit divin, pour la rémission des péchés, qu'il n'est pas nécessaire de confesser tous et chaque péché mortel, après un sérieux examen, même les péchés secrets, de faire connaître les circonstances qui changent l'espèce du péché, et qu'enfin il n'est pas utile de confesser ses péchés véniels, qu'il soit anathème."

Il est donc nécessaire de droit divin de confesser

tous nos péchés mortels, et chaque péché mortel, que nous pouvons nous rappeler, après un examen sérieux de notre conscience. Non seulement nous sommes tenus de dire tous nos péchés mortels, mais encore le nombre de fois qu'ils ont été commis, les circonstances qui peuvent en changer l'espèce ou la nature. Ainsi par exemple, quelqu'un a volé. Est-ce dans un lieu saint ou profane que ce vol a été commis ? Si c'est dans un lieu saint, c'est un sacrilège ; c'est un péché beaucoup plus grave qu'un simple vol commis dans un lieu profane. Vous devez donc apporter dans votre confession la plus grande intégrité, et dans le doute, consultez votre confesseur. Vous vous accusez d'avoir manqué la Messe le dimanche ou les jours de fêtes d'obligation, d'avoir travaillé en ces jours. Il faut dire combien de fois vous avez manqué la messe, combien de temps vous avez travaillé, si vos enfants, vos serviteurs ont manqué la Messe par votre faute, si vous les avez obligés de travailler, etc.

Vous retenez injustement le bien du prochain, vous différez de faire une restitution à laquelle vous êtes obligés, par l'ordre de votre confesseur. Il faut dire à votre confesseur, depuis combien de temps vous différez cette restitution. Il m'est impossible de rentrer dans tous les détails de l'intégrité de la confession, je serais trop long. Vous pouvez facilement vous servir de livres dans lesquels vous trouvez tous les détails nécessaires d'un examen de conscience, pour assurer l'intégrité de votre confession. N'oubliez pas de dire aussi, si vous êtes dans l'occasion prochaine du péché.

Je comprends qu'il est difficile pour celui qui a

négligé sa confession depuis longtemps, de dire exactement le nombre de ses péchés, les circonstances, etc., mais après une diligente préparation, et la grâce de Dieu aidant, il vous sera facile de faire une bonne confession, parce que vous avez toujours votre confesseur qui viendra à votre secours : vous n'avez que la peine de le lui demander, et il se fera toujours un devoir de vous aider.

IV

Après avoir bien examiné sa conscience, il nous faut de plus la *contrition*.

La *contrition*, nous enseigne le catéchisme, est la douleur d'avoir offensé Dieu, avec la résolution de ne plus l'offenser. La contrition consiste donc dans deux choses ; la douleur de nos péchés, et le ferme propos de ne les plus commettre. Il y a aussi deux espèces de contrition, la contrition parfaite, et la contrition imparfaite, appelée encore l'attrition.

La contrition parfaite vient du chagrin que nous éprouvons, parce que nos péchés ont offensé Dieu qui est infiniment bon et que nous devons aimer par-dessus toutes choses.

La contrition imparfaite, ou attrition, vient d'un motif moins élevé ; nous regrettons nos péchés, parce que en offensant Dieu, nous avons perdu le ciel et mérité l'enfer, ou encore parce que le péché est détestable en lui-même, ou encore nous avons été discrédité aux yeux de nos concitoyens.

Tous ceux qui se préparent à faire une bonne confession, doivent s'efforcer à faire un acte de contrition parfaite, et s'ils n'ont pas la contrition parfaite, ils

auront l'attrition qui, jointe à l'absolution, suffit pour obtenir le pardon de ses fautes.

La contrition doit avoir quatre qualités. Elle doit être *intérieure, surnaturelle, souveraine* et *universelle.*

La contrition est *intérieure,* c'est-à-dire qu'elle doit venir du cœur, et non du bout des lèvres. Chaque fois que Dieu exhorte son peuple à la pénitence, il demande la conversion des cœurs. " Convertissez-vous à moi de tout votre cœur." " Changez vos cœurs et non vos vêtements."

Ne détester ses péchés que sur le bout des lèvres, c'est mériter ce reproche que Notre-Seigneur adressait autrefois aux Juifs : " Voyez, dit-il, ce peuple m'honore du bout des lèvres, et son cœur, son cœur perfide est loin de moi."

Un acte de contrition sera intérieur, surtout s'il vient du cœur.

La contrition doit être *surnaturelle,* c'est-à-dire doit venir de Dieu, et les motifs qui la font naître doivent venir de la foi. Nous ne pouvons avoir la contrition que si Dieu nous la donne. La douleur de ses péchés est un don de Dieu ; c'est pourquoi, nous devons toujours demander à Dieu la contrition de nos péchés avant de les confesser.

Le roi Pharaon a du chagrin pour ses péchés, quand il voit qu'ils sont la cause de calamités publiques. Il s'écrie : " J'ai péché, O juste Dieu ! Moi et mon peuple nous sommes impies ", mais son cœur n'était pas changé, il n'avait pas une vraie douleur de ses fautes. Ses péchés ne lui furent pas pardonnés, parce que sa douleur n'était que purement naturelle.

Lorsque la main de Dieu s'appesantit sur Antiochus,

il pleure ses crimes, il élève les mains vers le ciel, il érige des autels et y offre des victimes en l'honneur du Très-Haut, il proclame sa gloire et son nom dans le monde. Va-t-il obtenir le pardon de ses péchés ? Non, et pourquoi ? parce que sa douleur n'est pas surnaturelle. Sa douleur vient, non pas de ce qu'il a offensé Dieu, mais de ce que ses fautes lui ont attiré des malheurs.

La contrition doit être *universelle*, elle doit s'étendre à tous nos péchés mortels. Si une personne était coupable de mille péchés mortels, et qu'elle aurait la contrition de tous ses péchés, excepté d'un seul, sa douleur serait parfaitement nulle. Avoir de l'affection pour un seul péché mortel, lors même qu'on pleurerait amèrement tous les autres, ce serait vouloir être ami et ennemi de Dieu en même temps, ce qui est impossible.

La contrition doit enfin être *souveraine*, c'est-à-dire que la douleur d'avoir offensé le bon Dieu doit être plus grande que celle causée par tous les malheurs qui pourraient nous arriver.

Un jour, un prophète, dans sa profonde solitude, vit une femme qui pleurait amèrement, et lui demanda la cause d'une si grande douleur. " J'ai perdu," dit-elle, " mon fils unique." " Quoi," s'écrie le prophète, " la cité de Dieu est en ruines, le temple est détruit, le culte de Dieu est aboli, les sacrifices ne seront plus offerts, le peuple est dans le chemin, en exil. Femme folle, tous ces péchés ne peuvent vous arracher une larme, et vous pleurez incessamment la perte de celui qui devait passer comme une ombre sur la terre." Si

vous avez commis le péché mortel, le temple de Dieu est détruit dans votre âme ; votre âme est prisonnière, dans les chaînes de Satan. Vous pleurez sur les péchés passés, et vous n'avez pas une larme à verser sur la mort de votre âme.

Si votre douleur est souveraine, vous devez être préparé à mourir, plutôt que de tomber à nouveau dans les péchés que vous confessez. Si, par faiblesse, vous rechutez, ne vous découragez pas, relevez-vous promptement par une autre bonne confession, espérant en la miséricorde infinie de Dieu.

V

Nous allons maintenant dire quelques mots de la satisfaction qui est la troisième partie essentielle du sacrement de Pénitence.

La satisfaction est une réparation que l'on doit à Dieu, à cause de nos péchés qui ont offensé la majesté divine.

Dans la justice humaine, il y a ordinairement deux espèces de châtiment, l'amende et l'emprisonnement. L'homme convaincu d'un crime est cité devant un juge, et quel que soit le repentir du coupable et les circonstances atténuantes que l'on peut invoquer en sa faveur, il sera toujours puni. On aura recours, si vous le voulez, à la clémence du ministre de la justice, la peine de mort sera quelquefois commuée en un emprisonnement pour la vie. Permettez-moi maintenant d'appliquer cette comparaison au pécheur.

Chaque péché mortel est une offense capitale contre la majesté de Dieu, et mérite une punition éternelle, l'enfer. En outre de cette punition éternelle, il y a un

châtiment temporel attaché au péché mortel, comme la maladie, les différents malheurs de la vie, etc.

Maintenant, le sacrement de Pénitence est ce recours à la clémence divine, et Dieu dans sa miséricorde infinie semble dire : " Pauvre pécheur, je veux bien te remettre la peine éternelle que tu as méritée par tes péchés, mais tu recevras ton châtiment temporel dans cette vie ou dans l'autre."

Dieu est miséricordieux, mais en même temps il est infiniment juste. Sa justice conserve toujours ses droits, nonobstant la grandeur de sa miséricorde. Nous ne comprenons pas malheureusement toute la grandeur d'un péché mortel.

L'insecte que vous tuez cruellement sous votre pied, ne vous doit rien. Vous lui ôtez la vie, parce que vous voulez garder la verdure et la beauté de vos arbres. Si Dieu agissait de la même manière, lorsque nous désobéissons à sa loi, lorsque nous détruisons l'innocence et la beauté de nos âmes, il y a longtemps que nous brûlerions dans les flammes de l'enfer. La désobéissance à la loi de Dieu, est pour un certain nombre une petite affaire, comme de manquer la Sainte Messe le dimanche ou un jour de fête d'obligation. Vous n'y avez jamais pensé sérieusement. Tous les mérites des saints, toutes les bonnes œuvres des confesseurs et des vierges, toutes les souffrances des martyrs ajoutés aux mérites de la Sainte-Vierge ne sont pas capables de donner satisfaction à Dieu pour un seul péché. Il a fallu le sang de Jésus-Christ pour faire cette réparation. Si le péché est un si grand mal, ne soyez donc pas surpris si, en recevant au tribunal de la pénitence, la rémission de la peine éternelle, il vous reste à ex-

pier une peine temporelle exigée par Dieu, en punition de vos fautes, et en même temps pour vous prévenir de tomber de nouveau.

La satisfaction pour nous est l'accomplissement de la pénitence que le confesseur nous impose. Cette satisfaction est facile à faire, en comparaison des pénitences dans les premiers temps de l'Eglise. Cette pénitence imposée par le confesseur doit être faite le plus tôt possible, afin de ne pas l'oublier.

Nous devons, en outre de la Pénitence qui nous est imposée par notre confesseur, en faire d'autres, nous-mêmes, à l'exemple de tous les saints qui ont pratiqué tant d'austérités, parce qu'ils voulaient satisfaire pour leurs péchés, à la justice de Dieu, bien qu'ils ne fussent pas plus coupables que nous, car beaucoup d'entre eux n'avaient que des péchés véniels à se reprocher.

Croyez-vous que si les âmes qui sont retenues dans les flammes du purgatoire pour satisfaire à la justice de Dieu, revenaient sur la terre, qu'elles ne feraient pas pénitence ? Ah ! elles s'empresseraient de pratiquer les plus grandes austérités qui ne sont rien en comparaison des souffrances du purgatoire.

Pendant que nous sommes sur la terre, faisons pénitence pour nos fautes, afin d'abréger nos souffrances dans le purgatoire.

VI

La matière du sacrement de pénitence est éloignée et prochaine. Tous les péchés commis après le Baptême sont matière éloignée. La matière prochaine consiste dans la contrition, la confession et la satisfaction. Les péchés déjà confessés et pardonnés par l'absolution peuvent être matière suffisante du sacrement de Péni-

tence, parce que les péchés déjà remis, sont toujours des péchés qui ont été commis. La confession et la contrition pour ces péchés peuvent toujours être renouvelées. Dans le cas où une personne ne confesserait aucun péché, mortel ou véniel, l'absolution ne pourrait lui être donnée, parce qu'il n'y a aucune matière pour le sacrement.

Le péché véniel est une matière suffisante pour l'absolution. S'il arrive que le pénitent n'a qu'une matière douteuse pour recevoir l'absolution, le confesseur demande au pénitent de confesser un péché de la vie passée, pour être certain qu'il y a matière à l'absolution, afin que le sacrement de Pénitence ne soit pas exposé au danger de nullité. Il faut bien se rappeler que le sacrement de Pénitence se compose de trois choses, de la contrition, de la confession, et de la satisfaction, et chacune de ces choses en forme un élément nécessaire.

La *forme* du sacrement de Pénitence consiste dans les paroles que le prêtre prononce lorsqu'il donne l'absolution. " Je vous absous de vos péchés." Si vous avez confessé vos péchés sincèrement, et que vous en ayez la contrition et soyez déterminés à faire la pénitence qui vous a été enjointe, alors vos péchés vous sont pardonnés aussitôt que le prêtre a prononcé les paroles de l'absolution, et votre pardon est ratifié dans le ciel : " Les péchés seront pardonnés à ceux à qui vous les pardonnerez."

Le *ministre* du sacrement de Pénitence est le prêtre. Il est le juge de votre conscience au tribunal de la pénitence. Il lui faut la juridiction de l'évêque dans le diocèse duquel il entend les confessions. Sans cette juridiction, il ne peut confesser, excepté dans un cas de

danger de mort, ou encore s'il n'y avait aucun prêtre qui eut juridiction. Dans ce cas, l'Eglise accorde toujours la juridiction nécessaire.

Le *ferme* propos qui est toujours nécessaire pour une bonne confession et qui consiste dans la résolution de ne plus offenser Dieu, se trouve inclus dans la contrition. Il serait difficile de concevoir quelqu'un qui aurait la contrition de ses péchés, et qui n'aurait pas en même temps la volonté de ne plus offenser Dieu. Le ferme propos doit avoir trois qualités. Il doit être ferme, efficace et universel. Il doit être ferme, c'est-à-dire, il doit y avoir de la part de la volonté une détermination sérieuse d'éviter le péché. Il doit être efficace, c'est-à-dire vous devez être déterminé non seulement à éviter le péché, mais vous devez prendre tous les moyens nécessaires pour ne plus le commettre, et éloigner toutes les occasions prochaines. Il doit être universel, il doit s'étendre à tous les péchés mortels, non seulement à ceux que vous avez commis, mais encore à ceux que vous pourriez commettre dans l'avenir. Il n'y a aucune conversion à Dieu, sans une aversion pleine et entière de tous péchés mortels.

Dans le cas où une personne oublierait un péché mortel à confesse, elle devait le confesser dans sa prochaine confession. Si une personne oubliait de confesser un péchémortel par une négligence coupable, elle commettrait un sacrilège.

La confession doit toujours être précédée d'un examen de conscience sérieux. La même diligence n'est pas requise pour chaque personne. Celle qui va à confesse souvent n'a pas besoin d'un examen aussi long que celle qui y va rarement. On doit apporter dans son

examen de conscience la même diligence que l'on met dans les autres affaires sérieuses de la vie. L'examen de conscience doit toujours être précédé d'une prière au Saint Esprit pour lui demander ses lumières, pour bien connaître ses péchés, et obtenir la grâce de les détester.

Disons un dernier mot sur la confession générale.

Une confession générale est une nouvelle accusation des péchés de toute sa vie. Les théologiens nous enseignent que pour quelques-uns, elle est nécessaire ; pour d'autres elle est avantageuse, et enfin inutile pour une troisième classe de personnes. Elle est nécessaire, si une confession précédente a été invalide pour une cause quelconque, par exemple si vous avez caché un péché, ou si vous vous êtes confessé sans une contrition suffisante, ou encore sans résolution de vous amender. Dans ce cas l'aveu de vos fautes doit être fait, depuis votre dernière bonne confession.

La confession générale est avantageuse pour les personnes pieuses qui désirent avancer dans la perfection. Plusieurs de ces personnes font une revue de leurs fautes tous les ans, comme dans un temps de retraite. Cette confession est conseillée par un grand nombre de saints.

La confession générale est quelquefois inutile et même nuisible aux personnes scrupuleuses. Elles sont toujours dans la crainte d'avoir commis des péchés mortels. Dans l'un et l'autre cas, il faut prendre l'avis de son confesseur et le suivre.

La confession fréquente est grandement recommandée par tous les saints. Elle purifie l'âme, lui donne plus de force, et la fait avancer plus sûrement dans la voie de la perfection.

L'EXTRÊME-ONCTION

I

EXTRÊME-ONCTION

Nous lisons dans les Saintes-Ecritures qu'un homme, allant de Jérusalem à Jéricho, tomba entre les mains des voleurs, fut dépouillé, et laissé à demi mort sur le côté du chemin. Un prêtre et un lévite vinrent à passer, sans faire attention à ce mourant. Un Samaritain, passa sur cette route, vit cet homme blessé; mû de compassion, il versa de l'huile et du vin sur ses plaies et les enveloppa.

Nous avons tous un voyage à faire sur ce chemin dangereux, de Jérusalem à Jéricho, du berceau à la tombe. Le long de ce trajet, il y a beaucoup de défilés remplis de dangers, mais le plus dangereux de tous est le passage de la vie à la mort. Les voleurs sont là qui nous attendent. Le démon fera tous ses efforts, à ce moment, pour nous enlever notre récompense éternelle, pour nous dépouiller de tous les mérites de notre vie. Si nous sommes dans le péché, il essayera d'étouffer les remords de notre conscience; si de bonnes pensées entrent dans notre esprit, il s'efforcera de nous distraire. Nous sommes malades, nous souffrons, notre corps est en proie aux douleurs et notre âme morte aux yeux de Dieu. Nous sommes en grand danger de nous perdre pour toujours. Nos amis nous diront qu'il n'y a pas de danger, nos parents prendront un grand soin pour que nos biens leur soient donnés, et requerront tous les documents pour leur en assurer la jouissance.

Si nous avons une maladie contagieuse, ils s'éloigneront de nous, mais le prêtre catholique, ne fera pas comme ce prêtre et ce lévite de l'ancienne loi, il se rendra auprès de votre lit de douleur, quelle que soit votre maladie, il aura compassion de vous, il sera pour vous le bon Samaritain.

Le prêtre, en passant le seuil de votre porte, prononcera ces paroles : "Que la paix soit dans cette maison et à tous ceux qui l'habitent." Il entendra votre confession, elle sera peut-être la dernière de votre vie et vous vous efforcerez de la bien faire ; puis après une courte exhortation, il dira : "Je vous absous de vos péchés." Le prêtre seul peut donner toute l'efficacité à ces paroles. Il vous remet la peine éternelle due à vos fautes, en vous pardonnant tous les péchés de votre vie. Ces paroles de pardon renferment pour vous la plus grande espérance en la miséricorde infinie de Dieu. Il versera ensuite l'huile bénite du Sacrement de l'Extrême-Onction sur vos membres malades, qui aura pour effet de guérir les plaies de votre âme, et s'il plaît à Dieu, de vous donner la santé du corps. Soyez riche, soyez pauvre, soyez considéré ou non dans le monde. Que vous soyez chez vous, dans un hôpital, dans une maison de charité ou de contagion, peu importe, le bon Samaritain ira vous voir, lorsque vous serez malade ; le prêtre catholique ne vous abandonnera pas, il saura vous apporter les consolations suprêmes de la religion.

L'Extrême-Onction est un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le soulagement spirituel et corporel des malades. C'est un sacrement de la nouvelle loi, nous disent tous les Pères de l'Eglise.

L'Apôtre saint Jacques nous enseigne : " Si quelqu'un est malade parmi vous qu'il appelle les prêtres de l'Eglise. Laissez prier le prêtre sur lui, il l'oindra d'huile au nom du Seigneur. La prière par la foi sauvera l'homme malade... S'il a commis le péché, ses péchés lui seront pardonnés."

Le ministre du sacrement de l'Extrême-Onction est le prêtre. La matière est indiquée par l'huile bénite. La forme sont les paroles que le prêtre emploie lorsqu'il fait les onctions.

Tous les pécheurs, et chacun d'eux, sont sujets du Sacrement de l'Extrême-Onction, dans un danger de mort, venant de la maladie.

Les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de raison, ne sont pas sujets de ce sacrement, parce qu'ils n'ont pas péché. Tous ceux qui n'ont pas l'usage de la raison, comme les idiots de naissance, ne peuvent recevoir ce sacrement, parce qu'ils n'ont pas de péchés à expier.

Le soldat avant la bataille, le condamné à mort, ne sont pas sujets de ce sacrement. Ce sacrement ne peut être administré qu'à ceux qui sont en danger de mort, et ce danger doit venir de la maladie.

Il n'est pas nécessaire que la mort soit certaine ; il suffit qu'il y ait danger probable, au jugement d'hommes prudents.

II

La matière du sacrement d'Extrême-Onction est l'huile que l'Evêque bénit chaque année, le Jeudi-Saint, avec de grandes cérémonies.

L'Evêque et le prêtre sont seuls ministres de ce sacrement.

La forme de ce sacrement sont les prières que le prêtre récite en faisant les onctions sur certaines parties de votre corps. " Par cette sainte onction, que le Seigneur, dans sa grande miséricorde, vous pardonne tous les péchés que vous avez commis par la vue, " etc., et ainsi des autres onctions que le prêtre fait sur les oreilles, sur les narines, la bouche, les mains et les pieds.

Les effets du Sacrement d'Extrême-Onction sont au nombre de trois. Il assiste et donne à l'âme plus de force contre les difficultés qui accompagnent les souffrances de la mort. Ces difficultés sont nombreuses et variées. Pour le plus grand nombre, la crainte de la mort les trouble beaucoup, ils tremblent en sa présence ; leur conscience leur reproche leur vie passée dans le péché, et ils craignent le jugement de Dieu. La crainte de l'enfer augmente encore leurs angoisses. Le démon fera tout en son pouvoir pour jeter ces âmes dans le désespoir. Lisez la vie des Saints, et vous verrez que les plus grands Saints ont tremblé à la vue de la mort ; ils avaient peur de perdre leur âme au dernier moment de la vie.

Ecoutez saint Cyrille d'Alexandrie : " Je crains la mort, parce qu'elle est cruelle et terrible. Je crains l'enfer, parce qu'il est éternel. Je crains les flammes de l'enfer, parce qu'elles sont dévorantes. Je crains ses ténèbres, parce qu'il n'y a pas un rayon de lumière qui y pénètre. Je crains ses rivières de flammes, le ver qui ne meurt jamais, les pleurs et les grincements de dents. L'heure de la mort est pleine de chagrin, c'est une heure dangereuse. C'est une heure de larmes."

Saint Eusèbe nous dit que, chaque jour, nous som-

mes en présence de la mort, et que la séparation de notre corps et de notre âme est un moment terrible."

Saint Grégoire s'écrie : " Croyez à la terreur au moment de la séparation, lorsque tous les péchés de votre vie seront présents à votre mémoire, et que vous penserez à rencontrer votre Juge. Seigneur, Seigneur, qui entrera dans le royaume du Ciel ? "

La grâce du sacrement de l'Extrême-Onction enlève à la personne malade ses terreurs et bannit ses craintes. Elle soutient et fortifie l'âme dans la pensée de la miséricorde de Dieu. " Dieu m'a créée et il désire me sauver. Jésus-Christ est mort pour mon salut. Il m'aime et ne permettra pas que je sois perdue, seulement si j'espère en lui. La Sainte-Vierge est aussi intéressée à mon salut, mon bon ange gardien, mon saint patron prient pour moi, etc." Telles sont les bonnes et salutaires pensées que ce sacrement fera naître dans nos âmes.

Le Docteur Angélique, Saint Thomas d'Aquin, nous enseigne que chaque sacrement a été spécialement institué pour produire un effet particulier... " L'Extrême-Onction est employée sous la forme d'un remède, comme le Baptême sous la forme d'une ablution. Un remède est donné pour guérir, l'Extrême-Onction est spécialement destinée à guérir les infirmités produites dans notre âme par le péché. C'est pourquoi le Baptême est une naissance spirituelle, la Pénitence, une résurrection, et l'Extrême-Onction, un remède."

Le second effet du sacrement de l'Extrême-Onction est le pardon de tous nos péchés, même mortels non encore pardonnés. Supposez une personne malade qui après sa confession, est tombée de nouveau dans une

faute grave et qu'elle oublie de s'en confesser, le sacrement de l'Extrême-Onction, dans ces cas, reçu avec la douleur de ses péchés, remet cette faute.

Saint Thomas nous dit encore : " Un remède corporel suppose la vie du corps. Un remède spirituel suppose la vie de l'âme. " L'Extrême-Onction n'est pas donnée contre les défauts qui détruisent la vie spirituelle, particulièrement le péché mortel, mais contre les défauts qui rendent l'âme malade, contre certaines maladies et infirmités qui sont les restes du péché originel et du péché actuel, et cet effet est produit par la grâce. Comme la grâce et le péché sont incompatibles, il s'ensuit que s'il y a dans l'âme un péché mortel ou véniel, il efface ce péché, pourvu qu'il n'y ait pas d'obstacle de la part de celui qui le reçoit."

Comprenez bien les effets du sacrement de l'Extrême-Onction, et en cas de maladie, il est de la plus grande importance que le prêtre soit appelé avant que la personne ait perdu connaissance. On ne doit jamais attendre à la dernière extrémité.

Le troisième effet du sacrement de l'Extrême-Onction est de rendre la santé du corps, quand c'est nécessaire pour notre salut. Ceci est renfermé dans ces paroles de Saint Jacques : " La prière de la foi sauvera l'homme malade." Ceci est aussi défini comme une vérité par le Concile de Trente. Il est certain que dans bien des cas, on diffère trop d'appeler le prêtre auprès du malade.

L'Extrême-Onction, selon Saint Thomas, rend la santé du corps, seulement si elle est nécessaire pour le salut de notre âme. Si ce sacrement ne produit pas toujours son troisième effet, c'est dû à notre manque

de foi. Il est reçu très souvent aussi lorsque la personne malade est à la dernière extrémité, on ne peut demander à Dieu de faire un miracle.

III

J'ai quelques remarques importantes à faire avant de terminer.

Il arrive très souvent que les parents ou les amis diffèrent trop longtemps d'appeler le prêtre, parce qu'ils craignent que sa présence cause un choc nerveux sur le malade. Ces personnes prétendent agir par des sentiments de délicatesse. Il arrive alors que le prêtre est demandé lorsque le malade est à la dernière extrémité et quelquefois sans connaissance. Leur crainte et leur délicatesse ont pour conséquence que le malade est privé, en grande partie, des fruits du sacrement de l'Extrême-Onction. Ces gens n'ont pas de foi.

Pour recevoir dignement le sacrement de l'Extrême-Onction, il faut n'avoir aucun péché mortel sur la conscience. Il faut recevoir ce sacrement en état de grâce.

On doit s'exciter à un acte parfait de contrition, et faire des actes de Foi, d'Espérance et de Charité pendant que le prêtre fait les onctions. Avoir une grande confiance en la miséricorde de Dieu, et prononcer souvent les doux noms de Jésus, Marie et Joseph. Demander à notre ange gardien, à notre saint patron le secours de leurs prières.

Il est important de régler ses affaires temporelles avant de recevoir les derniers sacrements, afin de ne nous occuper que du salut de notre âme dans les derniers moments qui nous restent.

N'oubliez pas de vous assurer dans vos dernières volontés, un certain nombre de messes qui seront dites aussitôt que possible après votre mort, pour le repos de votre âme. Ne laissez jamais cette disposition de votre volonté au bon plaisir de vos héritiers, car une fois que vous serez parti, ils vous oublieront bientôt.

Une belle coutume, c'est de s'assurer une certaine série de messes dites Grégoriennes, ou trentains.

Ce sont trente messes qui doivent être dites pendant trente jours consécutifs pour le repos de votre âme. Il n'est pas nécessaire qu'elles soient célébrées par le même prêtre et au même autel.

Voici ce que nous lisons dans la *Semaine religieuse de Québec*, en date du 27 juillet 1907 :

" Ce fut Saint Grégoire 1er dit le Grand (590-604) qui introduisit l'usage de célébrer le Saint Sacrifice pendant trente jours consécutifs, après les obsèques. De là le nom de Grégoriennes donné à ces trente messes. Voici ce qu'on lit dans l'un de ses plus remarquables ouvrages (Dialogues, Liv. IV, CH. 55) à propos du moine Justus) : " Ayez soin que pendant trente jours le Saint Sacrifice soit offert pour lui et qu'on ne manque pas un seul jour d'immoler la sainte Victime à son intention." Et les Bollandistes disent que le trentième jour, Saint Grégoire fut assuré de la délivrance de l'âme de Justus, comme le constate aussi l'inscription que l'on trouve à Rome au mont Cœlius dans l'église Saint-André-et-Grégoire, construite dans l'antique demeure du saint pape. Lui-même aurait été instruit par une révélation de l'efficacité de ces trente messes. Un jour, enflammé pour les âmes du purgatoire d'une charité très ardente, il se lamentait de ce qu'après

sa mort, il ne pourrait plus rien faire pour elles. *Mon ami,* lui dit Notre-Seigneur, *je veux bien accorder en ta faveur un privilège qui sera unique : C'est que toute âme du purgatoire pour laquelle seront offertes trente messes en ton honneur et sans interruption sera immédiatement délivrée, quelle que soit sa dette envers moi, et plus que cela, je n'attendrai pas que les messes soient célébrées, mais je délivrerai l'âme aussitôt l'offrande versée pour elle.* L'usage des trentains grégoriens très répandu à Rome tend heureusement à se propager dans notre pays."

Dans votre testament n'oubliez pas de faire des œuvres de charité, en donnant une certaine somme d'argent aux maisons de charité, aux séminaires, aux églises, etc. Il faut faire la charité pour se sauver.

Dans la chambre du malade, lorsqu'il est pour recevoir l'Extrême-Onction, il doit y avoir une table couverte d'une nappe blanche, deux cierges allumés, un crucifix, de l'eau bénite et quelques petits morceaux de ouate pour essuyer les doigts du prêtre.

Durant l'administration de ce sacrement, toutes les personnes présentes doivent se tenir à genoux et prier dévotement pour le malade. Les Psaumes de la Pénitence et les Litanies sont recommandées comme des prières très appropriées à cette circonstance.

Après l'administration du sacrement de l'Extrême-Onction, les personnes qui entreront dans la chambre du malade doivent le laisser prier, ne pas le distraire. Il doit y avoir dans sa chambre des images pieuses sur lesquelles il pourra jeter les yeux de temps en temps. Un crucifix doit être placé dans ses mains, qu'il pourra souvent embrasser. Le malade sera aussi de temps à

autre aspergé d'eau bénite, le chapelet est une belle prière qui pourra être dite, et lorsque celui-ci aura perdu connaissance, si on le peut, on récitera les prières des agonisants.

Que les funérailles soient simples, et selon vos moyens, et bannissez de la tombe de vos parents tous les *tributs floraux*. Cette coutume est païenne et protestante, et ne doit pas être soufferte par des catholiques.

Faites chanter un service pour le repos de l'âme de vos parents défunts, au jour des funérailles, et un service anniversaire, au bout de l'an. Faites célébrer plusieurs messes à leur intention. N'oubliez jamais ceux qui vous ont tant aimé, et qui se sont imposé tant de sacrifices pour vous élever.

LE SACREMENT DE L'ORDRE

I

LES ORDRES MINEURS

L'Ordre est un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour perpétuer la vie divine, en donnant le pouvoir de faire dignement les fonctions ecclésiastiques, et la grâce de les faire saintement.

Le Concile de Trente définit ainsi les Saints Ordres : " Si quelqu'un dit que l'Ordre, ou l'Ordination Sacrée, n'est pas vraiment et proprement un sacrement institué par Jésus-Christ, ou que par l'Ordination, le Saint-Esprit n'est pas communiqué, ou qu'un caractère n'est pas imprimé par ce sacrement, ou qu'une personne, qui, une fois a été prêtre, peut devenir laïque, qu'il soit anathème ! "

Un jour, Notre-Seigneur dit à ses Apôtres : " Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre. C'est pourquoi, allez, enseignez toutes les nations ; baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé. Comme mon Père m'a envoyé, voici que je vous envoie. Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. En vérité, je vous le dis, tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel, et aussi tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel."

Dans une autre circonstance, Notre-Seigneur donnera à ses Apôtres le pouvoir de changer le pain et le vin en son corps et en son sang : " Faites ceci en mémoire de moi." Nous avons ici tout ce qui est essen-

tiel pour constituer un vrai sacrement : *l'institution divine*, le *signe extérieur*, et *la grâce conférée*. Les Apôtres ordonnés prêtres par Notre-Seigneur, ayant reçu les grâces conférées par ce sacrement, ont, à leur tour, ordonné des prêtres, à qui ils ont communiqué ces grâces. Saint Paul rappelle deux fois à saint Timothée la grâce qu'il a reçue par son ordination. " Ne négligez pas, dit-il, la grâce qui vous a été donnée dans votre ordination par l'imposition des mains. Je vous ai donné la grâce de Dieu pour qu'elle se rallume dans votre cœur, par l'imposition des mains." Les saints Pères, particulièrement les écrits de saint Grégoire de Nazianze, de saint Jean Chrysostôme, de saint Cyrille d'Alexandrie et de saint Augustin nous prouvent que, dès le commencement de l'Eglise, les Ordres Sacrés étaient considérés comme un véritable sacrement.

Il y a sept Ordres que l'on nomme : portier, lecteur, exorciste, acolyte, sous-diacre, diacre et prêtre. Les quatre premiers sont appelés Ordres Mineurs, et les trois derniers, Ordres Majeurs. La Tonsure et l'Episcopat ne sont pas comptés au nombre des Ordres, parce que le premier est seulement une préparation aux Ordres, et le second un degré plus élevé dans le sacerdoce. Ces sept Ordres ne font qu'un seul sacrement, parce que tous ont rapport à la même fin qui est la prêtrise.

La Tonsure est le premier pas qui est fait pour la réception des Ordres, et celui qui la reçoit est séparé du monde, du reste des fidèles. Elle est d'origine très ancienne, et était figurée dans l'ancienne loi, lorsque les Juifs entrèrent dans la Terre Promise. Dieu donna

une étendue de terre à chaque tribu, excepté à la tribu sacerdotale, à qui il dit : " Je suis ta portion et ton héritage." Les Saints nous enseignent que la Tonsure remonte au temps de saint Pierre, le chef des Apôtres, et que lui-même l'établit en souvenir de la couronne d'épines de Notre-Seigneur. L'Evêque assis à l'autel, entouré de plusieurs assistants, appelle le candidat par son nom, pour nous montrer que personne ne doit entrer dans les Ordres Sacrées sans être appelé par Dieu comme le fut Aaron. Le candidat s'avance vers l'autel pour prouver son empressement à correspondre à la volonté de Dieu. Il est revêtu d'une soutane, pour lui rappeler qu'à l'avenir, il doit être mort aux plaisirs de la vie ; sur le bras gauche, il porte un surplis qui est l'emblême de la pureté et de l'innocence, et dans la main droite un cierge allumé qui symbolise l'ardente charité qui consume son cœur, et lui rappelle qu'il doit se dépenser au service de Dieu. L'Evêque lui coupe sur la tête quelques cheveux, en forme de couronne en lui disant en même temps : " Le Seigneur est ma portion et mon calice. C'est toi, Seigneur, qui voudras bien rétablir en moi mon héritage."

" Tous les Ordres," dit saint Thomas, " ont rapport à l'Eucharistie, et leurs dignités viennent de la relation qu'ils ont, plus ou moins, avec l'adorable Sacrement." Le moindre des sept Ordres est celui de portier. Son office a des relations avec le Saint Sacrement puisqu'il est chargé de ne pas admettre ceux qui troubleraient le service divin, et de voir à ce que le bon ordre soit observé, pendant le Saint Sacrifice, et aussi à tenir l'église dans une grande propreté."

Il y en a peut-être un certain nombre qui ne sont pas

préparés à recevoir dignement la Sainte Eucharistie, parce qu'ils n'ont pas une instruction suffisante. C'est le devoir du Lecteur de les instruire.

Dans les premiers temps de l'Eglise, la possession par le démon était assez commune, particulièrement parmi les païens, comme nous le voyons dans le Nouveau Testament et dans les écrits des saints Pères.

L'office de l'Exorciste est de chasser le démon. L'Eglise montre son mépris du démon en conférant ce pouvoir à un de ses ministres des ordres inférieurs. D'après la discipline actuellement en vigueur dans l'Eglise, il n'y a que les prêtres qui exercent ce pouvoir, après une permission spéciale de l'Evêque. Cet office d'Exorciste a rapport à la Sainte Eucharistie, parce que ceux qui sont possédés du démon ne peuvent recevoir la Sainte Communion sans être exorcisé.

L'office d'Acolyte a aussi des relations avec la Sainte Eucharistie, parce que son devoir est de préparer le pain et le vin pour le Saint Sacrifice.

Ces quatre Ordres sont appelés minenrs, et sont conservés dans l'Eglise, comme un monument de son antiquité, et par la réception de ces Ordres, elle prépare ses clercs à entrer dans les Ordres Majeurs.

II

LES ORDRES MAJEURS

Les Ordres Majeurs consistent dans le sous-diaconat, le diaconat et le sacerdoce. Le premier Ordre Majeur est le sous-diaconat. Dès les premiers temps de l'Eglise la fonction de sous-diacre fut très importante. Ceux qui en étaient investis étaient plus spécialement chargés du soin des pauvres. Vous voyez que l'Eglise, même

dès les premiers jours de son existence, portait une attention toute particulière aux déshérités de la fortune. Un jour, on alla demander au diacre Laurent, par l'ordre de l'empereur, de montrer ses richesses. Oui, répondit-il, demain aux portes de la ville, je vous les ferai voir. Il assemble tous les pauvres de la ville de Rome, et les conduit au lieu indiqué : "Tenez," dit-il, au représentant de l'empereur, "voici mes trésors."

Vers le milieu des moyen-âge, les sous-diacres servaient de secrétaires aux Evêques. Plusieurs fois, ils furent envoyés dans des missions importantes. Du temps de saint Grégoire, ils administraient le patrimoine de saint Pierre dans les provinces, faisaient rapport au Pape, et quelquefois ils assemblaient les conciles. L'Ordination du sous-diacre est une cérémonie très imposante. Le candidat a la tête recouverte d'un amict, en forme de casque, pour montrer que désormais il doit être soldat. Il est revêtu d'une aube blanche, pour indiquer toute la pureté qu'il doit avoir. Le cordon qui ceint ses reins symbolise sa charité. La tunique placée sur le bras gauche dénote toute sa joie. Dans une main il tient un cierge allumé, et dans l'autre le manipule ; l'un signifie la charité et l'autre le travail.

"Pensez sérieusement," lui dit l'Evêque, "au pas que vous allez faire. Vous êtes encore libre et vous pouvez passer à la vie séculière, mais si vous recevez cet Ordre, vous ne pourrez plus changer votre destination. Vous devrez pour toujours appartenir à Dieu et le servir. Vous devrez observer la chasteté et être toujours prêt au ministère de l'Eglise. Il est encore temps. Réfléchissez."

Si le candidat désire recevoir cet Ordre, il avance de

quelques pas. Jamais l'homme ne peut faire un pas d'une si grande importance. Ce pas place un océan entre lui et le monde, et cet océan, il ne pourra plus jamais le traverser. Le candidat se prosterne dans le sanctuaire, et l'Evêque, les prêtres à genoux, adressent pour lui de ferventes prières au ciel. L'Evêque le bénit et procède à l'ordination. L'ordinand touche ensuite le calice, la patène, les burettes et le livre contenant les Epîtres, pendant que l'Evêque continue les prières prescrites par le Pontifical. Quand le livre des Epîtres lui est mis dans les mains, l'Evêque dit : " Recevez le livre des Epîtres, et vous avez le pouvoir de les lire dans l'Eglise de Dieu pour les vivants et pour les morts, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, Amen."

Les fonctions du sous-diacre sont de servir aux grand'messes solennelles. Il a contracté l'obligation de garder perpétuellement la chasteté, de réciter le bréviaire tous les jours, et de se conformer à la discipline du diocèse.

Le Diaconat est le second des Ordres Sacrés, qui est clairement défini par les paroles que l'Evêque adresse à l'ordinant au moment de son ordination : " Comme vous êtes sur le point d'être promu à l'Ordre Sacré du Diaconat, réfléchissez mûrement sur l'éminente dignité à laquelle vous aspirez dans l'Eglise. Il appartient à l'office du diacre d'assister à l'autel, de baptiser et de prêcher. Dans l'Ancienne Loi, Dieu avait choisi la tribu de Lévi, pour lui confier la garde du Tabernacle et le culte du ministère sacré. La dignité dont il l'honorait était si grande que personne ne pouvait accomplir ces fonctions sacrées, que celui seulement qui appartenait à cette tribu, laquelle méritait d'être appe-

lée la Tribu du Seigneur, à cause de son privilège héréditaire. C'est de cette tribu que vous avez reçu le nom et les fonctions de Lévites." Le mot diacre en *grec* signifie serviteur. Il fut donné aux diacres de l'Ancienne Loi, parce que leur office était à servir le grand prêtre. Il est donné maintenant aux diacres de la Nouvelle Loi, car leurs devoirs consistent de servir les prêtres et les Evêques. Le diacre tient le plus haut rang de tous ceux qui servent le prêtre à l'autel. Comme les Lévites furent choisis par Dieu pour le ministère de l'autel, ainsi, sous la Nouvelle Loi, les diacres sont choisis pour la même fin.

L'Office du diacre est de présenter le pain et le vin au prêtre qui offre le Saint Sacrifice, et lorsque autrefois, la sainte communion était en usage sous les deux espèces, ils distribuaient le précieux sang aux communiants. Dans un cas particulier et extraordinaire, le diacre peut prendre dans ses doigts la sainte hostie, et en cas de nécessité, il peut donner le saint viatique à un mourant, pourvu qu'il n'y ait pas de prêtre. Il peut aussi prêcher et baptiser avec une permission spéciale de son Evêque. Il a le droit de chanter l'Evangile aux messes solennelles.

III

LE SACERDOCE

Le Sacerdoce, considéré en lui-même, est une dignité qui ne peut ni être augmentée par l'excellence de celui qui en est revêtu, ni diminuée par l'indignité de celui qui en exerce les fonctions.

Les fidèles doivent regarder le prêtre comme le messager de Dieu et le dispensateur de ses mystères. Com-

ment pourrais-je m'exprimer pour vous donner une juste idée de la sublime dignité et des pouvoirs merveilleux du prêtre ? Tous les rois de la terre, tous les princes du monde ne sont pas capables, malgré toute leur autorité et leur puissance, de créer un seul prêtre. Sa vocation, son état, sa dignité, ses fonctions sont étroitement unis à sa personne. Le roi qui serait assez puissant pour nommer un dictateur qui gouvernât le monde entier, n'aurait pas l'autorité nécessaire pour ordonner un seul prêtre, et il n'y a pas de pouvoir sur la terre pour instituer le sacerdoce. " En étant fait prêtre, " dit saint Thomas, " on devient *médiateur entre Dieu et l'homme.*"

Le concile de Trente nous enseigne que si quelqu'un dit qu'il n'y a pas dans le Nouveau Testament un sacerdoce visible et éternel, ou qu'il n'y a aucun pouvoir pour offrir le corps et le sang de Jésus-Christ, et pour pardonner et retenir les péchés, mais un office seulement et un simple ministère de prêcher l'Evangile, qu'il soit anathème. Il y a alors un sacerdoce et le prêtre est le médiateur entre Dieu et l'homme. Si le prêtre est médiateur, il est placé entre deux parties séparées : entre Dieu offensé et l'homme à réconcilier. Le prêtre est ce médiateur entre Dieu et le peuple. Il transmet au peuple les bienfaits de Dieu, et présente à Dieu les besoins de son peuple, offre pour lui au Très-Haut ses prières, ses remerciements et le Saint Sacrifice de nos autels, comme saint Paul nous l'enseigne dans son épître aux Hébreux : " Chaque Pontife est pris parmi les hommes, pour qu'il soit établi au milieu des hommes, afin qu'il rende à Dieu le culte qui lui est dû, lui offre des présents et des sacrifices pour nos

péchés." Le prêtre est donc le médiateur entre le ciel et la terre, en ce sens qu'il agit au nom de Jésus-Christ et par lui et en lui. Le prêtre est donc chargé d'entretenir des relations d'amour pour unir la créature au Créateur, et ces relations d'amour s'opèreront par le Saint Sacrifice. La fonction essentielle du prêtre est d'offrir ce sacrifice auguste de nos autels, et cela a été dans tous les âges de l'Eglise. Le prêtre en offrant le Saint Sacrifice pour expier les péchés des hommes, ne fait qu'un avec Jésus-Christ, comme nous l'enseigne saint Paul : "Il n'y a qu'un Dieu, qu'un seul médiateur entre Dieu et l'homme, Jésus-Christ qui s'est livré lui-même pour la rédemption de tous." Dans un grand nombre d'endroits des Saintes Ecritures, cette doctrine d'un seul médiateur est clairement exprimée. Jésus-Christ est appelé l'Agneau de Dieu qui s'est chargé d'expier les péchés du monde. Par l'obéissance de l'un, nous avons tous été justifiés. Jésus-Christ dans le ciel, en présence de Dieu, doit toujours plaider en notre faveur. Il doit toujours demeurer notre médiateur. Le prêtre agit donc au nom de Notre Divin Rédempteur ; ses pouvoirs, son autorité, l'efficacité de son ministère viennent de Lui. Le prêtre est son représentant sur la terre, il tient sa place et ses pouvoirs.

Dans le monde, et de tout temps, même dans les temps les plus reculés, il y a toujours eu un sacerdoce d'établi, aussi bien parmi les nations les plus barbares qu'au milieu des peuples civilisés. Les peuples païens regardaient le prêtre comme l'image de Dieu, son représentant, son ambassadeur, le dépositaire de sa loi et de ses oracles.

Sous la loi de nature, l'autorité religieuse était unie

à l'autorité naturelle. Les patriarches étaient revêtus d'une certaine dignité sacerdotale qu'ils transmettaient à leur premier-né. Au sacerdoce patriarcal a succédé le sacerdoce du peuple de Dieu, et le sacerdoce fut confié à la tribu de Lévi. Ces deux sacerdoces sont les figures du sacerdoce de l'Eglise catholique qui embrasse tous les peuples de l'univers, et qui a été établi par Notre-Seigneur pour toutes les nations et pour toujours. Comme le sacerdoce Lévitique figurait la venue de Jésus-Christ, le sacerdoce catholique rappelle son avènement et représente le Sauveur incarné. Le prêtre catholique représente le seul et unique grand-prêtre. Le prêtre catholique est appelé et autorisé à remplir la fonction de médiateur dans la Nouvelle Loi, à offrir le sacrifice de la réconciliation pour les vivants et pour les morts, et à distribuer aux fidèles les fruits du sacrifice du Calvaire.

" J'ai vu l'affliction de mon peuple," dit le Seigneur, " viens et je t'enverrai vers lui et tu le conduiras." A la prière d'Elie, le feu descend du ciel et consume la victime. A la parole du prêtre, Dieu descend du ciel et est présent sur l'autel. La Sainte Ecriture nous enseigne que les anges qui sont les plus élevés dans le ciel " se tiennent constamment devant le trône du Tout-Puissant." Le prêtre se tient devant l'autel, le trône de Dieu, et tient dans ses mains Celui qui est le maître de l'univers. Lorsque les anges adorent Dieu dans le silence du sanctuaire, le prêtre donne ce même Dieu aux fidèles ; il est donc le médiateur entre Dieu et le peuple. A l'exemple de Moïse, quand le peuple est dans la crainte et le tremblement, il plaide pour lui devant Dieu. Quand les péchés deviennent trop nombreux et

que Dieu est irrité, il approche de la souveraine Majesté et la supplie de pardonner. « Epargnez, O Seigneur, votre peuple et ne soyez plus irrité contre lui."

Tous les jours, le prêtre offre la Sainte Victime, il la prend dans ses mains, la présente au ciel, et prie pour son peuple. Il demande pardon et miséricorde pour lui. Dieu écoute sa prière et la société est sauvée. Le prêtre est donc un *autre Jésus-Christ*, d'après le mot de Tertullien.

Saint Bernard a réduit à trois les obligations du prêtre : l'instruction, l'édification, la prière. La prière, ajoute-t-il, est la plus importante des trois. Jésus-Christ lui-même, en annonçant aux apôtres qu'il les a choisis, comme instruments de sa miséricorde pour le salut du monde, leur montre la prière comme le plus efficace de tous les moyens qu'ils devront employer dans l'exécution de ce dessein.

La destinée publique des fidèles, des états et des royaumes est pour ainsi dire entre les mains du prêtre.

Voyez le grand-prêtre Aaron, il voit son peuple frappé par la main du Seigneur, il court se jeter entre les morts et les vivants, élève des mains suppliantes vers le ciel et demande miséricorde. Sa prière est exaucée, et le glaive de la colère de Dieu se retire.

Tel est le prêtre de la Nouvelle Loi, il se tient entre Dieu et le peuple pour apaiser la colère divine, pour demander miséricorde, obtenir les bénédictions du ciel pour le temps et l'éternité.

LE SACREMENT DE MARIAGE

I

LE MARIAGE

Le Mariage est un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour sanctifier l'union de l'homme et de la femme.

Le mariage doit être considéré comme contrat et comme sacrement, et est aussi ancien que le monde, puisque c'est Dieu lui-même qu'il l'a établi dans le paradis terrestre.

Les Saintes Ecritures nous enseignent que Dieu envoya un profond sommeil à Adam et forma la femme d'une de ses côtes. Dieu présenta la femme à Adam qui en la voyant s'écria : " Ceci est maintenant l'os de mes os et la chair de ma chair ; elle sera appelée d'un nom qui marque l'homme, parce qu'elle a été prise de l'homme. C'est pourquoi, l'homme laissera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et ils seront deux dans une même chair." Dieu les bénit, et leur dit : " Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre."

Ce n'est ni Adam, ni Moïse, ni un ange, ni un prophète qui a institué le mariage, c'est Dieu lui-même qui en est l'auteur, en formant la femme d'une des côtes d'Adam, le père du genre humain.

La première fin pour laquelle Dieu a institué le mariage se trouve renfermée dans ces deux mots : "*Croissez et multipliez-vous.*"

La seconde fin est que l'homme doit avoir une compagne et c'est pourquoi Dieu dit : " Il n'est pas bon que l'homme soit seul, faisons-lui une compagne comme lui-même."

Notre Divin Sauveur a élevé le mariage à la dignité de Sacrement, aux noces de Cana, d'après l'opinion la plus généralement admise.

L'Eglise catholique nous enseigne que le mariage est un vrai sacrement de la Nouvelle Loi, et qu'il doit être reçu avec les dispositions requises, dont la principale est d'avoir la conscience exempte de tout péché mortel. Le Concile de Trente définit cette vérité comme un article de foi, et saint Paul dans son épître aux Ephésiens nous dit : " Que les femmes doivent être soumises à leurs maris, comme au Seigneur : que le mari est la tête de la femme, comme Jésus-Christ est la tête de l'Eglise.

C'est pourquoi comme l'Eglise est soumise à Jésus-Christ, ainsi les femmes doivent être soumises à leurs maris en toutes choses. Les maris aimeront leurs femmes comme Jésus-Christ aime son Eglise, et pour laquelle il s'est livré..."

" Ainsi les maris doivent aimer leurs femmes comme leurs propres corps. Le mari aimera sa femme comme lui-même. Aucun homme déteste son corps, mais le nourrit et en prend soin, comme Jésus-Christ a fait pour son Eglise. Nous sommes les membres de son corps. C'est pourquoi l'homme laissera son père et sa mère et s'attachera à sa femme et ils seront deux dans un même corps. Le mariage est un *grand sacrement.* Je parle en Jésus-Christ et par son Eglise."

Ces paroles de saint Paul s'adressaient à tous les pieux fidèles qui étaient à Ephèse. Il appelle le mariage un *grand sacrement.* Telle a toujours été la doctrine de l'Eglise et la croyance universelle des fidèles dans tous les temps.

Les Pères de l'Eglise, tels que Tertullien, saint Ambroise, saint Cyrille, les Pères du quatrième Concile de Carthage, et tous ceux qui ont écrit sur ce sujet ont toujours considéré le mariage comme un sacrement institué par Notre-Seigneur pour sanctifier l'alliance de l'homme et de la femme, un sacrement renfermant des grâces particulières pour les époux. Saint Augustin prouve l'indissolubilité du mariage du fait qu'il est un sacrement.

Aussi l'enseignement de l'Eglise, les saints Pères et la Tradition ont toujours regardé le mariage comme un *grand sacrement* dans l'Eglise de Jésus-Christ.

Les bons catholiques ne doivent jamais perdre de vue le caractère sacramentel du mariage. Ils doivent se préparer d'avance à recevoir dignement ce *grand sacrement* pour attirer sur leur union les grâces de Dieu et ses bénédictions.

Le mariage est indissoluble, c'est-à-dire, que les deux parties qui ont contracté validement, qui se sont unies devant Dieu, en face de son Eglise, ne peuvent plus se séparer tant qu'elles vivront, pour contracter une nouvelle union.

La loi civile qui reconnaît le divorce est positivement contraire à la loi de Dieu et de son Eglise. L'Eglise n'a jamais reconnu le divorce, et ne le reconnaîtra jamais.

L'effet du sacrement de mariage, d'après le Concile de Trente, est la grâce divine qui perfectionne l'amour mutuel des contractants, rend leur union plus indissoluble, et leur accorde les grâces nécessaires à leur état.

Il est certain qu'il n'y a aucune loi naturelle ou divine qui oblige l'homme à se marier. Pour plusieurs

le mariage est une préservation, et pour un certain nombre le mariage n'est pas leur état.

Chacun doit suivre l'état où Dieu l'appelle, s'il veut être heureux sur la terre. D'autres ne doivent pas se marier comme sont les criminels d'habitude, parce qu'ils transmettraient à leurs enfants leurs inclinations aux vices. Pour tous ceux qui ne jouissent pas pleinement de leurs facultés intellectuelles ou physiques, le mariage doit être interdit.

Le jeune homme et la jeune fille sont entièrement libres de se marier ou non. Rien ne les y oblige, et ils sont libres de choisir entre le célibat ou le mariage.

Mais ceux qui sont appelés à se marier doivent être bien instruits de leurs devoirs, s'ils veulent être heureux dans cet état. Un trop grand nombre malheureusement se marient sans savoir assez bien ce qu'ils font, sans connaître suffisamment les obligations que leur impose le mariage.

Celui qui choisit le célibat est dans un état plus parfait, et saint Paul, nous enseigne : " Que celui qui donne sa fille en mariage fait bien, mais que celui qui ne la donne pas fait mieux." " Que celui qui est sans femme est plus soucieux des choses de Dieu, de ce qui plaît plus à Dieu. Mais que celui qui est marié est plus attentif aux choses du monde, et plus anxieux de plaire à son épouse.

Celui qui est marié doit partager son temps entre sa femme, ses enfants et ses affaires. Quelquefois il a peu de temps et souvent peu de goût pour les choses qui regardent son salut. Dans le mariage il y a bien des difficultés ; le mari aura peut-être une femme d'un caractère acariâtre, querelleuse, jalouse, sans souci

pour les enfants, indifférente dans les soins de son ménage, etc. La femme aura peut-être un mari qui la fera beaucoup souffrir, paresseux, imprévoyant, ivrogne, querelleur, débauché, etc. Elle souffrira peut-être de la pauvreté, de la faim, de la maladie dans sa famille, et peut-être encore perdra-t-elle l'affection de son époux. Voilà de ces choses qui arrivent malheureusement trop souvent dans le mariage. Il est consolant de voir que l'obligation d'entrer dans le mariage n'est imposée à personne, et que l'état du célibat est beaucoup plus parfait. On rapporte que saint Hilaire, évêque de Poitiers, un des Pères de l'Eglise, avait été marié dans sa jeunesse, et qu'il eût de son mariage une fille qu'il éleva avec le plus grand soin. Devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique, et vu sa grande science et la sainteté extraordinaire de sa vie, il fut choisi comme évêque de Poitiers. Il plaça sa fille dans une famille très chrétienne, et arrivée à l'âge de majorité, ses parents décidèrent de la marier, et en écrivirent à son père. Saint Hilaire répondit : " Je retournerai bientôt chez moi, et je montrerai à ma fille le portrait d'un autre amant, le fils d'un roi ; il viendra plus tard pour lui demander à célébrer ses noces nuptiales. Vous pouvez maintenant comparer les deux et choisir celui que vous préférez. Lorsque le saint évêque fut de retour, il présenta à sa fille un crucifix, et lui conseilla de se consacrer à Jésus-Christ. Cette jeune fille, pleine de piété, suivit le conseil de son père, et quelque temps après elle mourait. Lorsqu'elle fut sur le point de mourir, saint Hilaire lui dit : " Ma fille, voyez votre Epoux, il vient vous chercher, pour vous conduire à la fête d'une noce éternelle."

Il ne faut pas conclure de cet exemple que toutes les jeunes filles sont appelées à la vie religieuse. Il faut dans le monde de bonnes mères de familles, des femmes vraiment chrétiennes. Dieu en appelle, sans doute, un certain nombre à la vie du cloître, mais il en appelle un plus grand nombre à la vie du monde, et il veut que les époux dans le mariage arrivent à la perfection en sanctifiant toutes les contrariétés qu'ils rencontrent dans cet état. Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Job et tous les saints patriarches se sont sanctifiés dans l'état du mariage.

Qui peut douter que sainte Félicité, sainte Symphorose qui exhortaient leurs enfants à souffrir le martyre, n'ont pas mérité la couronne éternelle. Qui peut douter que sainte Monique qui a prié et pleuré, pendant plus de vingt ans, pour la conversion de son fils, saint Augustin, ne s'est pas sanctifiée dans l'état du mariage et bien d'autres à son exemple. Saint Paul ne nous dit-il pas : " La femme sera sauvée en élevant ses enfants, si elle les élève dans la foi et l'amour."

Dans le mariage, il y a sans doute beaucoup d'anxiétés, de tribulations, de chagrins, mais si toutes ces contrariétés, si nombreuses de la vie, sont sanctifiées, elles seront très méritoires pour le ciel. Une mère de famille qui est à la tête de ses enfants, qui les élèvent chrétiennement, a bien ses mérites et, quelquefois, ses mérites sont très grands devant Dieu.

Il est donc bien certain qu'un grand nombre sont appelés à l'état du mariage, et pour connaître son état, il faut prier et consulter ses parents et surtout son confesseur et son curé. Ne craignez pas, jeune homme et jeune fille, de prendre trop de précautions

pour contracter une alliance heureuse qui fera votre bonheur dans cette vie, et votre éternelle félicité dans l'autre.

II

LES FRÉQUENTATIONS

Parmi les jeunes gens, il y a de ces fréquentations qui sont très dangereuses et qui sont dans bien des cas l'occasion de péchés mortels. Les fréquentations doivent attirer toute l'attention des parents ; ils y sont obligés sous peine de péchés graves. Heureuse la jeune fille qui a une mère assez chrétienne pour la guider dans de telles circonstances, et pour lui faire comprendre tout le danger que ces fréquentations présentent. Une jeune fille qui est ambitieuse, coquette, orgueilleuse, qui désire des admirateurs, est sûre de recevoir son châtiment ici-bas, qui sera son malheur, et son déshonneur.

En règle générale, les fréquentations sont bien trop longues. On veut se connaître, dit-on, et il arrive très souvent que pour s'être trop connu, la jeune fille est mise de côté.

A quoi servent ces fréquentations qui durent des mois, des années entières. Pensez-vous, parents chrétiens, que ces jeunes gens se connaîtront mieux après un an de fréquentations. Pas du tout, ils savent fort bien se cacher leurs défauts réciproques. Vous direz : ma fille est honnête, il n'y a pas de danger. C'est possible que votre fille soit très honnête : si elle est telle que vous dites, gardez-la chez vous, car dès qu'elle sortira seule avec un jeune homme, elle ne sera plus à l'abri des soupçons. Jamais un père et une mère ne doivent per-

mettre à une jeune fille de sortir seule avec un jeune homme, ou accompagnée d'un frère ou d'une sœur. Le frère et la sœur s'amuseront de leur côté, et votre jeune fille s'amusera du sien. Une jeune fille doit toujours être accompagnée ou de son père ou de sa mère, et ne jamais sortir seule en compagnie d'un jeune homme.

Consultez votre propre expérience qui vous en dira plus long que moi, pères et mères, et vous constaterez tous les dangers que courent votre fille en sortant seule avec un jeune homme. Ecoutez le trait suivant :

Un jeune homme bien né, fervent chrétien, était sur le point d'épouser une jeune fille. Tous les deux s'étaient préparés à leur union par une retraite de huit jours. Ils avaient été à confesse, avaient communié et le jour du mariage était fixé. La veille des noces, le jeune homme demande à la mère la permission de dire privément quelques mots à sa fiancée. Je ne le puis, répond la mère. Si vous désirez parler à ma fille, faites-le en ma présence. Mais comment, reprend le jeune homme, nous allons nous marier demain. Très bien, dit la mère, demain, après votre mariage, ma fille vous appartiendra, elle ne sera plus à moi, mais aujourd'hui elle m'appartient et je ne puis consentir à votre demande.

Voilà une mère chrétienne, qui avait souci de l'honneur de sa fille. Si toutes les mères imitaient ce bel exemple de prudence, elles verseraient peut-être moins de larmes dans la suite.

J'ai connu un jeune homme très respectable qui a été voir son épouse deux fois avant de la marier. Ce mariage a été des plus heureux, parce qu'il avait été béni de Dieu. Comment voulez-vous que le bon Dieu

bénisse ces mariages, quand les fréquentations ont duré des années entières, passées dans le péché mortel ?

Les mauvaises fréquentations sont la cause des mauvais mariages.

Jamais les parents ne prendront trop de précautions dans ces circonstances, et ils ne doivent jamais permettre à leur fille de veiller seule avec un jeune homme, dans une même chambre, sans que le père ou la mère soit là pour être témoin de ce qui se dit et de ce qui s'y passe.

III

LES FIANÇAILLES

Il arrive souvent que le jeune homme et la jeune fille promettent mutuellement de s'épouser. Lorsque la promesse est réelle, il y a alors fiançailles, appelées ainsi par les théologiens, et pouvant être définies "une promesse d'un mariage futur." Pour que cette promesse constitue des fiançailles, il faut les conditions suivantes :

Les fiançailles requièrent cinq conditions : 1° Elles doivent être délibérées, c'est-à-dire sincères et non feintes. La personne qui fait cette promesse doit savoir qu'elle se trouve liée. 2° Cette promesse de mariage doit être mutuelle, car si une partie seulement promet, il n'y a pas de fiançailles. 3° Cette convention doit être ratifiée par écrit, comme nous le dirons dans quelques instants. 4° Il doit y avoir une *promesse de mariage*. Il ne suffirait pas que chacune des parties dise : "Je ne marierai jamais aucune autre personne que vous." 5° Il ne doit y avoir aucun empêchement au mariage. Une promesse de mariage entre un catholique et un

non-catholique serait nulle. Si la promesse de mariage est faite sous condition que la partie non-catholique rentrera dans l'Eglise, ou qu'elle obtiendra sa dispense ; aussitôt que la condition est remplie, si les deux parties ne retirent pas leur consentement en même temps, les fiançailles deviennent valides, sans un renouvellement de consentement.

Lorsque deux personnes ont promis de se marier, en vertu de cet engagement, l'une et l'autre sont liées, sous peine de faute grave, de contracter mariage, au temps fixé lors des fiançailles. S'il n'y a pas eu un temps de fixé, alors le mariage doit avoir lieu aussitôt que l'une des parties le demande raisonnablement. Une fois que les deux parties se sont engagées, ni l'une, ni l'autre ne peut contracter mariage, avec une autre personne, avant d'être déliée de sa promesse.

Pour qu'il y ait fiançailles, il ne faut aucun empêchement. Ainsi celui qui promettrait d'épouser la sœur de sa femme, sa belle-mère, ou sa sœur, ou celle qui ferait la même promesse à un degré prohibé, il est certain qu'il n'y a pas de fiançailles.

Si un homme, engagé dans une promesse de mariage, fait des présents à sa future épouse, et par sa propre faute, ne tient pas à son engagement, la jeune fille est-elle obligée de lui retourner ses présents ? Les théologiens répondent que non, parce que cet homme n'a pas tenu à sa parole et qu'il a injustement rompu son contrat. Dans le cas que la future épouse aurait reçu des présents, et qu'elle mourrait avant le mariage, ses parents sont tenus de retourner les présents.

Les fiançailles peuvent être dissoutes par le mutuel consentement des parties, par un empêchement diri-

mant ; par exemple si une des parties se mariait à une autre personne, la partie lésée se trouve libre.

Un jeune homme a promis à une jeune fille de la marier. Il y a eu fiançailles. Il laisse cette jeune personne de côté et se marie avec une autre et au bout de quelque temps, il devient veuf. Ce jeune homme est-il tenu de marier la fille avec laquelle il a eu fiançailles ? Oui, il y est obligé, si la jeune fille consent.

Les fiançailles sont aussi dissoutes en choisissant un état plus parfait, par son entrée en religion, par la réception des Saints Ordres, par le vœu d'entrer dans une communauté religieuse, et probablement aussi par le vœu de chasteté.

Les fiançailles sont annulées par un crime grave, un vol sérieux, un homicide, ou autre chose qui impliquerait une disgrâce de la part d'une des parties. Un changement notable dans l'état de santé, de fortune, une trop longue attente à se marier, le départ pour un pays étranger, sans consulter l'autre partie, semblent des raisons suffisantes pour annuler les fiançailles.

Des jeunes gens bien nés, ne doivent pas se marier sans consulter leurs parents, sans obtenir leur consentement. Ils doivent se préparer à leur mariage par la prière, par la réception des sacrements. Il est de la plus grande importance que le jeune homme choisisse une fille sage, bien élevée et chrétienne, s'il veut être heureux dans son mariage.

Dans certains endroits, la jeune fille, avant son mariage, fait quelques jours de retraite pour se bien préparer à recevoir ce grand sacrement. C'est une excellente coutume qui pourrait être facilement suivie.

Les deux époux, autant que possible, doivent assister

à la Sainte Messe pour attirer sur leur union les bénétions du ciel.

Ecoutez l'anecdote suivante, qui vous démontrera combien il est important pour un jeune homme d'avoir une femme bien chrétienne.

Symphorien, évêque de Jérusalem, nous raconte que de son temps, vivait, en cette ville, une femme vraiment chrétienne, mariée à un païen, usurier de la pire espèce. Sa femme lui conseilla un jour de prêter de l'argent au Dieu des chrétiens, lui assurant qu'il recevrait un gros intérêt. " Où trouverais-je le Dieu des chrétiens," répondit-il ? Je vous le montrerai demain, dit-elle.

Le lendemain, elle le conduisit à la porte de l'église où se trouvait un grand nombre de pauvres. Voici les représentants du Dieu des chrétiens, et tout ce que vous leur donnerez sera prêté à un fort intérêt, je vous l'assure. Il leur distribua cinquante pièces d'argent. Au bout de trois mois, il dit à sa femme : Le temps est expiré, le quartier est fini, je dois recevoir mon argent et les intérêts. Ne craignez pas, répliqua-t-elle, tout vous arrivera à temps. Le même jour, il va au marché acheter du poisson, et à son retour son épouse se met à le préparer, et quelle ne fut pas sa surprise de trouver dans l'un d'eux un brillant diamant. Elle le donne à son mari qui de suite va le porter chez un joaillier, et en retire trois cents pièces d'argent.

Ce fait produisit sur son esprit une si profonde impression, qu'il se fit instruire, restitua toutes ses usures, reçut le baptême, et devint un fervent chrétien qui fit le bonheur de son épouse et de ses enfants.

S. G. Mgr l'Archevêque de Québec, par une circu-

laire du 15 novembre 1907, portait à la connaissance de ses diocésains le décret *Ne temere* de la S. C. du Concile sur les Fiançailles et le Mariage, puis Sa Grandeur ajoute :

" La S. C. du Concile a rendu, avec l'approbation du Saint Père, le Décret que vous connaissez déjà relativement aux fiançailles et au mariage et que je vous transmets aujourd'hui. Ce Décret est extrêmement important et devra être porté à la connaissance des fidèles; il deviendra en force le jour de l'âques, 1908."

" Advenant le mois de janvier prochain, époque où les registres paroissiaux sont renouvelés, vous ferez bien de vous conformer de suite aux numéros 2 et 3 de l'Article IX du Décret, lesquels se lisent comme suit : "

" 2. Le curé notera, sur le *registre des baptêmes* que le conjoint a contracté mariage tel jour en sa paroisse. Si le conjoint a été baptisé *ailleurs*, le curé qui a assisté au mariage en informera directement ou par l'intermédiaire de la Curie épiscopale, le curé de la paroisse où le *baptême* a eu lieu, pour que ce mariage soit inscrit au livre même des baptêmes.

3. Toutes les fois qu'un mariage est célébré selon les règles des articles 7 et 8 (de ce Décret), le prêtre, dans le premier cas, les témoins dans le second, sont tenus solidairement avec les contractants à veiller à ce que le mariage contracté soit rapporté le plus rapidement possible dans les livres prescrits."

" L'Eglise, en ce point, devance ceux qui s'occupent de la tenue des registres et qui demandent à peu près ce que le Saint Père ordonne dans ce Décret."

DECRET

Sur les Fiançailles et le Mariage publié par l'ordre et l'autorité de N. T. S. P. le Pape Pie X, par la Sacrée Congrégation du Concile

En vue d'empêcher que ne soient contractés témérairement ces mariages clandestins que l'Eglise de Dieu, pour des motifs très justes, a toujours abhorrés et prohibés, le Concile de Trente (CH. I, SESSION XXIV, *De la réforme du mariage*) prit la sage mesure suivante :

" Ceux qui tenteront de contracter mariage autrement qu'en présence du curé, ou d'un autre prêtre, autorisé soit par le curé lui-même soit par l'Ordinaire, et de deux ou trois témoins, le saint Concile les rend absolument inhabiles à contracter de cette sorte et décrète que de tels contrats sont nuls et sans effet."

Mais ce saint Concile ayant ordonné que ce décret fût publié dans chaque paroisse et qu'il ne serait applicable que dans les endroits où il aurait été promulgué, il arriva que de nombreuses contrées, où cette publication n'avait pas été faite, furent privées du bénéfice de la loi du Concile Trente, et en sont privées aujourd'hui encore, restant toujours aux prises avec les imprécisions et les inconvénients de l'ancienne discipline.

Et là même où la législation nouvelle est en vigueur, toute difficulté n'a pas été levée. Souvent, en effet, un doute grave subsiste quand il s'agit de décider quel est le curé en présence duquel le mariage doit être contracté. Sans doute, le droit canon établit que par "propre curé" il faut entendre celui dans la paroisse duquel est situé le domicile ou le quasi-domicile de l'un ou l'autre des contractants. Mais, comme il est parfois difficile de juger si le quasi-domicile est certain,

beaucoup de mariages ont été exposés au danger de nullité ; beaucoup aussi, soit par ignorance soit par fraude, se sont trouvés absolument illégitimes et nuls.

Ces faits depuis longtemps déplorés, nous les voyons se produire de nos jours avec d'autant plus de fréquence que se font plus facilement et plus rapidement les communications entre les pays, même les plus éloignés. C'est pourquoi des hommes sages et très doctes ont jugé utile que quelque changement fût introduit dans le droit touchant la forme de la célébration du mariage. Un grand nombre d'évêques de toutes les parties du monde, notamment de villes importantes, ou cette nécessité paraissait plus urgente, ont adressé à ce sujet de pressantes prières au Siège apostolique.

En même temps, des évêques, soit d'Europe—et c'est le plus grand nombre—soit d'autres contrées, demandaient avec instance qu'il fût paré aux inconvénients qui résultent des fiançailles, c'est-à-dire des promesses du futur mariage échangées sans solennité. En effet, l'expérience a suffisamment montré les périls qu'entraînent de telles fiançailles : d'abord, elles sont une incitation au péché et la cause pour laquelle des jeunes filles inexpérimentées sont trompées ; d'autre part, elles engendrent des différends et des procès inextricables.

Emu par ces faits, N. T. S. P. le Pape Pie X, en raison de la sollicitude qu'il porte à toutes les Églises, et désirant employer quelque remède de nature à écarter les maux et les dangers que nous venons de rappeler, chargea la S. Congrégation du Concile d'étudier cette question et de Lui proposer ce qu'elle jugerait opportun.

Sa Sainteté voulut, en outre, avoir l'avis de la Com-

mission constituée pour codifier le droit canon, ainsi que celui des Eminentissimes Cardinaux qui ont été choisis pour faire partie de la Commission spéciale chargée de préparer ce même Code ; ceux-ci, de même que la S. Congrégation du Concile, tinrent à cette fin de fréquentes réunions. Après avoir recueilli les avis de tous, le Très Saint Père a ordonné à la S. Congrégation du Concile de rendre un décret contenant les lois approuvées par Lui, de science certaine et après mûre réflexion, lois qui régiraient désormais la discipline des fiançailles et du mariage, et rendraient leur célébration aisée, authentique et régulière.

C'est pourquoi, en exécution du mandat apostolique, la S. Congrégation du Concile, par les présentes lettres, établit et décrète ce qui suit :

DES FIANÇAILLES

I. — Ne sont tenues pour valides et ne produisent leurs effets canoniques que les fiançailles contractées par un écrit signé des parties et, en outre, soit du curé, ou de l'Ordinaire du lieu, soit au moins de deux témoins.

Si l'une des deux parties ou l'une et l'autre ne savent pas écrire, il en sera fait mention dans l'écrit même, et on ajoutera un autre témoin, qui signera l'écrit soit avec le curé, ou l'Ordinaire du lieu, soit avec les deux témoins dont il a été parlé plus haut.

II. — Le mot " curé " désigne ici et dans les articles suivants non seulement celui qui dirige légitimement une paroisse canoniquement érigée, mais aussi, dans les pays où il n'y a pas de paroisses canoniquement érigées, le prêtre auquel a été confié légitimement

charge d'âmes dans un territoire déterminé, et qui est assimilé à un curé ; et, dans les pays de missions où les territoires n'ont pas encore été parfaitement délimités, tout prêtre universellement délégué dans une résidence pour le ministère des âmes par le supérieur de la mission.

DU MARIAGE

III. — Sont seuls valides les mariages contractés devant le Curé, ou l'Ordinaire du lieu, ou un prêtre délégué par l'un des deux et devant au moins deux témoins, suivant toutefois les règles formulées dans les articles ci-dessous et sauf les exceptions portées aux articles VII et VIII.

IV. — Le curé et l'Ordinaire du lieu assistent validement au mariage :

§ 1. A partir du jour seulement où ils ont pris possession de leur bénéfice ou sont entrés en charge, à moins qu'ils n'aient été par un décret public nominativement excommuniés ou déclaré suspens de leur office ;

§ 2. Dans les seules limites de leur territoire, sur lequels ils assistent validement au mariage non seulement de leurs sujets, mais même de ceux qui ne sont pas soumis à leur juridiction ;

§ 3. Pourvu que, sur l'invitation et la prière qui leur en est faite, et sans être contraints par la violence ou une crainte grave, ils s'enquièrent du consentement des contractants et reçoivent ce consentement.

V.—D'autre part ils y assistent licitement :

§ 1. Après s'être régulièrement assurés que les époux sont libres de contracter, suivant les règles du droit ;

§ 2. Après s'être assurés, en outre du domicile, ou au

moins du séjour d'un mois de l'un ou l'autre contractant, dans le lieu du mariage :

§ 3. A défaut de ces renseignements, le curé et l'Ordinaire du lieu ont besoin, pour assister licitement au mariage, de l'autorisation du curé ou de l'Ordinaire propre de l'un ou l'autre contractant, à moins que ne survienne une grave nécessité qui les en dispense ;

§ 4. En ce qui concerne les sans-domicile, il n'est pas permis au curé, hors le cas de nécessité, d'assister à leur mariage, à moins d'avoir référé à l'Ordinaire ou au prêtre délégué par lui et d'en avoir obtenu l'autorisation ;

§ 5. Dans n'importe quel cas, la règle sera de célébrer le mariage devant le curé de l'épouse, à moins qu'un motif légitime n'en dispense.

VI.—Le curé et l'Ordinaire du lieu peuvent donner à un autre prêtre déterminé et connu l'autorisation d'assister au mariage dans les limites de leur territoire.

Mais ce délégué, pour y assister validement et licitement, est tenu de se conformer aux limites de son mandat et aux règles fixées plus haut, pour le curé et l'Ordinaire du lieu, dans les articles IV et V.

VII.—En cas de péril imminent de mort, et si l'on ne peut avoir la présence du curé, ou de l'Ordinaire du lieu, ou un prêtre délégué par l'un ou l'autre, pour pourvoir à la conscience des époux et, s'il y a lieu, légitimer les enfants, le mariage peut être validement et licitement contracté devant n'importe quel prêtre et deux témoins.

VIII.—S'il arrive que dans quelque région le curé, ou l'Ordinaire du lieu, ou le prêtre qu'ils ont délégué, devant qui puisse se célébrer ce mariage, fassent tous défaut et que cette situation dure déjà depuis un mois,

le mariage peut être validement et licitement contracté par un consentement formel donné par les époux devant deux témoins.

IX.—§ 1. Le mariage célébré, le curé ou celui qui tient sa place inscrira aussitôt sur le registre des mariages les noms des époux et des témoins, l'endroit et le jour où le mariage a été célébré et les autres indications, conformément aux prescriptions des livres rituels ou du propre Ordinaire, et cela, même si c'est un autre prêtre délégué par lui ou par l'Ordinaire qui a assisté au mariage.

§ 2. En outre, le curé notera sur le registre des baptêmes que le conjoint a contracté mariage tel jour en sa paroisse. Si le conjoint a été baptisé ailleurs, le curé qui a assisté au mariage notifiera le susdit contrat, directement ou par l'intermédiaire de la curie épiscopale, au curé de la paroisse où le baptême a eu lieu, pour que ce mariage soit relaté dans le registre où est noté le baptême.

3. Toutes les fois qu'un mariage est célébré selon les règles des articles 7 ou 8, le prêtre dans le premier cas, les témoins dans le second, sont tenus solidairements avec les contractants de veiller à ce que le mariage contracté soit noté le plus tôt possible dans les livres prescrits.

X.—Les curés qui auraient violé ces prescriptions devront être punis par leurs Ordinaires suivant la nature et la gravité de leur faute. En outre, ceux qui auraient assisté à un mariage contrairement aux prescriptions des paragraphes 2 et 3 de l'article 5, ne pourront garder pour eux les droits d'étole, mais devront les remettre au propre curé des contractants.

XI.—§ 1. Les lois ci-dessus établies obligent, chaque fois qu'ils contractent entre eux des fiançailles ou un mariage, tous ceux qui ont été baptisés dans l'Eglise catholique et tous ceux qui, du schisme ou de l'hérésie, se sont convertis à elle, même si les uns ou les autres par la suite avaient apostasié.

§ 2. Elles sont également obligatoires pour ces mêmes catholiques s'ils contractent fiançailles ou mariage avec des non-catholiques, baptisés ou non baptisés, même après avoir obtenu la dispense d'empêchement de religion mixte ou de disparité de culte, à moins qu'il n'ait été statué autrement par le Saint-Siège pour un lieu particulier ou pour une région.

§ 3. Les non-catholiques, qu'ils soient ou non baptisés, contractant entre eux, ne sont nulle part tenus d'observer la forme catholique des fiançailles ou du mariage.

Le présent décret devra être considéré légitimement publié et promulgué par sa transmission aux Ordinaires ; et ses dispositions auront partout force de loi à partir de la solennité de Pâques de l'an prochain 1908.

En attendant, tous les Ordinaires auront soin que ce décret soit rendu public aussitôt que possible et expliqué dans toutes les églises paroissiales de leurs diocèses pour qu'il soit convenablement connu de tous.

Les présentes lettres auront force de loi, en vertu d'un ordre exprès de N. T. S. Père le Pape Pie X, nonobstant toutes dispositions contraires, même dignes de mention spéciale.

Donné à Rome, le second jour d'août de l'an 1907.

† VINCENT, *card. évêque de Palestrina, préfet.*

C. DE LAI, *secrétaire.*

DU SIGNE DE LA CROIX

I

La plupart de nos frères séparés dans la foi prétendent que nous, catholiques, avons tort de faire le signe de la croix.

Pourtant, le signe de la croix est la marque du chrétien ; aussi de tout temps les chrétiens en ont-ils fait usage pour se distinguer des infidèles.

En effet, le signe de la croix est de la plus haute antiquité. Les premiers chrétiens le faisaient en toutes circonstances, pour se distinguer des païens et se reconnaître entre eux.

Ils faisaient aussi le signe de la croix pour montrer qu'ils n'avaient pas honte de Jésus-Christ crucifié, pour éloigner les tentations, chasser les démons et attirer les bénédictions de Dieu sur toutes leurs actions. " Le signe de la croix, dit saint Basile, répond à une tradition apostolique."

Les Apôtres avaient conversé avec le Verbe incarné lui-même, ils l'avaient vu de leurs yeux et touché de leurs mains. Ils étaient les dépositaires et les organes infaillibles de sa doctrine ; ils avaient reçu l'ordre de l'enseigner tout entière, rien de plus, rien de moins.

Les premiers chrétiens avaient vu les Apôtres et les hommes apostoliques. Ils avaient reçu la doctrine chrétienne de leur bouche et le baptême de leurs mains. Si donc, les premiers chrétiens faisaient le signe de la croix à chaque instant, on est bien forcé d'admettre qu'ils obéissaient aux recommandations apostoliques. Tertullien, qui vivait vers la fin du second siècle, en

parle en ces termes : " A toutes nos actions, lorsque nous entrons ou sortons, lorsque nous prenons nos habits, lorsque nous allons au logis et en sortant, en nous habillant et en nous chaussant, en nous lavant et en nous mettant à table, le soir en allumant la chandelle, en nous couchant et en nous asseyant, nous imprimons le signe de la croix sur notre bouche, sur nos yeux, sur notre cœur et sur notre front."

Les chrétiens de la primitive Eglise, en faisant souvent le signe de la croix, agissaient suivant la tradition, ayant reçu cette pieuse pratique des Apôtres mêmes.

Non seulement les chrétiens de la primitive Eglise étaient bien instruits de la doctrine des Apôtres, mais encore ils étaient très fidèles à la mettre en pratique.

On voit la preuve de leur grande sainteté par ces paroles de Tertullien, jetant un défi solennel aux juges, aux prêteurs, aux proconsuls de l'empire romain : " J'en appelle à vos procédures, magistrats... Parmi cette multitude d'accusés qui, chaque jour, paraissent à la barre de vos tribunaux, quel est l'empoisonneur, l'assassin, le sacrilège, le corrupteur, le voleur qui soit chrétien ? C'est des vôtres que regorgent les prisons ; c'est des vôtres que sont peuplées les mines ; c'est des vôtres que s'engraissent les bêtes de l'amphithéâtre ; c'est des vôtres que sont formés les troupeaux de gladiateurs. Parmi eux, pas un seul chrétien, à moins qu'il n'y soit pour le seul crime d'être chrétien."

Quand des hommes de ce caractère se montrent invariablement fidèles à un usage, il faut en conclure que cet usage est plus important que ne le croient les protestants.

Il se forma, de très bonne heure, en Orient et en

Occident, des communautés religieuses d'hommes et de femmes.

C'est dans ces couvents que s'est perpétuée avec le plus de fidélité la pure tradition des enseignements apostoliques, et on voit dans ces asiles de piété, l'usage du signe de la croix conservé avec un soin jaloux.

" Nos pères, les anciens moines, écrit un de leurs historiens, pratiquaient très fréquemment et très religieusement le signe de la croix. Ils le faisaient surtout en se levant, en se couchant, avant de travailler, en sortant de leurs cellules et du monastère, en y entrant, en se mettant à table, sur le pain, sur le vin, sur chaque mets."

Saint Basile ne dit-il pas aux chrétiens de son temps : " Faire le signe de la croix sur ceux qui mettent leurs espérances en Jésus-Christ est la première chose qui a lieu parmi nous et la plus connue " ?

Saint Ambroise dit encore : " Nous devons faire le signe de la croix à chaque action du jour."

Le signe de la croix a toujours été en usage dans l'Eglise catholique et elle l'emploie très fréquemment dans les cérémonies religieuses.

Les siècles passent et avec les siècles les hommes passent aussi et changent. Lois, modes, langages, habitudes, manières de voir et de juger, tout se modifie avec le temps. L'Eglise seule ne change pas. Immuable comme la vérité qu'elle possède dans son sein, ce qu'elle enseignait il y a dix-huit cents ans, elle l'enseignait pareillement hier, elle l'enseigne aujourd'hui, elle l'enseignera demain et toujours, jusqu'à la fin des temps.

Les premiers chrétiens se servaient du signe de la

croix pour guérir les différentes maladies. Saint Cyrille, patriarche de Jérusalem, et saint Jean Chrysostôme, patriarche de Constantinople, nous assurent positivement que le signe de la croix continuait à leur époque, comme au temps de leurs ancêtres, de guérir les maladies et la morsure des bêtes féroces.

Le savant Théodoret raconte de sa mère ce qui suit : " Ma mère avait à l'œil un mal qui défiait toutes les ressources de la médecine. On avait feuilleté tous les volumes, interrogé tous les vieux auteurs, aucun ne donnait le remède applicable au mal présent. Nous en étions là, lorsqu'une amie de ma mère vint la voir. Elle lui parla d'un homme de Dieu, appelé Pierre, lui racontant un miracle opéré par lui. " La femme du gouverneur d'Orient, lui disait-elle, a eu le même mal que vous. Elle s'est adressée à Pierre, qui est de Pergame, et il l'a guérie en priant pour elle et en faisant sur elle le signe de la croix.

" Ma mère ne perd pas un instant. Elle va trouver l'homme de Dieu, se jette à ses pieds et le conjure de la guérir. " Je ne suis, lui répond-il, qu'un pauvre pécheur, et je suis loin d'avoir auprès de Dieu le pouvoir que vous me supposez."— " Ma mère redouble ses prières et ses larmes, protestant qu'elle ne le quitterait pas qu'il ne l'ait guérie."

" Dieu, lui dit-il, est le médecin de ces maux. Il exauce toujours ceux qui croient. Il vous exaucera vous-même, non en vue de mes mérites, mais à cause de votre foi. Si donc vous l'avez sincère, vraie, pure et sans hésitation, laissant de côté les médecins et les médicaments, acceptez le remède que Dieu vous donne. A ces mots, il met la main sur l'œil, fait le signe de

la croix et le mal est guéri."—Des faits plus rapprochés de nous nous montrent que, dans la suite, à travers les âges, le signe de la croix a opéré les mêmes guérisons.

Saint Eloi, évêque de Noyon, traversant un jour un des ponts de Paris, guérit un aveugle qui lui demanda de faire le signe de la croix sur ses yeux.

Dans la vie de saint Bernard, Mabillon nous dit que plus de trente aveugles de tout âge et de toutes conditions, tant en France et en Allemagne qu'en Italie, furent guéris au moyen du signe de la croix par le thaumaturge de Clairvaux.

L'Evangile, parlant de Notre-Seigneur, nous cite cette parole aussi simple que sublime : " Une vertu sortait de lui qui guérissait toutes les maladies." L'histoire nous démontre que ces paroles s'appliquent également au signe de la croix.

C'est pourquoi tous les Saints et tous les fidèles, de tous les temps et de tous les siècles, employaient pieusement et fréquemment le signe de la croix.

Saint Germain, évêque de Paris, allait un jour rendre visite à saint Hilaire, évêque de Poitiers. Sur son passage, une femme muette et boiteuse lui est amenée, avec beaucoup de peine, par deux hommes.

Le Saint fait sur elle le signe de la croix : elle recouvre aussitôt l'usage de la parole et des jambes. Trois jours après, elle vient remercier elle-même son bienfaiteur.

Saint Vincent Ferrier, étant dans la ville de Nantes, en France, un paralytique lui est présenté. " Je n'ai ni or ni argent, dit le Saint au malade. Mais je prie Notre-Seigneur de vous accorder la santé du corps et de l'âme." Ensuite, il fit le signe de la croix sur ses mem-

bres. Aussitôt le pauvre homme fut guéri, se leva, rendit grâce à Dieu et ne ressentit plus rien de son ancien mal. Je pourrais vous citer encore un grand nombre d'autres exemples qui nous prouvent la vertu du signe de la croix.

Si nous avons conservé la foi de nos pères, nous devons faire souvent le signe de la croix, avec respect et dévotion, d'autant plus que les paroles que nous prononçons en le faisant, nous rappellent les trois grands mystères de notre foi : les mystères de la Sainte Trinité, de l'Incarnation et de la Rédemption.

Le mystère de la Sainte Trinité, comme vous le savez, nous rappelle un seul Dieu en trois personnes : le Père, le Fils et le Saint-Esprit. L'Incarnation est le mystère du Fils de Dieu fait homme pour nous. La Rédemption est le mystère du Fils de Dieu mort pour nous. Ces trois grands mystères sont le fondement et la base du christianisme.

Le signe de la croix est donc un acte de religion des plus saints et des plus parfaits, c'est un abrégé complet de la doctrine de Jésus-Christ, attendu que la religion chrétienne n'enseigne rien qui ne soit contenu dans ces trois mystères ou qui ne s'y rapporte.

Le signe de la croix, quand il est fait avec foi, chasse les démons et attire sur nous et nos actions les bénédictions de Dieu.

C'est, disent les théologiens, une prière courte mais très efficace que nous adressons à Dieu par les mérites de la passion de Jésus-Christ ; et plus cette prière est faite avec foi, avec piété, plus sont abondantes les grâces et les bénédictions qu'elle nous obtient.

Pourquoi y a-t-il tant de personnes qui en retirent si

peu de fruit ? C'est que la plupart le font sans foi et sans dévotion. Un grand nombre le font comme s'ils voulaient chasser les mouches, tant ils le font avec précipitation, ou encore ils font des mouvements de mains qui ne signifient aucun acte de foi, de piété, de religion. Les bons chrétiens ne se contentent pas de faire le signe de la croix, mais encore ils mettent dans leurs maisons l'image de Jésus-Christ crucifié. Autrefois, un catholique se serait fait un scrupule de ne pas avoir dans sa chambre un crucifix devant lequel il pouvait faire ses prières. Ce pieux usage est encore conservé heureusement dans toutes nos familles chrétiennes.

Le pape Pie IX, par un Bref du 28 juillet 1863, a accordé cinquante jours d'indulgence à tous les fidèles, chaque fois qu'avec un cœur contrit, ils feront sur eux-mêmes le signe de la croix, en prononçant en même temps, en l'honneur de la Très Sainte Trinité, les paroles : " Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit." Le même pape Pie IX, par un Bref du 23 mars 1866, accorde à tous les fidèles qui font sur eux-mêmes le signe de la croix avec de l'eau bénite, en invoquant la Très Sainte Trinité, c'est-à-dire en prononçant les paroles du signe de la croix, cent jours d'indulgence pour chaque fois.

II

DU BENEDICITE

Un grand nombre de nos frères séparés affirment qu'il est ridicule de dire le *benedicite* avant le repas, et les *grâces* après !—En vérité, elle est renversante cette prétention des protestants, qui affectent pourtant de *suivre*, en tout, *la Bible et rien que la Bible !*—

Que dit en effet la Bible ?... Au VIIIe chapitre du Deutéronome, v. 10., Moïse exhorte les Israélites de telle sorte " qu'après avoir mangé, leur dit-il, et vous être rassassiés, vous *bénissiez* le Seigneur votre Dieu !..."

De même, saint Mathieu (XXVI, 30) nous dit : " Après avoir chanté le cantique d'*action de grâces*, ils (Jésus et les apôtres) s'en allèrent à la montagne des Oliviers."

Ainsi Notre-Seigneur venait de terminer la Cène. Mais avant de quitter la table, ils chantèrent ensemble l'hymne d'*action de grâces*.—Le catholique a donc raison de dire ses *grâces* après les repas, puisque Jésus-Christ en a lui-même donné l'exemple.

Néanmoins, l'Evangile signale une triste exception. Au chapitre XIIIe, v. 30, saint Jean dit : " Judas ayant pris le morceau (de pain) il sortit *aussitôt*."—Judas, par conséquent, fut le seul qui laissa la salle du festin sans faire d'action de grâces !

D'où il suit que ceux qui, aujourd'hui, ne remercient pas le Seigneur après leurs repas, ressemblent tout simplement à l'Iscariote !

D'un autre côté, c'est encore une pratique catholique de *bénir* la table *avant de manger*.

Saint Mathieu (XIV, 19) nous apprend ceci : " Après avoir commandé au peuple de s'asseoir sur l'herbe, il (Jésus-Christ) prit les cinq pains et les deux poissons ; et, levant les yeux au ciel, il les *bénit ;* puis, rompant les pains, il les donna à ses disciples, et les disciples les distribuèrent au peuple."

Pareillement, nous lisons dans les Actes des Apôtres (XXVII, 35) : Après avoir dit cela, il (saint Paul) prit du pain, et *ayant rendu grâces à Dieu* devant tous, il

le rompit et *commença à manger*."—Saint Paul disait donc son *benedicite*, absolument comme le disent encore tous les bons catholiques.

D'après ce qui précède, nous avons donc, nous catholiques, mille fois raison de réciter le *benedicite* et les *grâces*, avant et après les repas.

Cependant — pour essayer de se justifier — les protestants prétendent qu'il n'y a aucun précepte divin qui impose cette pratique ! — Vaine et subtile excuse, surtout dans la bouche de ceux qui affectent de *suivre* scrupuleusement *la Bible, toute la Bible, et rien que la Bible*."

Est-ce que, par hasard, l'Ecriture ne fait pas un précepte *général* et *formel* de la *gratitude* envers Dieu ? Ecoutez l'apôtre saint Paul dire d'une façon absolue et sans réserve : " Soyez reconnaissants ! " (Col. III, 15). Si je ne me trompe, ces paroles expriment un commandement. — Au surplus, cette doctrine de l'Apôtre des nations — d'une autorité divine en elle-même — est comme le corollaire d'une parole de Jésus-Christ, rapportée par saint Luc (XXII, 17, 18). Ainsi le Sauveur avait guéri miraculeusement *dix* lépreux et comme *un seul* était revenu l'en remercier, Jésus dit : " Tous les dix n'ont-ils pas été guéris ? Où sont les neuf autres ?... Il ne s'en est pas trouvé qui soit revenu et qui ait *rendu gloire* à Dieu, si ce n'est cet étranger ! "

Voilà, chrétiens, ce qu'enseigne l'Evangile : *il faut être reconnaissant envers Dieu pour ses bienfaits !*— Or, les fruits de la terre — le boire et le manger — étant, entre autres choses, un insigne bienfait de Dieu, l'homme est *tenu d'en remercier* le Créateur.

III

DE L'EAU BÉNITE

Plusieurs de nos frères, séparés dans la foi, disent : Pourquoi les catholiques emploient-ils l'eau bénite ? C'est une superstition.

Qu'est-ce que l'eau bénite ? Beaucoup de catholiques en font un fréquent usage, sans peut-être l'apprécier comme elle le mérite.

L'eau bénite ordinaire se compose de deux choses : d'eau et de sel.

La science moderne me dira que *l'eau* est du *protoxyde d'hydrogène.* Cette définition ne me dit pas grand'chose, et me laisse à peu près dans mon ignorance.

Si je m'adresse à la science ancienne et que je lui demande : Qu'est-ce que l'eau ? Elle me répondra : *L'eau est la Mère du monde et le Sang de la nature.* Voilà une définition qui, sans être aussi savante que la première, me fait au moins comprendre quelque chose.

" L'eau est la Mère du monde et le Sang de la nature."

Saint Pierre, le chef des Apôtres, dans sa seconde Epître, chap. III, v. 5, nous dit : " Que le ciel et la terre n'ont pas toujours existé, mais qu'ils ont été tirés de l'eau, et qu'ils ont été affermis par la parole de Dieu."

L'eau est donc la mère du monde, puisque le ciel et la terre, avec tous les êtres matériels qu'ils renferment, ont été tirés de l'eau.

L'eau est encore le *Sang* de la nature.

De même que le sang est nécessaire à la vie de l'homme, de même l'eau est nécessaire à ce que j'appellerai la vie de l'univers.

C'est par l'eau que la végétation se développe. C'est

par l'eau que l'homme se désaltère et fait cuire ses aliments. C'est encore par l'eau, par les fleuves, par les mers, par les océans que toutes les nations de notre globe terrestre se relient, communiquent ensemble et échangent leurs produits nombreux et divers.

L'eau est donc un des plus grands bienfaits que Dieu ait accordés à l'homme.

L'eau bénite, comme je viens de vous le dire, se compose d'eau et de *sel*.

Vous me demanderez peut-être : pourquoi l'Eglise emploie-t-elle le sel en faisant de l'eau bénite ?

Je vous répondrai que le sel renferme plusieurs qualités. Une de ses premières qualités est de contribuer puissamment à la santé par la force qu'il communique. Une autre propriété du sel est de conserver les aliments, de les préserver de la corruption et d'en rendre le goût plus agréable,—et vous savez l'emploi fréquent qu'on en fait partout.

Dieu lui-même enseigne au peuple juif que le sel est le symbole de l'union des choses divines et des choses humaines, et de la perpétuité de cette union.

Notre-Seigneur lui-même ne dit-il pas dans Saint Marc, chap. IX, v. 49 : " Ayez le sel en vous, et conservez la paix entre vous ? "

Le sel, en donnant de la force et en préservant de la corruption, communique la santé.

L'Eglise l'emploie dans l'eau bénite et dans d'autres cérémonies religieuses, comme symbole de la force, de la concorde, de la paix ou de l'union qui doit exister entre tous les membres de Jésus-Christ.

Si j'ouvre l'Ancien Testament, je vois que le Saint-Esprit donne l'ordre suivant au peuple hébreu :

" Tout ce que tu offriras en sacrifice, tu l'assaisonneras avec du sel et tu n'ôteras pas de ton sacrifice le sel de l'alliance de ton Dieu. Dans toute oblation tu offriras du sel. " (Levit, II, 13).

Dans le Nouveau Testament, notre divin Sauveur rappelle ce commandement par ces paroles : " Comme toute victime est salée avec du sel, tout réprouvé sera salé avec du feu de manière à devenir incorruptible."

L'Eglise catholique, seule héritière de toutes les traditions sacrées, les conserve depuis dix-neuf siècles.

L'eau et le sel, voilà donc les deux éléments qui entrent dans l'eau bénite.

Que signifie maintenant le mot bénir ?

Bénir signifie souhaiter du bien à quelqu'un. Bénir, dans le sens de l'Eglise catholique, signifie consacrer et sanctifier une chose.

Bénir l'eau, c'est lui communiquer une vertu qu'elle n'a pas d'elle-même et qui la rend propre à produire des effets au-dessus de sa nature. L'eau bénite est donc une eau sanctifiée et capable de produire des effets surnaturels.

Bénir une chose, la sanctifier, c'est la soustraire à l'influence du démon et lui communiquer une vertu surnaturelle.

Voici les belles prières que l'Eglise emploie pour l'eau bénite. Elle commence d'abord par bénir le sel : " O sel, je t'exorcise, au nom du Dieu vivant, du Dieu " vrai, du Dieu Saint, du Dieu qui, par le prophète " Elisée, te fit jeter dans les eaux pour les rendre " salubres ; je t'exorcise afin que tu deviennes pour " les fidèles une source du salut, et que tu procures, à " tous ceux qui te goûteront, la santé de l'âme et du

" corps ; que l'esprit immonde, sa malice et ses ruses
" fuient de tous les lieux où tu seras répandu, et cela
" au nom de Celui qui viendra juger les vivants et les
" morts, et le siècle par le feu."

Et ensuite le prêtre récite cette prière : " Dieu
" éternel et tout-puissant, nous implorons avec humi-
" lité votre souveraine clémence ; daignez, dans votre
" miséricorde, bénir et sanctifier ce sel que vous avez
" créé à l'usage du genre humain ; qu'il serve à tous
" ceux qui en prendront, au salut de leur âme et de
" leur corps, et que tout ce qui en sera touché ou
" aspergé soit préservé de toute impureté et de toute
" attaque des esprits de malice. Par Jésus-Christ
" Notre-Seigneur..."

Puis le prêtre étend la main sur l'eau et l'exorcise en disant : " Eau, je t'exorcise, au nom de Dieu le
" Père tout-puissant, au nom de Jésus-Christ son Fils,
" Notre-Seigneur et par la vertu du Saint-Esprit, afin
" que tu sois une eau pure et sainte, capable de
" détruire la puissance de notre ennemi et de le ren-
" verser lui-même avec ses anges apostats ; par Notre-
" Seigneur Jésus-Christ, qui viendra juger les vivants
" et les morts et le siècle par le feu."

Après avoir exorcisé l'eau, il fait la prière suivante :
" O Dieu ! qui en faveur du genre humain faites servir
" l'eau aux plus saints sacrements, écoutez favorable-
" ment nos prières, et répandez la vertu de votre
" bénédiction sur cet élément qui est préparé pour
" diverses purifications ; faites que, servant à vos
" mystères, il reçoive l'effet de votre grâce divine pour
" chasser les démons et guérir les malades ; que tout
" ce qui sera aspergé de cette eau, dans les maisons et

" dans les autres lieux où se trouvent les fidèles, soit " préservé de toute impureté et de tous maux ; que " cette eau en éloigne tout souffle pestilentiel, tout air " corrompu ; qu'elle écarte les pièges de l'ennemi " caché, et tout ce qu'il pourrait y avoir de nuisible à " la santé ou au repos de ceux qui y habitent ; et " qu'enfin cette santé que nous demandons par l'invo- " cation de votre saint nom, nous soit conservée contre " toutes sortes d'attaques par Jésus-Christ Notre- " Seigneur..."

L'eau bénite a son histoire. Nous voyons Moïse descendre de la montagne, sur le sommet de laquelle le Seigneur lui avait donné les deux tables de la loi ; et le peuple pour recevoir cette loi sainte et divine dut être sanctifié. Moïse alors mêle de l'eau au sang des victimes et il en asperge son peuple. Sous la loi de Moïse, tous ceux qui avaient contracté des souillures légales devaient être purifiés par l'eau. Cette purification de l'ancienne loi fut une institution permanente. Ceux qui avaient été atteints de la lèpre, ceux qui avaient porté le cadavre de certains animaux, ceux qui avaient mangé de leur chair, devaient se puriffer par l'eau.

Moïse doit consacrer prêtre Aaron et ses fils. Dieu ordonne de les purifier par l'eau, et, après cette purification, ils recevront les ornements sacrés et l'onction sacerdotale.

Le Seigneur parlant à Moïse et à Aaron leur ordonne d'immoler une génisse rouge, de la brûler, d'en mêler les cendres avec de l'eau et d'en faire une eau d'aspersion pour la défense et la purification de tous les enfants d'Israël.

Et le Seigneur ajoute : " Ceci sera observé religieusement et à perpétuité par les enfants d'Israël et par les étrangers qui habitent parmi eux." (Num. XIX, 9).

" Quiconque, dit le grand Législateur du peuple hébreu, aura touché le cadavre d'un homme et n'aura pas eu soin de se purifier par ce mélange, souillera le tabernacle du Seigneur et sera mis à mort. N'ayant pas été purifié par l'eau de l'aspersion, il est immonde." (Num. XIII.)

Comme vous le voyez, une eau bénite — figure de la nôtre — fut employée dans toute l'antiquité judaïque.

Nous voyons que Julien l'apostat, étant dans les Gaules, se rendit à un de ses temples pour y sacrifier. Valentinien, un de ses officiers, et plus tard empereur, l'accompagnait. A la porte du temple, était un prêtre des idoles, et il aspergeait d'eau lustrale, avec des branches d'arbrisseaux, ceux qui y entraient. Une goutte d'eau tomba sur l'habit de Valentinien. Ce courageux chrétien, ce brave guerrier s'écria en présence de l'empereur et de son cortège : Prends garde à ce que tu fais, misérable ; au lieu de me purifier, tu m'as souillé ! Prenant alors son épée, il coupe la partie de son habit sur laquelle cette eau était tombée, la jette par terre et la foule aux pieds.

Nous voyons par cette histoire que les païens mêmes se servaient de l'eau, comme pour se purifier.

L'eau bénite de l'ancienne alliance effaçait les souillures légales ; l'eau bénite de la nouvelle loi efface les souillures de l'âme, les péchés véniels.

Au second siècle, le pape saint Alexandre, martyr et cinquième successeur de saint Pierre, parle de l'eau bénite comme d'une chose déjà établie et d'un usage général.

Voici ses paroles : " Nous, papes, bénissons de l'eau mêlée de sel, afin que par l'aspersion de cette eau tout soit sanctifié et purifié ; ce que nous ordonnons à tous les prêtres de faire également.

" En effet, si la cendre d'une génisse, mêlée de sang et répandue sur le peuple, le sanctifiait, le purifiait, à combien plus forte raison l'eau mêlée de sel, et consacrée par les divines prières, a-t-elle la vertu de purifier et de sanctifier !

" Et si le sel répandu dans l'eau par le prophète Elisée en a guéri la stérilité, combien plus le sel consacré par les divines prières est-il plus efficace pour ôter la stérilité aux créatures humaines, sanctifier, guérir, purifier ceux qui sont souillés, multipiier les autres biens, déjouer les pièges du démon et défendre les hommes de ses fantômes trompeurs ! En effet, si le contact de la frange des vêtements du Sauveur suffisait, comme nous n'en pouvons douter, pour guérir les malades, quelle vertu bien plus grande ne tirent pas de ses divines paroles les éléments, pour guérir le corps et l'âme de la pauvre humanité ! "

Par conséquent, au second siècle de l'ère chrétienne, à une époque où, de l'aveu même des protestants, l'Eglise romaine était pure de toute superstition et de toute erreur, on voit un vicaire de Jésus-Christ faire de l'eau bénite et rappeler à tous les prêtres du monde catholique l'ordre de faire la même chose.

Saint Clément, disciple et successeur de saint Pierre, attribue à l'apôtre saint Mathieu, lui-même, la formule de l'eau bénite.

" A l'égard de l'eau et de l'huile, j'établis, moi Mathieu, que l'évêque bénisse l'eau et l'huile, s'il est

absent, que ce soit le prêtre en présence d'un diacre. Quand c'est l'évêque, qu'il soit assisté d'un prêtre et d'un diacre, et qu'il fasse cette prière :

" Seigneur, Dieu des armées, Dieu des vertus, Créateur des eaux et donateur de l'huile, plein de miséricorde pour les hommes, qui avez donné l'eau pour boire et pour purifier, et l'huile pour répandre la joie sur le visage et dans le cœur, vous-même, en ce moment, sanctifiez par Jésus-Christ cette eau et cette huile, au profit de celui ou de celle qui les offre et donnez-leur la vertu de rendre la santé, d'éloigner les maladies, d'expulser les démons et de déjouer toutes leurs ruses : par Jésus-Christ notre espérance, avec laquelle à vous gloire et honneur et au Saint-Esprit dans tous les siècles. Amen." (Liv. viii, C. xi, Const. Apost.).

Bien que l'eau bénite, dont il est question ici, ne soit pas composée des mêmes éléments que notre eau bénite ordinaire, il n'en est pas moins vrai que, dès le temps des Apôtres, on bénissait de l'eau à laquelle on attribuait une vertu surnaturelle.

L'eau bénite a toujours été employée dans l'Eglise catholique depuis son origine jusqu'à nos jours.

Quels sont les effets de l'eau bénite ?

Les principaux effets de l'eau bénite sont de remettre les péchés véniels, de remettre les peines temporelles dues au péché, de procurer la santé, de chasser le démon et de déjouer ses ruses, d'éloigner les épidémies et les fléaux, de quelque nature qu'ils soient.

Ecoutez le trait suivant :

Saint Jean Chrysostôme, au quatrième siècle, nous raconte, qu'à Antioche, une illustre dame, nommée

Evélia, avait une jeune fille qu'elle aimait tendrement et qui était depuis longtemps tourmentée d'une fièvre ardente. Cette dame vint toute en larmes auprès de saint Chrysostôme, avec des prières pressantes de guérir son enfant, car elle en avait déjà perdue quatre. Le Saint l'écouta avec une grande bonté, et, voulant guéair l'âme de cette femme avant le corps de son enfant, il lui dit que les péchés des parents sont souvent la cause de la mort et des maladies des enfants.

" Cela n'est que trop vrai, répondit-elle, en sanglotant : je reconnais dans la mort de mes quatre premiers fils une punition de Dieu." Le Saint reprit : " Si vous ne faites pénitence, le cinquième aura bientôt le même sort." A ces mots, le père et la mère promirent de mener à l'avenir une conduite plus chrétienne. Le Saint se fit alors apporter de l'eau bénite ; il en aspergea trois fois l'enfant malade en invoquant la Très Sainte Trinité et il la rendit pleine de santé à sa mère.

Pour que l'eau bénite produise ses effets, il faut en faire usage avec piété et avec foi.

Il faut donc croire, sans hésiter, à l'efficacité de l'eau bénite, soit pour effacer les péchés véniels et remettre les peines temporelles dues au péché, soit pour chasser les démons, déjouer ses ruses et dissiper les tentations, soit pour guérir les maladies, éloigner les fléaux et nous placer sous la protection du Saint-Esprit. Si nous voulons être les fidèles enfants de l'Eglise et imiter nos pères dans la foi, nous devons prendre de l'eau bénite au moins toutes les fois que nous entrons dans l'église, avec la main nue et non gantée, et faire pieusement sur soi le signe de la croix.

Nous devons aussi assister ponctuellement à l'aspersion de l'eau bénite qui se fait, le dimanche, au commencement de la messe paroissiale.

Chacun doit avoir chez soi de l'eau bénite et lui donner une place convenable.

La place naturelle du bénitier dans la maison est dans la chambre à coucher, près du lit. C'est là que le chrétien s'endort, là qu'il s'éveille, là, peut-être, qu'il doit mourir. Il faut prendre de l'eau bénite le matin, en se levant, le soir en se couchant. Le matin en offrant toutes ses actions de la journée à Dieu ; le soir, en le remerciant des grâces obtenues. Tâchons d'expier ainsi les fautes de la journée et de nous prémunir contre les dangers de la nuit.

Il y a bien d'autres circonstances dans lesquelles le bon chrétien a recours à l'eau bénite ; par exemple, en temps d'orage, de tempêtes, et d'épidémies, ou maladies contagieuses, d'où qu'elles viennent.

Si on fait de l'eau bénite l'usage qu'en veut l'Eglise, soyons certains qu'elle nous obtiendra des grâces abondantes pour le temps et pour l'éternité bienheureuse.

FIN

TABLE DES MATIERES

La vraie Eglise de Jésus-Christ 9
Le Protestantisme n'est pas une religion 22
La Bible et la Tradition 36
La Bible ne peut être la seule règle de notre foi 54
Les Pères du Protestantisme 68
La Présence Réelle. Le Saint Sacrifice de la Messe. La Messe en latin 93
Nature de la grâce. Sa nécessité. Sa source et ses effets. 113
Les Sacrements. La matière. La forme. Le ministre. Le sujet et les effets des Sacrements 123
La matière. La forme et la nécessité du Baptême. Ses effets. Les Promesses du Baptême. Quelques remarques 135
La Confirmation. Sa nature. Sa matière. Sa forme. Son importance et ses effets 149
La Sainte Eucharistie et ses Figures. Sa promesse. Son Institution et Son Histoire 160
La Sainte Eucharistie. Sa matière. Sa forme. Son ministre. La Sainte Communion est l'Invention de l'amour de Dieu. Ses effets. Communion fréquente 171
La Sainte Eucharistie comme sacrifice. La fin du Saint Sacrifice de la Messe. L'Assistance quotidienne à la Sainte Messe. La communion spirituelle et la communion pascale 186
La Messe, le Dimanche et les jours de fêtes, son obligation. 196
La Pénitence 215
La Confession 226
L'Extrême-Onction 248
Le sacrement de l'Ordre 258
Le Mariage. Les Fréquentations. Les Fiançailles 269
Le signe de la croix. Le Benedicite. L'Eau bénite 289

Relig.
Theol.

Author Guay, Ch.

Title Conférences familières sur l'église et les sacrements.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 11 06 01 008 0